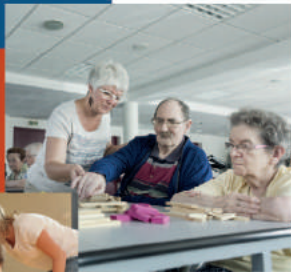
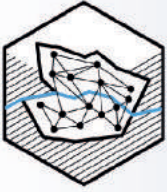


Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Maine-et-Loire



Annexes

Sommaire

MEMBRES DES COMITES DE SUIVI DU SCHEMA.....	2
LES FICHES TERRITOIRES.....	4
AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS	5
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ET LOIRE-AUTHION	14
ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ	23
ANJOU LOIR ET SARTHE	33
BAUGEOIS VALLÉE	42
LOIRE LAYON AUBANCE	51
MAUGES COMMUNAUTÉ	61
SAUMUR VAL DE LOIRE	70
VALLÉES DU HAUT ANJOU.....	81
L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE.....	93
ENQUETE AUPRES DES OPERATEURS : INNOVATIONS, MUTUALISATION ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION.....	126
ENQUETE AUPRES DES MENAGES.....	130
COLLOQUE DU 10 MARS 2017 : « L'ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS FACE A LA METROPOLISATION, L'EVOLUTION DES MODES DE VIE ET LA RAREFACTION DE LA RESSOURCE PUBLIQUE »	144

Membres des comités de suivi du schéma

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE			
NOM	PRENOM	FONCTION	ORGANISME
ABOLLIVIER	Béatrice	Préfet	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
GILLET	Christian	Président	DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
ALEXANDRE	Philippe	Directeur	UT 49 - DIRECCTE
ARHUIS-BRAULT	Jean-Francois	Directeur général des services	CONSEIL DEPARTEMENTAL
BECHU	Christophe	Président	ANGERS LOIRE METROPOLE
BELLEGO	Patrice	Directeur de l'action sociale territoriale	CONSEIL DEPARTEMENTAL
BOULTOUREAU	Henri	Maire	COMMUNE DE BOUG-D'IRÉ
BOURDOULEIX	Gilles	Président	AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
BRADFER	Philippe	Directeur	DDCS 49
BROWAEYS	Laurence	Directrice	AGENCE REGIONALE DE LA SANTE
CATEL	Marie-Claude	Directrice générale adjointe développement social et de la solidarité	CONSEIL DEPARTEMENTAL
CHALOPIN	Philippe	Président	CC BAUGEOIS VALLEE
COLOBERT	Laurent	Directeur Ingénierie et accompagnement des territoires	CONSEIL DEPARTEMENTAL
DAVY	Jean-Luc	Président	ASSOCIATION DES MAIRES
DENIS	Adrien	Président	ASSOCIATION DES COMMUNES RURALES DE MAINE-ET-LOIRE
DOUCET	Marie-Josée	Présidente	UDAF 49
DURAND	Marie-Pierre	Directrice	UT DIRECCTE 49
FRAQUET	Brigitte	Secrétaire générale	SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR
GAUCI	Pascal	Secrétaire général	PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
GERARD	Didier	Directeur	DDT 49
GIRARD	Jean-Jacques	Président	ANJOU LOIR ET SARTHE
GLEMOT	Etienne	Président	CC VALLEES DU HAUT-ANJOU
GRELLARD	Yannick	Président	UFC QUE CHOISIR
GRIMAUD	Gilles	Président	CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE
HAZOU MÉ	Jean-Yves	Sous-Préfet	SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR
HUCHON	Didier	Président	MAUGES COMMUNAUTE
MARCHAND	Jean-Michel	Président	SAUMUR VAL DE LOIRE
MARTIN	Marie-Pierre	Vice-Présidente, Présidente de la commission des Solidarités	CONSEIL DEPARTEMENTAL
MICHALAK	Christian	Sous-Préfet	SOUS-PREFECTURE DE CHOLET
PASQUIER	Gérard	Vice-Président	FAMILLES RURALES
PAYEBIEN	François	Sous-Préfet	SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
POITEVIN	Florent	Directeur général adjoint Territoires	CONSEIL DEPARTEMENTAL
RETAILLEAU	Bruno	Président	CONSEIL REGIONAL
ROCHON	Alain	Président	ASSOCIATION DES PARALISES DE France
SCHALLER	Isabelle	Directrice adjointe	DDT 49
SCHMITTER	Marc	Président	LOIRE LAYON AUBANCE
VEYRIERES	François-Xavier	Directeur de l'interministérialité et du développement durable	PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE



COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE			
COLOBERT	Laurent	Directeur Ingénierie et accompagnement des territoires	CONSEIL DEPARTEMENTAL
PAYEBIEN	François	Sous-Préfet	SOUS-PRÉFECTURE DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
BEAUDUCEL	Bastien	Stagiaire	
LUCAS	Christine	Chargée d'études	CONSEIL DEPARTEMENTAL
ROUIBI	Saïd	Chef du bureau de la coordination interministérielle	PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE
VEYRIERES	François-Xavier	Directeur de l'interministérialité et du développement durable	PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

BUREAU D'ETUDES			
KERANGUEVEN	Gaëlle	Consultant	CERUR
RABILLOUD	Lionel	Consultant	NOVASCOPIA
ALGRAIN	Rémi	Chargé d'études	CERUR



Les fiches territoires



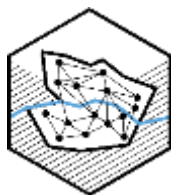
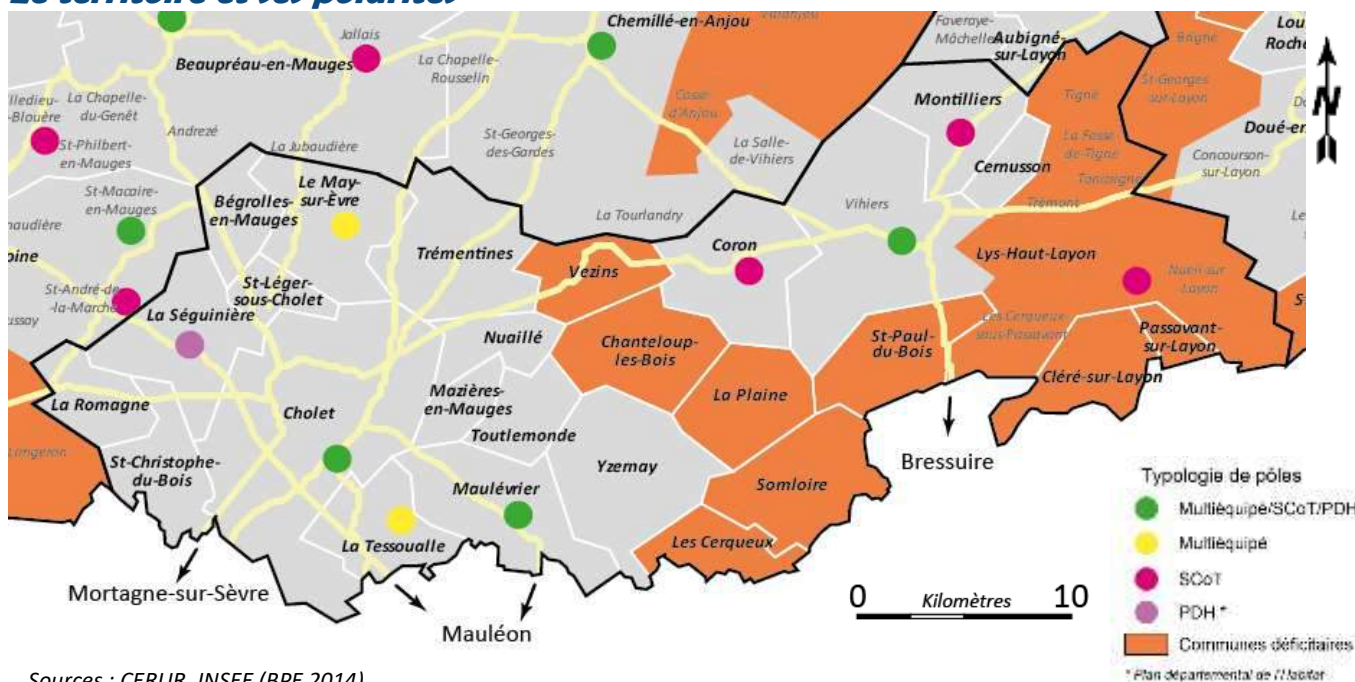


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

L'agglomération du Choletais compte 26 communes dont 1 commune nouvelle (Lys-Haut-Layon - 7 communes déléguées), qui constitue la deuxième commune après Cholet en nombre d'habitants. Trois communes sont multi-équipées (Cholet, Maulévrier et Vihiers). 14 communes et communes déléguées sont dites déficitaires situées entre les pôles de Cholet et de Vihiers et à l'extrême est du territoire.

Ce territoire, notamment Cholet et Maulévrier est très attractif pour les habitants des communes situées à proximité dans les Deux-Sèvres.

Données de cadrage

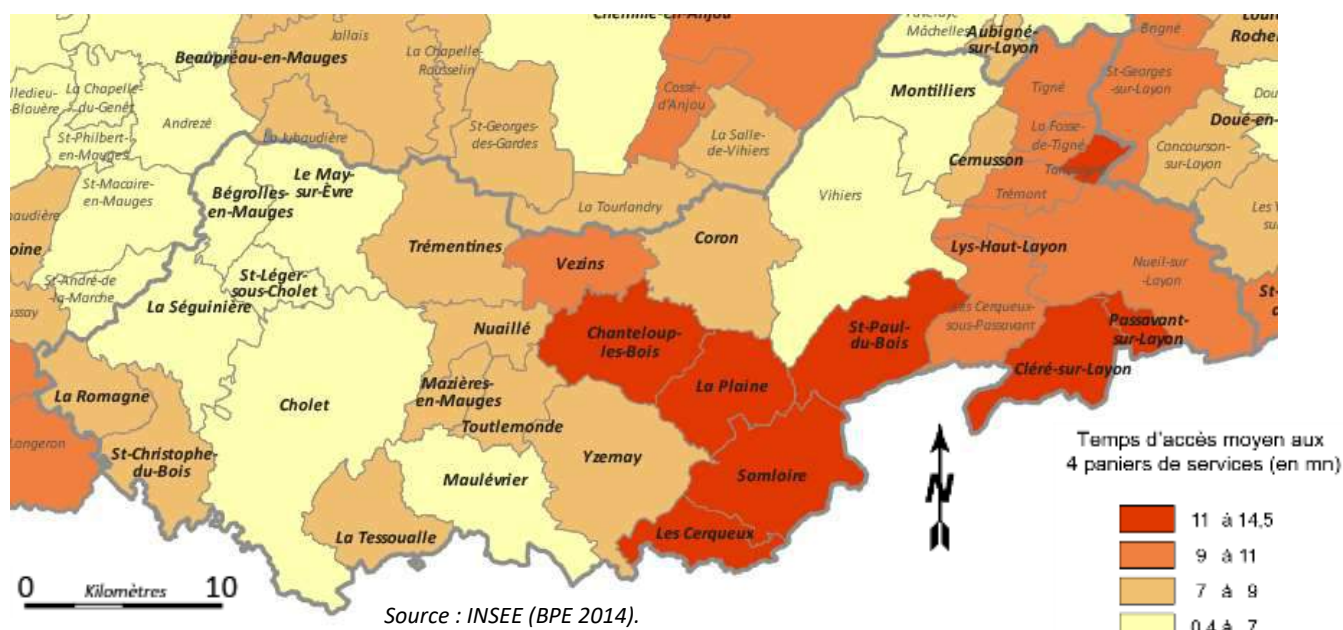
Sources :
INSEE (2013),
DGI (2014).

	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Agglomération du Choletais	102 718	0,36	130,4	1,04	24 781
Communes déficitaires*	9 863	0,84	34,5	1,11	21 333
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires, qui représentent 9,6% de la population du territoire sont en croissance de population, relativement jeunes et avec un niveau de revenu nettement plus faible que la moyenne du territoire.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

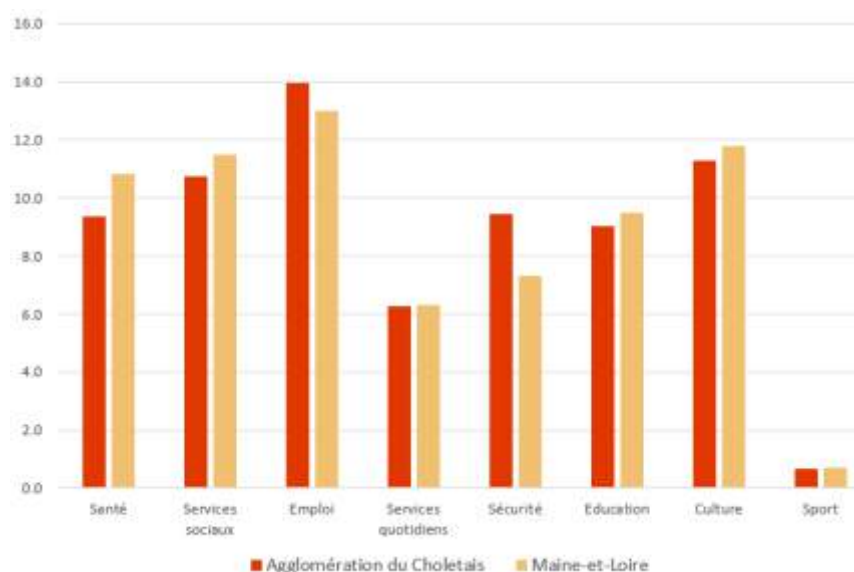
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Agglomération du Choletais	32	12,6	4,4	9,4	3,9	8,28	5,1
Communes multi-équipées*	5	9,3	2,0	4,7	0,0	4,79	1,7
Autres communes	27	13,2	4,9	10,3	4,7	8,93	5,7
dont communes déficitaires*	14	15,6	5,9	12,7	6,0	10,77	7,1
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine

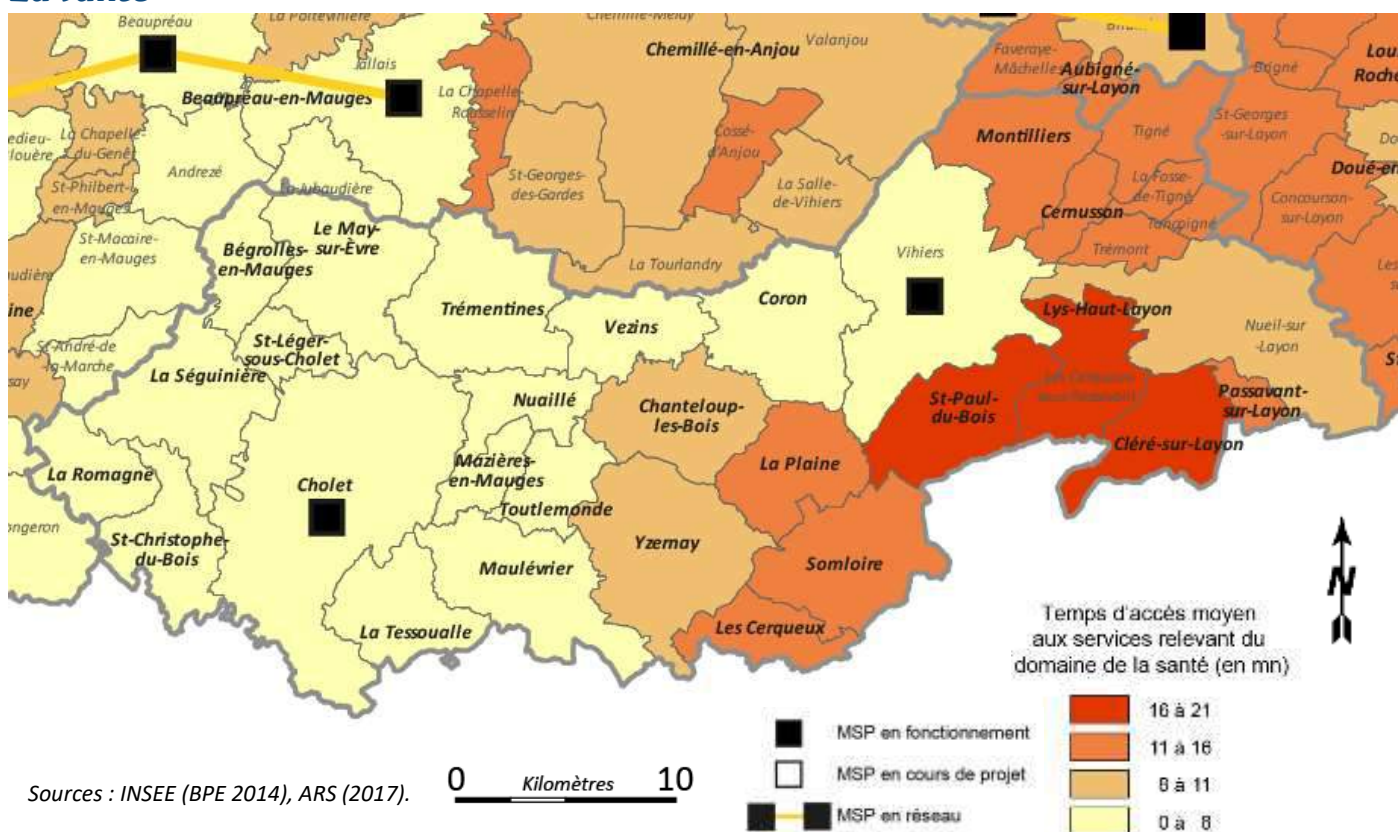


La situation du territoire au regard des temps d'accès n'est pas du tout homogène. C'est l'écart à la moyenne le plus important des territoires de l'Anjou.

La situation est plutôt favorable dans le domaine de la santé et des services sociaux. En revanche elle est moins au regard des domaines de l'emploi et de la sécurité (16% de la population se situe à plus de 10 mn des services du domaine de la sécurité).

Pour les communes déficitaires, on note une situation plus critique sur le panier des services publics.

La santé



Quelques données :

- Contrat local de santé sur le territoire de la CAC (2015), avec une possibilité d'avenant sur des besoins spécifiques pour le reste du territoire.
- 1 pôle santé sur Cholet et communes périphériques sur 2 sites (34 professionnels de santé)
- 1 cabinet pluri-professionnel sur le May-sur-Evre (15 professionnels de santé)
- 1 MSP sur Lys-Haut-Layon (20 professionnels de santé)
- 1 cabinet pluri-professionnel sur Trémentines et alentours (3 professionnels de santé)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Le territoire du l'ex CC du Bocage compte des médecins sur Coron et sur **Maulévrier** pour un secteur de patientèle très important. Sur **Maulévrier**, ils sont regroupés au sein d'un même pôle avec des professions paramédicales. La mairie a accompagné le regroupement mais c'est une initiative privée. Il n'y a plus de dentiste sur la commune depuis plus de 4ans. On note des difficultés pour les nouveaux arrivants de s'intégrer aux listes de patients des médecins. Il y a une possibilité d'extension du cabinet mais pas de demande particulière pour l'instant. La population nouvelle est parfois obligée d'aller sur Cholet.

Sur **Cholet**, il y a une problématique sur quelques spécialités (saturation de la patientèle). Sur la Romagne et Le May-sur-Evre, on note le départ de médecins à la retraite. Il y a nécessité de faire venir des médecins étrangers pour combler le déficit.

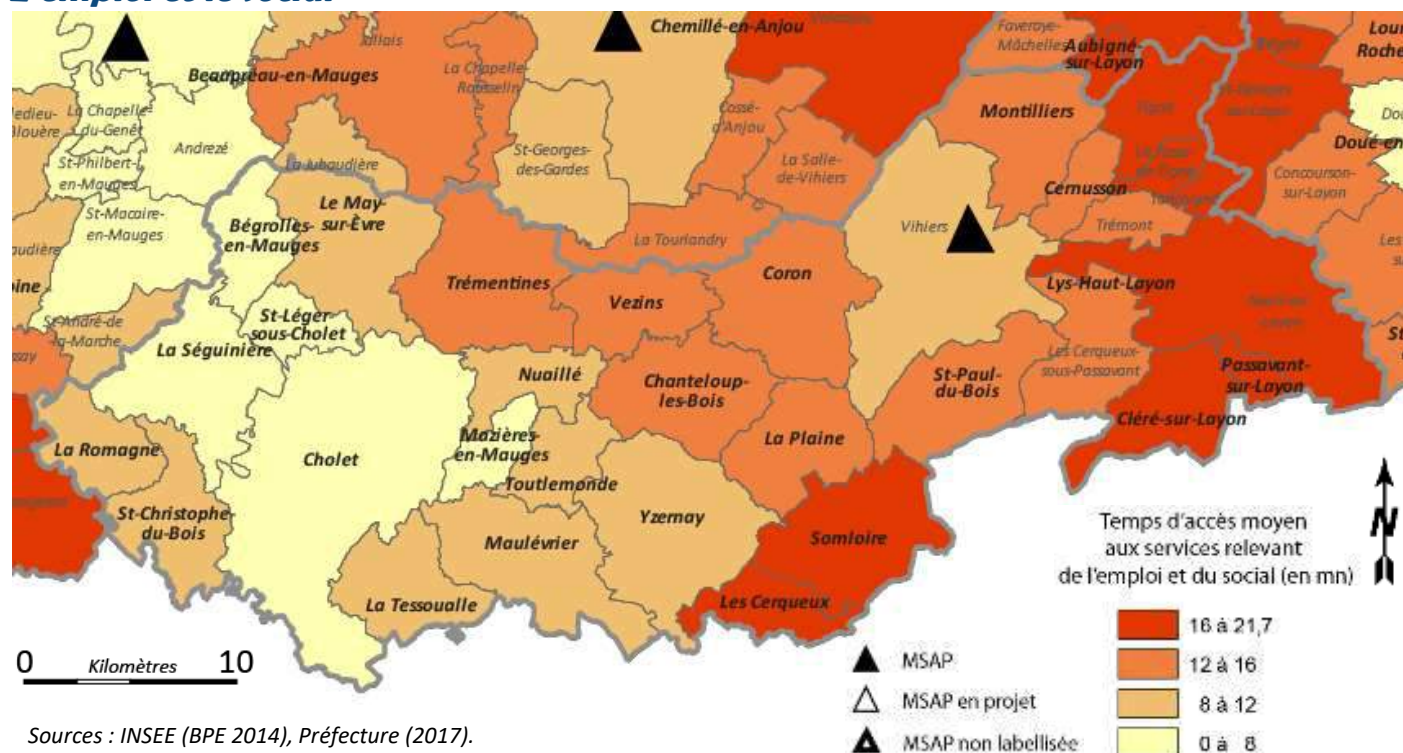
Sur le secteur du **Vihierois**, une maison de santé pluridisciplinaire s'est ouverte en 2016 (projet porté initialement par la CC Vihierois et repris par la commune Lys-Haut-Layon). Cette maison de santé regroupe une vingtaine de professionnels (médecine et para-médecine) et devrait accueillir prochainement un service de la médecine du travail. Le local est propriété de la collectivité et les professionnels payent une location. Ce projet s'est construit en amont avec une réelle volonté de la part des professionnels. Ce projet a permis d'attirer des spécialités auparavant

indisponible (sage-femme). Ce regroupement a concerné des nouveaux installés mais aussi des professionnels qui ont migré depuis les communes voisines.

Il y a également un enjeu sur l'hôpital local et la maison de retraite (un seul établissement multi-sites - Chemillé et Vihiers). Les sites sont vieillissants, il y a des travaux sur Chemillé et un projet de possible démolition/reconstruction est en cours sur le site de Vihiers.



L'emploi et le social



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

Ce territoire bénéficie de l'implantation d'une agence pôle emploi sur Cholet et d'une mission locale avec des antennes sur Yzernay et Vihiers.

La CAF, la MSA, la CPAM et la CARSAT sont présentes avec un point d'accueil sur Cholet, elles sont signataires de la convention locale de la MSAP de Lys-Haut-Layon.

Le territoire comprend 10 bureaux de postes dont trois fermetures prévues, 13 agences communales et 6 postes relais.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

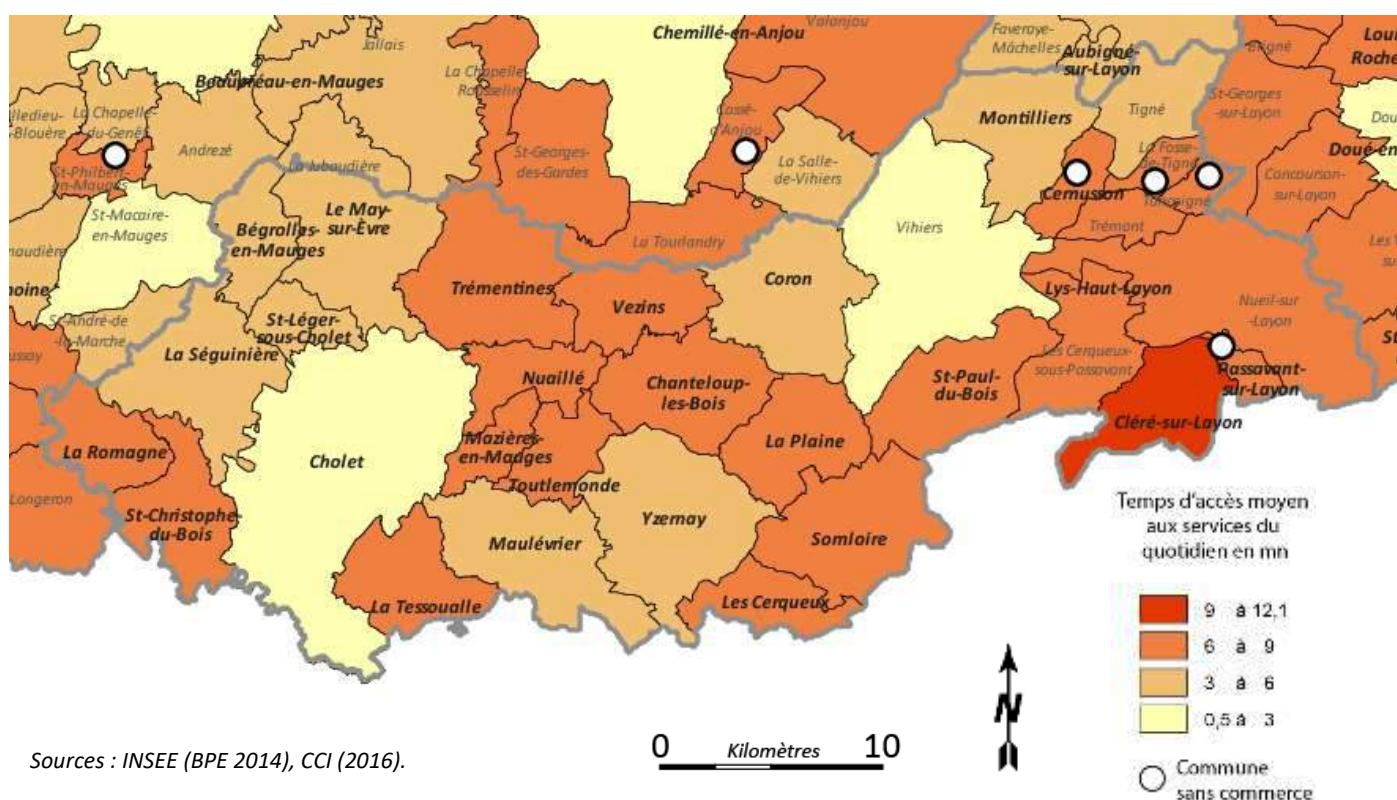
La CAC possédait la compétence « centre social » pour toutes les communes rattachées à l'agglomération dans sa configuration 2016.

C'est l'agglomération qui porte le CLIC et qui vient de s'étendre aux nouveaux territoires anciennement couverts d'une part par le CLIC des Mauges (Bocage) et par celui de Loire-en-Layon d'autre part.

Il n'y a pas de projet de MSAP à **Maulévrier** actuellement car les mairies jouent quasiment ce rôle, les citoyens viennent naturellement à la mairie lorsqu'ils ont une question. L'enjeu est sur la capacité à recevoir les différents publics.

Dans la nouvelle organisation des services, la commune de Vihiers est devenue le siège de **Lys-Haut-Layon** mais les services sont répartis entre les communes déléguées. La mairie de Vihiers concentre plutôt les demandes administratives alors que les mairies déléguées reçoivent des demandes plutôt sociales, généralistes, d'accompagnement de proximité. Suite à la fusion, la commune essaie de mieux faire correspondre ses horaires d'ouverture aux modes de vie des administrés. (Ouverture prolongée le mardi jusqu'à 19h, journée sans interruption le vendredi, ouverture le samedi matin). L'ancien centre socio-culturel (ouvert en 1994) géré par l'ex **CC du Vihierois**, doté de l'ancien label « relais de service public », est devenu une MSAP. Le centre est gestionnaire de la MSAP mais celle-ci reste portée par Lys-Haut-Layon. Les mairies déléguées sont d'ores et déjà des MSAP. Elles orientent vers d'autres sites seulement si le besoin est réel. Il y a vraie volonté de développer des MSAP en réseau avec un maillage fin afin de garder une proximité avec les administrés.

Les services du quotidien



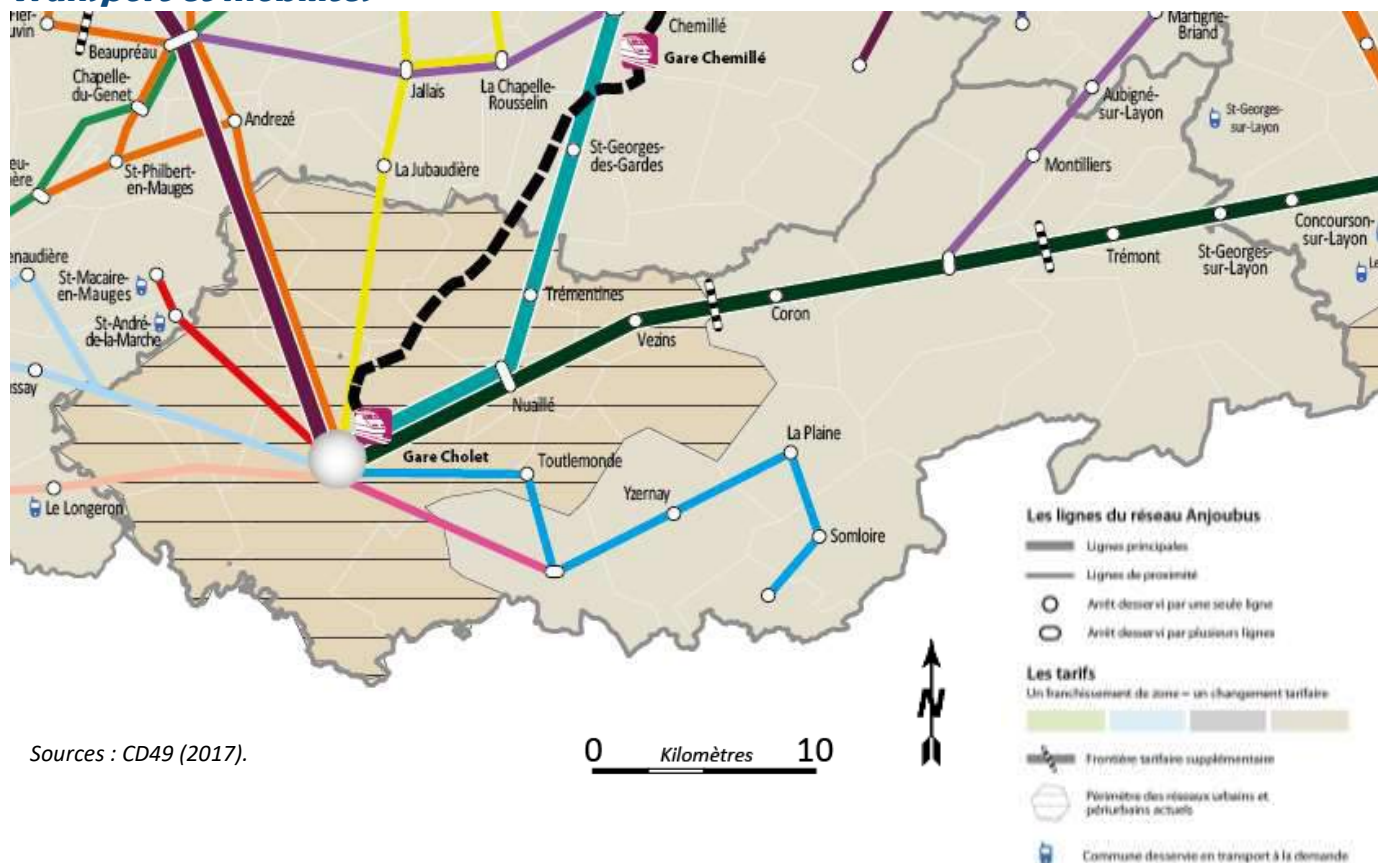
Sources : INSEE (BPE 2014), CCI (2016).

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

La situation des communes rurales éloignées des grands centres va être de plus en plus difficile, il y a un enjeu autour du maintien du dernier commerce. **Les Cerqueux** ont déjà acquis un local et installé un gérant. Le but est que le dernier commerce reste viable, même si cela nécessite de faire du multi-service (dépôt de pain, presse, épicerie...).

Sur **Lys-Haut-Layon**, la place centrale accueille des commerces anciennement disparus (bijouterie) mais est en forte concurrence avec le pôle commercial en périphérie (supermarché...). Dans le même temps, il faut que le pôle de Vihiers dans sa globalité attire les commerces sans démunir les communes déléguées. Actuellement, ceux de Tigné et des Cerqueux-sous-Passavant se portent bien alors que la situation des autres communes est plus délicate.

Transport et mobilités



Sources : CD49 (2017).

0 Kilomètres 10



Quelques données :

- Un service de transport solidaire est porté par le centre socio-culturel du Vihiersois.
- La mission locale du Choletais assure un service de location 2 roues (Service mobilité) ainsi que le centre socioculturel « le coin de la rue » à Vihiers.

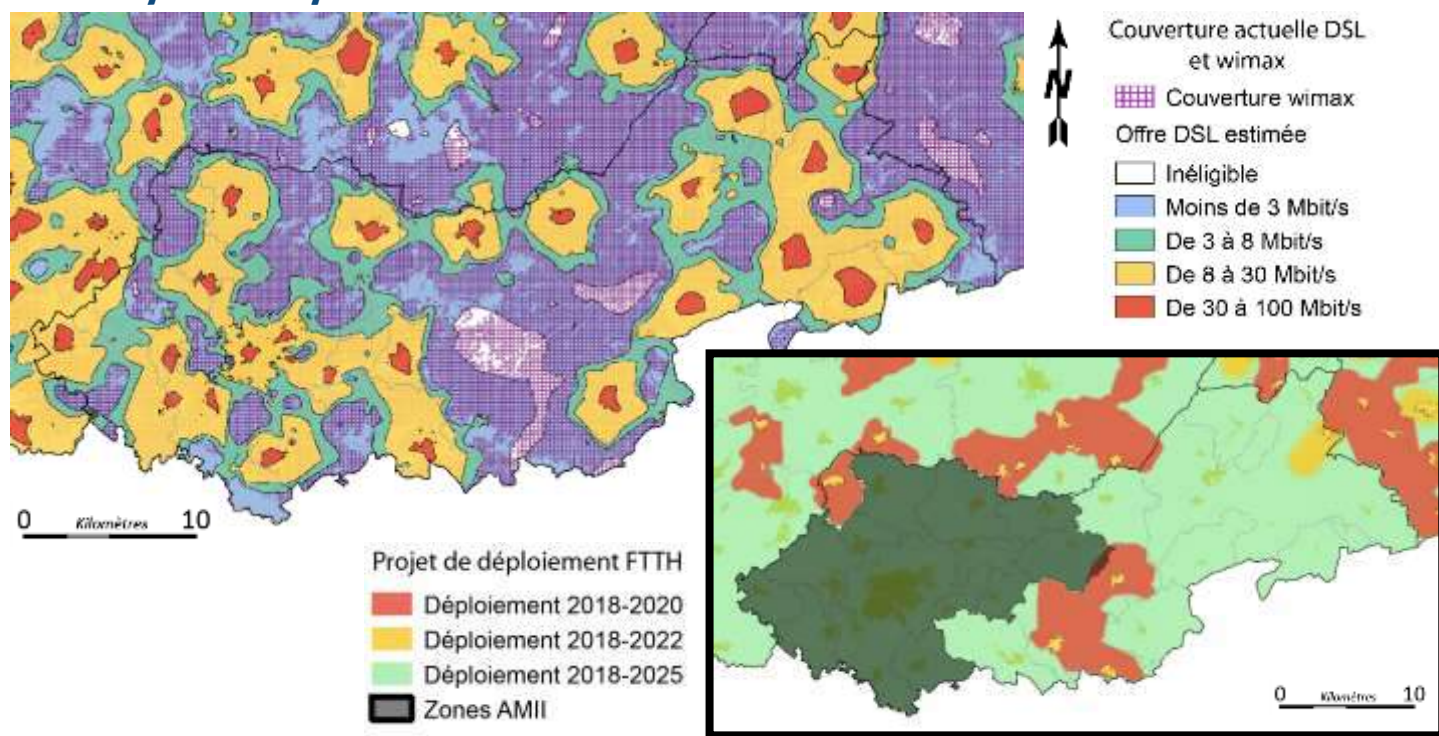
Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Les transports en commun vont devoir jouer un rôle dans l'accessibilité aux services dans le périmètre de l'agglomération de Cholet pour y amener les populations de la future intercommunalité.

On note des demandes antinomiques sur le transport. Les gens veulent à la fois des transports rapides et des arrêts fréquents. L'intérêt du transport solidaire par rapport au TAD est la dimension relations humaines et partage des valeurs.



Numérique et téléphonie mobile



Source : SMO Anjou numérique (2017).

Quelques données :

Couverture numérique - la couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 99,0 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 7,8 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 57,7 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 19,8 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 5 stations Wimax permettent de rendre éligibles 76,3 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 34,5% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,6% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 7,9% et le taux de locaux inéligibles à 0,0%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Sur l'agglomération de 2016 (CAC), c'est orange qui déploie la fibre. Pour le reste de l'EPCI, c'est le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » qui la déploiera entre 2018 et 2025.

Couverture mobile - La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes. Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 4 EPN sur Cholet.

(Source : Netpublic.fr)

Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

- Se poser la question de **l'utilisation du service** en même temps que son maintien.
- **Penser le service pour les générations actuelles et futures.** Les stratégies doivent être définies à 15/20 ans et doivent donc d'ores et déjà prendre en compte les publics d'adolescents et de jeunes adultes qui ont des pratiques (besoin de contacts physiques dans les nouvelles demandes de services).
- **Mettre en place un premier contact polyvalent.** Malgré une pratique des services via le numérique, le relationnel reste important. Dans ce cadre il faudra réussir à avoir un contact polyvalent qui puisse orienter, donner de l'information, accompagner le citoyen dans la démarche. Le métier d'agent d'accueil en mairie pourrait tout à fait remplir ce rôle de personne « hub ». Evidemment cette mutation doit être accompagnée car celle-ci n'est pas forcément évidente (tous types de publics et de demandes). Il y a donc un enjeu fort de formation de ces agents d'accueil.
- Au vue de la montée de **l'action associative il convient de les accompagner** aux mieux. Le bénévolat « simple » marche toujours bien mais l'encadrement administratif (présidence, trésorerie,...) est délaissé à cause des responsabilités. La mairie de Maulévrier possède déjà un mi-temps qui aide à l'accompagnement des associations (questions financières, juridiques...). La question se pose presque de proposer **un service « d'ingénierie de l'association »**. Se pose également la question du dosage de l'accompagnement, « où mettre le curseur ? ». Cela est dépendant des membres cadres de chaque association et fluctue selon le renouvellement de bureaux.
- Il n'y a pas d'indicateurs clés qui peuvent être utilisées pour savoir si l'organisation des services est optimale pour le citoyen. Le meilleur moyen de le savoir est de **connaître ses administrés et leur ressenti**. C'est eux qui pourront au mieux expliciter la réalité du territoire.
- **Aménager les horaires d'ouverture des mairies.** Si on veut de la proximité il faut que les mairies soient ouvertes tous les jours, même si c'est sur des plages réduites (que le matin, sur l'heure du midi, une demi-journée le week-end...).



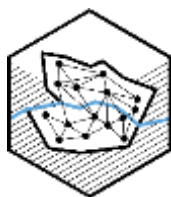
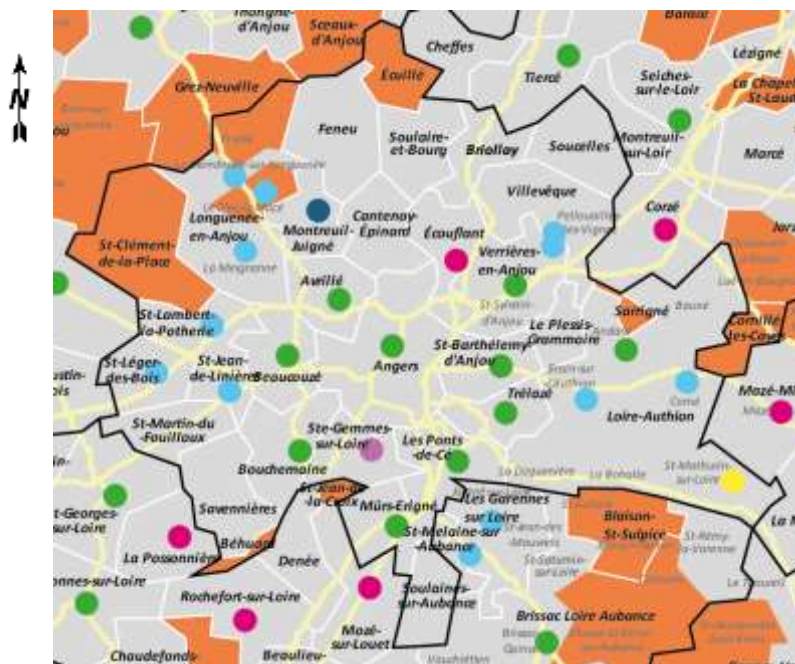


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



ANGERS LOIRE MÉTROPOLE et LOIRE-AUTHION

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Le territoire compte 31 communes dont 3 communes nouvelles (Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou et Verrières-en-Anjou) avec 13 communes déléguées. Quand Loire-Authion rejoindra la CU en 2018, elle sera la deuxième commune d'Angers Loire Métropole après Angers. Douze communes sont multi-équipées, essentiellement en première couronne d'Angers, hormis St-Mathurin-sur-Loire. Seules 6 communes sont dites déficitaires, elles se situent aux marges du territoire, notamment au nord-ouest.

Données de cadrage

Sources :
INSEE (2013),
DGI (2014).

	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Angers Loire Métropole	272 124	0,49	492,0	1,13	25 459
Loire-Authion	15 471	0,44	136,1	1,22	28 904
Communes déficitaires*	5 623	1,47	20,5	2,14	28 830
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires, qui représentent 5,7% de la population du territoire sont en forte croissance de population, très jeunes et avec un niveau de revenu nettement supérieur à la moyenne du territoire. Ce qui est rarement le cas des autres territoires.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document



Quel niveau global d'accessibilité ?

Temps d'accès moyen aux 4 paniers de services (en mn)



0 10 Kilomètres

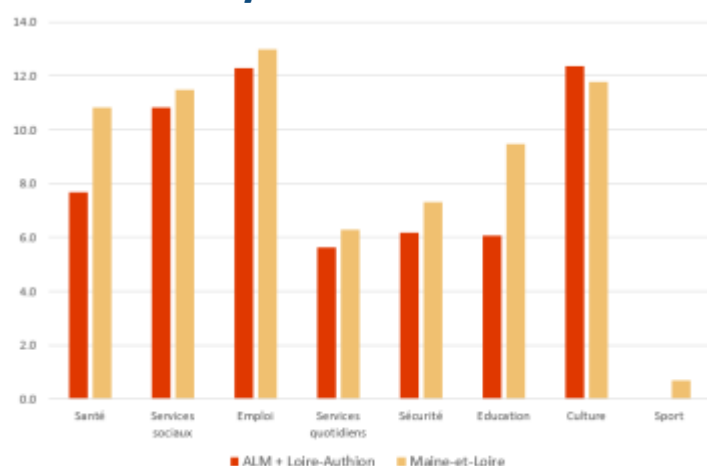
Source : INSEE (BPE 2014).



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Angers Loire Métropole	34	10,8	3,0	6,7	2,8	6,49	3,6
Loire-Authion	7	12,9	3,1	7,4	3,1	7,44	4,0
Communes multi-équipées* - ALM	10	8,0	1,3	2,8	0,7	3,82	1,3
Communes multi-équipées* - LA	2	12,0	1,7	5,8	1,7	6,14	2,7
Autres communes - ALM	24	12,0	3,7	8,3	3,7	7,60	4,6
Autres communes - LA	5	13,2	3,7	8,1	3,7	7,97	4,6
dont communes déficitaires* - ALM	6	14,3	4,6	10,3	5,7	9,44	6,2
dont communes déficitaires* - LA	0	-	-	-	-	-	-
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine

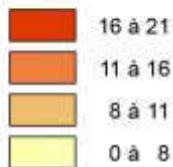



Tant pour ALM que Loire-Authion, le temps d'accès aux services est inférieur à la moyenne départementale. Seule exception : l'accès au panier de services publics pour la commune de Loire-Authion. De la même façon, c'est sur ce panier que les communes déficitaires se distinguent nettement.


La situation est favorable sur l'ensemble des domaines, seul le temps d'accès aux services du domaine de la culture est légèrement supérieur à la moyenne départementale.

La santé

Temps d'accès moyen
aux services relevant du
domaine de la santé (en mn)

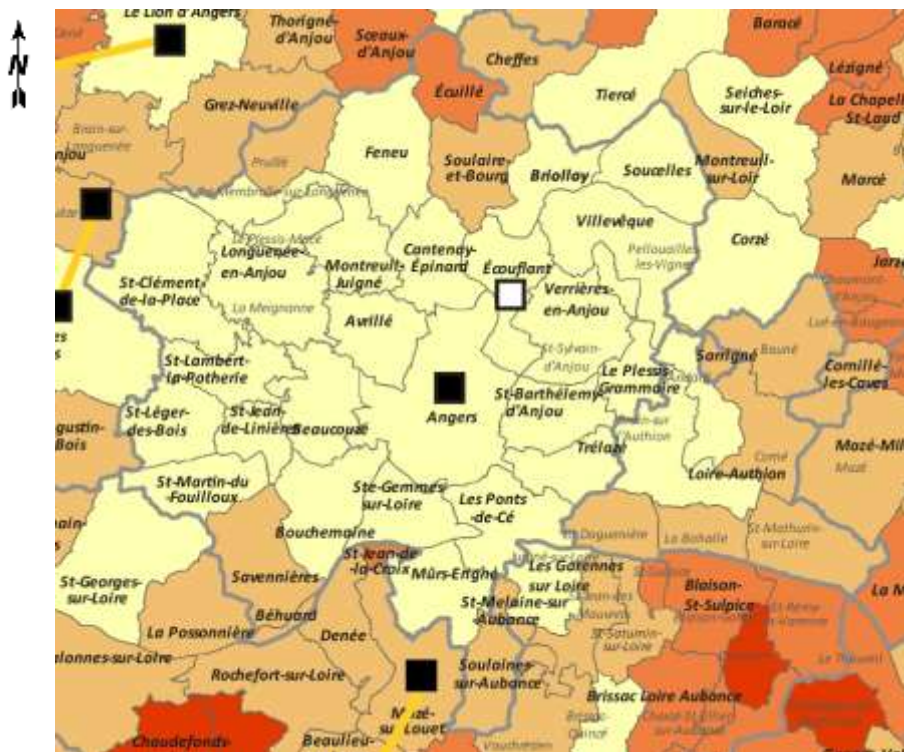


 MSP en fonctionnement

 MSP en cours de projet

 MSP en réseau

0 Kilomètres 10



Sources : INSEE (BPE 2014), ARS (2017).

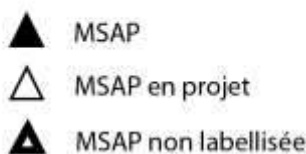
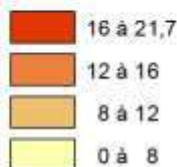
Quelques données :

- Un contrat local de santé existe sur Angers-Trélazé, une extension sur le territoire d'ALM intégrant la commune de Loire-Authion est à venir.
- 1 MSP des Hauts-de-St-Aubin, quartier d'Angers (17 professionnels de santé)
- 1 regroupement pluri-professionnel sur la Daguinière (5 professionnels de santé)
- 1 projet sur Ecoflant (une vingtaine de professionnels de santé)
- Des réflexions sur Angers (Belle-Beille, Montplaisir), Beaucouzé, Trélazé.

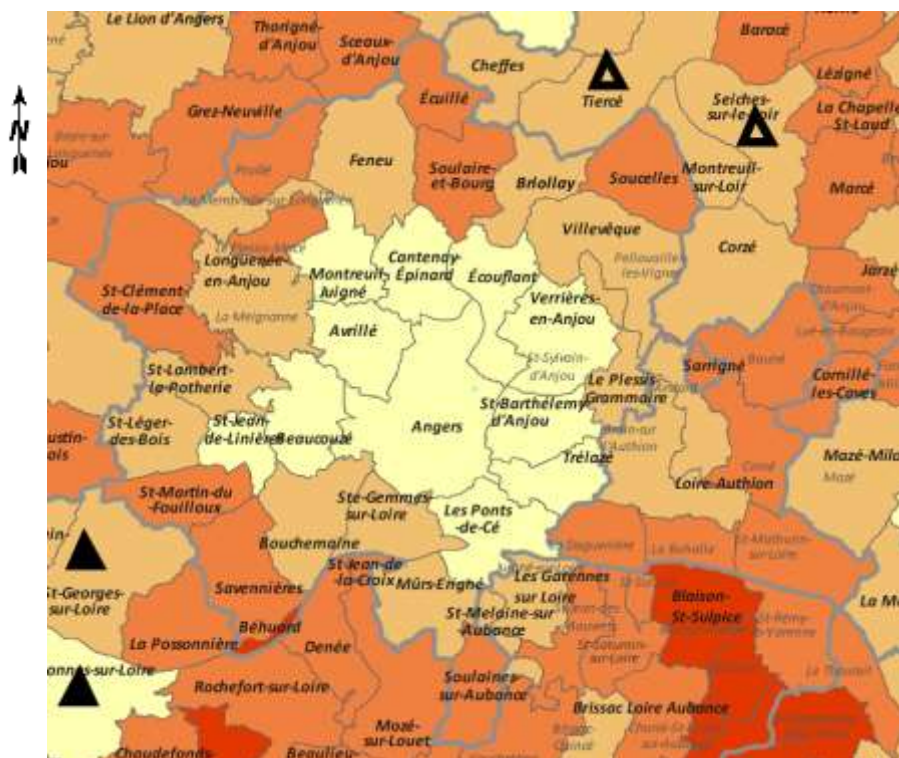


L'emploi et le social

Temps d'accès moyen
aux services relevant
de l'emploi et du social (en mn)



0 Kilomètres 10



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

Ce territoire bénéficie de l'implantation de 5 agences pôle emploi sur Angers. Le siège de la mission locale est sur Angers. 7 antennes se répartissent sur la ville et 7 autres sur des communes de l'agglomération, enfin il existe deux points relais de proximité.

Angers est le siège de la MSA, de la CPAM, de la CAF et de l'agence de la CARSAT. Par ailleurs, ces structures possèdent des antennes : CPAM (4 sur Angers et 2 dans l'agglomération) – CARSAT (4 lieux de permanences dans l'agglomération) – CAF (6 antennes sur Angers). On compte 13 bureaux de poste sur Angers, 20 sur le reste de l'agglomération (4 projets de fermeture), 12 agences

Commentaires apportés lors des rencontres avec le territoire :

La **commune Loire-Authion** a engagé un certain nombre de réflexions qui abordent la question des services : Charte d'aménagement, étude action culturelle, étude action sociale, études sur les mobilités. Le territoire est partagé entre plusieurs pôles en fonction des communes et des services (collèges, maisons des solidarités, inspection scolaire). Cela rend la situation parfois difficile par la multiplication des interlocuteurs.

Le nombre d'élus sur le territoire va être réduit dû aux fusions de communes et d'intercommunalités. Des risques de liens distendus entre les élus et la population peuvent en découler il en est de même avec la mutualisation de personnel de proximité (jardiniers, cantonniers...).

Sur Loire-Authion, on assiste à une évolution du service postal avec une offre organisée autour d'un facteur guichetier, à compter de 2017, sur 3 communes, il s'agit de veiller à ne pas réduire davantage le service.

Angers concentre de nombreux services, l'importance des interlocuteurs ne favorise pas l'interconnaissance.

L'évolution dans les formes de l'emploi et dans les modes de vie peut/doit entraîner une évolution des amplitudes horaires. (La mairie d'Angers ferme dorénavant sur l'heure du midi mais ouvre plus tôt). Il faut une nécessaire adaptation aux nouveaux rythmes de vie des populations, presque faire du sur-mesure, plutôt que de copier un modèle identique sur tout le territoire.

Les services du quotidien

Temps d'accès moyen
aux services du
quotidien en mn

9 à 12,1

6 à 9

3 à 6

0,5 à 3

○ Commune
sans commerce

0 Kilomètres 10



Sources : INSEE (BPE 2014), CCI (2016).

Commentaires apportés lors des rencontres avec le territoire :

Il n'est pas facile d'agir sur les services marchands car ils sont issus d'une initiative privée.

Dans le cadre d'actions de renouvellement sur Angers (Belle-beille, Monplaisir), une attention particulière a été portée sur les commerces et services.

Certains citoyens agissent aussi de façon à conserver les commerces dans leurs villes en « achetant partisan » (aller dans tel commerce de centre-ville plutôt que dans la grande surface pour lui permettre de vivre et se maintenir).





Il existe un enjeu autour des Distributeur Automatique de Billet (DAB) qui tendent à se raréfier dans les zones rurales.

Une offre en commerce ambulants existe sur plusieurs communes, essentiellement fréquentée par les personnes âgées compte tenu des horaires.

On assiste au développement des distributeurs automatiques (boulangerie, légumes, charcuterie) : qui permet de satisfaire des besoins quand il n'y a pas de commerce ou en dehors des heures d'ouverture des commerces, mais ne génère pas de vie sociale. Cela s'inscrit dans une logique utilitaire. Pratique qui risque de se développer (journaux, cigarettes, ...)




Transport et mobilités

Les lignes du réseau Anjoubus

-  Lignes principales
-  Lignes de proximité
-  Arrêt desservi par une seule ligne
-  Arrêt desservi par plusieurs lignes

Les tarifs

Un franchissement de zone = un changement tarifaire

-  Frontière tarifaire supplémentaire
-  Périmètre des réseaux urbains et périurbains actuels
-  Commune desservie en transport à la demande

0  10
Kilomètres



Sources : CD49 (2017).

Commentaires apportés lors des rencontres avec le territoire :

Pour **Loire-Authion**, il y a un enjeu de maintien et de développement de l'offre de transport dans le cadre de l'évolution de l'organisation et l'intégration dans Angers Loire métropole.

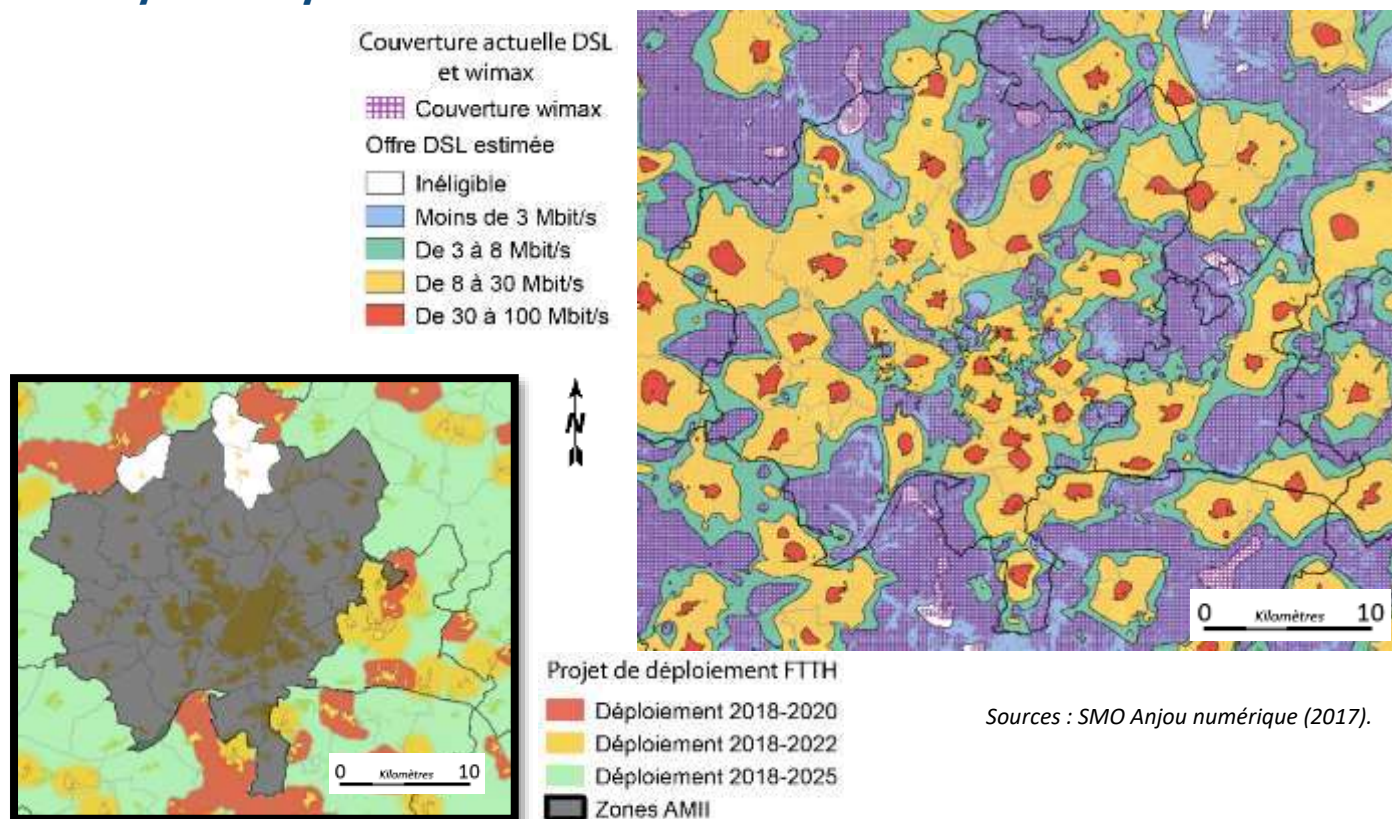
L'installation de la maison d'arrêt aux portes de la commune va peut-être s'accompagner d'une offre de transports nouvelle, car elle représente beaucoup d'emplois.

Le maintien à domicile et services de première nécessité requiert soit des services de mobilités (y compris par le biais de transports solidaires), soit des centres bourgs plus accessibles, soit l'apport de services à domicile (portage).

Pour les populations ciblées, le coût des transports solidaires (dédommagement des chauffeurs) reste significatif : « facilement 10€, et 10€ c'est beaucoup sur des petites retraites ». De plus, ce type de service pose la question de la responsabilité du chauffeur, quand le bénéficiaire sollicite un accompagnement plus important (présence au RV chez le médecin, ...) qui relève d'un véritable accompagnement social, et dépasse le rôle de chauffeur.

Le territoire bénéficie de deux gares : St Mathurin et La Bohalle. Il y a un travail à engager sur les rabattements vers la gare de La Bohalle et un enjeu de maintien de la gare.

Numérique et téléphonie mobile



Couverture numérique - La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 99,8 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 9,1 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 55,6 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 20,0 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 6 stations Wimax permettent de rendre éligibles 76,9 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 36,9% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 0,8% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 5,6% et le taux de locaux inéligibles à 0,2%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Sur l'agglomération d'Angers 2016, la fibre est déployée par orange à l'exception de Soulaire-et-Bourg, Ecuillé et Pruillé. Le Syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » la déploiera sur Loire-Authion entre 2018 et 2025.

Couverture mobile - La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes. Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 18 EPN dont 6 sur Angers, 6 sur Loire-Authion et 6 en première couronne d'Angers. (Source : Netpublic.fr)

Commentaires apportés lors des rencontres avec le territoire sur les domaines de l'éducation et de la sécurité :

La sauvegarde des écoles dans les communes rurales est une question dont se sont bien saisis les élus locaux. L'école étant une des sources de vie d'un village rural, les élus y sont particulièrement attentifs et gèrent ça à leur échelle avec le ministère.

L'accès aux locaux éducatifs pourrait être amélioré en facilitant les covoiturages, les pédibus, etc. mais cela est très changeant selon la commune concernée (densité, répartition de la population...).

Dans le domaine de la sécurité, il y a un projet de montée en puissance du service en lien avec l'arrivée de la maison d'arrêt. Le SDIS envisage un centre de secours de 800 m² sur Andard/Brain (200 m² aujourd'hui), qui reflète sans doute des perspectives de développement de l'activité. Dans ce contexte, il est également question du développement potentiel de la gendarmerie.



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

- **Mettre en place une chaîne d'information** efficace afin de mieux informer les administrés.
- **Placer la mairie et les maisons de service au public au cœur du maillage de proximité.** Il est indispensable qu'une mairie partage ses locaux avec d'autres services publics.
 - Cela pose la question de l'engagement des services (notamment en termes d'agents disponibles, etc).
 - La mairie étant un relais des demandes des citoyens, il se pose la question de la formation des agents d'accueil. En effet, ce sont les « primo-répondants » aux questions des administrés et ils doivent être capables de trouver l'information et d'orienter au mieux le demandeur.
 - Faire évoluer le rôle de la mairie déléguée pour les communes nouvelles. C'est un enjeu de réussite de la commune nouvelle de maintenir le même niveau de service à la population, pour « que l'habitant ne se rende pas compte qu'on est passé en commune nouvelle » (en termes de performance et de réactivité).
- Il est impossible de proposer les mêmes solutions partout (en termes d'horaire, de localisation...). Il faudra **adapter les horaires aux réalités d'affluence de la commune/du service** (peu utile d'ouvrir un service entre 13h et 17h pour une commune où les actifs ne sont pas sur place). Des ouvertures en matinées sont parfois suffisantes dans le péri-urbain.
- Une logique **de partenariat entre les services publics et les entreprises privées** peut également être intéressante. A l'instar de ce qui commence à se faire, opérateurs privés et publics pourraient s'associer pour arriver à un arrangement « win-win » où le commerce local sert également « relais de service public » contre rémunération par l'opérateur (qui forme également le commerçant). Ces actions ne peuvent être menées quasiment qu'au cas par cas afin de bien saisir les réalités de chaque territoire.
- Le **PLUi** en cours d'élaboration pourrait être un **outil de plus pour mettre l'accessibilité** en avant dans le cadre d'un projet de développement futur.
- L'élargissement du territoire nécessite de formaliser davantage les relations **entre les collectivités et les usagers** (par exemple, pour les associations, via des conventions).
- Le maintien de commerces de proximité suppose une évolution de positionnement pour s'adapter aux évolutions des modes de consommation.
 - **Jouer la carte du qualitatif**, de la proximité, des circuits courts (croiser avec des lieux de dépôt des AMAP, faire évoluer la restauration collective, ...). Modèle qui présente plusieurs intérêts : apports de services aux consommateurs, création de lien social pour éviter la transformation en cités dortoirs, développement économique par de nouveaux créneaux porteurs dans l'agriculture, préservation de l'environnement.
 - **Intégrer le développement de l'e-commerce**, qui cherche ou qui permet de réduire les temps d'achat - pouvant être jugés contraignants- au profit des temps de loisirs. Organiser l'impact d'un service 24H/24 : organisation des points de livraisons (et en conséquence les horaires d'ouverture, ou le modèle de distribution automatique), ...

Des réflexions qui restent à engager : elles ne sont pas engagées aujourd'hui dans les travaux préparatoires du nouvel EPCI qui n'a pas le commerce et l'agriculture, dans ses compétences.

- **Répondre aux besoins liés au vieillissement démographique** : travailler sur les besoins de cette population, aujourd'hui très présente dans les centres bourgs et en diffus.
- **Répondre aux besoins des populations fragiles** ou ayant des problèmes de mobilité, par exemple via des services à domicile (portage de repas), des mobilités alternatives (transports solidaires...). L'enjeu est de répondre aux problématiques d'accès et de créer du lien social (éviter l'isolement de ces populations).
- **Développer le vélo « utilitaire »**, à la fois dans un cadre de transition énergétique et comme enjeu de santé. Cela suppose de sécuriser les parcours (en particulier traversée de la D346). A travailler avec Angers Loire Métropole.



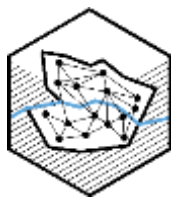
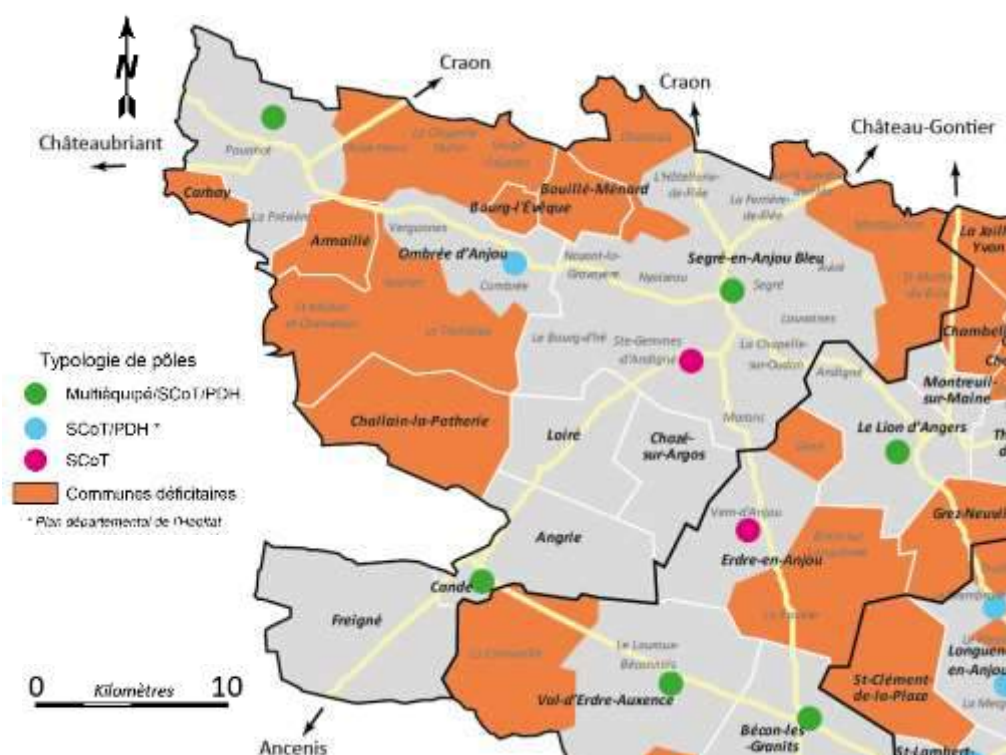


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Anjou Bleu Communauté	35 697	0,65	50,1	1,03	21 504
Communes déficitaires*	6 938	0,91	57,1	1,26	21 105
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

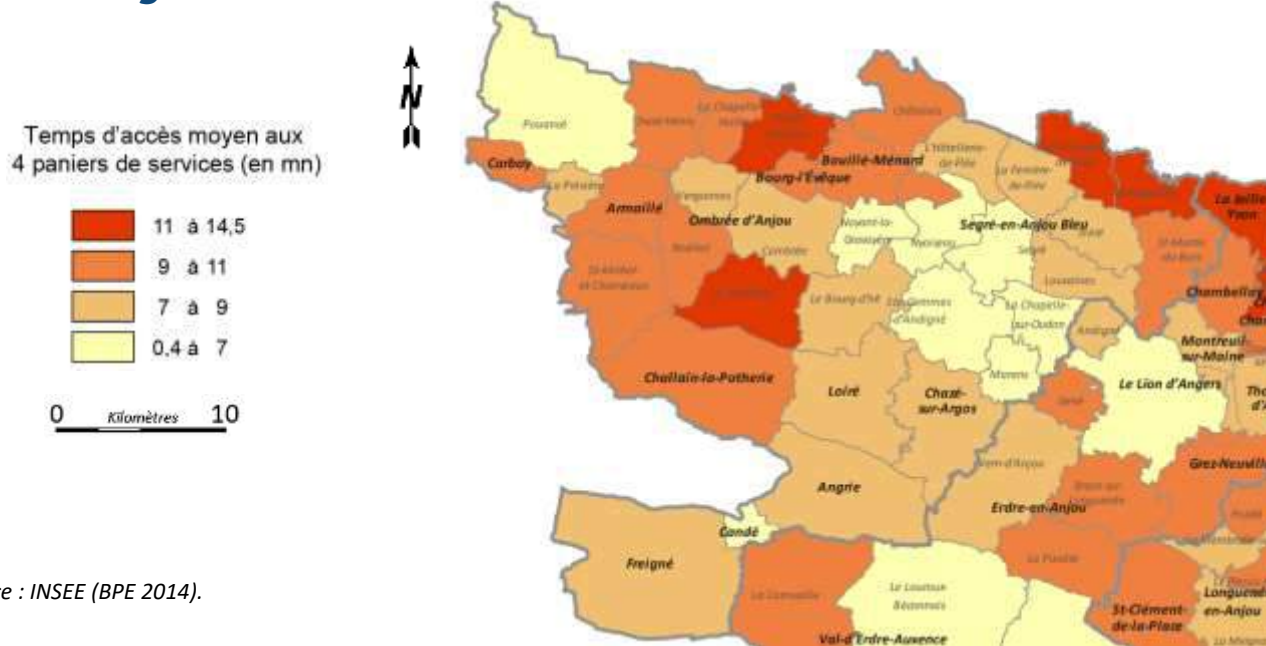
*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

Anjou Bleu Communauté est passé entre 2016 et 2017 de 35 à 12 communes, dont 2 communes nouvelles Segré-en-Anjou Bleu et Ombrée-d'Anjou, avec au total 25 communes déléguées. Trois communes sont multi-équipées (Segré, Pouancé et Candé). 5 communes et 10 communes déléguées sont déficitaires. Elles se situent aux marges du département et entre les deux pôles que sont Segré et Pouancé. Une grande partie des communes concernées sont également sous l'attractivité de pôles extérieurs au département, notamment Châteaubriant, Craon, Château-Gontier et Ancenis.

Les communes déficitaires, qui représentent 19,4% de la population du territoire voient leur population progresser. Elles sont globalement plus jeunes et présentent un niveau de revenu plus faible que la moyenne du territoire.



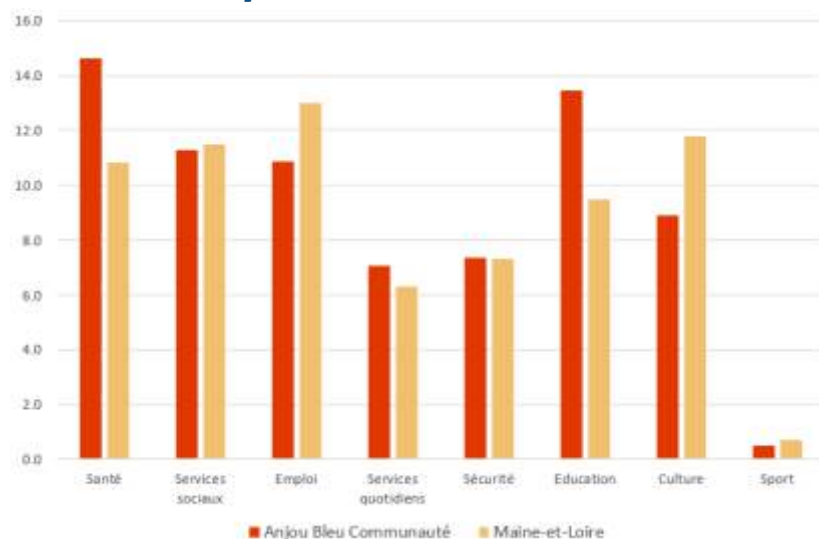
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

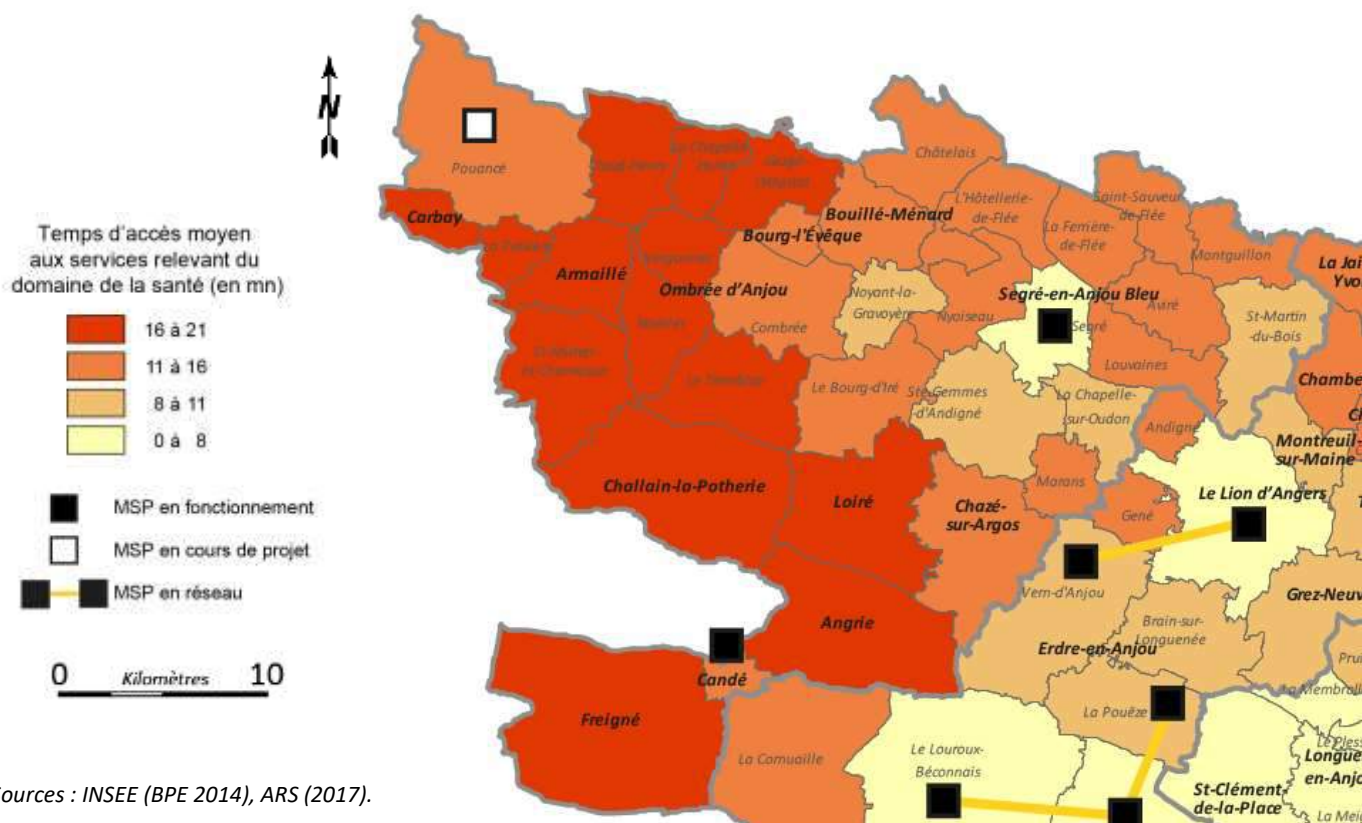
	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Anjou Bleu Communauté	35	11,1	5,3	9,5	5,0	8,20	6,0
Communes multi-équipées*	3	6,0	1,2	3,4	0,6	3,24	1,2
Autres communes	32	11,6	5,7	10,0	5,4	8,66	6,4
dont communes déficitaires*	15	13,7	6,4	11,9	6,4	10,16	7,6
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine



Au global et sur l'ensemble des services Anjou Bleu Communauté se situe proche de la moyenne départementale quant au temps d'accès moyen aux services. Le territoire présente une situation plus favorable quant au panier des services publics, notamment pour les services liés à l'emploi. A l'inverse c'est dans les domaines de la santé et de l'éducation que les temps d'accès sont nettement supérieurs.

La santé



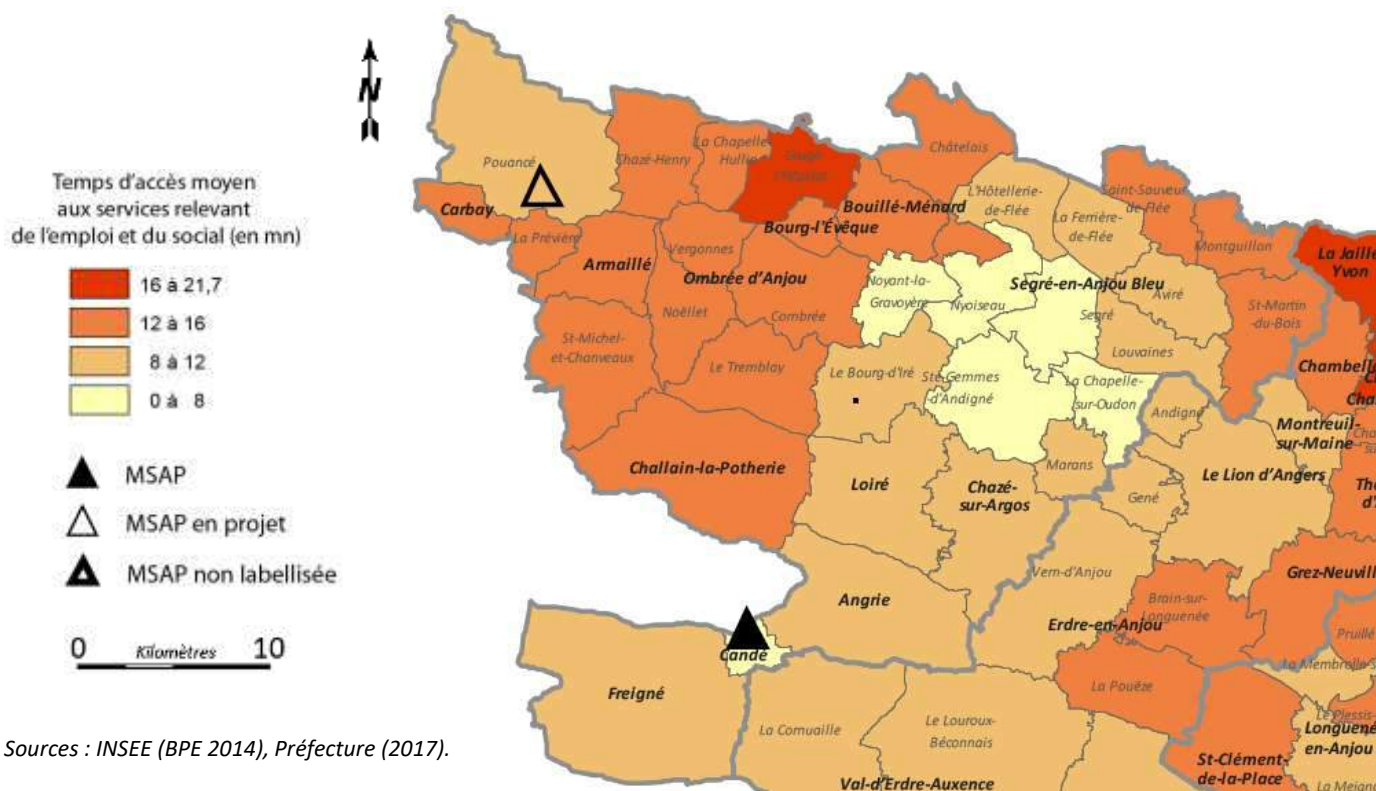
Quelques données :

- Un contrat local de santé est en cours de construction sur le territoire du PETR
- 1 MSP sur Segré (24 professionnels de santé)
- 1 MSP sur Candé (21 professionnels de santé)
- Un pôle santé sur deux sites Pouancé-Combrée (une quinzaine de professionnels de santé)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Une réflexion est engagée depuis plusieurs années sur un projet de Maison de Santé pluridisciplinaire, avec 2 implantations à **Pouancé et Combrée**, l'implantation immobilière du projet se fera dans la maison de retraite de Pouancé. C'est une condition majeure de l'attractivité vis-à-vis des jeunes médecins souhaitant s'installer sur le territoire.

L'emploi et le social



Quelques données :

Ce territoire bénéficie de l'implantation d'une agence pôle emploi sur Segré et d'une mission locale avec des permanences sur Segré, Pouancé et Candé.

Segré accueille l'agence territoriale Loire-Segréen de la MSA ainsi que des antennes de la CAF, de la CARSAT et CPAM.

Le territoire compte 4 bureaux de poste (dont une fermeture en 2017), 11 agences communales, 6 relais poste.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Segré est le point d'appui pour les services de tout le territoire de Segré-en-Anjou bleu. Une réflexion est engagée sur les horaires d'ouverture des mairies :

- Décision d'ouvrir une heure de plus à Segré, le vendredi soir (17h /18h) : retour positif, car forte affluence.
- Intérêt de caler ces horaires en lien avec les autres activités faisant « venir du monde » à Segré : par exemple, baisse d'affluence à la mairie le samedi matin depuis la fermeture de l'école.
- Dans une autre commune, décision d'ouvrir 3 midis / semaine, bénéficiant d'une très forte fréquentation.

A **Pouancé**, ouverture prochaine de la MSAP, avec une volonté de garder ou faire revenir sur le territoire des permanences auxquelles les habitants sont attachés (CAF, CARSAT...). La MSAP aura comme pivot le service PIJE existant :

- La question du lien entre les mairies déléguées et la MSAP, sur le premier accueil, est à finaliser.
- Autre volonté : faire de la MSAP un lieu d'animation et support à des événements locaux, comme par exemple le forum de l'emploi.

A **Candé** la MSAP vient d'ouvrir. Le label MSAP crée un cercle vertueux et permet d'attirer des partenaires supplémentaires sur la structure (à leur demande). On peut notamment citer : médiateur49, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), le Planning Familial, conciliateur de justice, etc...

L'agent MSAP devra faire le lien entre les usagers de Candé et l'antenne « Pôle Emploi » sur Segré.

Par ailleurs, le centre socio-culturel de Candé possède une borne informatique pour faire des démarches dématérialisées et une permanence CAF. Les agents sont formés pour donner une primo-réponse aux usagers mais n'ont pas de formation plus poussée. Le but pour les agents est que l'utilisateur soit autonome dans l'utilisation des outils numériques mis à disposition. La borne informatique, qui reprend les mêmes codes que la tablette avec son utilisation intuitive est plus appréciée qu'un poste informatique (souris...).

Il y a nécessité d'avoir un circuit d'information clair et structuré pour la MSAP. Cela pose également la question de la formation des personnels de mairie et de la communication tant vis du personnel que du citoyen.

Concernant la Poste, une plate-forme courrier (bureau de poste + mini-centre de tri) existe depuis deux ans sur Candé pour remplacer l'ancienne structure et mutualiser avec le Louroux-Béconnais. Il existe une appréhension sur le devenir du bureau de Poste à Combrée : rumeurs sur une fermeture à horizon de quelques années, alors que le bureau est très fréquenté.

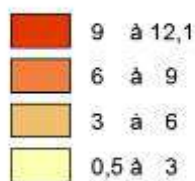
Sur **Pouancé**, il existe une forte cohésion et fréquence des échanges entre les acteurs du social (rencontres mensuelles entre tous les professionnels, dans le cadre d'un réseau informel, logique d'aide aux situations de difficultés des ménages).

Le centre social de **Candé**, agréé par la CAF, développe des actions en faveur de la jeunesse et de la famille et possède aussi une permanence CAF et MSA. Il a perdu des permanences en 2013 (dorénavant qu'à Segré), mais des associations plus lointaines (dont certaines de Segré) ont des permanences dans les locaux du centre social. Le centre social propose une itinérance dans ses animations (une dizaine par commune par an). Enjeu sur l'information sur l'itinérance des actions d'animation (journée intergénérationnelle, semaine des seniors...).



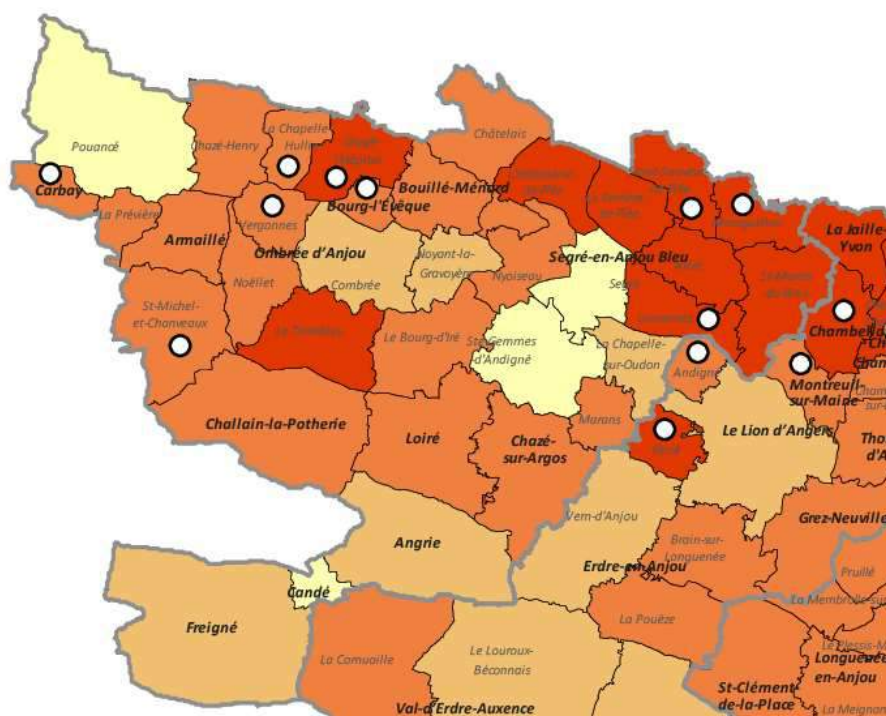
Les services du quotidien

Temps d'accès moyen
aux services du
quotidien en mn



○ Commune
sans commerce

0 10
kilomètres



Sources : INSEE (BPE 2014), CCI (2017).

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Une étude de la CCI conduite en 2013 sur le canton de **Segré** avait souligné les problématiques des petits commerces de proximité sur le territoire : comment les pérenniser, quel modèle économique trouver (faible rentabilité, malgré des horaires d'ouverture lourds...).

Depuis 2 ans, on note une stratégie de développement de distributeurs de pains installés dans plusieurs communes, avec un retour positif des habitants (intérêt majeur : des horaires de disponibilité très élargis par rapport aux boulangeries).

Il y a un enjeu spécifique autour de l'offre commerciale de Segré et son centre-ville avec une volonté de regrouper les commerces sur les 2 axes principaux, afin de les rassembler et conforter une offre compacte et attractive, offrant du stationnement à proximité.

Les élus **d'Ombrée-d'Anjou** ont engagé (diagnostic en cours avec CCI et Chambre d'Agriculture) une démarche de sensibilisation à l'importance :

- D'une part de la reprise des commerces, afin de maintenir une « équité » d'offre sur le territoire (en fonction de la population des communes), ainsi qu'en favorisant les lieux de dépôts de services marchands (dépôts de pain).
- D'autre part, sur la valorisation des produits locaux (cuisine centrale, magasin de producteurs uniques).

Au niveau du maintien des commerces la situation est plutôt fragile et **les élus du Candéen** regrettent qu'il ne soit pas possible d'intervenir quand l'activité est toujours en cours (actions possibles uniquement sur le dernier commerce).

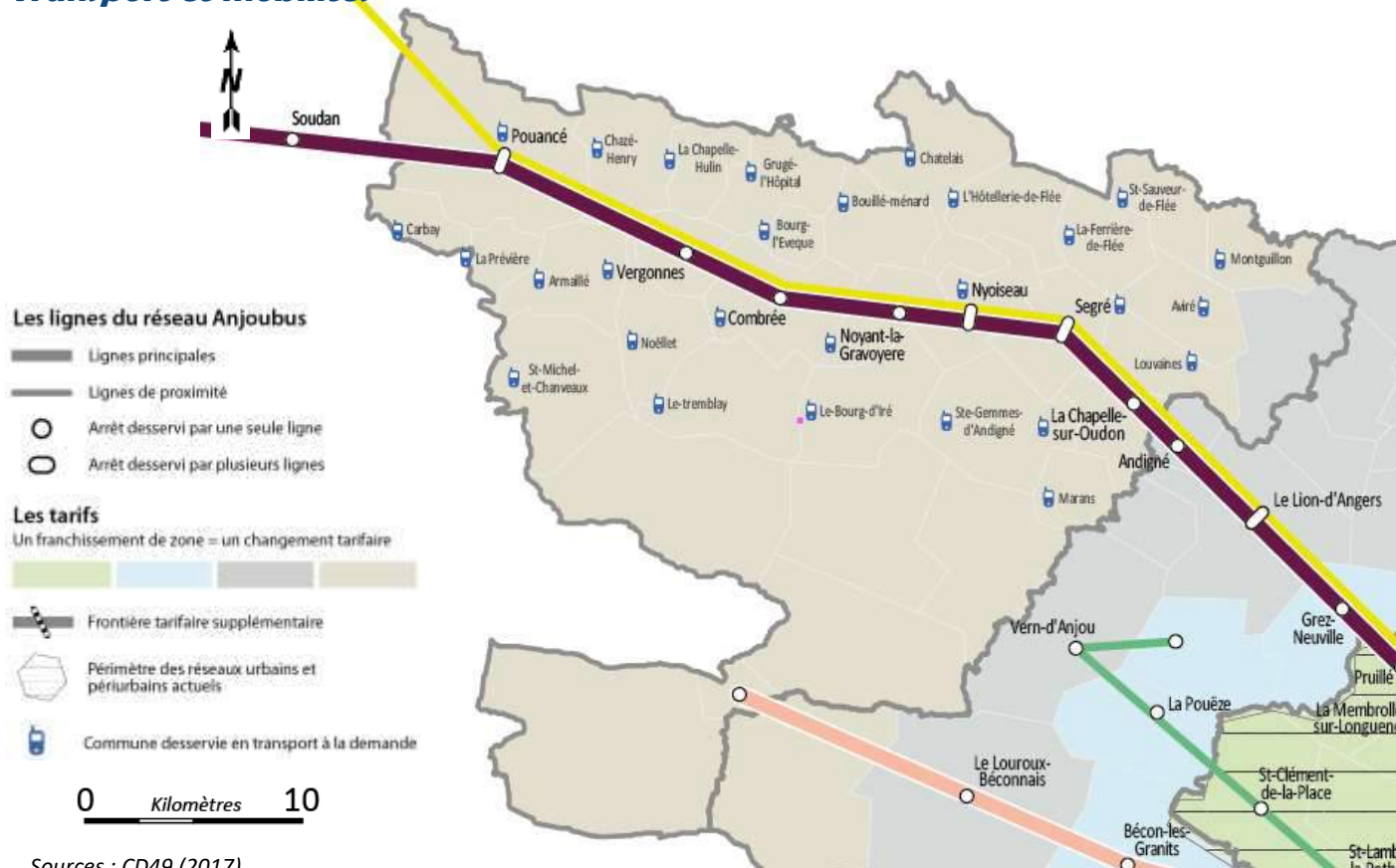
Sur les 5 communes autour de Candé on peut trouver : supérette, dépôt de pain, épicerie solidaire... Commerces assez diversifiés.

La commune de Candé demande aux associations subventionnées de faire l'effort de consommer dans les commerces de la commune ou de la CC.

Le dispositif MACS (Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) à destination des privés et mis en place à l'échelle du Segréen, est peu utilisé, ou du moins en deçà des espérances.



Transport et mobilités



Quelques données :

- Sur les secteurs de Candé et de Segré, le transport solidaire Voitur'âges fonctionne.
- La mission locale du Segréen assure un service de location deux roues sur Pouancé et Segré.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

C'est un enjeu majeur pour le territoire de **Segré en Anjou bleu** ; volonté dans les prochaines années de développer un transport « urbain » à l'échelle du nouveau territoire, pour faciliter et sécuriser les déplacements des enfants le mercredi aux activités sportives, culturelles.

Il existe un service de déplacement associatif « Solidaires » (300 à 400 adhérents sur l'ensemble de la commune) qui fonctionne bien : les demandes portent surtout sur les courses, le marché de Segré, la santé...

Se pose cependant la question du manque de capacité à informer en mairies sur les différents services de mobilités existant (Solidaires, transport à la demande du département...).

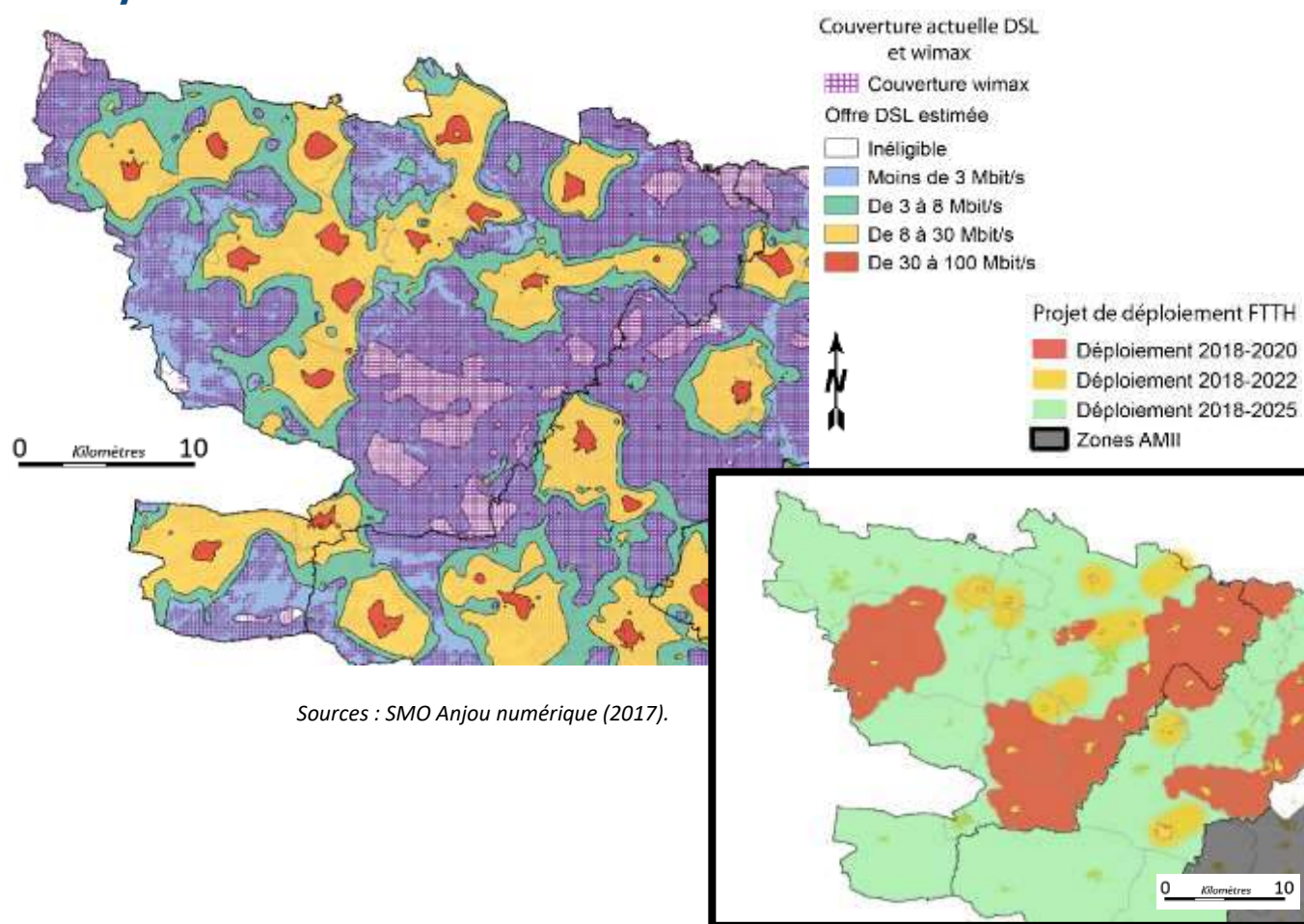
Sur le territoire du **Pouancéen**, il existe un décalage dans le vécu du territoire entre les autonomes, pouvant facilement accéder aux services de Segré, Châteaubriand... et ceux dépendant du bus, pour qui ces trajets deviennent un problème. C'est notamment le cas des habitants venus d'Angers, pour accéder à un logement social, et qui rencontrent des difficultés à accéder à Angers (plus de 2 h par les transports en commun).

Il existe un « Transport Solidaire » dans toutes les communes, sauf deux, chaque commune s'étant organisée en fonction de ses spécificités (ciblage sur les personnes âgées, ou système plus ouvert).

Dans le futur, il serait intéressant de rapprocher les différentes associations jouant ce rôle d'appui à la mobilité, notamment intergénérationnelle.

Il n'y a pas de service de transport en commun entre **Candé** et Segré (un système solidaire existe cependant).

Numérique



Sources : SMO Anjou numérique (2017).

La couverture numérique - La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 95,9 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 17,6 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 37,8 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 27,9 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 7 stations Wimax permettent de rendre éligibles 73,5 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 30,8% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,7% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 5,8% et le taux de locaux inéligibles à 0,1%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile : La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes (Loiré, le Bourg-d'Iré, St-Martin-du-bois sur le territoire). Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 2 EPN sur Segré et Combrée. (Source : Netpublic.fr)



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

Organiser les temps des services (horaires d'ouverture et de disponibilité des services), notamment les mairies comme premier point d'entrée et orientation des usagers :

- Intérêt de garder une flexibilité (tester des horaires) et s'adapter au contexte propre à chaque commune (par exemple : ouverture le midi dans des communes comptant de l'activité économique, en jouant la concertation entre les commerces, mairies...).
- Intérêt de jouer également la complémentarité des horaires d'ouverture entre les mairies déléguées.
- Une approche qui nécessite une formation / information forte auprès des personnels de mairie appelées à jouer un rôle d'accueil, de point d'entrée et de médiation sur les services du territoire.
- Services publics : viser l'objectif d'au moins un jour d'ouverture en horaires décalés (midi, le soir), pour les actifs.

Réfléchir aux usages du numérique :

- Télétravail, accès aux services, mais aussi appui à l'activité de catégories comme les agriculteurs.
- Importance du mobile comme vecteur croissant de l'accès au numérique, premier secours pour les zones les plus isolées, les agriculteurs...
- Enjeu de l'accompagnement à l'usage du numérique, qui concerne des publics variés : il doit s'appuyer sur le réseau associatif.

Accompagner à l'usage du numérique, au sein de la MSAP : ce travail visera notamment les ménages jeunes désorientés, voire souffrant d'illettrisme. Il pourra s'appuyer sur des associations locales prêtes à intégrer la MSAP, s'adosser à ENVOL (présent à Segré, mais plus à Pouancé), dans la continuité de ce qui est déjà travaillé à travers le PLAIA (Point Local d'Accueil et d'Information aux Associations) existant déjà.

Améliorer la mobilité et travailler avec le département sur le réseau de transport dans la continuité du travail mené au niveau du Pays.

Réfléchir à une demande croissante en sports et activités de loisirs, en libre pratique : l'encourager au risque de déstabiliser les associations existantes dans ce domaine ? ou mieux encadrer les associations sportives existantes (exemple des clubs de football dont les zones de recrutement devraient mieux se caler sur le territoire institutionnel qui les finance ; problèmes de tensions personnelles entre dirigeants associatifs entraînant la multiplication des structures).

Conduire un travail de mise en cohérence de l'offre de service associatif (exemple à Segré sur le social, avec une mutualisation des moyens pour les 6 associations qui jouent un rôle d'écoute des personnes en difficulté).

Conforter les réseaux formels et informels d'acteurs (sociaux, commerçants...) dans la qualité de la prise en compte des attentes des usagers et des services proposés.

De nombreux services sont passés sous formes associatives et cela permet de faire vivre le territoire. Les collectivités ne pourraient pas en avoir la charge. **Comment promouvoir le bénévolat** dans un contexte de « consommation d'association » ?



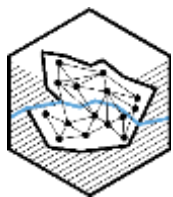
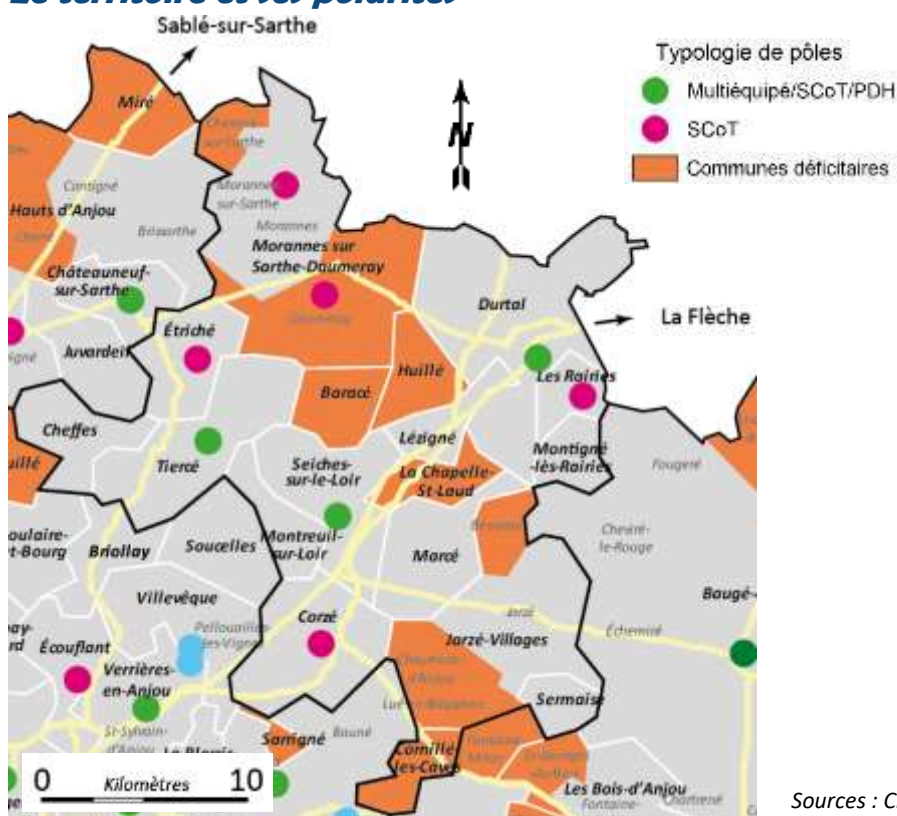


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



ANJOU LOIR ET SARTHE

Le territoire et ses polarités



Anjou Loir-et-Sarthe compte 23 communes dont 2 communes nouvelles Morannes-sur-Sarthe-Daumeray (3 communes déléguées) et Jarzé-Villages (4 communes déléguées). Trois communes sont multi-équipées (Tiercé, Seiches-sur-le-Loir et Durtal). 9 communes et communes déléguées sont dites déficitaires.

Pour les communes du nord du territoire, les pôles de Sablé-sur-Sarthe et surtout de la Flèche constituent des lieux de services privilégiés notamment grâce à une desserte aisée par autoroute.

Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).

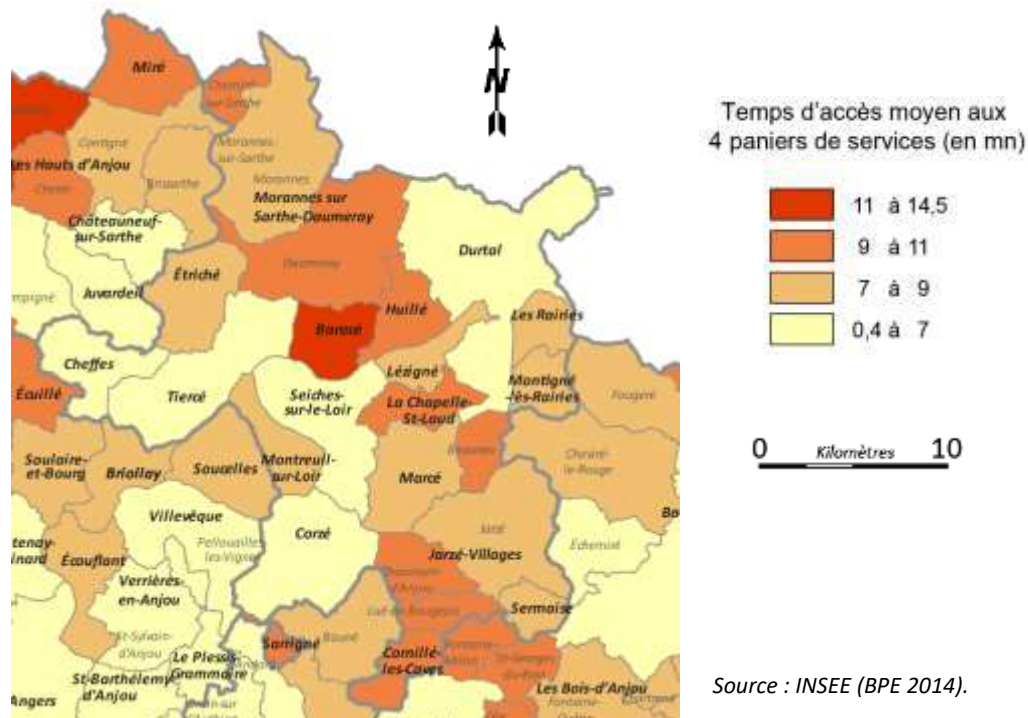
	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Anjou Loir et Sarthe	27 198	0,79	59,9	1,21	23 968
Communes déficitaires*	4 924	1,14	15,5	1,57	23 900
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires qui représentent 18% de la population d'Anjou-Loir-et-Sarthe sont en croissance de population nettement supérieure à la moyenne du territoire et sont également plus jeunes.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document



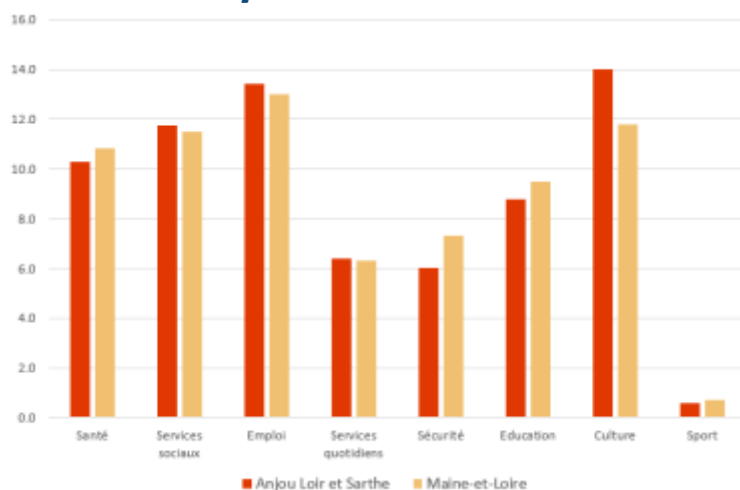
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Anjou Loir et Sarthe	23	11,8	5,1	8,8	4,4	8,12	5,5
Communes multi-équipées*	3	8,7	2,6	4,6	0,6	4,81	1,6
Autres communes	20	12,2	5,5	9,4	5,0	8,61	6,1
dont communes déficitaires*	9	13,5	6,0	10,5	5,6	9,56	7,0
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine

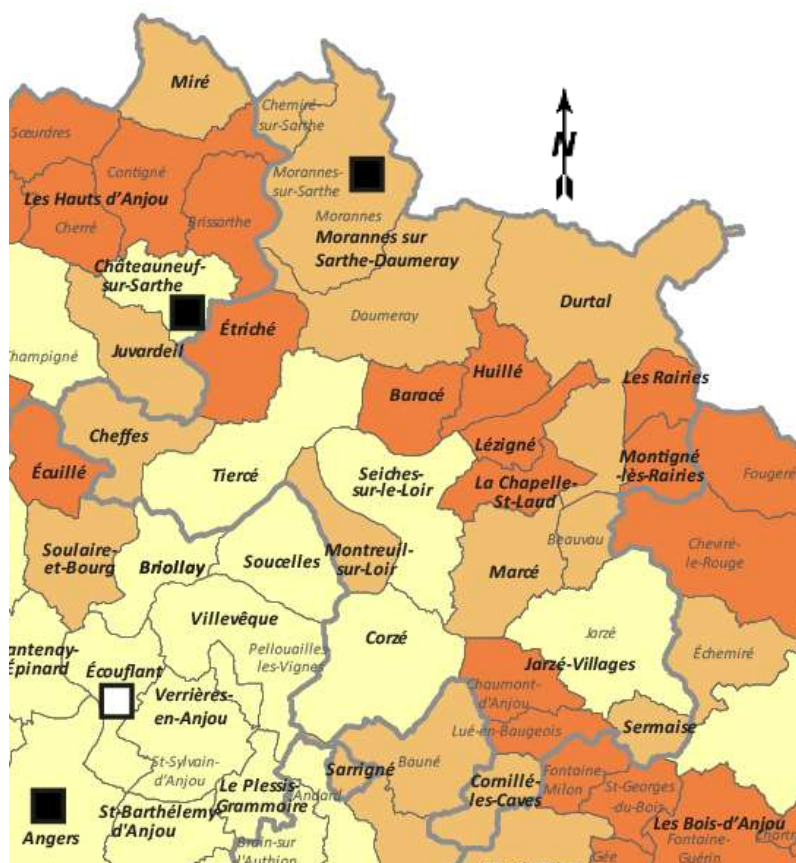


Au global, le territoire, au regard des temps d'accès, se situe dans la moyenne départementale. Même pour les communes déficitaires, l'écart aux moyennes départementales et du territoire est limité.

La situation est plutôt favorable dans les domaines de la santé et de la sécurité. En revanche, elle est moins au regard du domaine de la culture.

La santé

Temps d'accès moyen
aux services relevant du
domaine de la santé (en mn)



Sources : INSEE (BPE 2014), ARS (2017).

Quelques données :

- Pas de contrat local de santé
- 1 MSP sur Morannes et alentours (15 professionnels de santé)
- 1 maison médicale à Durtal (une dizaine de professionnels de santé)
- Un projet sur Seiches, Corzé et Villevêque avec une dizaine de professionnels

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur l'ex CC du Loir, l'offre en généraliste est de qualité ; un système de garde qui fonctionne très bien les nuits et week-ends, organisé à l'échelle de plusieurs EPCI.

Compte tenu de la population vieillissante du territoire, et notamment dans le bourg de **Seiches**, il existe une volonté de développer les services à leur destination : maintien d'une présence infirmière, mise en place de portages de repas. Plus largement, il convient de développer des services spécifiques aux seniors, qui « peuvent tout trouver à Seiches ».

On note des difficultés de communication et orientation entre partenaires : par exemple, barrières institutionnelles des médecins pour orienter vers le CLIC à **Tiercé**.

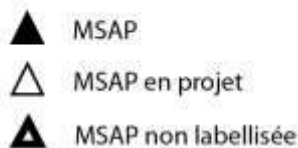
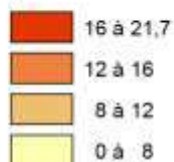
Un espace santé-bien-être s'est récemment ouvert à **Etriché**. Il y a certainement à travailler la complémentarité avec les fonctions plus spécialisées implantées à **Tiercé**, par exemple l'orthophoniste.

Pour la médecine généraliste, la Maison médicale à **Durtal** constitue un atout indéniable. Se pose la question de l'accès aux médecins spécialisés, car il y a un réel déficit sur le territoire, impliquant d'aller à la Flèche, Sablé... avec plus de 6 mois d'attente pour un rendez-vous.



L'emploi et le social

Temps d'accès moyen
aux services relevant
de l'emploi et du social (en mn)



0 Kilomètres 10



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

La MSAP de Durtal est un relais emploi. Par ailleurs, la mission locale angevine dispose de relais de proximité à la MSAP de Durtal, sur Tiercé (Solipass) et Seiches-sur-le-Loir (Escale).

La MSA, la CARSAT, la CPAM et la CAF sont signataires de la convention locale de la MSAP de Durtal et sont également présents sur rendez-vous à la MSAP de Seiches-sur-le-Loir.

Le territoire compte 4 bureaux de poste, 2 agences communales et 6 relais poste.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Il y a une proximité avec les services de la Sarthe mais les coopérations sur les services publics (par exemple : CPAM/CAF) ne fonctionnent pas.

Un Relais de Services Publics va ouvrir près de la gare de **Tiercé**, avec le Centre Social, à travers une reconstruction de l'ancienne gare ; solution retenue en l'absence d'un accord de l'Etat pour une MSAP labellisée, du fait de la proximité de celles de Durtal et de Châteauneuf. Le projet est toutefois accompagné par l'Etat, les CC voisines et le Conseil Régional.

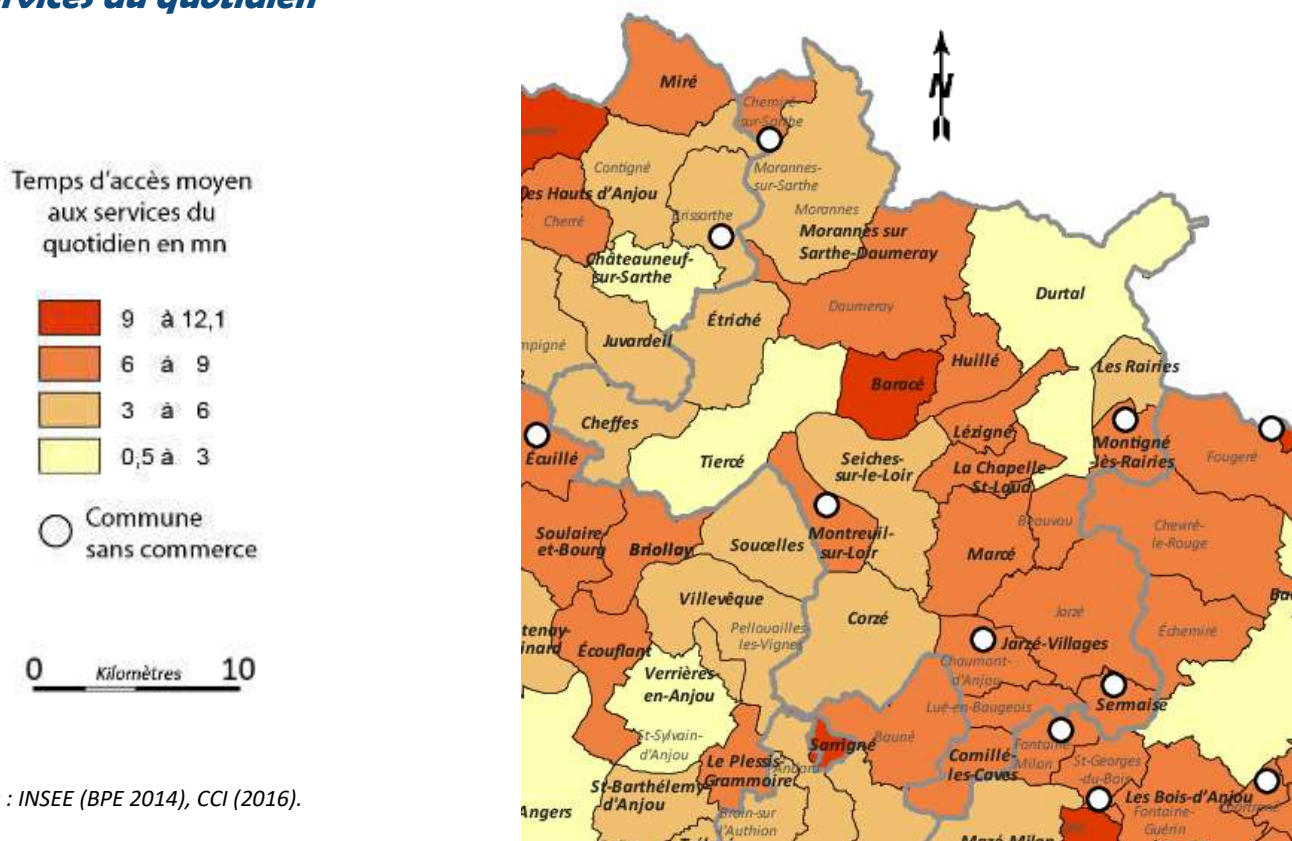
Pour la MSAP à **Durtal**, depuis son ouverture, on note une forte progression de la fréquentation, notamment grâce à la CAF et également des 2 points numériques en libre-service. La MSAP compte une vingtaine de partenaires, dont la moitié en permanence. Sa fréquentation bénéficie aussi de la proximité de la halte-garderie, qui permet de faire garder les enfants pendant que les parents accèdent à un service. Cependant, compte tenu de sa localisation en périphérie, la MSAP n'a pas vraiment d'effet d'entraînement sur la fréquentation du centre-ville de Durtal.

Le bilan du fonctionnement de la MSAP de **Seiches-sur-le-Loir** est positif. Elle permet d'assurer le lien entre les actions sociales, et les intervenants présents correspondent bien aux attentes de la population ; son fonctionnement est souple, par exemple pour intégrer Randstad (structure d'intérim).

Se pose la question des horaires d'ouverture des services publics : constat de réduction des horaires (Poste : fermé le lundi depuis quelques années, CPAM vient uniquement sur rendez-vous) et inadéquation des horaires par rapport à la réalité des modes de vie des habitants, notamment actifs.

Enfin dans le domaine de l'insertion sociale et économique, on note une situation préoccupante, l'associatif de proximité disparaît du fait de la nécessité de passer des appels d'offre.

Les services du quotidien



Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :





Il existe un fort niveau de consommation locale commerciale (80% de l'alimentaire est acheté à **Tiercé**, grâce à la présence du Super U en centre-ville), effet dissuasif par rapport au choix de se rendre au « Carrefour » plus lointain.

Une offre de commerces de base existe dans toutes les communes de l'ex **CC des portes de l'Anjou**. (Un appui a été apporté en juin 2016 au montage d'un multi-services à Montigné-les-Rairies : épicerie, dépannage pain, restaurant...).

On note la fermeture récente d'une boulangerie (**Marcé**), et plus généralement il manque de solutions de dépannage pendant les fermetures pour vacances.

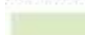


Transport et mobilités

Les lignes du réseau Anjoubus

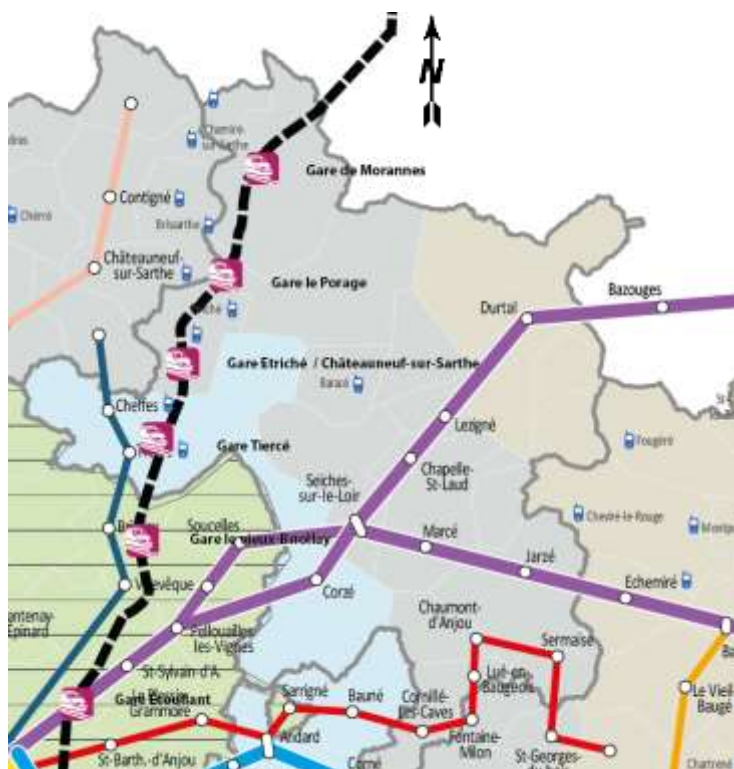
-  Lignes principales
-  Lignes de proximité
-  Arrêt desservi par une seule ligne
-  Arrêt desservi par plusieurs lignes

Les tarifs

Un franchissement de zone = un changement tarifaire

-  Frontière tarifaire supplémentaire
-  Périmètre des réseaux urbains et périurbains actuels
-  Commune desservie en transport à la demande

0 Kilomètres 10



Source : CD49 (2017).

Quelques données :

- Un service de transport solidaire est porté par l'ex. CC des Portes de l'Anjou (Trajet solidaire)
- L'AISP basée à la Flèche met à disposition pour des structures d'insertion sur Durtal et Seiches des cyclomoteurs.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

La halte ferroviaire de **Tiercé** est un atout majeur pour la mobilité. C'est une des plus fréquentées de la région, pour la desserte Tiercé/ Angers (12 minutes en direct). Se pose la question de la refonte des horaires SNCF (risque d'horaires plus matinaux et moins adaptés, incitant les actifs à se reporter sur la voiture).

Le territoire de **Durtal** soutient depuis 2012 l'initiative associative « Trajet Solidaire ».

- 300 personnes (de plus de 75 ans, non autonomes) bénéficiaires, pour des trajets correspondant souvent à des déplacements à Angers, la Flèche, en particulier pour les visites médicales (spécialistes), courses, sociale (CPAM)..., ou plus localement jusqu'à la MSAP.
- Une réponse qui s'appuie sur des bénévoles « jeunes retraités ».
- Service de mise en relation direct entre les bénéficiaires et les bénévoles par téléphone.
- Lancement avec un soutien de 1000 € de la CC, depuis fonctionnement en autogestion de l'association (5 € de cotisations / an, plus une tarification à la course : 0,35€/km).

Par ailleurs, il existe d'autres initiatives intéressantes :

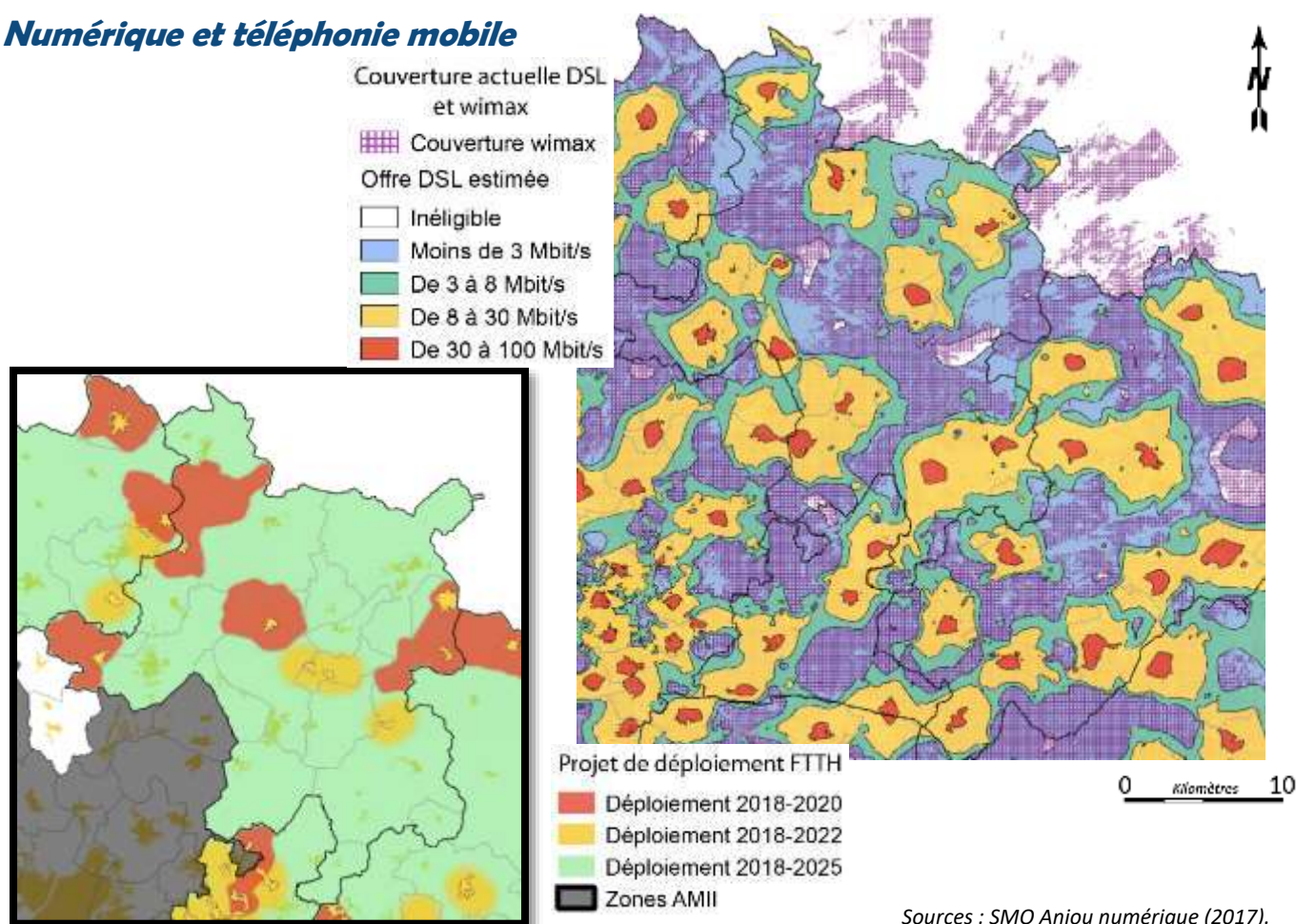
- Le Point relais mobilités pour les jeunes à la MSAP, avec le prêt de mobylettes (plus de 200 jours d'utilisation déjà réalisés).
- Le Point Express régional : point itinérant, sur le parking de la MSAP, pour des informations et la vente de billets.

L'initiative « Trajet Solidaires » pour les personnes âgées, n'est pas encore déployée partout sur le territoire de l'ex CC du Loir du fait de la difficulté de trouver des bénévoles.

La question des transports doit être travaillée au niveau du bassin de vie, car les transports collectifs ne sont pas assez performants :

- A Corzé, malgré la proximité de l'agglomération angevine, « le bus met parfois 4 heures pour y aller ».
- Ceci constitue un frein pour l'accès à la culture notamment, malgré la proximité d'Angers.

Numérique et téléphonie mobile



Couverture numérique

La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 97,1 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 16,3 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 39,7 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 31,5 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 5 stations Wimax permettent de rendre éligibles 67,5 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 25,6% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 0,9% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 9,0% et le taux de locaux inéligibles à 0,1%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile :

La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes (Baracé et Beauveau pour le territoire). Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques :

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 1 EPN sur Daumeray (Source : Netpublic.fr).



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

Poursuivre le travail politique déjà engagé pour définir les compétences de services du nouveau EPCI : mise en réseau des bibliothèques, volonté de disposer de moyen d'offre de service auprès des personnes âgées, de la petite enfance à une échelle plus vaste, communication sur les actions culturelles...

Affirmer le rôle central des accueils des différentes mairies, aujourd'hui et encore plus demain :

- Accompagnement à l'usage du numérique.
- Amélioration de l'information sur les services disponibles dans les autres communes de l'EPCI, orienter vers des solutions disponibles dans les communes voisines (par exemple : avoir dans chaque mairie l'annuaire des services élaborés par les communes voisines).

Travailler le lien entre MSAP et les secrétaires de mairie : pérenniser ces relations, la responsable de la MSAP a déjà engagé des contacts auprès des mairies, pour se présenter et expliquer l'offre de service de la MSAP ; informations également données régulièrement dans les journaux communaux et communautaires.

Intégrer l'évolution des attentes :

- les jeunes ménages s'installant sur le territoire souhaitent y trouver et « consommer » de plus en plus de services sur leur territoire de résidence, et non plus là où ils travaillent (notamment l'agglomération angevine) ; ceci doit se traduire dans la capacité quantitative de l'offre (par exemple, pour le sports, avec une hausse des licenciés : +50% en quelques années) mais surtout dans la diversification qualitative des offres (sports : attente d'une centre de fitness en libre-service, avec horaires élargis).
- Autre tendance en forte progression sur le territoire : ménages en télétravail à temps partiel : 2 à 3 jours / semaine, le reste du temps à Angers ou Paris.
- A noter aussi les jeunes retraités, s'installant sur le territoire, très consommateurs de loisirs et d'activités.

Intégrer la réalité précise de qui sont les personnes les plus éloignées des services : par exemple, constat que les personnes âgées dans les « hameaux » font l'objet de plus de solidarités (familles, voisins...) que dans les « bourgs ».

Définir ce que doit être la « base de services dans toutes les communes », et comment les attirer : exemple d'un appel à projet pour faire venir une boulangerie à Etriché, resté sans résultats, les candidats estimant que la zone de chalandise n'est pas suffisante.

Travailler la cohérence entre orientations du SCOT et réalité du potentiel de développement sur une commune (exemple de Cheffes : le Scot bloque le développement, mais les services existants marchent bien : exemple de la station-service) ; l'attractivité commerciale d'une commune ne dépend pas que de la taille de sa population, mais aussi des mentalités et du plus ou moins fort attachement au « consommer local ».

Repenser les horaires d'ouverture des services en fonction de la présence sur le territoire des habitants : dans un territoire comme celui-ci, intérêt de proposer des plages d'ouverture :

- Quand les actifs rentrent le soir du travail,
- Mais aussi entre 12h et 14h pour les salariés des entreprises basées sur le territoire, et qui ne rentrent pas chez eux pour déjeuner ; un besoin s'exprime notamment pour du fitness / salle de sports / piscine, activités non présentes actuellement.

Tenir compte de l'évolution des nouveaux besoins des populations dans le développement de l'offre de services. Une demande de la part des habitants pour de nouvelles activités qui dépassent le cadre associatif traditionnel (par exemple : yoga...), ainsi que de nouvelles pratiques de consommation (recours au drive au Super-U, essor des livraisons à domicile, AMAP...).



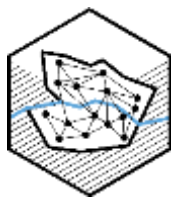
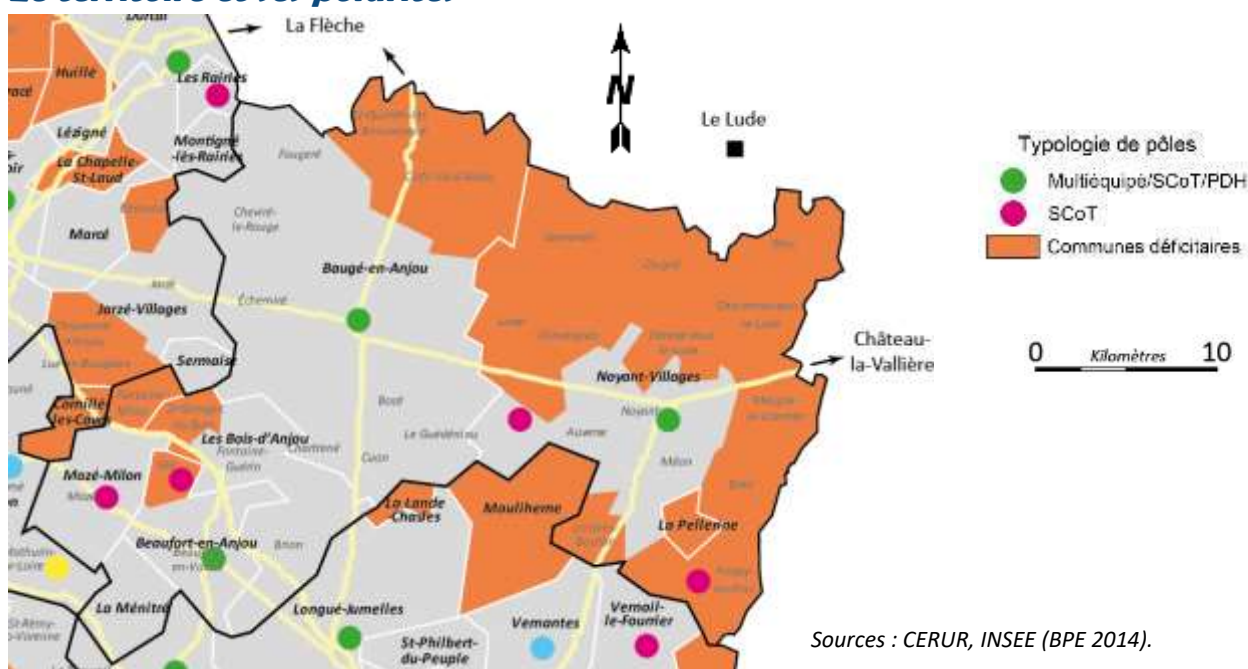


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



BAUGEOIS VALLÉE

Le territoire et ses polarités



Baugeois Vallée est passé entre 2015 et 2017 de 38 à 7 communes dont 5 communes nouvelles et 32 communes déléguées. 3 Communes déléguées sont multi-équipées (Baugé, Noyant, Beaufort-en-Vallée). 16 communes déléguées et 1 commune sont déficitaires, elles concernent essentiellement les communes autour de Noyant et le nord de Baugé-en-Anjou.

Pour les communes situées aux marges du département, les pôles de la Flèche et du Lude constituent des lieux de services privilégiés

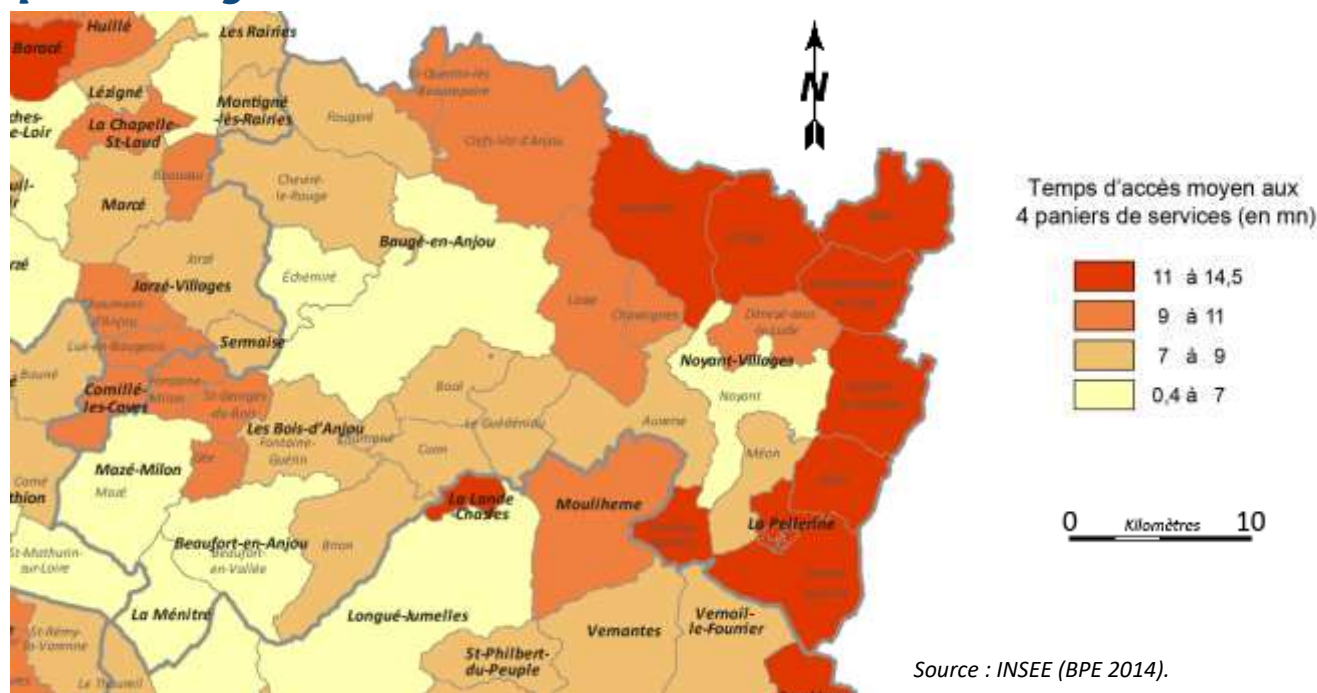
Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Baugeois Vallée	35 247	0,95	48,0	1,04	21 716
Communes déficitaires*	6 636	1,15	92,6	1,11	20 241
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires, qui représentent 18,8% de la population du territoire sont en croissance de population, légèrement plus jeunes que la moyenne du territoire et avec un niveau de revenu nettement plus faible.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

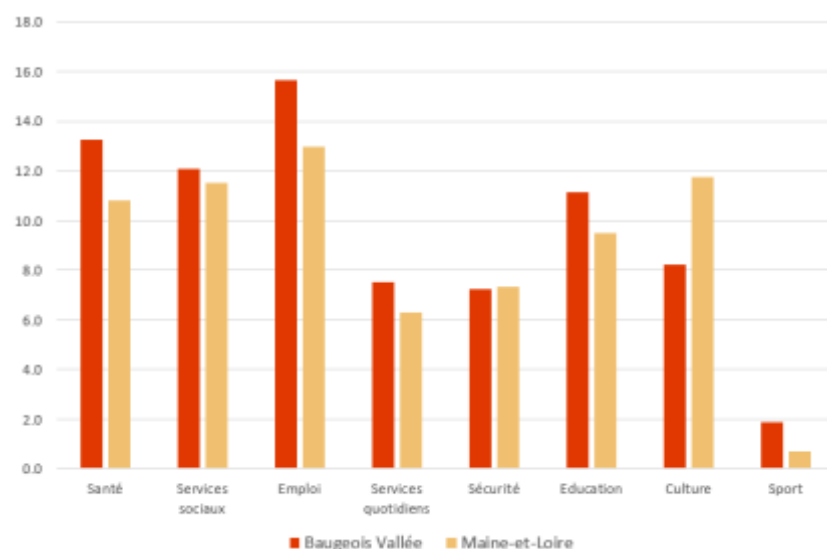
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

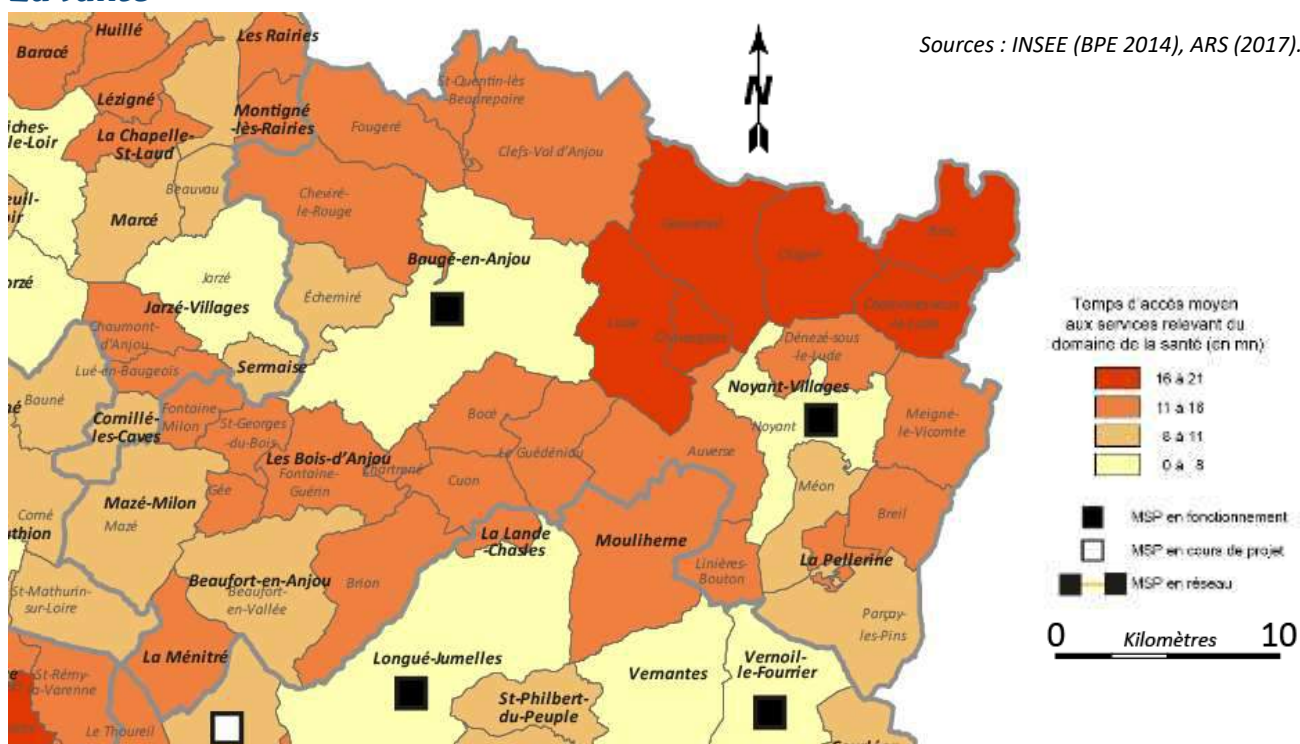
	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Baugeois Vallée	33	12,0	6,7	10,1	6,1	9,18	6,8
Communes multi-équipées*	3	6,0	3,3	2,9	0,4	3,64	1,6
Autres communes	30	12,6	7,0	10,8	6,6	9,74	7,3
dont communes déficitaires*	17	14,7	7,9	12,3	7,7	11,23	8,3
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine



L'ensemble du territoire présente des temps d'accès aux services au-dessus de la moyenne départementale et ceci sur l'ensemble des paniers. C'est sur le panier de services de proximité que l'écart est le plus grand. Pour les communes déficitaires, c'est l'accès au panier de services publics qui est peu favorable, ce que l'on retrouve dans la situation du domaine de l'emploi. A noter également une situation plus difficile dans le domaine de la santé.

La santé



Quelques données :

- Contrat local de santé sur la commune de Baugé-en-Anjou (2015)
- 1 MSP sur Baugé-en-Anjou (39 professionnels de santé)
- 1 MSP sur Noyant-Villages (14 professionnels de santé)
- 1 cabinet pluri-professionnel sur Mazé et alentours (17 professionnels de santé)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

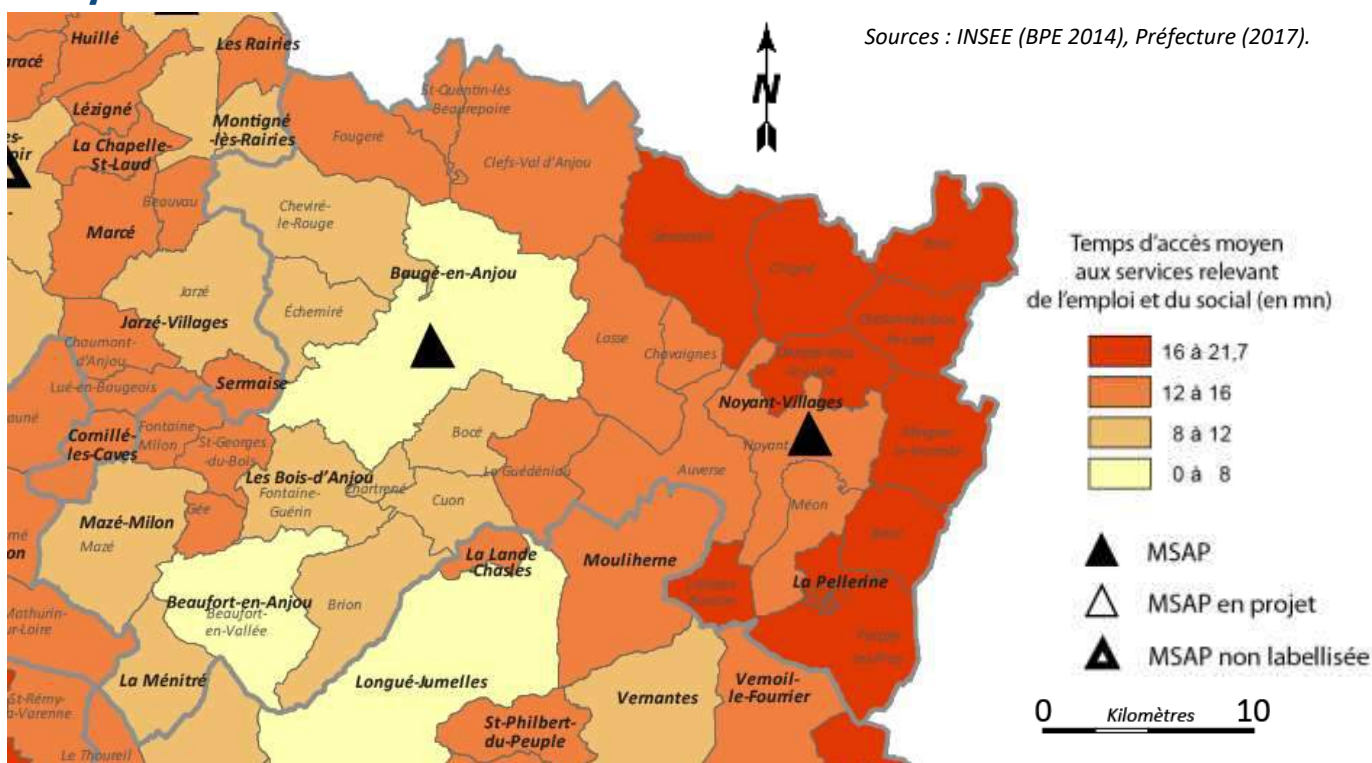
Il y a une mutualisation des hôpitaux de **Beaufort et de Baugé**, puis avec les EHPAD de La Ménittré et Mazé ; les 4 constituent aujourd'hui une même entité. Le regroupement permet d'être reconnu (sur les capacités d'accueil, la qualité de service) et favorise ainsi le maintien du service.

L'ex CC de **Beaufort-en-Anjou** a financé un local sécurisé à l'hôpital de Beaufort, permettant des permanences de médecins, et éviter ainsi un transport vers les urgences hospitalières.

Sur **Baugé**, on note un bon accès à la santé grâce notamment à la nouvelle maison de santé, depuis juillet 2016. Grâce à l'intégration d'un bureau partagé dans la maison de santé, des spécialistes peuvent venir ponctuellement sur rendez-vous. C'est un service développé à la demande des professionnels de santé (association). Ces permanences de spécialistes permettent de rapprocher le service des habitants. Au-delà du cardiologue, l'objectif est de développer les permanences d'autres spécialistes dans la maison de santé.

De la même façon, sur le **Noyantais** il existe deux maisons de santé à Noyant et à proximité sur Vernoi/Vernantes (sur le territoire de Saumur Val de Loire) qui assurent un bon niveau de services.

L'emploi et le social



Quelques données :

Les MSAP de Baugé et Noyant sont des relais emploi par le biais des associations d'insertion Active et Aden. Un relais emploi existe depuis 2016 sur Beaufort. La mission locale angevine a une antenne sur Beaufort et celle de Saumur dans les MSAP de Baugé et Durtal.

La MSA, la CARSAT, la CPAM et la CAF sont signataires des conventions locales des MSAP de Baugé et Noyant. Le territoire compte 5 bureaux de poste, 9 agences communales et 2 relais poste.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

La ville de **Beaufort** bénéficie de l'arrivée récente d'un point relais Pôle emploi. A l'inverse le territoire souffre du retrait de certains services publics : CPAM, services du département, CAF, CARSAT : réduction voire suppression des permanences, malgré l'existence d'un équipement d'accueil (espace social communautaire). Il convient de maintenir un niveau suffisant : sous un certain seuil, le service rendu devient anecdotique et, à ce moment-là, inutile (par exemple, présence de la CPAM par une seule boîte aux lettres).

Il est noté un problème dans l'accès aux services sociaux. La tenue des permanences est jugée assez floue : de nombreux habitants sont amenés à se déplacer jusque Baugé. Des difficultés qui génèrent parfois le renoncement des usagers.

Pour la Poste, l'enjeu est de maintenir le service actuel (facteur guichetier), ne pas le réduire davantage.

Plus globalement, le territoire du Beaufortais est écartelé, il dépend administrativement de Saumur, mais fonctionne au quotidien avec Angers.

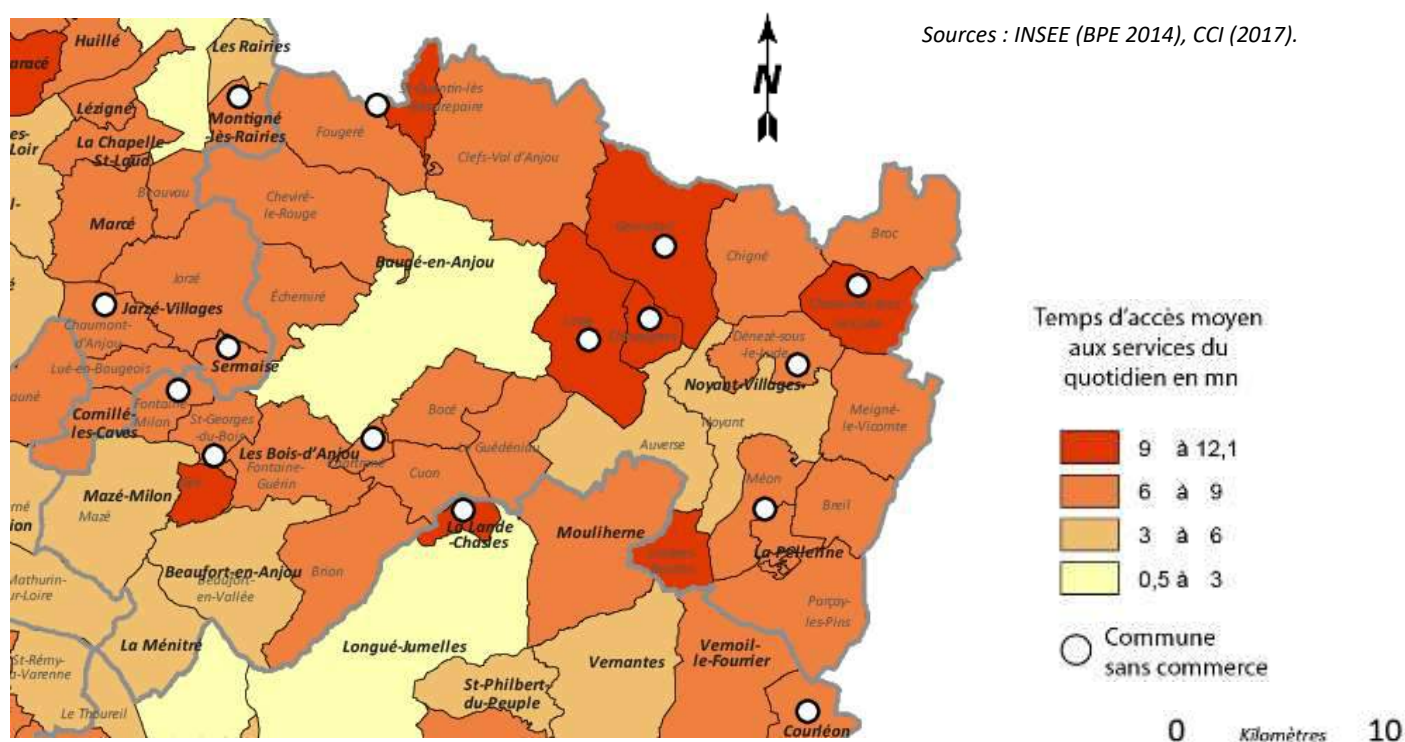
La MSAP de **Baugé** existe depuis 2009, labellisée en décembre 2015. La MSA renforce sa présence, par une vraie antenne (pas seulement une permanence).

Des initiatives et réorganisation sont à l'œuvre au sein de la MSAP de Baugé : rapprochement entre CPAM et MSA, projet de borne interactive à la MSAP, formation de l'animateur du cybercentre, connexion à la fibre en 2017.

La création de la commune nouvelle de **Baugé-en-Anjou** est l'occasion de revoir l'organisation des mairies déléguées tout en maintenant le même niveau de service pour les administrés : la collectivité a fait le choix de les maintenir sur les mêmes horaires qu'avant, avec une personne par mairie, et un fonctionnement en réseaux. Elles assurent un rôle d'accueil, d'orientation avec une mission de proximité (social, scolaire). En complément, chaque mairie annexe est alimentée par des missions à réaliser pour le compte de la commune nouvelle (services de proximité, cartes d'identité, ...). Un seul CCAS couvre aujourd'hui le territoire.

A **Noyant** la MSAP existe depuis 2004, labellisée 2016, elle est très fréquentée. Il y a eu une tentative de rendez-vous en visioconférence avec la MSA mais cela n'a pas fonctionné.

Les services du quotidien



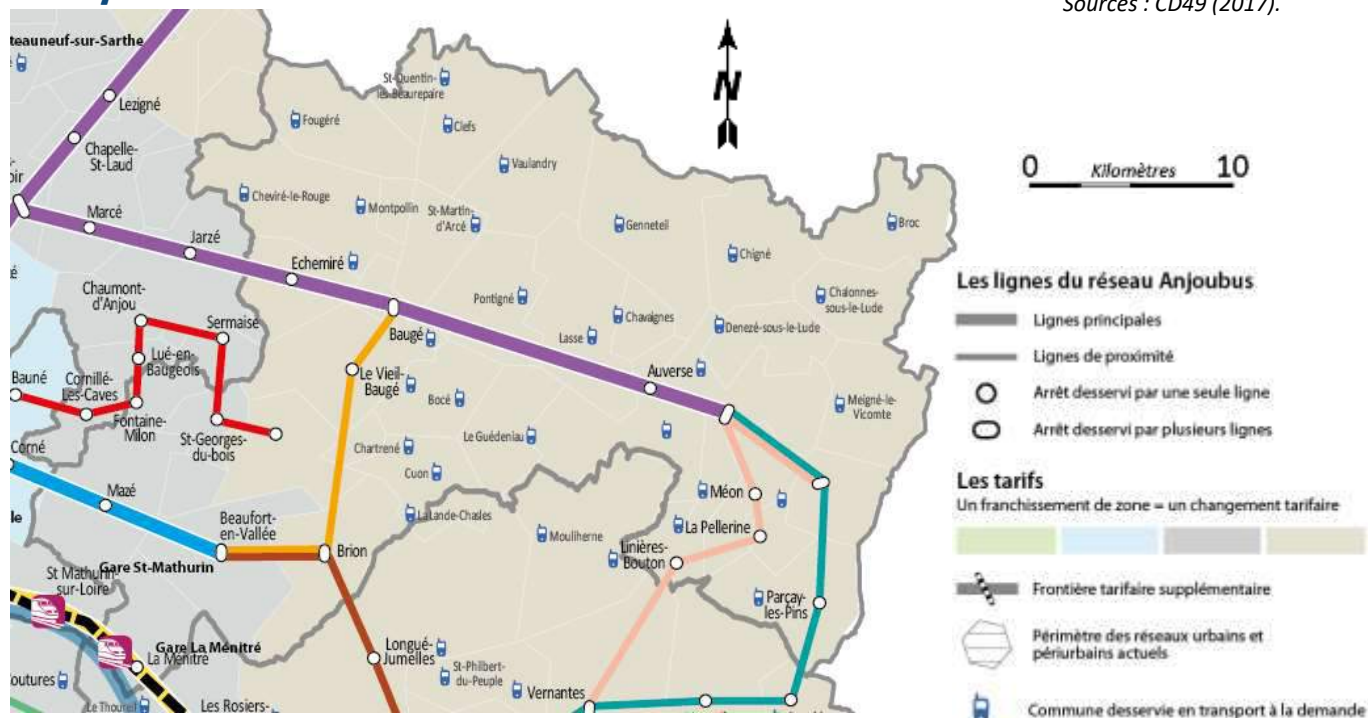
Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur **Baugé-en-Anjou**, on note une offre correcte en termes de commerces de proximité, notamment grâce à l'action de la collectivité (achat de locaux et mise en gérance, avec éventuelle revente du local à terme), qui permet de développer du multiservice (Fougeré), boulangerie froide (Le Guédeniau), boulangerie (Chéviré le Rouge). Pour les communes sans commerce, l'accès aux communes voisines est jugé aisé. Va se poser la question du commerce d'Echemiré, qui va bientôt fermer.

Sur le **Noyantais**, on déplore une offre commerciale faible, mais le maintien de commerces de proximité à Auvers, Breil, Noyant, Parcé. Le boulanger a installé un distributeur automatique qui répond aux besoins des actifs en horaires atypiques, mais limite le contact. Il n'y a pas d'organisation des producteurs locaux (pas d'AMAP), mais ventes à la ferme existe. Il serait souhaitable de développer une offre de restauration plus moderne (saladerie, lieu de convivialité), pour disposer d'une alternative au resto ouvrier, à la fois à destination des habitants et des personnes de passage.

Transport et mobilités

Sources : CD49 (2017).



Quelques données :

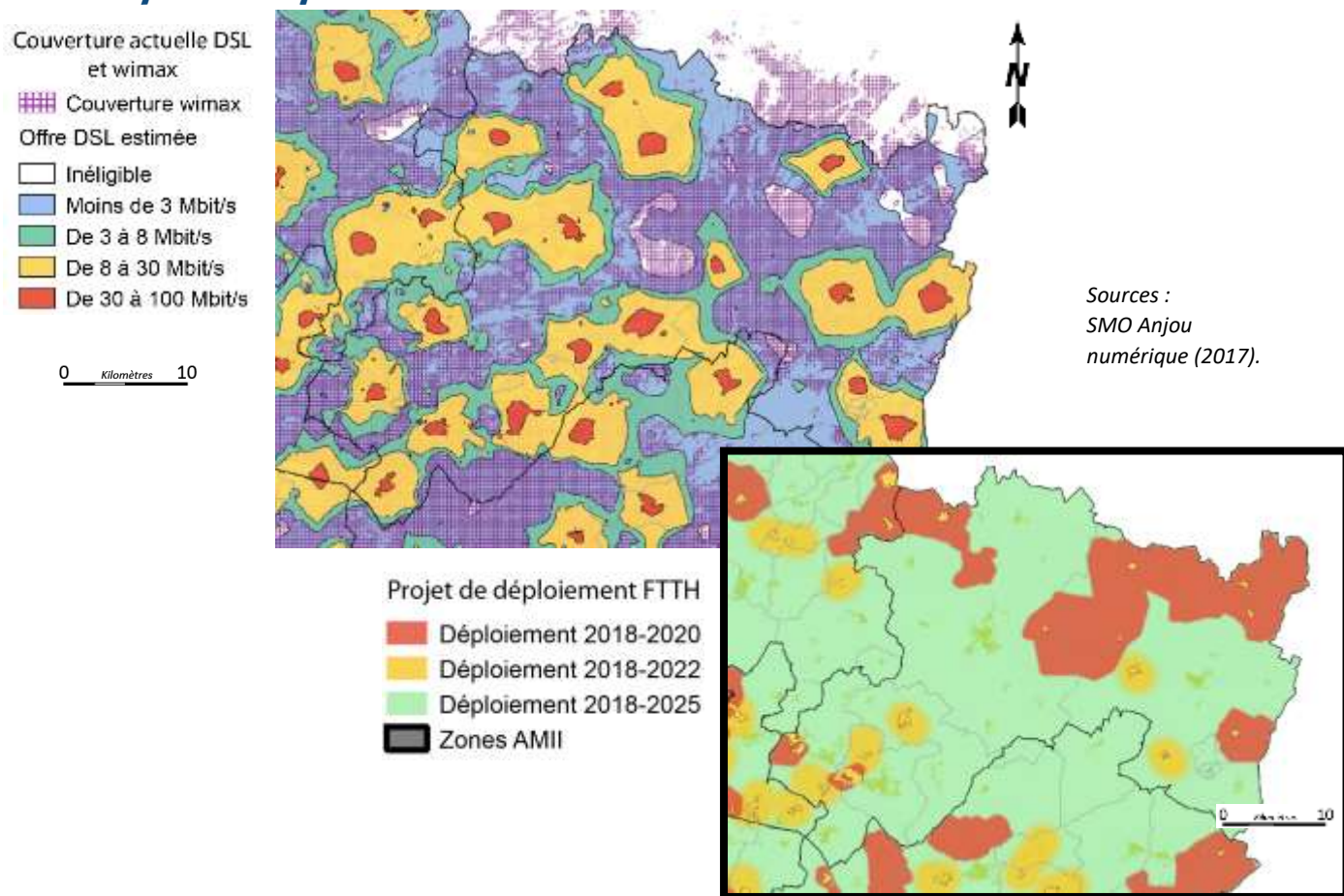
- Pas de service de transport solidaire mais le TAD sur le territoire à l'exception de Beaufort-en-Vallée.
- L'AISP basée à la Flèche met à disposition pour des structures d'insertion sur Noyant des cyclomoteurs.

Sur l'ex **CC de Beaufort-en-Anjou** s'est mis en place récemment un transport solidaire, avec une association (en relais du transport à la demande du Département). Par ailleurs, l'offre de transport en car (ligne Saumur – Beaufort – Angers) permet de compenser certains problèmes de mobilité.

Sur **Baugé-en-Anjou**, la question de la mobilité est en partie réglée par le TAD et par un service à domicile de certains opérateurs (CLIC). Une enquête a été faite sur les besoins en transports solidaires (suite à l'expérience connue sur Durtal et à des échanges avec des travailleurs sociaux de la MDS) : peu de besoins recensés (reflète l'entraide très développée sur le territoire). L'analyse porte également sur le coût « acceptable » pour les ménages ciblés.

Sur le **Noyantais**, le TAD organisé par le CD49 a remplacé le « Trait d'union noyantais » : pas de fréquentation énorme. Il n'existe pas de transports solidaires, sauf des arrangements spontanés entre personnes.

Numérique et téléphonie mobile



Quelques données

Couverture numérique - La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 96,4 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 17,2 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 42,4 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 25,2 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 5 stations Wimax permettent de rendre éligibles 68,6 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 28,4% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,4% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 6,0% et le taux de locaux inéligibles à 0,4%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile : La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes (le Guédéniau sur le territoire). Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 3 EPN sur Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, Baugé. (Source : Netpublic.fr)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI sur le domaine de la sécurité et de la culture :

Des craintes sont exprimées concernant la pérennisation d'un service de pompiers (avec le maintien des compétences humaines et des moyens matériels), le renouvellement des pompiers est difficile car le territoire peine à maintenir les jeunes.

Sur le **Noyantais**, il est fait état d'une offre culturelle faible. Il n'y a plus de cinéma, mais la demande n'est pas très forte, les salles les plus proches sur le Lude et projet de salle au nord de Saumur. En ce qui concerne la bibliothèque, elle est tenue seulement par une association de bénévoles, qui ne permet donc que des horaires d'ouverture limités, et la gestion d'un fonds qui reste assez pauvre.



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

Améliorer l'accès au numérique :

- Enjeu prioritaire, car il conditionne le développement démographique et économique. Une couverture qui doit être totale, pour permettre l'accès de tous aux services et ouvrir les possibilités d'organisation (télétravail, ...).
- Graduer la réponse selon le domaine, et de l'état des connaissances des utilisateurs (vigilance à avoir sur les générations les plus anciennes).
- Point de vigilance : obsolescence rapide des équipements et technologies.
- Eviter que le développement numérique se traduise par la disparition des présences physiques.

Satisfaire les besoins sociaux : il s'agit de compenser le retrait des services publics, pour éviter que des personnes renoncent à solliciter les services. « Un CCAS ne viendra jamais compenser l'absence des opérateurs ».

Développer une offre de services en lien avec les projets de résidences seniors. Le maintien des personnes âgées est un enjeu pour le territoire. Les projets de logements adaptés, de résidences seniors doivent s'accompagner d'une réflexion sur les services de proximité.

Développer une politique de déplacement :

- Pour l'accès routier à Angers, résoudre les problèmes d'encombrement) et favoriser l'usage des transports en commun (mieux exploiter la gare de La Ménitrie, organiser des rabattements).
- Réduire les déplacements : question de l'arbitrage entre d'une part, le coût d'un service local et, d'autre part, le coût (financier et environnemental) des déplacements des usagers vers le service lorsque celui-ci n'existe pas localement.

Développer des formations pour adultes sur le territoire, pour les personnes sans emploi (pour remplacer « formation49 » qui dispensait une offre de formations itinérante, dans un bus).

Renforcer la visibilité du territoire. Développer un portail internet global du territoire, un site de partage : diffusion des offres d'emploi, des offres de logements.

A terme, se poser la question d'un lycée, compte tenu des délais d'accès actuellement importants : Saumur (40mn), La Flèche (20 mn), Angers, Cholet pour certaines options. De fait, aujourd'hui, beaucoup d'élèves en internat.



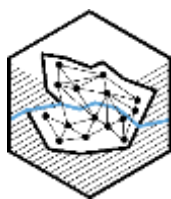
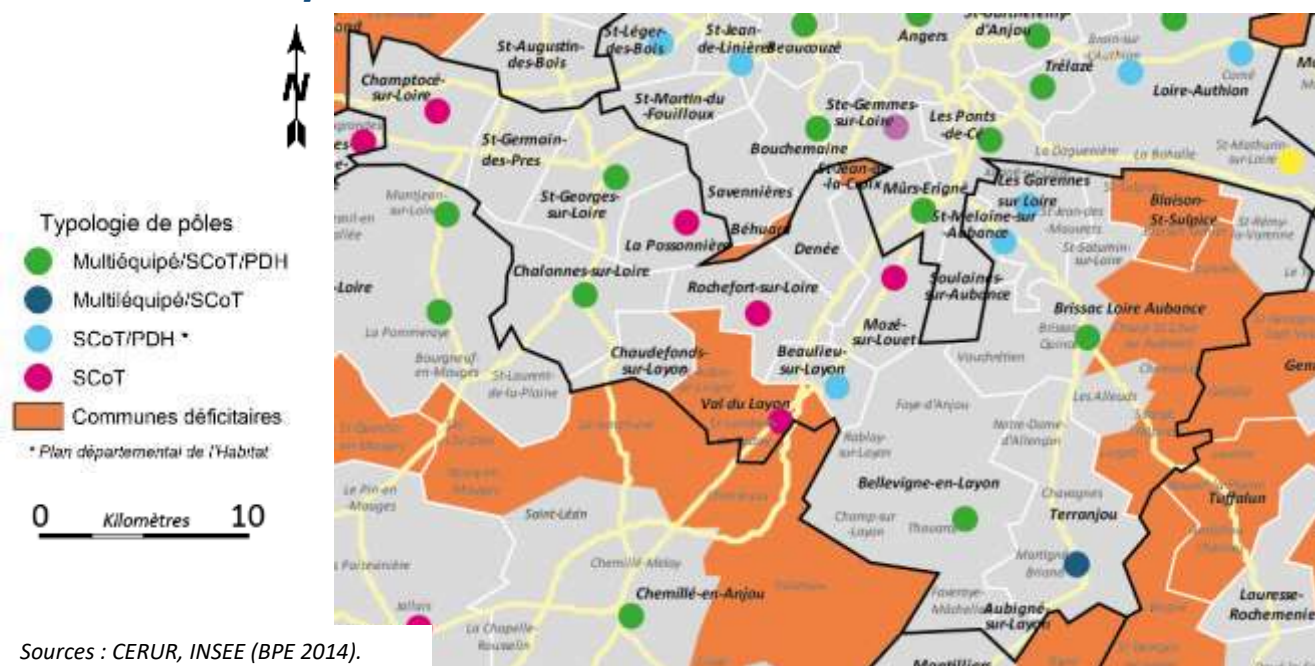


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



LOIRE LAYON AUBANCE

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Loire Layon Aubance est passé de 37 communes en 2015 à 19 communes en 2017 dont 6 communes nouvelles et 25 communes déléguées. Cinq communes ou communes déléguées sont multi-équipées (Brissac-Quincé, Thouarcé, Chalonnnes-sur-Loire, St-Georges-sur-Loire et Martigné-Briand) mais d'autres polarités ont été identifiées soit dans le SCoT ou dans le PDH. 9 communes et communes déléguées sont déficitaires, elles sont situées aux marges du territoire, notamment à l'Est.

Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Loire Layon Aubance	55 560	1,03	91,5	1,20	26 889
Communes déficitaires*	7 660	1,51	70,2	1,35	26 353
Maine-et-Loire	800 1 91	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires, qui représentent 13,8% de la population du territoire sont en nette croissance de population, plus jeunes que la moyenne du territoire et avec un revenu légèrement plus faible.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

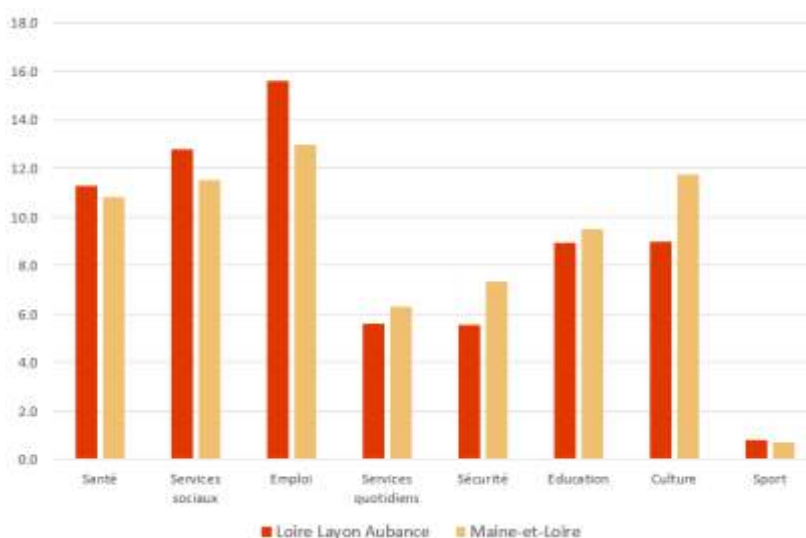
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

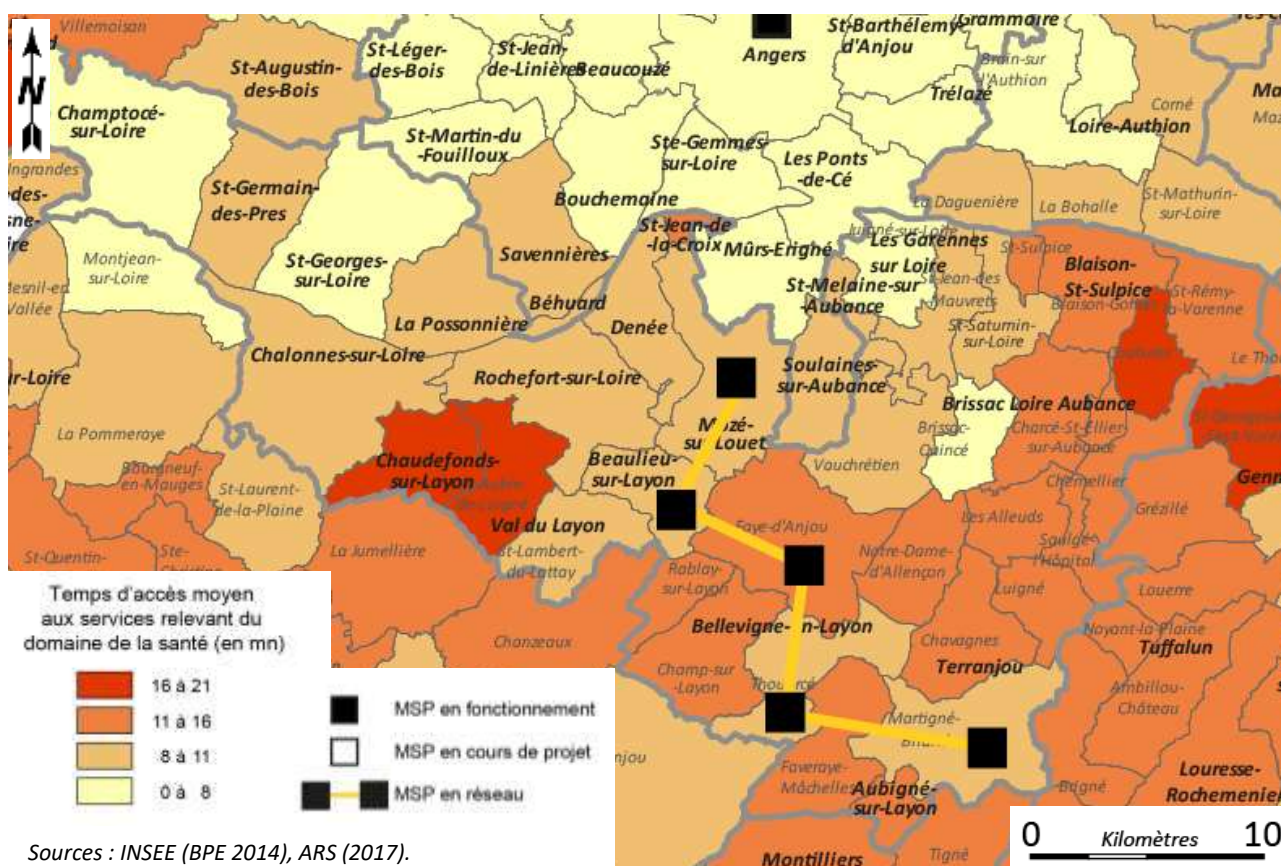
	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Loire Layon Aubance	36	12,6	3,7	7,7	3,7	7,68	4,6
Communes multi-équipées*	5	9,4	1,6	3,9	0,6	4,64	1,6
Autres communes	31	13,1	4,1	8,3	4,2	8,17	5,1
dont communes déficitaires*	9	15,2	5,5	10,1	6,0	9,97	6,9
Loire Layon Aubance	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine



Le territoire présente un niveau d'accès aux services globalement favorables. Les temps d'accès sont inférieurs aux moyennes départementales hormis pour les services relevant du panier de services publics. C'est particulièrement le cas pour les communes déficitaires. Logiquement l'analyse par domaine montre une situation moins favorable pour l'accès aux services de l'emploi et du social qui relèvent les plus souvent des services publics.

La santé



Quelques données :

- Contrat local à venir sur le territoire
- 1 MSP multi-sites sur Martigné-Briand, Thouarcé et Beaulieu-sur-Layon (40 professionnels de santé)
- Un projet sur Denée de cabinet pluri-professionnel

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Les acteurs du territoire de l'ex **CC Coteaux-du-Layon**, ne ressentent pas spécialement de gros manques au niveau de la santé. Il y a des médecins dans une bonne partie des communes ainsi que kiné, pharmacies... Malgré tout le territoire est en fragilité selon l'ARS.

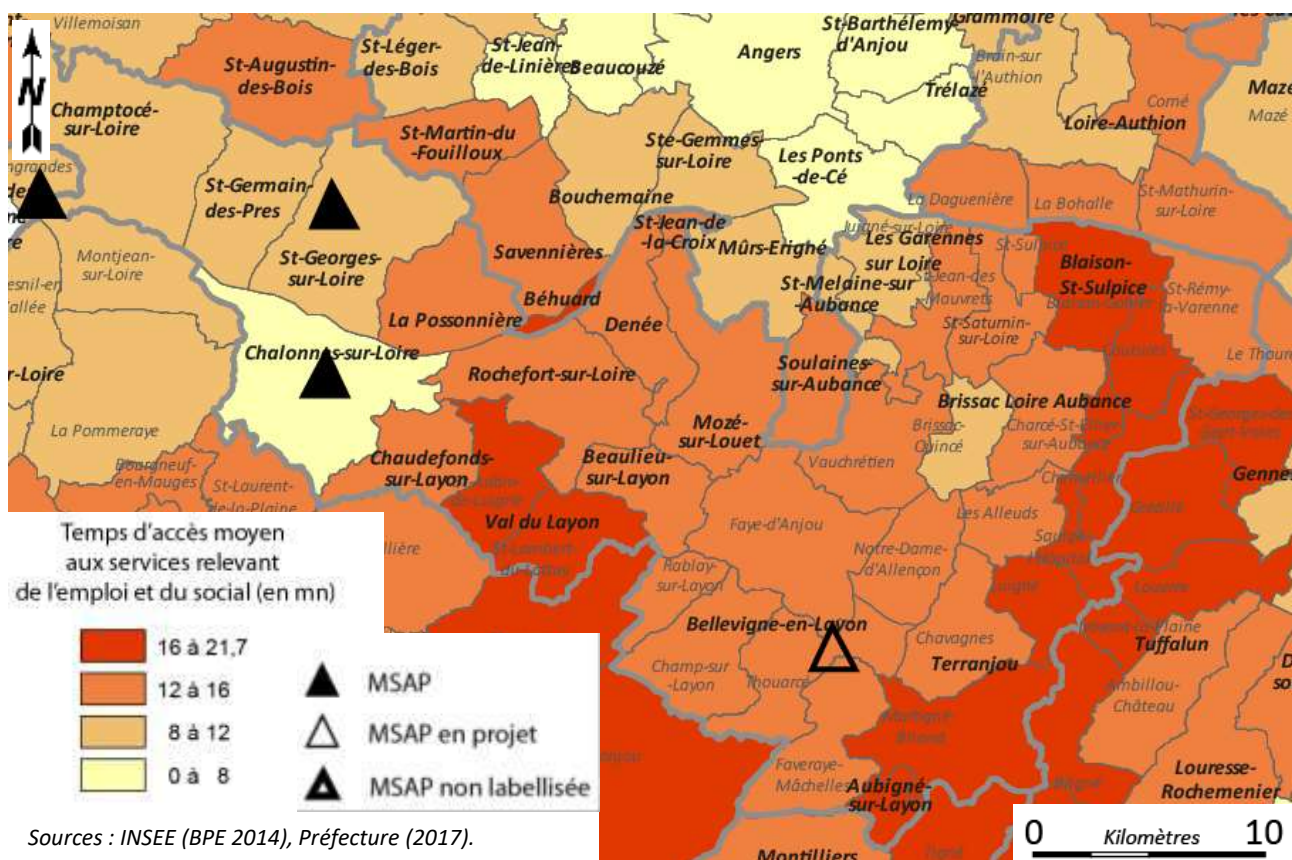
Les regroupements de professionnels fonctionnent bien, il y a une réelle dynamique. Réflexion globale sur l'offre de soin au niveau intercommunal.

Pour l'ex **CC de Loire-Aubance**, le niveau de services est satisfaisant. Les dynamiques de regroupement relevant du privé, il n'y a pas de nécessité d'accompagnement par les collectivités.

Les transports solidaires facilitent l'accès aux services de soins pour les personnes âgées des communes les moins desservies (St Remy-la-Varenne, Blaison-Gohier...).

Pour l'ex **CC Loire-Layon**, l'offre existante est saturée – même si des installations de généralistes permettent de diminuer la tension. Il y a nécessité d'accompagner l'organisation de l'offre. Des initiatives sont portées par les communes ; mais des projets n'aboutissent pas car désaccords ou attentes divergentes entre professionnels. On peut noter l'exemple intéressant de professions paramédicales podologues, ostéopathes qui mutualisent avec sages-femmes et qui tournent sur d'autres communes avec une optimisation des bâtiments (La Possonnière).

L'emploi et le social



Quelques données :

Initiative Emploi à Thouarcé et l'espace emploi de Chalonnnes-sur-Loire constituent des relais d'information pour l'emploi. La mission locale angevine a trois antennes Chalonnnes-sur-Loire (à l'espace emploi), sur les communes déléguées de Brissac-Quincé et Thouarcé.

La CPAM, la CARSAT, la CAF et la MSA sont signataires de la convention locale de la MSAP Chalonnnes/StGeorges et sont présents dans la future MSAP de Bellevigne-en-Layon.

Le territoire compte 6 bureaux de poste (dont 1 fermeture en 2019), 6 agences communales et 10 point relais.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Au-delà d'avoir aujourd'hui une MSAP à **Thouarcé**, la question est de savoir comment cela va irriguer les communes proche à 5/10 ans. L'accès aux services, via le regroupement dans une MSAP sera facilité, l'enjeu est donc sur la capacité d'accès et sur l'accompagnement des usagers.

La future MSAP regroupe déjà dans un seul lieu : centre socio-culturel, CLIC, mission locale, initiative emploi, pôle emploi, CAF, CARSAT, CPAM, MSA, conciliateur de justice... Le projet de MSAP a permis de créer une dynamique autour de plusieurs associations locales.

Sur **Brissac**, une réorganisation de la mairie est en cours pour l'accueil de la MSAP. Des perspectives de mutualisation sont à l'étude avec un rôle fondamental d'orientation.

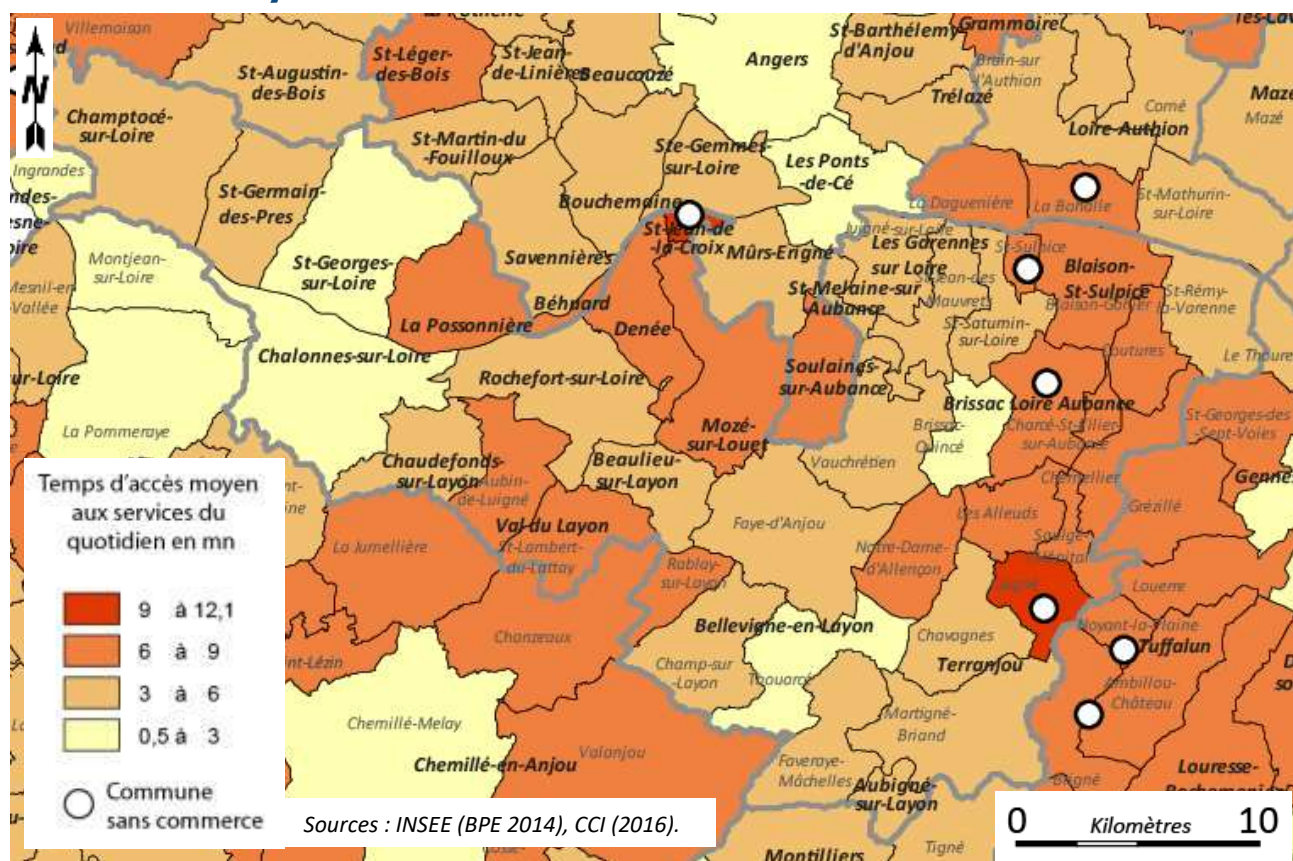
Sur l'ex **CC Loire-Layon**, il y a deux MSAP : Ingrandes (5 opérateurs) + Loire Layon (2 antennes Chalonnnes et St Georges). La MSAP est un point d'entrée aux services et une aide à l'accès à internet. Elle permet de ne pas perdre les permanences (CAF, CPAM), mais ne répondra pas aux besoins à la demande sociale de proximité qu'offraient des

services tels que les assistantes sociales du département ou la trésorerie (payer l'eau, la restauration scolaire en liquide).

Sur l'ex CC **Loire-Aubance**, la réforme des maisons de solidarités n'est pas bien vécue. Il y a moins de permanences organisées sur les communes et on regrette la perte de la notion d'assistante sociale référente. Idem pour Loire-Layon, on note des difficultés pour certains publics d'aller vers des services regroupés à Avrillé. Les **services municipaux** ne peuvent plus jouer leur rôle d'interface.



Les services du quotidien



Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur l'ex **CC Loire-Aubance**, il existe un contraste entre les communes => seules 2 communes dotées de commerces qui rayonnent sur les petites communes. Globalement les grandes surfaces n'ont pas altéré le commerce de proximité. L'aide au dernier commerce n'est pas une compétence intercommunale. Les initiatives sont portées par les communes.

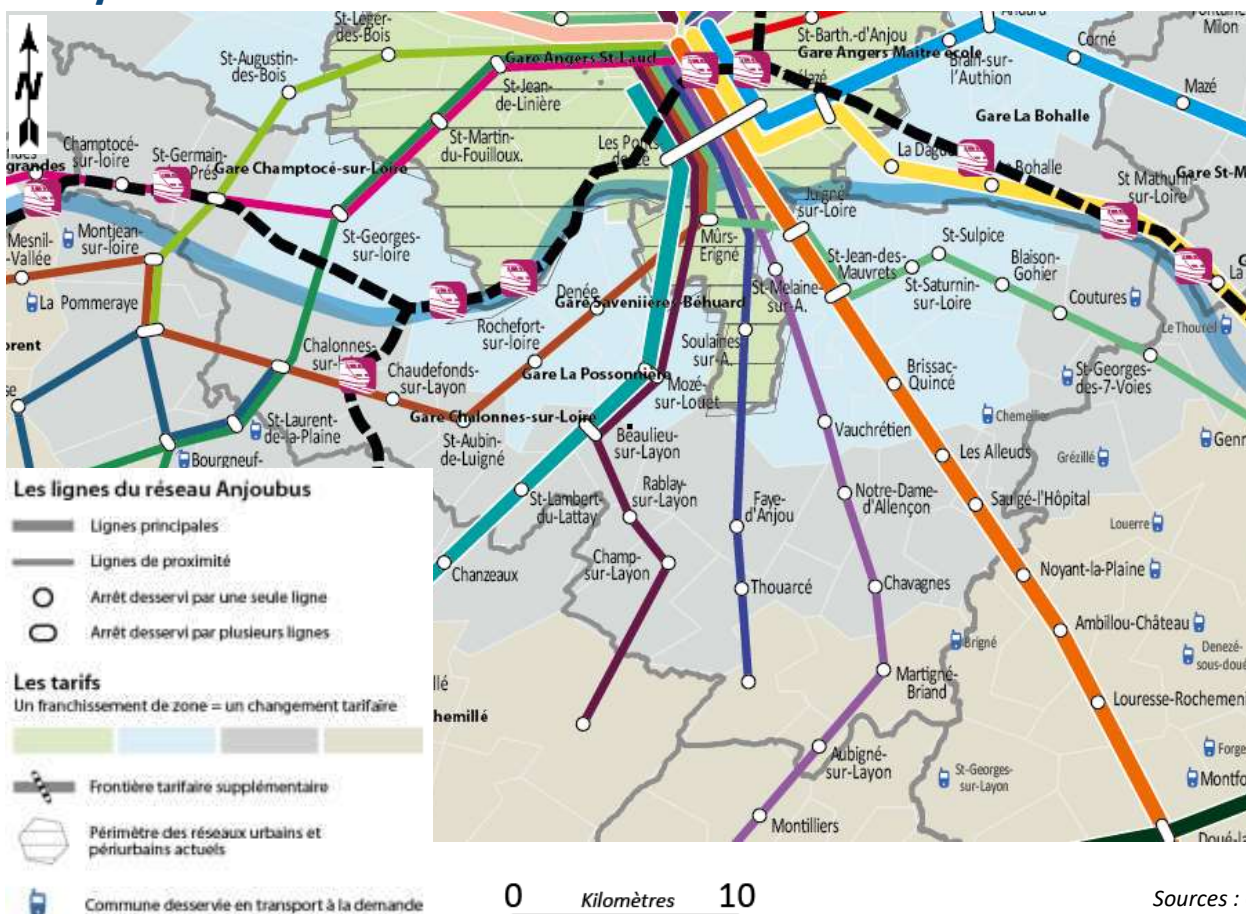
Face à la fragilité économique du commerce de proximité, il y a nécessité de penser « multi-services » et d'offrir aux producteurs locaux la possibilité de s'installer dans des locaux vacants. Le commerce itinérant (portage de pain, camions pizzas + distributeurs de tout type) est également initié dans les différentes communes.

Sur l'ex **CC Loire Layon**, les communes se sont bien investies dans l'aide aux commerces. On note des exemples de commerces multiservices (poste + commerces) qui fonctionnent bien (ex. bureau de poste pilote à la Possonnière, ex. multiservices à Chaufond-sur-Layon).

Les points de vue sont contrastés sur les installations de distributeurs (pain) et automates (banques) sur les lieux stratégiques (ronds-points ...). Le service est accessible mais perte du lien social par la relation avec un commerçant. Il existe des interrogations sur le devenir des marchés, on note un déphasage entre l'offre et la demande et également sur le devenir des commerces après **mutations** y compris sur les communes aujourd'hui bien fournies.

Globalement, il est souligné des besoins en termes d'accompagnement / ingénierie : Comment cerner le besoin ? Quelles actions mener ?

Transport et mobilités



Quelques données :

- Un service de transport solidaire existe sur les communes de St-Melaine-sur-Aubance, Blaison-Gohier et sur le secteur de St-Georges-sur-Loire (porté par le centre social).

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

La gestion des mobilités constitue un enjeu majeur dans ce territoire périurbain en forte croissance.

La demande des nouveaux arrivants est forte. C'est un territoire attractif pour les actifs travaillant sur Angers et le besoin de transport vers la ville centre et entre les pôles est exprimé. Cependant, il existe un paradoxe : les administrés demandent du transport en commun mais ne les utilisent pas forcément. L'offre actuelle de transport à la demande qui rabat vers le réseau assure une bonne complémentarité.

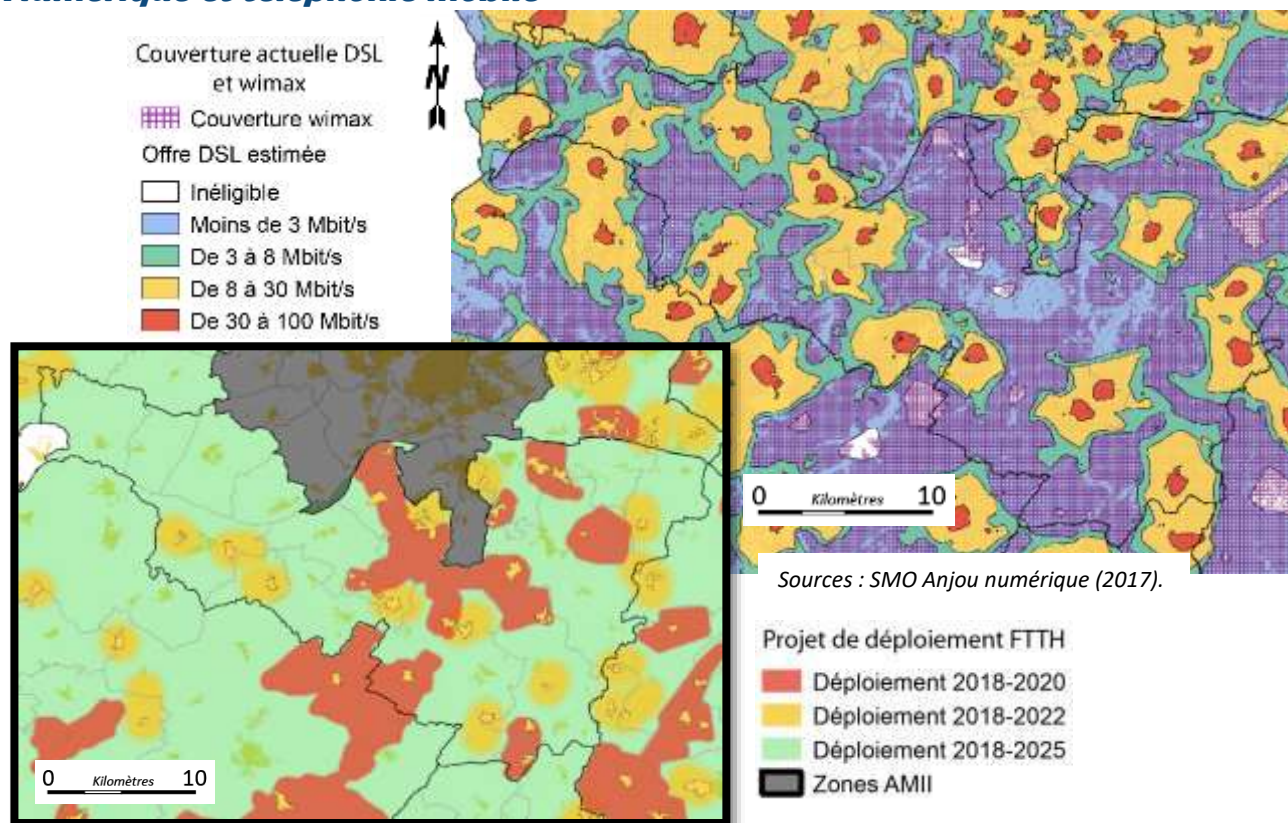
Des transports solidaires avec des bénévoles sont organisés par quelques CCAS.

Le territoire de **Loire-Layon** bénéficie d'une desserte ferroviaire mais il y a des enjeux de maintien des gares et haltes-ferroviaires et d'accessibilité physique sur certaines gares (passerelles avec marches).

Les transports de proximité sont pris en charge par les transports solidaires. C'est un mode de transport qui n'a pas les qualités de neutralité et d'anonymat des transports en commun. Les motifs de certains déplacements doivent pouvoir rester confidentiels (cela peut être une limite pour des publics fragiles ou en difficulté).

Le territoire se situe aux portes d'Angers. Or on assiste à une rupture de service après Mûrs-Erigné, particulièrement pour les publics adolescents, difficultés de mobilité.

Numérique et téléphonie mobile



Couverture numérique - La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 97,6 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 23,6 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 38,7 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 18,1 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 6 stations Wimax permettent de rendre éligibles 86,2 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 42,0% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,6% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 5,6% et le taux de locaux inéligibles à 0,1%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile - La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes. Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 4 EPN sur Brissac-Quincé, St-Melaine-sur-Aubance, Vauchrétien et Juigné-sur-Loire. (Source : Netpublic.fr).



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

- Construire **un réseau de MSAP**. Actuellement, un agent d'accueil dans les mairies restantes. Pour encore combien de temps ? Les citoyens ont besoin d'un contact humain. Les mairies sont presque déjà des MSAP (au moins en termes d'accueil et d'information). Les mairies vont avoir un gros rôle de proximité ce qui pose la question de la formation des agents.
- Favoriser l'articulation **public-privé-association**. La configuration des services publics va devoir évoluer. Quel engagement des citoyens dans la vie locale ?
- Créer les conditions du maintien du rôle des **associations** dans l'organisation des services sur les petites communes rurales : petite enfance, repas scolaires etc... qui permettent de limiter le coût des services et de favoriser le lien social. Comment pérenniser, accompagner et soutenir le bénévolat ? Cela pose la question de la professionnalisation du bénévolat. Dans le même temps on remarque que la forme du bénévolat a évolué. Le volume de bénévoles semble stable mais l'implication est plus ponctuel, difficulté d'engagement régulier qui peut poser problème lors des renouvellements des bureaux. Comment peut-on donner aux associations la possibilité de se concentrer sur l'action plutôt que sur le côté gestion ?
- Répondre au besoin d'écoute, de contact humain, plus que de service. **Le rôle déterminant des élus** et les questions posées après 2020 (diminution du nombre d'élus).
- Penser les heures d'ouverture – être vigilant sur la disponibilité du service (samedi matin).
- Redéfinir une stratégie de l'organisation et du développement **des services itinérants** à l'échelle de la future intercommunalité.
- Pour la petite enfance, un fonctionnement en réseau à poursuivre : transports depuis les communes vers les ALSH.
- Dans le domaine de la sécurité, il y aurait peut-être des pistes à creuser sur les **regroupements et la complémentarité entre les casernes de pompiers** (moyens humains et matériels). Un fonctionnement en réseau semble possible.



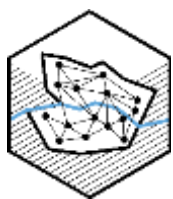
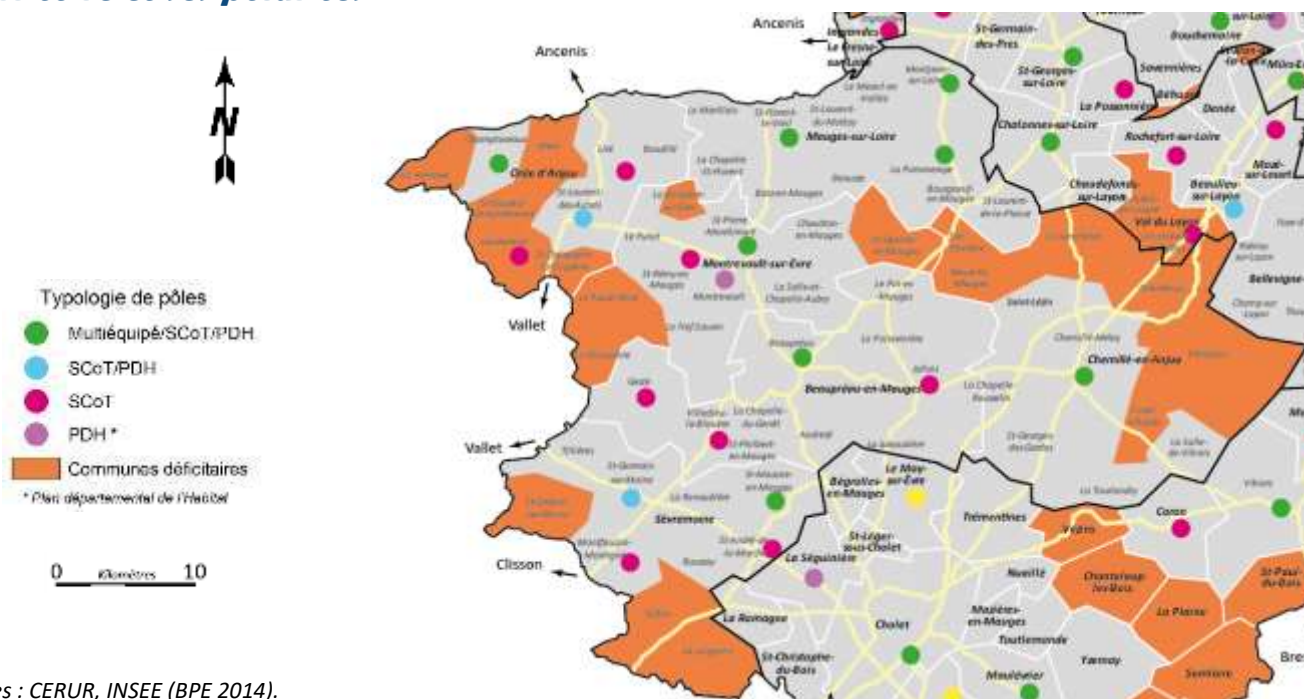


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



MAUGES COMMUNAUTÉ

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Mauges Communauté est passée de 65 communes en 2015 à 6 communes nouvelles en 2016, se calquant sur les anciens EPCI. Le territoire compte 8 communes multi-équipées avec une particularité sur la commune de Mauges-sur-Loire qui comprend à elle-seule 3 communes multi-équipées. De nombreuses autres polarités ont par ailleurs été identifiées soit dans le SCoT, soit dans le PDH. 18 communes sont dites déficitaires.

Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Mauges communauté	119 098	1,03	90,6	1,25	23 086
Communes déficitaires*	23 580	1,21	64,4	1,36	22 712
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires qui représentent 19,8% de la population du territoire sont en nette croissance de population, légèrement plus jeunes et avec un niveau de revenu plus faible. Globalement, elles présentent une densité de population supérieure aux autres communes déficitaires du Maine-et-Loire

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

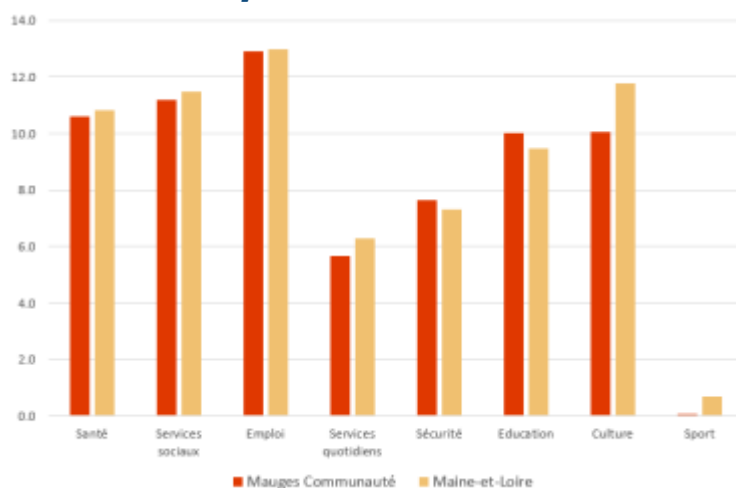
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Mauges communauté	63	12,3	3,9	8,3	3,2	7,64	4,5
Communes multi-équipées*	8	8,1	2,5	1,8	0,1	3,87	1,3
Autres communes	55	12,9	4,1	9,2	3,7	8,19	5,0
dont communes déficitaires*	18	16,2	4,6	11,0	4,5	10,02	6,0
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

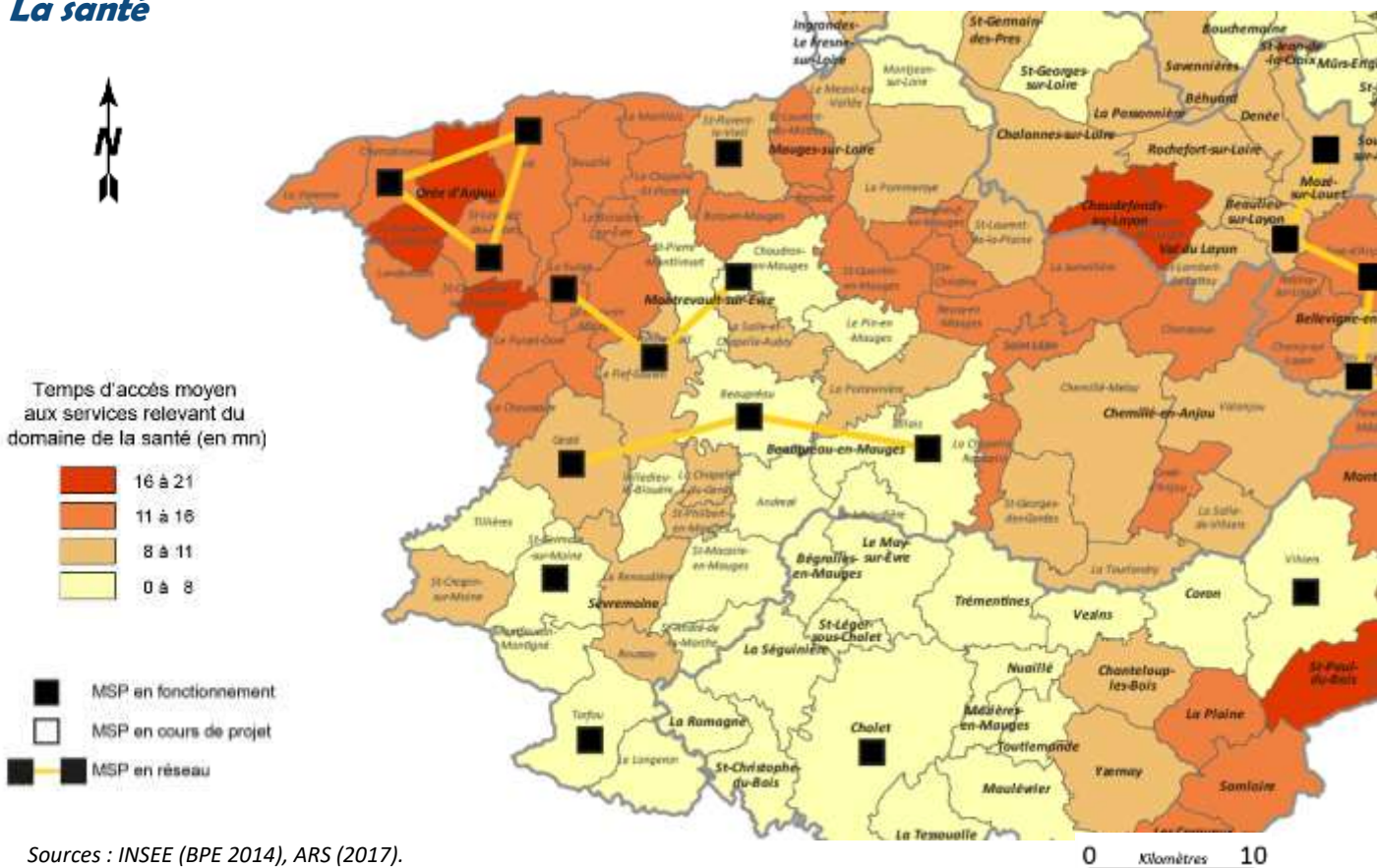
L'accessibilité par domaine



Le territoire présente un niveau moyen d'accès aux services supérieur à la moyenne départementale. Les temps d'accès sont inférieurs aux moyennes départementales hormis pour les services relevant du panier de services publics. C'est particulièrement le cas pour les communes déficitaires.

L'analyse par domaine montre que le territoire se situe globalement dans les moyennes départementales. Se distinguent favorablement les domaines de l'éducation et de la sécurité et légèrement en retrait ceux des services du quotidien et de la culture.

La santé



Quelques données :

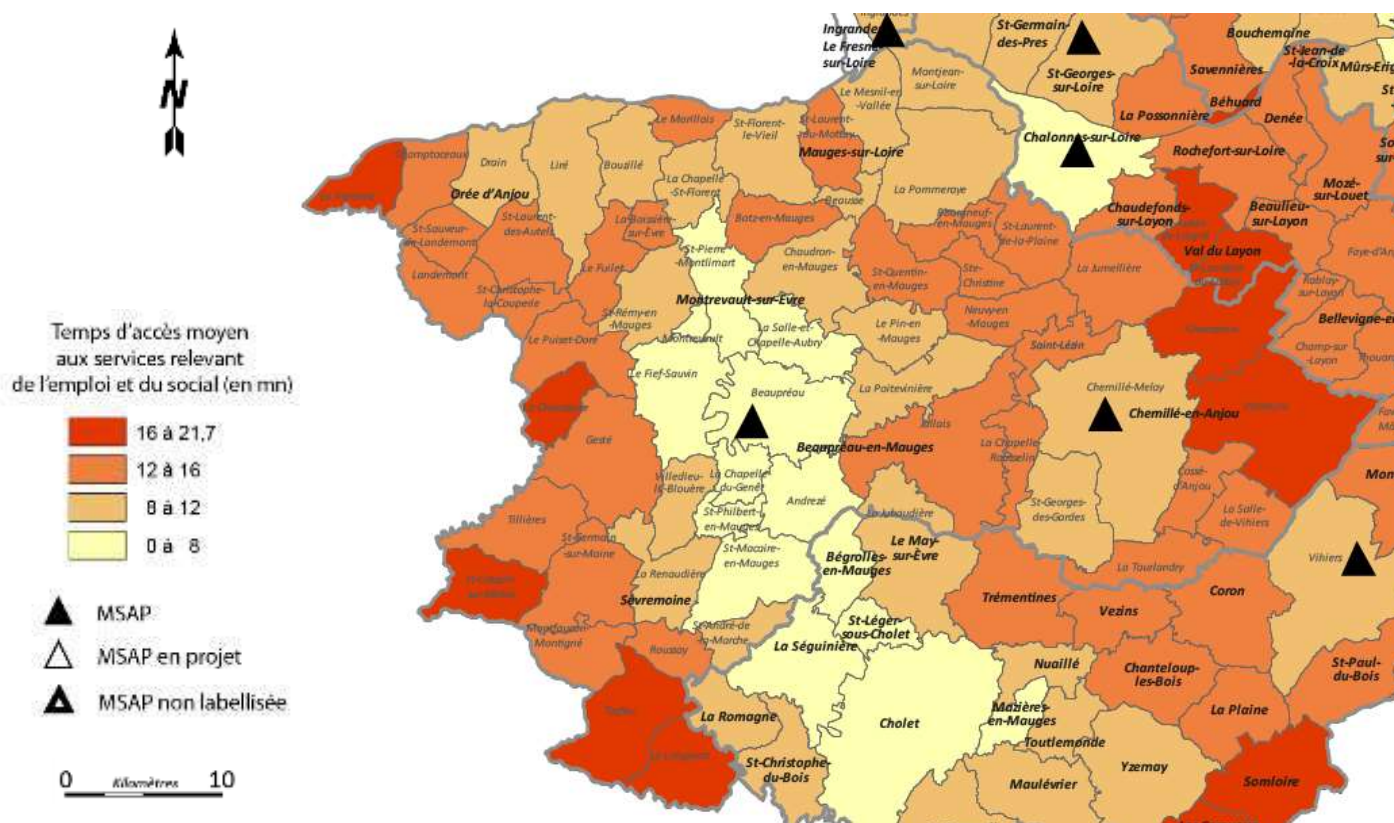
- Contrat local de santé sur le territoire (2016)
- 1 MSP 3 sites sur communes déléguées de Beaupreau, Jallais, Gesté (21 professionnels de santé)
- 1 MSP 3 sites sur communes déléguées de Chaudron-en-Mauges, St-Pierre-Montlimart, le Fuillet (24 professionnels)
- 1 MSP 3 sites sur communes déléguées de Champtoceaux, Liré et St-Laurent-des-Autels (44 professionnels)
- 1 MSP multi-site sur St-Germain-sur-Moine et alentours (35 professionnels)
- 1 MSP multi-site sur Torfou et alentours (22 professionnels)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

L'offre de médecins généralistes est différente selon les communes : pour certaines une offre très polarisée dans le pôle urbain, pour d'autres au contraire fortement diffuse sur le territoire.

Globalement, le territoire encourage le regroupement dans les Maisons de Santé, correspondant aux attentes en termes de pratiques professionnelles des médecins ; mais ceci a comme corollaire de rallonger la distance d'accès pour certains habitants. C'est un équilibre à trouver, au risque « d'avoir un médecin à 6 minutes, mais d'attendre 6 mois pour un rendez-vous ».

L'emploi et le social



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

Le territoire compte actuellement deux MSAP, une sur la commune de Beaupreau-en-Mauges, portée par le Centre social Evre-et-Mauges et une sur Chemillé-en-Anjou, portée par le centre socio-culturel du Chemillois.

Une antenne de pôle emploi existe sur Beaupreau-en-Mauges. La mission locale du Choletais a des antennes dans chaque commune nouvelle dans les MSAP quand elles existent et dans les communes déléguées de Drain, St-Macaire-en-Mauges et St-Pierre-Montlimart.

La CAF a des antennes dans toutes les communes nouvelles, la CARSAT est présente sur Beaupreau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou et Mauges-sur-Loire et la CPAM sur l'ensemble des communes excepté Sevremoine et Mauges-sur-Loire. Enfin la MSA a une agence sur Beaupreau-en-Mauges.

Le territoire compte 12 bureaux de poste (dont 6 fermetures entre 2017 et 2019), 25 agences communales et 24 point relais.

Les services du quotidien



Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Globalement le territoire bénéficie d'un niveau de services du quotidien satisfaisant.

Comme pour l'offre de santé, il s'agit moins d'apporter des appuis financiers que de favoriser les initiatives privées par des choix d'aménagement pertinents : il vaut mieux pérenniser les offres en maillant le territoire, que de vouloir garder à tout prix une proximité immédiate mais non pérenne économiquement.

Globalement, il semble que les ménages du territoire acceptent d'aller un peu « plus loin » pour avoir des réponses de service de qualité.

Transport et mobilités



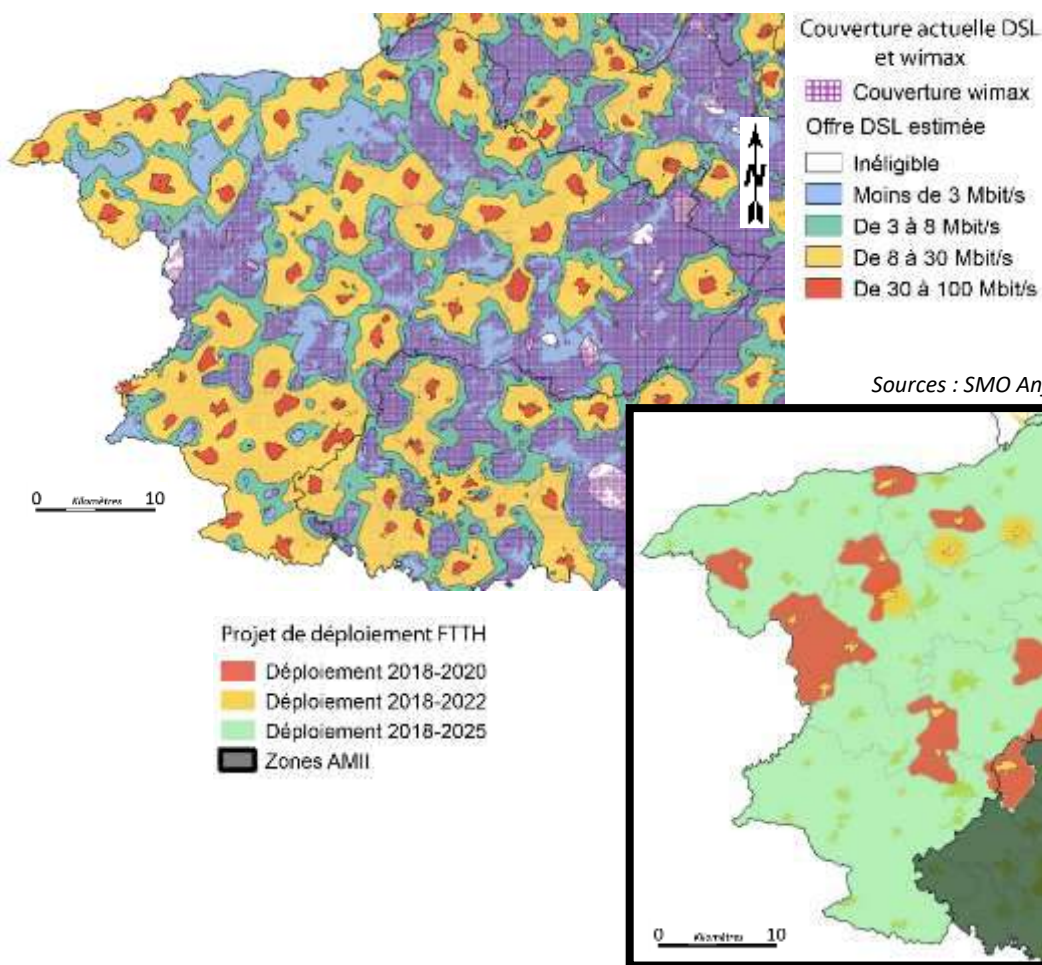
Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Expérience depuis 2 ans à Montrevault : mise en place d'une plate-forme pour aider les personnes en recherche d'emploi à se déplacer avec des chauffeurs solidaires : paiement de 2 € par le bénéficiaire, le reste étant pris en charge par la collectivité.

A l'échelle de Mauges Communauté, projet de développer une plate-forme de mobilité globale à horizon 2018, intégrant le transport solidaire, le transport à la demande. L'objectif sera bien de faciliter l'accès physique aux différents services, comme complément aux efforts de services numériques ou d'apports de services à domicile.

Projet pour organiser des co-voiturages pour les spectacles et activités culturelles à heure fixe.

Numérique et téléphonie mobile



Quelques données :

Couverture numérique : La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 98,4 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 11,3 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 40,1 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 37,1 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 14 stations Wimax permettent de rendre éligibles 44,9 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 21,8% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 0,6% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 9,2% et le taux de locaux inéligibles à 0,1%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile : La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes. Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques :

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 4 EPN (Beaupreau, Chemillé, La Pommeraye et St-Florent). (Source : Netpublic.fr)



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

La nouvelle organisation territoriale est perçue comme une opportunité pour renforcer le service offert aux habitants, en **mutualisant des moyens**, à condition de l'inscrire dans une stratégie d'ensemble.

Pour cela, il s'agit d'anticiper l'évolution inéluctable des modes de vie et attentes des habitants sur les services à horizon 10/15 ans, d'où l'intérêt de disposer **d'outils d'observation**, d'enquêtes qualitatives récurrentes auprès des ménages pour rester au plus près des attentes en termes de services et en tenir compte dans les choix d'organisation dans le département et plus localement.

Ainsi, au-delà de l'aménagement numérique du territoire, une volonté des élus de définir une stratégie d'ensemble : quel **positionnement des services numériques (e-administration) par rapport à la présence humaine ?**

- Le numérique doit constituer un levier d'attractivité du territoire, en rendant ce dernier plus facile à vivre (e-administration, portail de e-services pour commander des courses chez les commerces locaux, etc...)
- Mais il faut aussi garder le lien social, qui est une des raisons pour laquelle des urbains font le choix d'habiter en milieu rural, pour y retrouver une vie locale. Dans cette optique, il est important d'éviter la fermeture des mairies et de proposer un accompagnement à l'usage du numérique, y compris pour les plus jeunes.

Travailler l'**amplitude horaire d'ouverture des Mairies et mairies déléguée** :

- A l'échelle des communes nouvelles, objectif de penser en complémentarité l'ouverture des mairies déléguées, de manière à assurer un point d'accueil le vendredi soir, le samedi matin...
- Travailler également la plus-value apportée par l'accueil en mairies : au-delà d'une information, il sera important d'y prévoir un accompagnement à l'usage du numérique ; ceci passera notamment par un effort sur la formation des agents d'accueil, notamment sur des modes de fonctionnement plus collaboratifs).

Dans le maillage territorial des services pertinent pour Mauges Communauté, des questions à trancher quant à **la place à accorder aux MSAP** : à terme, en faut-il une par commune nouvelle ? Quelle complémentarité entre elles, et avec les mairies et mairies déléguées, dans quelle stratégie d'ensemble ? Quel équilibre dans la définition du projet « MSAP » entre les centres sociaux et les collectivités ?

Importance de favoriser le travail en équipe, **en réseau, des professionnels** sur un territoire ; exemple des Maisons de Santé, où la réussite dépend autant des locaux immobiliers que du travail en équipe des professions de santé pour s'organiser (permanences sur place et délocalisées).



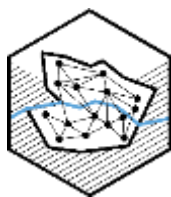
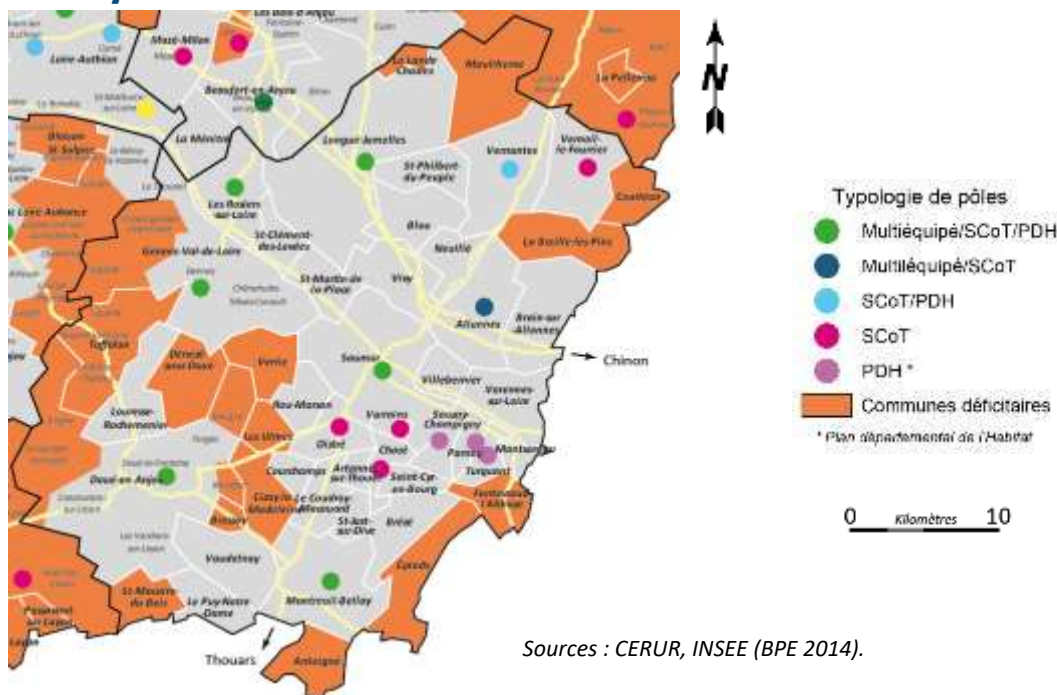


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



SAUMUR VAL DE LOIRE

Le territoire et ses polarités



Le territoire Saumur Val de Loire compte 49 communes (62 en 2015) dont 3 communes nouvelles (16 communes déléguées), Doué-en-Anjou, Tuffalun et Gennes-Val-de-Loire situées à l'ouest du territoire. Sept communes sont multi-équipées mais d'autres polarités ont été identifiées soit dans le SCoT ou dans le PDH, notamment autour de Saumur. 22 communes et communes déléguées sont déficitaires, elles sont situées aux marges du territoire et entre Doué-la-Fontaine et Saumur.

Données de cadrage

Sources :
INSEE (2013),
DGI (2014).

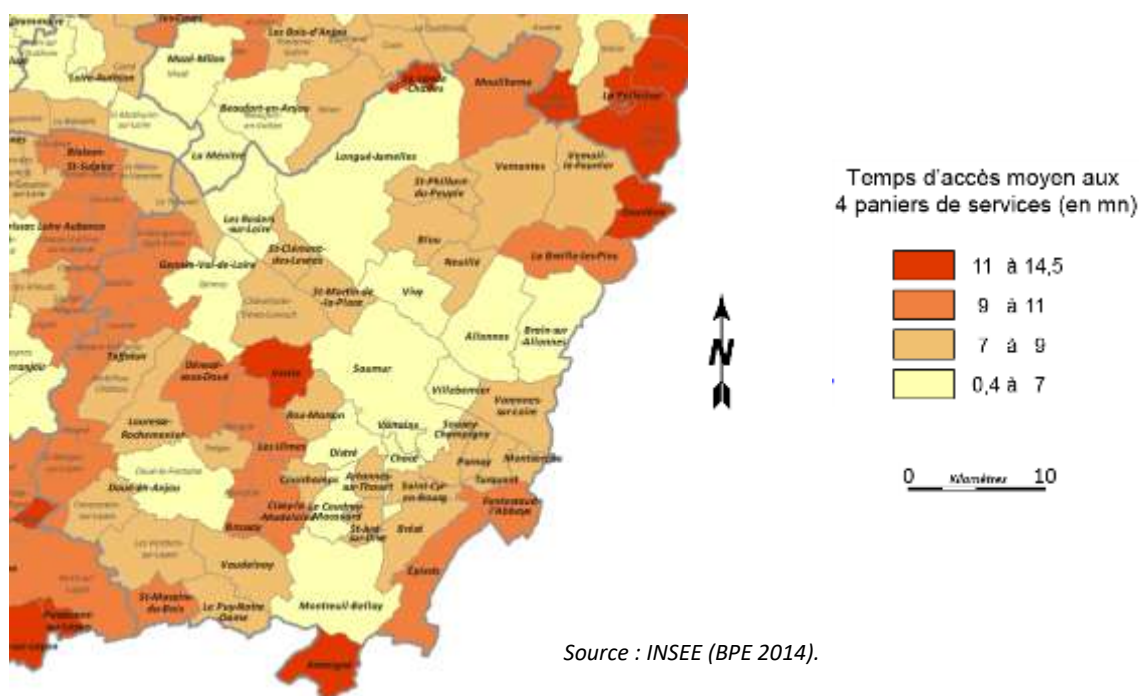
	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Saumur Val de Loire	100 424	0,27	81,4	0,91	22 364
Communes déficitaires	11 172	1,43	32,9	1,21	21 895
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires, qui représentent 11,1% de la population du territoire sont en forte croissance de population, plus jeunes que la moyenne du territoire et avec un revenu plus faible.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document



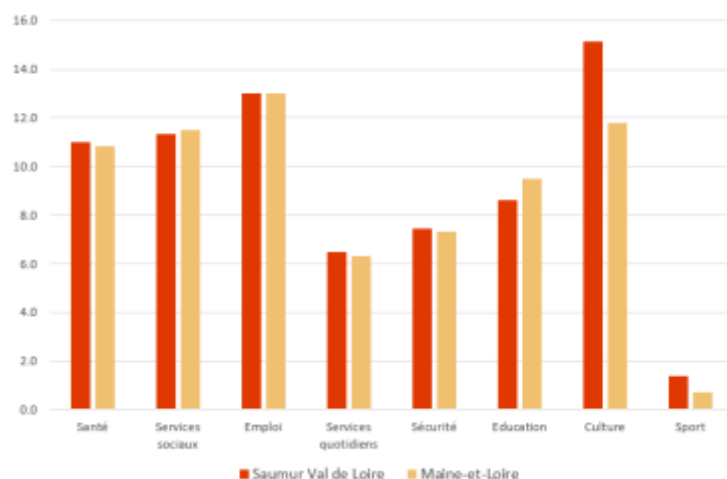
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Saumur Val de Loire	63	11,5	4,8	9,1	5,0	8,11	5,5
Communes multi-équipées*	7	7,2	1,0	3,5	0,4	3,62	0,8
Autres communes	56	12,0	5,2	9,8	5,6	8,67	6,1
dont communes déficitaires*	22	13,6	6,8	11,5	7,1	10,25	7,7
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

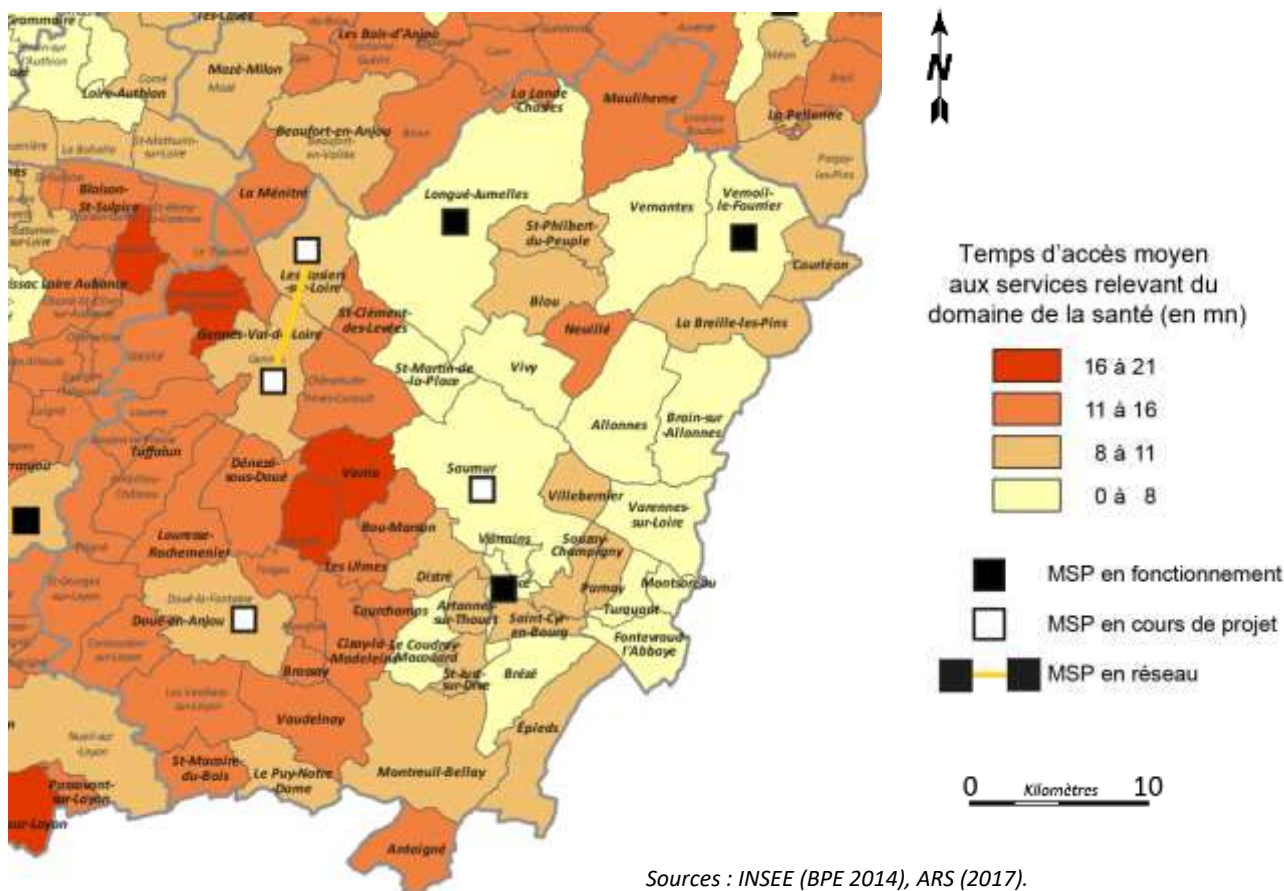
L'accessibilité par domaine



Globalement le temps d'accès moyen aux services sur Saumur Val de Loire se situe dans la moyenne départementale et ceci quel que soit le panier de services.

Il en est de même pour les différents domaines, à noter, cependant, une situation plus défavorable dans l'accès aux services relevant du domaine de la culture.

La santé



Quelques données :

- Contrat local de santé sur le territoire (2015)
- 1 MSP mono-site sur Vernoi-le-Fourrier (14 professionnels de santé)
- 1 cabinet pluri-professionnel sur Allonnes et alentours
- Projet de MSP sur Longué-Jumelles (17 professionnels de santé) pour 2018
- Projet de MSP multi-sites sur Chacé et alentours - 13 communes du sud-Saumurois (26 professionnels de santé)
- Projet de MSP sur Doué-en-Anjou (21 professionnels de santé)
- Des réflexions sont également en cours sur Gennes-Val-de Loire, Saumur et Montreuil-Bellay

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

L'extension de la maison de santé de Vernantes-Vernoil est en cours. Sur l'ex. **CC de Loire-Longué**, la diminution des médecins généraux crée une inquiétude, d'autant qu'ils n'interviennent plus à domicile. Le contrat local de santé, mis en place par l'agglomération, devrait travailler sur le sujet. Par ailleurs, un déficit est à noter pour les dentistes et le kiné.

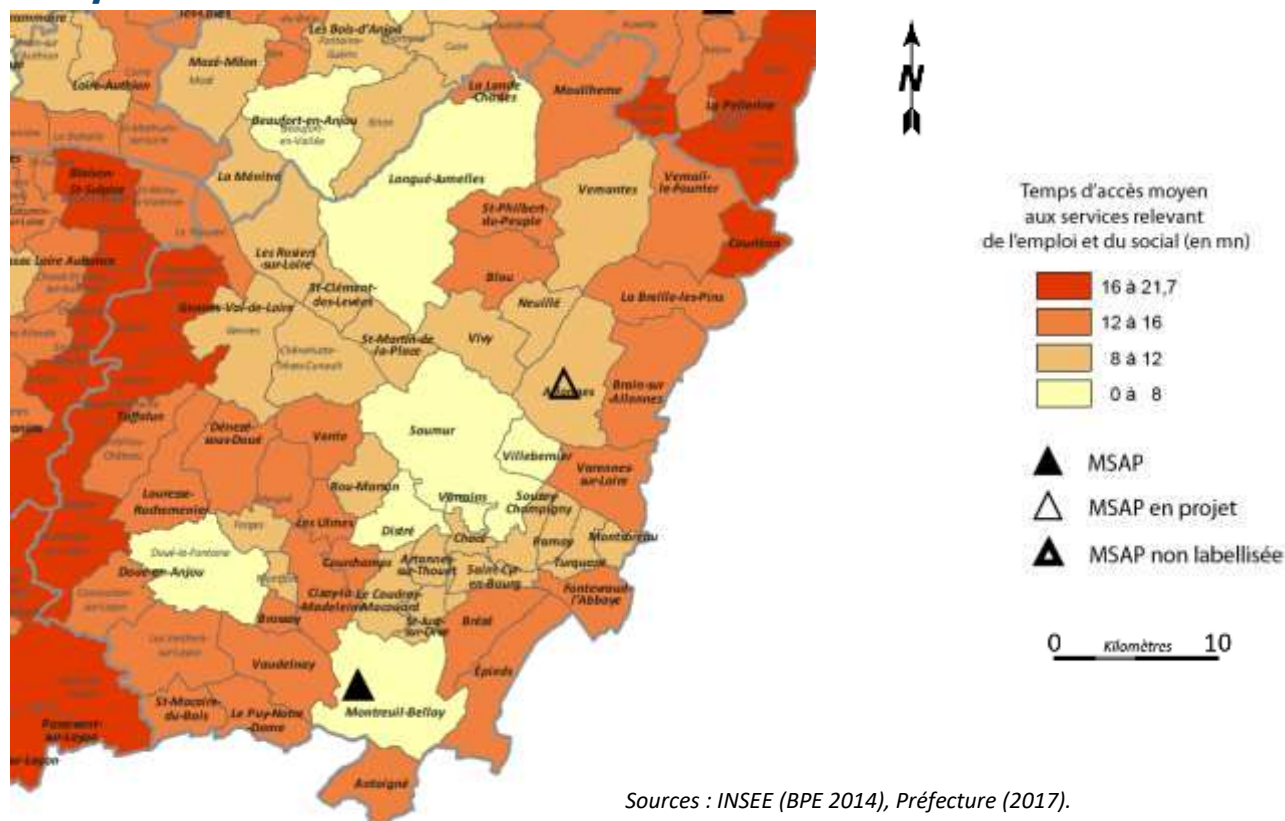
Sur **Doué**, il n'y a pas de maison de santé, mais un projet porté par les médecins (association d'une vingtaine de professionnels) est en cours. La collectivité souhaite que le lieu d'installation de cette maison de santé soit le centre-ville pour éviter l'exode des services à l'extérieur. De la même façon, pour répondre à la demande du dentiste, recherche de disponibilité proche du centre.

Globalement l'offre « de base est jugée satisfaisante (avec de nouvelles installations de médecins), mais les spécialistes restent en ville, sauf dentiste, kiné, osthéo. Pour les ophtalmos, il faut aller à Angers Saumur.

Il y a un projet de maison de santé sur **Gennes** en attente de l'avis de l'ARS.

Sur **Saumur**, c'est un domaine jugé très important, en lien avec la silver économie : l'objectif est de structurer sur le territoire 4-5 pôles disposant d'une offre de santé médecin + pharmacie. Le Contrat Local de Santé, élaboré avec l'ARS, porte notamment sur l'accès aux soins et l'accès aux droits : organisation des professionnels de santé pour assurer une couverture du territoire. L'enjeu majeur est de se rapprocher des populations les plus fragiles (dans un contexte territorial marqué par des ménages aux revenus faibles).

L'emploi et le social



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

La ville de Saumur bénéficie de l'implantation d'une agence Pôle emploi. Le siège de la Mission locale est sur Saumur avec 7 antennes réparties sur le territoire de l'agglomération.

Les communes de Saumur, Doué-en-Anjou et Montreuil-Bellay sont des lieux relais ou antennes pour la CPAM, la CAF et la CARSAT. A Vernueil-le-Fourrier la maison pluridisciplinaire de santé accueille également la CARSAT. Enfin la MSA a une agence sur Doué-en-Anjou.

Le territoire compte 15 bureaux de poste (dont 7 fermetures prévues entre 2017 et 2020) ; 12 agences communales et 9 point relais.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

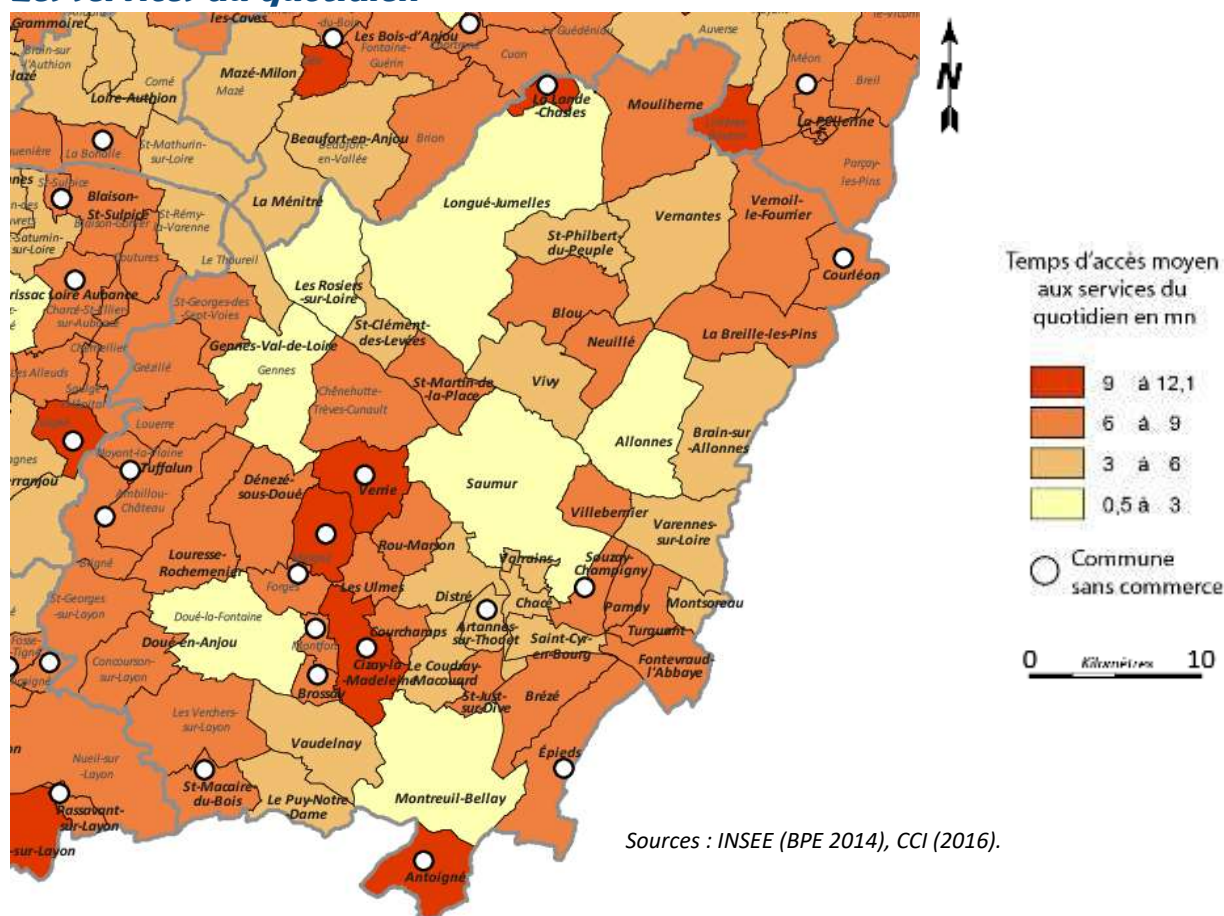
Sur l'ex CC de Loire-Longué, on a de nombreuses permanences de services sociaux, réparties sur 3 sites : siège CC (mission locale 2,5 j/semaine, Mairie et Association « Impacts services » (Pôle emploi).

Sur l'ex CC de Doué-la-Fontaine, les mutations territoriales (création de la commune nouvelle) se traduisent par le regroupement des communes, mais en maintenant les mairies annexes, au moins dans un premier temps.

Sur l'ex CC du Gennois, la non reprise par l'agglomération de Saumur de la compétence « portage de repas » entraîne le passage du service au privé.

La carence de services sur Gennes pourrait justifier la création d'une MSAP.

Les services du quotidien



Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Le **Douessin** a été retenu dans un projet AMI « revitalisation des centres » pour la ville de Doué et les communes de Concouren sur Layon, Les Verchers sur-Layon et Saint-Georges-sur-Layon.

- Intervient sur l'habitat (renforcer la centralité du pôle : 75% des logements sur la ville centre),
- Mais aussi le commerce : maintenir les commerces, en anticipant les mutations (recensement des projets extension, développent, fermeture), en évitant le changement de destination du linéaire commercial, maintenir la population à côté des commerces ...
- Mobilise toutes les parties prenantes (commerçants, CCI, médecins, notaires, habitants) : 40 personnes qui ont travaillé en symbiose. Une personne dédiée pour organiser les rencontres avec entreprises.

Pour l'ex **CC du Gennois**, il y a un enjeu sur l'articulation autour des services de proximité pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Il serait intéressant à réfléchir à des réponses par l'itinérance, mais il n'y a pas encore d'expérience dans ce sens sur le territoire.

Les systèmes de distributeurs se développent (Coutures) : « *ce n'est pas la meilleure solution. Mieux vaut un dépôt de pain dans un commerce, car distributeur ne fait pas de lien social* ».

Des initiatives de diversification d'activité sont à encourager. Ex un resto et vente de produits locaux.

Sur l'**agglomération de Saumur**, plusieurs ORAC sont en cours pour accompagner la modernisation des petits commerçants, et plus globalement, pour agir sur la revitalisation des centres.

Une réflexion est à mener sur l'itinérance, pour favoriser la viabilité des services de commerces (boulangerie, ...).

A l'instar des compétences développées en termes d'ingénierie sur l'industrie, un poste d'animateur commercial est créé pour travailler avec la CCI et les commerçants (à ce jour ½ poste financé par la Ville, reste ½ poste à financer, peut-être par l'agglomération), son rôle :

- Recenser l'offre commerciale, identifier les carences (besoins non satisfaits) pour organiser la reprise des vitrines aujourd'hui disponibles (5% aujourd'hui, chiffre en baisse)
- Développer et organiser E-commerce
- Créer une dynamique commerciale : animation en ville (aborder comme une grande surface, avec des animations : « Que le plus grand centre commercial du grand saumurois soit le centre-ville de Saumur »)

Il est nécessaire de réinterroger le rôle et le positionnement des différentes offres commerciales : les grandes surfaces comme locomotives (et non comme offres uniques), les commerces de proximité comme lieu de multiservices (dépôt de commandes internet, coopération avec les commerces spécialisés, ...).



Transport et mobilités



Quelques données :

- Un service de transport solidaire est porté par l'association TACT sur le secteur de Doué-en-Anjou.
- L'antenne information emploi de Doué (AIED) et l'association ASPIRE de Saumur proposent des points mobilités.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur l'ex **CC de Loire-Longué**, il n'y a pas de transport à la demande. Mais l'offre de taxis est jugée satisfaisante pour répondre aux besoins. La question des transports pourra être réétudiée dans le cadre de la fusion avec l'agglo de Saumur.

Sur le **Gennois** l'offre de transport collectif en car est considérée comme insatisfaisante sur certaines communes périphériques non desservies. Des projets de transports solidaires sont à l'étude en lien avec l'association TACT de Doué-la-Fontaine.

Sur l'ex **CC de Doué**, le TAD est peu développé car peu utilisé. L'association TACT de transport solidaire est plus utilisée car plus souple (pas de rupture de charge). La collectivité a investi dans 2 mini bus mis à disposition des associations et collèges pour les compétitions, les rencontres familiales, les migrants qui doivent faire leur papier (mise à disposition du véhicule, mais sans chauffeur). Ils sont utilisés à 70% par les sportifs.

Les transports en commun (trains, cars) sont plutôt organisés en direction d'Angers (en termes d'horaires, ...) il y a un enjeu à travailler dans le cadre de l'agglo pour permettre une meilleure accessibilité du pôle de référence, tout en tenant compte que de nombreux actifs travaillent à Angers.

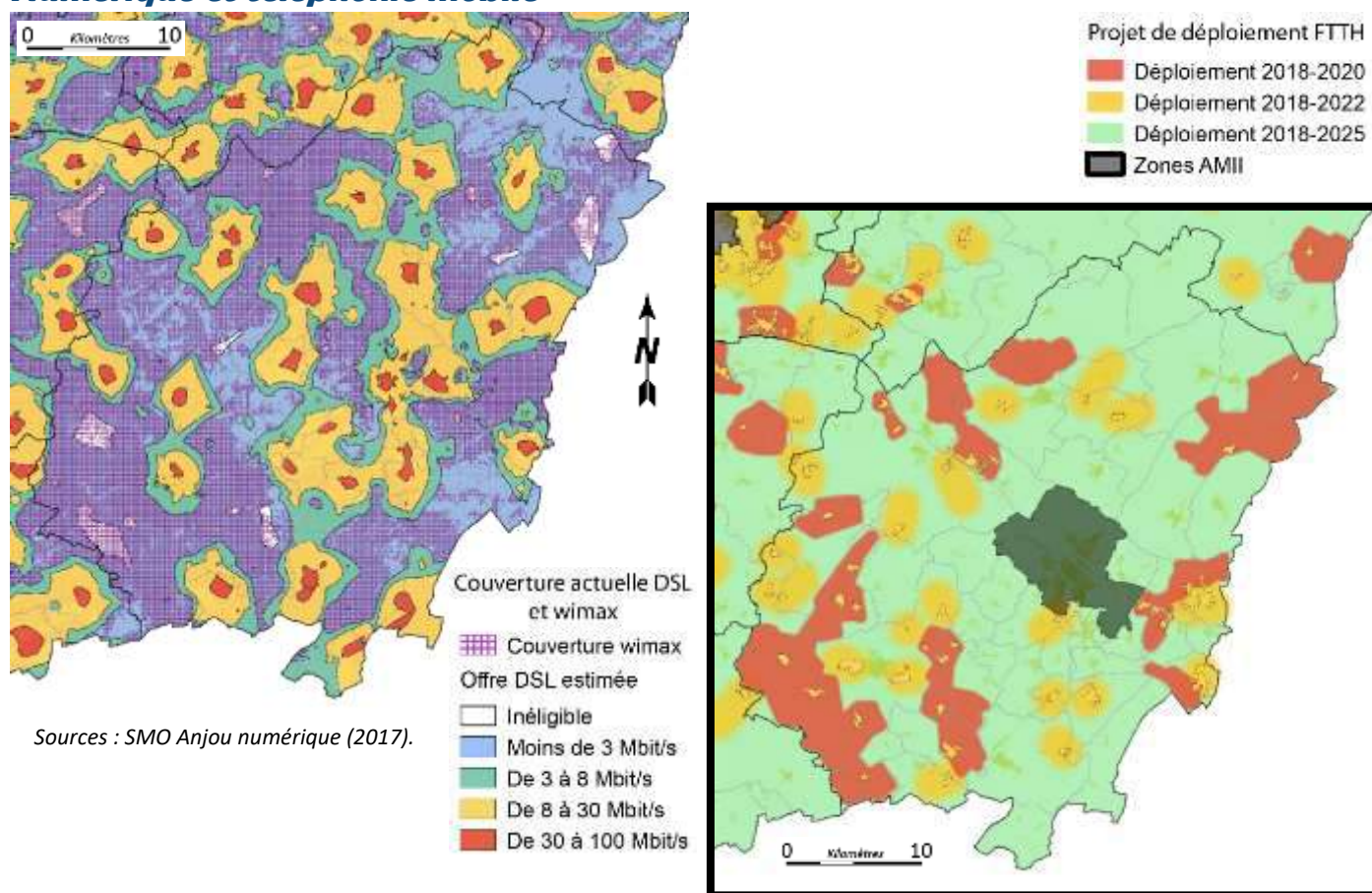
Sur l'**agglo de Saumur**, un schéma vélo et un schéma de déplacement urbain sont en cours d'étude.

Il s'agit de capitaliser les initiatives déjà engagées sur les mobilités alternatives, qui constituent autant de points d'appui pour organiser une offre de déplacements (cf. étude PNR) et de prendre en compte les déplacements collectifs (qualité des TAD et des services de transports ferroviaires), et les nouveaux modes de déplacements : auto électrique (bornes).

Une réflexion est également à mener sur l'accès aux services rares, présents uniquement sur Angers.



Numérique et téléphonie mobile



Quelques données

La couverture numérique ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 98,4 % des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 19,0 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 39,1 % des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 24,3 % des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 11 stations Wimax permettent de rendre éligibles 78,5 % des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 38,5% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,2% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 6,8% et le taux de locaux inéligibles à 0,2%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Sur la ville de Saumur la fibre optique est déployée par Orange, pour le reste de l'EPCI, c'est le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » qui la déploiera entre 2018 et 2025.

La couverture mobile :

La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes (Courléon et Vernail sur le territoire). Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques :

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 10 EPN bien répartis sur l'ensemble du territoire. (Source : Netpublic.fr)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI sur le domaine de l'éducation :

Sur le **Douessin**, il y a un enjeu autour du maintien des écoles en place : il existe une charte engageant les 8 communes, pour préserver les écoles rurales - 4 communes ont encore des écoles.

Sur le **Gennois**, l'offre est considérée comme satisfaisante. Mais sur la commune fusionnée Tuffalun / Louerre, les enfants dépendent de collèges différents.

Sur l'**agglomération de Saumur**, l'objectif est d'attirer des étudiants (qui généreront des besoins de logements, loisirs, services) : Projet d'expérimentation d'un nouveau pôle de formation, par mutualisation : Université, infirmières et aides-soignantes, compagnons du devoir pour viser 500-600 étudiants, qui travailleront en synergie, avec des moyens adaptés (salles de formation en visio, ...).



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

- **S'appuyer sur la stratégie développée dans le Scot** qui a acté l'idée d'une hiérarchisation des territoires : un réseau de pôles forts (armature composée de Saumur, Longué-Jumelles, Doué-la-Fontaine, Montreuil-Bellay, Gennes/Les Rosiers, Allonnes), pour créer une dynamique et comme lieu d'accroche des politiques publiques qui se déclinent sur les bassins de vie.
 - Habitat : renforcer les cœurs de ville en mobilisant les potentiels du tissu existant (friches, ...) et en évitant l'étalement urbain.
 - Déplacements : à organiser à l'échelle des bassins et en termes de liaison avec le pôle principal de Saumur, pour permettre l'accès aux services
 - Bibliothèques
 - Services : MSAP pour conforter les pôles et répondre aux besoins de proximité, par des offres souples, aptes à apporter un conseil personnalisé, et en veillant à leur modernité.
- **Appréhender l'accès aux services sur une échelle large**, intégrant les pôles urbains où se trouvent les services plus rares, et en tenant compte de l'évolution des modes de vie, conforter les pratiques actuelles sur différents axes :
 - Mobiliser les services (marchands et publics) sur le lieu de travail, c'est-à-dire essentiellement sur les principaux pôles urbains,
 - Tirer parti de l'offre de services sur internet,
 - Poursuivre les systèmes de solidarité de proximité (famille, voisinage) pour les personnes ayant plus de difficultés d'accès aux services.
- **Adapter l'organisation des services à la recomposition des territoires**, structurer le territoire (notamment par le PLUI, la mutualisation des services, ...) est en soi une réponse aux besoins de demain : ne pas tout concentrer sur les agglos, maintenir la vie en milieu rural en prenant appui sur des pôles relais.
- **Maintenir l'action publique locale au plus près des territoires** : y compris pour maintenir les services du Département, Etat, chambres consulaires. Cela suppose une forte collaboration avec les opérateurs, car les collectivités ne maîtrisent pas les stratégies et logiques de répartition territoriale de ces services (territoires tributaires de décisions externes, liés essentiellement à des arbitrages financiers – cf. Poste, ou départ de l'établissement polyhandicapé de la Tremblay vers Angers, malgré tous les efforts de la collectivité : modification du PLU, ...)
 - Structurer à l'échelle de bassins de vie (par exemple pour le service d'instruction du droit des sols), à partir d'un maillage de pôles de proximité (dont Doué, avec Saumur et Longué),
 - S'appuyer sur les services existants déjà dans les EPCI actuels : organiser un service unique, qui se déploie ensuite en « antennes ».
- **Intérêt d'une réflexion intercommunale**, pour dépasser la seule lecture communale : permet de mieux appréhender le territoire, ses besoins, ses capacités de coopération, dans le but de créer plus de cohérence.
- **S'appuyer sur les mairies** comme lieu de regroupement des services publics.
- Face aux difficultés d'accès à certains services par certaines populations, deux approches possibles sont déjà à l'œuvre et pourraient se renforcer :
 - **Services d'accompagnement** de la personne : aide aux courses, aux démarches administratives, accompagnement aux rendez-vous médicaux, ... Aujourd'hui, les réseaux de solidarité sont mobilisés pour satisfaire les besoins.
 - **Mobilités des populations** : logique de rapprochement des services en fonction des besoins, soit au sein du territoire (notamment pour les personnes âgées, rapprochement des communes disposant de médecin, pharmacie, commerces), soit hors du territoire pour les services plus rares.

Fédérer les acteurs pour constituer des réseaux (santé, commerce) relève du rôle des collectivités.



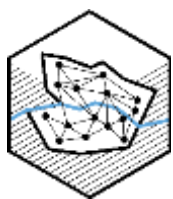
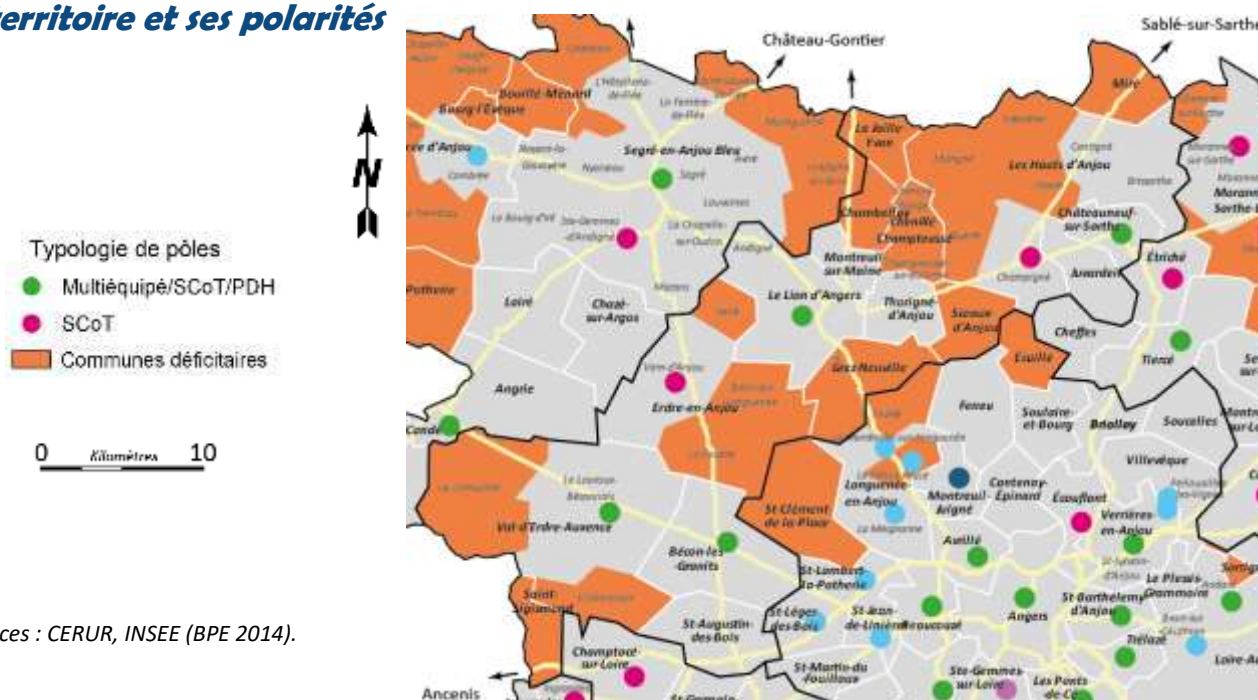


Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public



VALLÉES DU HAUT ANJOU

Le territoire et ses polarités



Sources : CERUR, INSEE (BPE 2014).

Le territoire des Vallées du Haut-Anjou est passé de 30 communes en 2015 à 17 communes en 2017 dont 5 communes nouvelles avec 18 communes déléguées. Quatre communes sont multi-équipées (Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion-d'Angers, le Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits). 17 communes ou communes déléguées sont dites déficitaires. On les trouve aux marges du territoire au nord et au sud-ouest mais aussi au centre en limite de la CU Angers Loire-Métropole.

Pour les communes situées au nord du territoire, Sablé et Château-Gontier constituent des pôles de services.

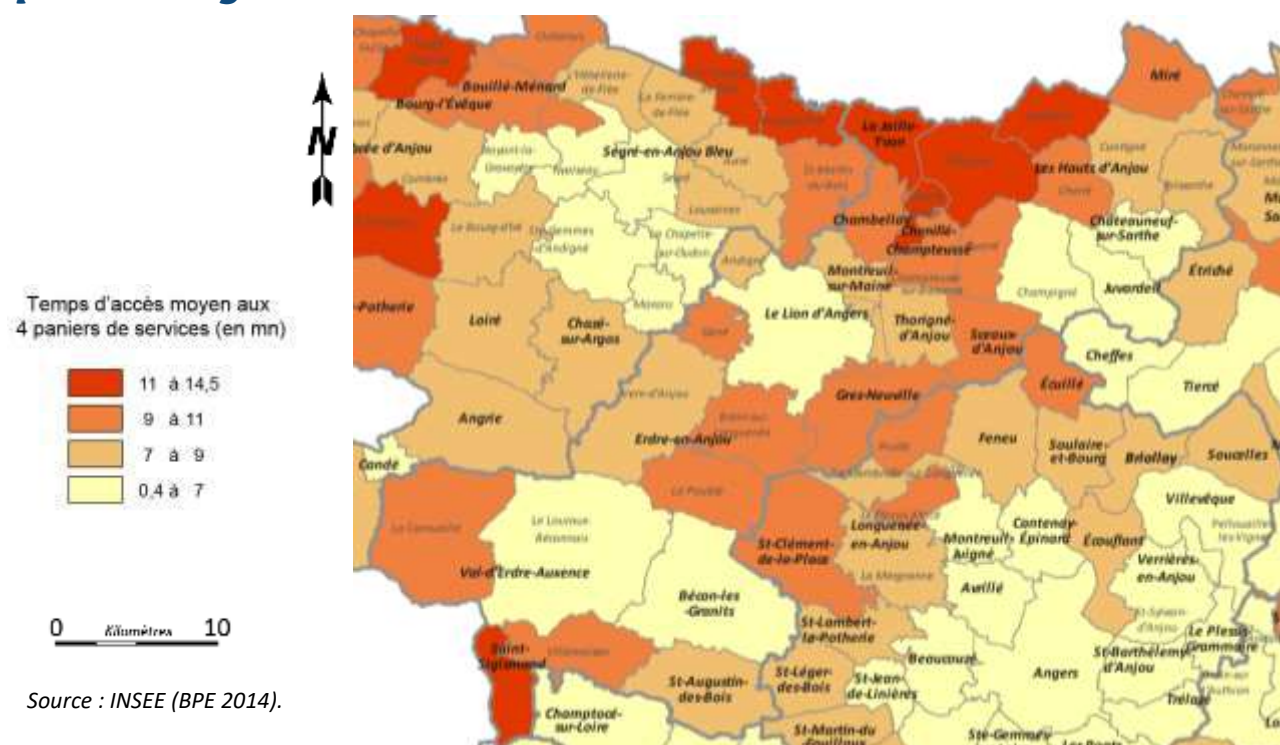
Données de cadrage

Sources : INSEE (2013), DGI (2014).	Nbre d'habitants	Taux d'évolution annuelle de la population	Densité hab/km ²	Indice de jeunesse	Revenu fiscal moyen
Vallées du Haut-Anjou	34 993	1,61	54,0	1,53	23 497
Communes déficitaires	12 003	1,59	39,9	1,81	24 411
Maine-et-Loire	800 191	0,65	111,7	1,12	24 305

Les communes déficitaires représentent 34,3% de la population, c'est le territoire du département où la proportion est la plus importante. Contrairement aux autres territoires, ces communes connaissent une progression de la population mais sensiblement au même rythme que les autres communes du territoire et de plus, elles affichent globalement un revenu plus élevé.

*toutes les définitions sont disponibles à la fin du document

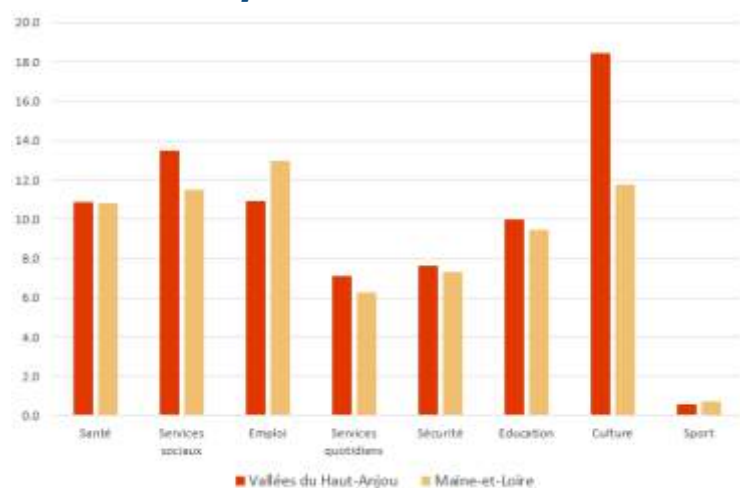
Quel niveau global d'accessibilité ?



Le niveau d'accessibilité par panier de services

	Nbre de communes 2015	Temps d'accès moyen					
		Panier public*	Panier proximité*	Panier supérieur*	Panier spécifique*	4 paniers	Panier vie courante
Vallées du Haut-Anjou	30	13,0	5,4	9,6	5,0	8,87	5,8
Communes multi-équipées*	4	9,8	1,9	5,4	1,1	5,30	1,6
Autres communes	26	13,5	5,9	10,2	5,6	9,42	6,5
dont communes déficitaires*	17	14,7	6,5	11,3	6,2	10,38	7,3
Maine-et-Loire	357	11,9	4,6	8,7	4,3	8,00	5,2

L'accessibilité par domaine




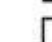

Le temps d'accès aux services est globalement supérieur à la moyenne départementale et ceci quel que soit le panier de services.

La situation est plutôt favorable dans le domaine de l'emploi. En revanche elle l'est moins au regard des domaines des services sociaux et de la culture.

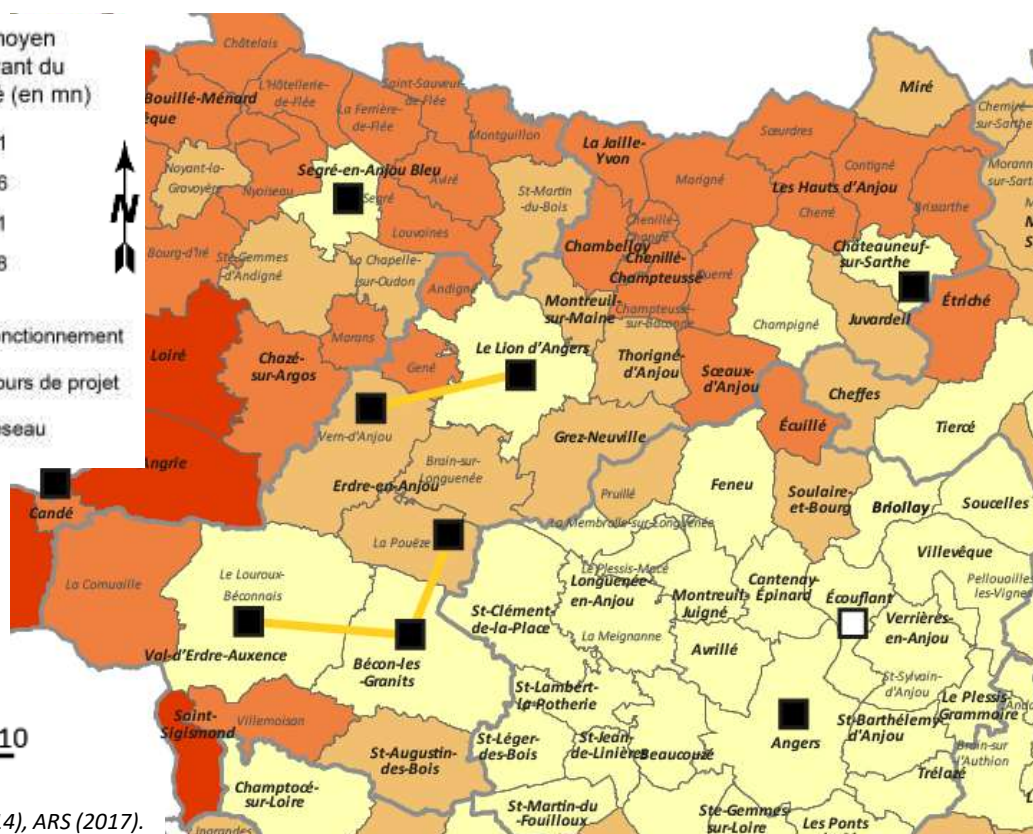
La santé

Temps d'accès moyen aux services relevant du domaine de la santé (en mn)



-  MSP en fonctionnement
-  MSP en cours de projet
-  MSP en réseau

0 Kilomètres 10



Sources : INSEE (BPE 2014), ARS (2017).

Quelques données :

- Un contrat de santé est prévu à l'échelle du PETR Segréen Anjou bleu
- 1 MSP 2 sites sur Bécon-les-Granits et La commune déléguée du Louroux-Béconnais (33 professionnels)
- 1 MSP multi-sites sur Châteauneuf-sur-Sarthe (20 professionnels de santé)
- 1 pôle de santé sur le Lion-d'Angers et la commune déléguée de Vern-en-Anjou (18 professionnels de santé)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur le territoire de l'ex CC Ouest-Anjou, l'offre en santé est considérée comme satisfaisante y compris en termes de spécialistes (ophtalmo, sage-femme). Il y a deux maisons de santé en réseau sur le Louroux-Béconnais et Bécon-les-granits portées par une association santé.

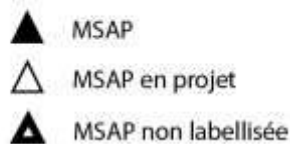
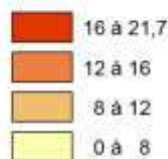
La maison de santé pluridisciplinaire de **Châteauneuf** est un réel levier d'action et va permettre de compenser l'absence de soins de suite sur le territoire (pas de kiné). Le bâtiment intègre un bureau de permanences pour accueillir ponctuellement des spécialistes (orthodontiste, ...). On note le renouvellement récent du dentiste avec une reprise du cabinet.

Sur le territoire de l'ex CC de la Région du Lion-d'Angers, deux pôles ont été réalisés : un pôle santé à Vern et un pôle santé social au Lion-d'Angers. Ces réalisations qui ont permis de consolider et d'étoffer l'offre médicale de premier niveau. Il reste des difficultés sur certaines professions : kinés, dentistes. Il y a un enjeu autour de la présence de spécialistes – ophtalmologistes, cardiologue et pédiatre avec l'organisation de permanences ou par développement de la télémédecine. 200 m² peuvent être aménagés dans le pôle santé avec fibre optique pour un service de télémédecine. Une démarche est engagée avec Harmonie Mutuelle et ARS (conception de pilote /démarche expérimentale/ fracture rurale).



L'emploi et le social

Temps d'accès moyen
aux services relevant
de l'emploi et du social (en mn)



Sources : INSEE (BPE 2014), Préfecture (2017).

Quelques données :

Pôle emploi est présent sur le territoire que par un relais dans la MSAP de Châteauneuf-sur-Sarthe. La mission locale du Segréen a des antennes à Châteauneuf-sur-Sarthe, au Lion-d'Angers, au Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits. La CAF, la CARSAT, la CPAM et la MSA sont signataires de la convention locale de la MSAP de Châteauneuf-sur-Sarthe. Un point de rencontre d'action sociale de la CAF existe à la mairie du Louroux-Béconnais.

Le territoire compte 6 bureaux de poste (dont 3 fermetures prévues entre 2017 et 2018), 4 agences communales et 6 relais poste.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Sur le territoire de l'ex **CC Ouest-Anjou**, les services se répartissent entre Bécon-les-granits et Louroux-Béconnais avec plusieurs permanences CAF (le relais vient d'être mis en place au Louroux-Béconnais), CLIC, mission locale et sur rendez-vous MSA, CARSAT, assistante sociale. Une particularité est à noter : la permanence d'accès aux droits (notaire, ...). Ce service dépend de la maison de la justice d'Angers et connaît une très forte fréquentation car il y a moins d'attente que sur Angers.

Les élus trouvent aberrant la centralisation de la poste sur Candé qui est une commune excentrée pour le territoire et regrette fortement la fermeture du Trésor Public.

Sur l'ex **CC du Haut-Anjou**, la MSAP a finalisé une démarche engagée de longue date sur le regroupement des services. La labellisation a permis d'améliorer l'accueil en termes de personnel et d'accessibilité, et d'installer une borne numérique.

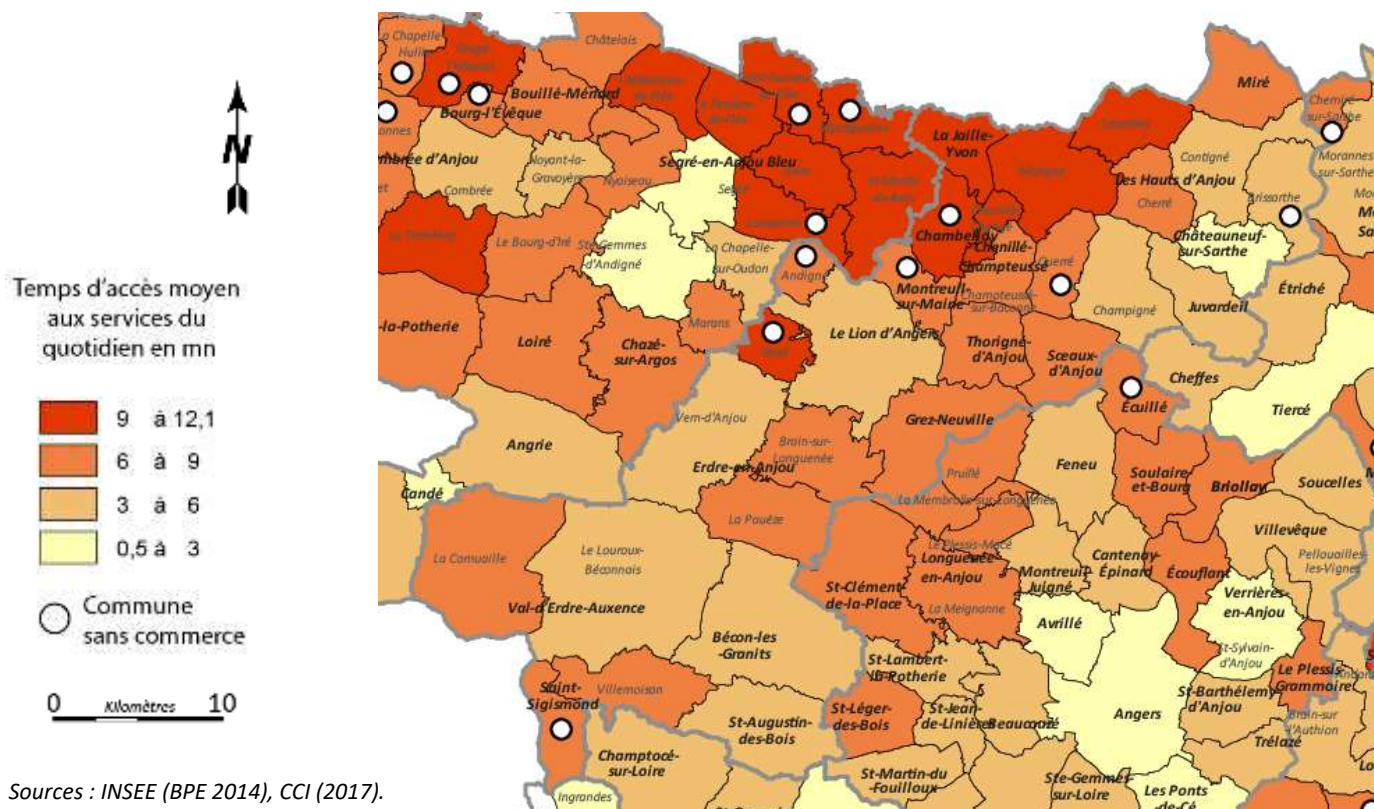
Sur l'ex **CC de la Région du Lion-d'Angers**, la mise en place du schéma de mutualisation a permis un transfert de tâches sur les communes pour que les mairies deviennent des pôles de proximité, avec des agents en capacité de répondre aux questions, mais sans étendre les horaires d'ouverture.

Par ailleurs, le pôle santé et social n'a pas de fonction d'accueil (pas de besoin ressenti). Il intègre des associations assurant des services de proximité, aide juridique, antenne CLIC...

Le service de présence CAF a été remplacé par la mise en place d'une borne informatique dans les locaux de la CC.

La réorganisation de la Maison des solidarités éloigne le service (Segré) des publics. Ce qui est difficile dans un territoire rural et pour les publics non mobiles. Une période d'observation est nécessaire avec des ajustements éventuels à envisager.

Les services du quotidien



Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

Le maintien du commerce est difficile dans les petites communes. Il existe des supermarchés au **Louroux-Béconnais** (ouvert le dimanche) et à Bécon-les-granits, une supérette sur St Augustin avec un dépôt de pain, des multiservices dans presque toutes les communes sauf à St Sigismond qui n'a aucun commerce. Souvent, les communes ont investi pour pouvoir disposer de commerces (La Cornuaille – avec projet actuel de restructuration et modernisation, St Augustin). On note également plusieurs initiatives ou innovations pour renforcer l'attractivité des commerces de proximité : création d'un rayon de produits locaux (Cornouaille, St Augustin), élargissement créneaux horaires (St Augustin sur les dimanches matin et soir pour la superette, toute la journée du dimanche pour la boulangerie), activité étoffée (bar de Villemoisson : élargissement au commerce du quotidien, petit marché hebdomadaire sur la terrasse, petit resto).

Sur l'ex CC de la **Région du Lion-d'Angers**, l'offre en commerces est présente sur les 2 villes pôles du territoire (Lion-d'Angers et Vern) et qui restent proches pour les autres communes. On note également la présence de 2 marchés hebdomadaires. Il existe des difficultés pour les commerces à se maintenir sur les petites communes. Les élus ne souhaitent pas investir de l'argent public dans le soutien à des activités trop fragiles pour se maintenir, le seul accompagnement possible réside dans une fiscalité attractive.

Transport et mobilités

Les lignes du réseau Anjoubus

- Lignes principales
- Lignes de proximité
- Arrêt desservi par une seule ligne
- Arrêt desservi par plusieurs lignes

Les tarifs

Un franchissement de zone = un changement tarifaire

- Frontière tarifaire supplémentaire
- Périmètre des réseaux urbains et périurbains actuels
- Commune desservie en transport à la demande

0 Kilomètres 10



Sources : CD49 (2017).

Quelques données :

- Sur les secteurs de Châteauneuf-sur-Sarthe, le Lion-d'Angers, Bécon-les granits et Le Louroux-Béconnais, le transport solidaire Voitur'âges fonctionne et un transport solidaire existe sur St-Augustin-des-bois.
- La mission locale du Segréen assure un service de location deux roues sur Champigné et le Lion-d'Angers.

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI :

La quasi-totalité du territoire de l'actuel CC est couvert par des systèmes de transport solidaire de type « Voitur'âges ». D'un territoire à l'autre le système fonctionne avec plus ou moins de réussite quant au renouvellement des bénévoles. Il s'agit d'un service réservé pour les personnes âgées avec un règlement spécifique. Cela peut poser problème pour des personnes plus jeunes ayant perdu la mobilité suite à un accident ou une maladie. Le coût reste relativement élevé pour la population.

Sur l'ex CC Ouest Anjou, on note un problème dans l'organisation des transports, surtout vers Angers : peu d'arrêts entre Candé et Angers, cela permet une desserte rapide mais au détriment des communes sur le parcours. Il y a un enjeu à étoffer l'offre locale (en particulier pour les deux communes non desservies par le car), ou organiser un rabattement vers les arrêts de cars existant ou peut-être creuser aussi la possibilité d'optimiser le service de transport scolaire, en l'ouvrant à d'autres usagers.

Pour l'ex CC du Haut-Anjou, il n'y a pas de transport vers Segré qui est la centralité du SCOT, et le lieu des services administratifs. Mais il existe une offre de transport vers Angers, dont le territoire est plus proche, et un TAD vers Etriché. Une navette vers Segré mériterait d'être mise en place.

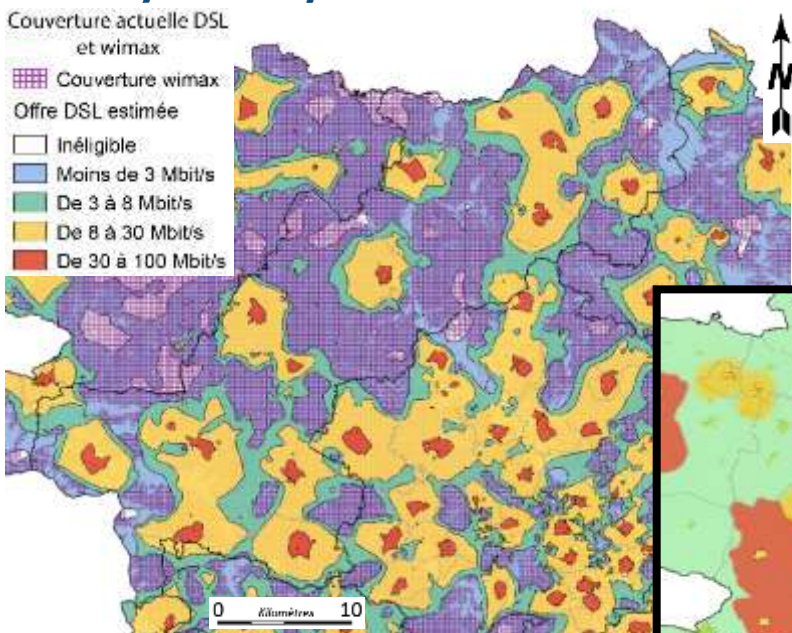
Dans l'ex CC de la Région du Lion-d'Angers, la ligne de bus est performante uniquement à partir du Lion d'Angers. Le prolongement de la ligne Angers/St-Clément-de-la place vers la Pouèze, Vern-d'Anjou, Brain-sur-Longené a été obtenu.

L'aire de covoiturage au Lion-d'Angers comptabilise 100 voitures par jour.

Numérique et téléphonie mobile

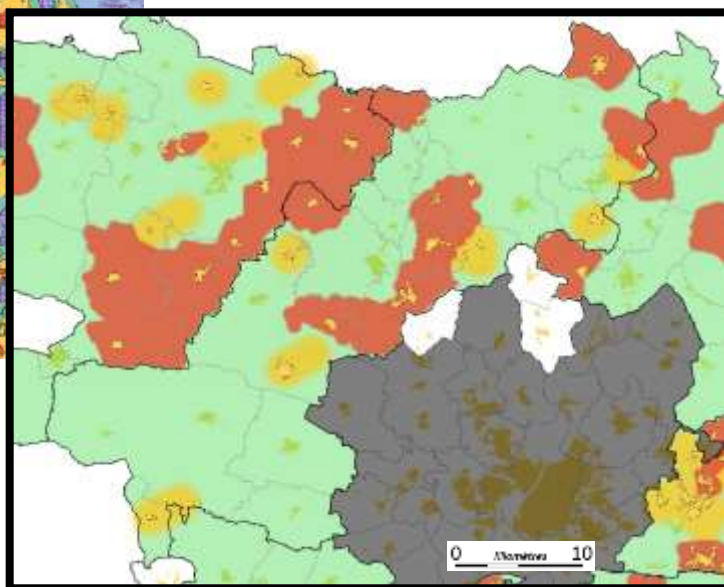
Couverture actuelle DSL
et wimax

- Couverture wimax
- Offre DSL estimée
- Inéligible
 - Moins de 3 Mbit/s
 - De 3 à 8 Mbit/s
 - De 8 à 30 Mbit/s
 - De 30 à 100 Mbit/s



Projet de déploiement FTTH

- Déploiement 2018-2020
- Déploiement 2018-2022
- Déploiement 2018-2025
- Zones AMII



Sources : SMO Anjou numérique (2017).

Couverture numérique - La couverture ADSL de l'EPCI présente les caractéristiques suivantes :

- 96,6% des foyers sont éligibles à un service ADSL,
- 21,0% des foyers sont éligibles à une offre ADSL inférieure à 3 Mbit/s, ne permettant pas un accès satisfaisant au haut débit,
- 25,4% des foyers sont éligibles à une offre ADSL supérieure à 8 Mbit/s permettant la distribution d'un service TV haute définition,
- 37,1% des foyers sont éligibles à une offre VDSL supérieure à 30 Mbit/s permettant la distribution de services « Très Haut Débit » sur cuivre,

Depuis 2008, Melisa Territoires Ruraux opère un réseau de boucle locale Wimax desservant une grande partie du Département du Maine-et-Loire. Ce réseau, destiné à la fois aux particuliers et aux entreprises, permet de bénéficier de débits descendants non garantis de 8 à 10 Mbit/s. Sur l'EPCI, 6 stations Wimax permettent de rendre éligibles 81,1% des locaux résidentiels et professionnels du territoire.

Sur le périmètre hors zone AMII, 34,7% des locaux ne disposent pas de débits d'au moins 8 Mbits (débits permettant notamment d'avoir accès à des services triple play) et parmi eux 1,3% des locaux sont inéligibles à un service ADSL. La couverture du territoire en WIMAX par MELISA permet de faire chuter le taux de locaux ne disposant pas d'au moins 8 Mbits à 7,3% et le taux de locaux inéligibles à 0,1%.

Les foyers et entreprises non éligibles au Wimax et disposant d'une couverture xDSL dégradée peuvent recourir à un équipement satellitaire.

Entre 2018 et 2025, le syndicat mixte ouvert « Anjou numérique » déploiera la fibre sur l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Couverture mobile : La réalité de la couverture mobile sur les territoires est, à ce jour, difficile à connaître, des zones blanches ont été repérées, c'est le cas grâce à des mesures effectuées en centre-bourg et qui ont identifié au total 9 communes (Miré sur ce territoire). Pour celles-ci seront installés des pylônes par Anjou Numérique. Ils seront confiés en exploitation à un opérateur Leader qui diffusera les réseaux des 4 opérateurs mobiles (pour les 5 premiers sites, c'est Orange).

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne un site internet <http://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr> destiné à la déclaration des défauts de couverture des territoires par les réseaux mobiles. Toute collectivité peut déposer un « problème » pour un ou plusieurs opérateurs, un site particulier ou une zone géographique. Les points sont ensuite traités par lots – constitués sous la houlette des préfets de région – par les opérateurs et peuvent le cas échéant bénéficier du dispositif de l'Etat « 1 300 sites stratégiques ».

Les espaces publics numériques (EPN) sont des lieux d'accès public à Internet à but non lucratif qui proposent un accompagnement, individuel ou collectif, pour l'apprentissage des outils et usages numériques. Le territoire compte 1 EPN sur Champigné. (Source : Netpublic.fr)

Commentaires apportés lors des rencontres avec les EPCI sur le domaine de d'enfance-jeunesse et de la sécurité :

L'ex CC du Haut-Anjou a pour objectif d'adapter l'offre aux attentes de la population qui augmente, et inciter les actifs qui travaillent sur le territoire à y habiter aussi. Elle souhaite constituer un maillage de proximité, notamment en matière de petite enfance : ne pas forcément développer les services sur le pôle de Châteauneuf, mais mailler le territoire de petites structures de proximité. Cette politique s'inscrit dans une recherche d'équité territoriale, quitte à ce que les choix soient plus coûteux. Dans la continuité de l'action sur la petite enfance, s'est développée une politique jeunesse, avec réorganisation du service jeunesse (passage d'une association en régie, avec 2 animateurs) pour développer une diversité de propositions.

L'ex CC de la région du Lion-d'Angers a mis en œuvre une stratégie pour répondre à l'accueil des nouvelles populations (petite enfance, enfance et jeunesse en cours) avec plusieurs axes :

- Réalisation de 4 pôles répartis sur le territoire (*structuration par pôles*)
- Réalisation (en cours) de mini stades dans toutes les communes de la CC. Outils ouverts au public, et utilisés dans cadre pédagogique des écoles (*maillage territorial*)
- Réflexion multi-accueil en cours

Sur **l'ex CC de la Région du Lion-d'Angers**, des questions se posent sur le maintien des services de gendarmerie.



Synthèse des rencontres EPCI sur les enjeux et organisation des services demain

- **Rendre le milieu rural attractif**
- **Construire une offre de services accompagnant les mutations du territoire** (vieillesse de la population) et apporter une réponse globale aux besoins des populations d'où la difficulté à définir des priorités.
- **Adapter l'organisation des services aux plus démunis** en terme de mobilités et de maîtrise de l'outil numérique : les personnes âgées, mais aussi certains jeunes ou actifs en situation professionnelle (complexité des plateformes : accès, mot de passe, identifiant pour créer son dossier personnel qui suppose d'avoir un ordinateur et une adresse mail).
- Intégrer impérativement la question de **l'accompagnement des publics**, par des « interlocuteurs privilégiés », pour aller vers l'autonomie des personnes dans la gestion de leur dossier.
- **Rapprocher l'offre des publics : « aller vers »**. Il s'agit d'abord d'organiser collectivement, en se regroupant, puis de redéployer à des échelles de proximité. Tout ne doit pas être centralisé dans les pôles : les bassins de vie sont à maintenir, pour garantir une réponse de proximité.
- **Imaginer une alternative suite au départ de la Trésorerie**, en intégrant un accompagnement (en lien peut-être avec les agents des mairies qui sont aujourd'hui très sollicités pour accompagner / informer les personnes sur les procédures, l'usage des services numériques, ...)
- **Réfléchir à l'opportunité d'une MSAP** sur le secteur de l'ex CC Ouest-Anjou en intégrant la problématique du rôle des communes déléguées.
- **Eviter le développement du sentiment d'abandon** chez les populations qui déplorent le retrait des services publics : génère des protestations, qui se lisent notamment dans les résultats électoraux.
- Coordonner et développer **une offre pour la jeunesse** (sport, animation, PIJ, accompagnement des jeunes en lien avec les collèges et centres culturels).
 - Développer et soutenir l'autonomie des jeunes :
 - Ouvrir les jeunes à l'Europe : aider les jeunes s'envoler (créer des liens avec l'étranger, travailler avec les établissements d'enseignement, ...)
 - Satisfaire les besoins de mobilité : organiser les déplacements
 - Permettre l'accueil de stagiaires par les entreprises du territoire, en créant les capacités de logement adapté et en accompagnant (service d'information et d'orientation ad hoc à organiser avec MSAP)
- Concernant **la culture : travailler sur la programmation** (plus que sur les équipements), en collaborant pour organiser à l'échelle pertinente (cf. succès de l'école de musique depuis qu'elle est structurée à l'échelle du Pays : permet une offre de services et une organisation du travail de qualité).
- **Développer des salles de sport** dans les polarités du SCOT (les associations existent, mais des équipements font défaut) et ceci en articulant les actions (ex. besoin d'hébergement pour développer un pôle d'entraînement sportif au collège).



Méthodes et définition

Un temps d'accès théorique

L'analyse des temps d'accès porte sur des services issus de la base permanente des équipements (BPE) de 2014 ainsi que quelques bases internes au département.

Le calcul des temps d'accès a été effectué en utilisant le distancier Métric, développé par l'Insee. Pour toutes les communes, le temps d'accès correspond à l'aller simple entre les chefs-lieux de la commune non équipée et le chef-lieu de la commune équipée.

Cette méthode simplifiée donne des temps théoriques qui ne tiennent pas compte des distances à l'intérieur des communes équipées.

Quelques définitions :

Une commune multi-équipée possède au moins la moitié des équipements des trois paniers de services (équipements publics, équipements marchands de proximité, équipements marchands plus rares et équipements spécifiques)

Le seuil arbitraire de temps d'accès moyen supérieur à 9mn a été fixé pour définir des communes dites déficitaires.

Panier d'équipements publics : bureau de poste (ou relais poste, agence postale), police nationale ou gendarmerie, centre de finances publiques, caisse d'allocations familiales (CAF), Centre local d'information et de coordination gérontologique (Clic), espace public numérique (EPN), Pôle emploi, mission locale, mutualité sociale agricole (MSA), caisse d'assurance retraite et santé au travail (Carsat), centre médico-social (CMS, service des conseils départementaux regroupant des assistantes sociales, des éducateurs, des médecins, des puéricultrices et des sages-femmes).

Panier d'équipements marchands de proximité : boucherie-charcuterie, fleuriste, banque, épicerie-supérette, boulangerie, restaurant, salle de sport, coiffeur.

Panier d'équipements marchands plus rares : cinéma-théâtre, blanchisserie-teinturerie, librairie-papeterie, bassin de natation, supermarché d'une surface de vente de 400 à 2 500 m², école de conduite, station-service.

Équipements spécifiques : médecin généraliste, pharmacie, école élémentaire, collège, hébergement pour personnes âgées.

Panier de vie courante : banque, école de conduite, salon de coiffure, restaurant, police ou gendarmerie, bureau de poste (ou relais), supermarché, boulangerie, librairie - papeterie, station- service, épicerie - supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, services d'aide aux personnes âgées, services de garde d'enfants, salle ou terrain multisports.



Les domaines de services : Au-delà des paniers de services définis par l'Insee, un regroupement par domaine a également été réalisé. Le tableau ci-dessous présente les regroupements ainsi effectués.

Domaines	Services
Santé	Maison de santé pluri-professionnelles
	Médecins généralistes
	Pharmaciens
	Services de secours d'urgence
	Professions médicales : infirmière, dentiste, kiné, ostéopathe, pédicure-podologue...
Services sociaux	CCAS
	Centres médico-sociaux, MDS
	Accueil de la petite enfance : crèches, halte-garderie, garderie-périscolaire, ...
	Accueil de la petite enfance : assistantes maternelles (RAM, MAM)
	CAF
	CPAM
	CARSAT
	MSA
	CLIC
	Personnes âgées : hébergement
	Services d'aide à domicile pour personnes âgées dépendantes
	Services de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes
Emploi	Agences et permanences Pôle-Emploi
	Missions locales
	Maison de l'emploi
Fréquence de l'usage : services au public du quotidien	Poste
	Déchetteries
	Boulangeries
	Boucheries, charcuteries
	Épiceries, supérettes, supermarchés
	Banque, Caisse d'Épargne, DAB
	Stations-service
	Librairie, papeteries, journaux
	Coiffure
	Restaurant
	Fleuriste
	Maisons de services au public, relais de service au public
Sécurité	Centres de secours et d'incendie
	Police, Gendarmerie
Éducation/Formation	Écoles élémentaires/écoles maternelles
	Collèges
	Lycées
	Formation professionnelle (CFA)
	École de conduite
Équipements culturels	Théâtres, cinéma, salles de spectacles...
Équipements sportifs	Bassins de natation, salles de sport, stades...



Tableau des services par domaines

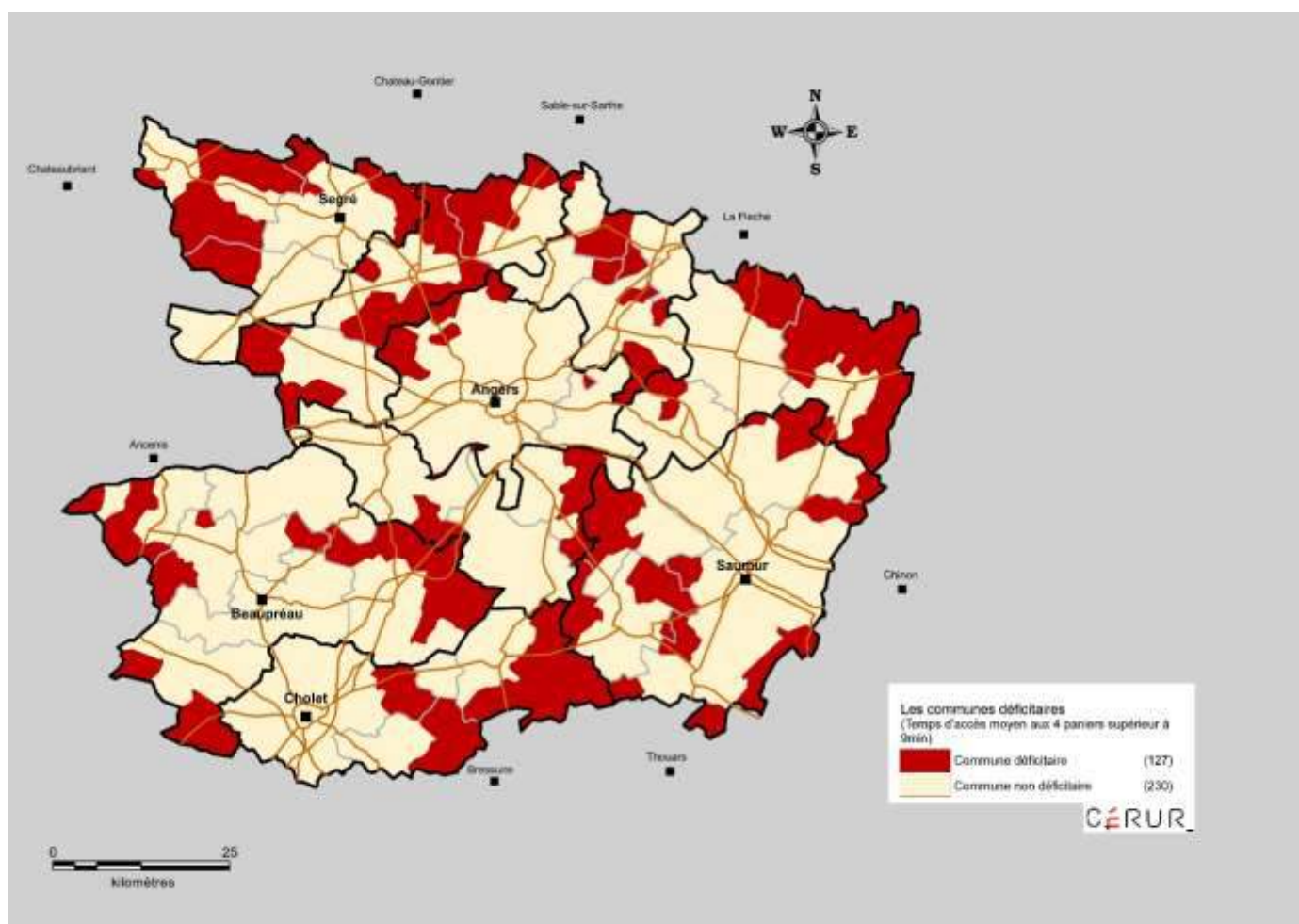
Domaines	Services
Santé	Maison de santé pluri-professionnelles
	Médecins généralistes
	Pharmaciens
	Services de secours d'urgence
	Professions médicales : infirmière, dentiste, kiné, ostéopathe, pédicure-podologue...
Services sociaux	CCAS
	Centres médico-sociaux, MDS
	Accueil de la petite enfance : crèches, halte-garderie, garderie-périscolaire, ...
	Accueil de la petite enfance : assistantes maternelles (RAM, MAM)
	CAF
	CPAM
	CARSAT
	MSA
	CLIC
	Personnes âgées : hébergement
	Services d'aide à domicile pour personnes âgées dépendantes
	Services de soins à domicile pour personnes âgées dépendantes
Emploi	Agences et permanences Pôle-Emploi
	Missions locales
	Maisons de l'emploi
Fréquence de l'usage : services au public du quotidien	Postes
	Déchetteries
	Boulangeries
	Boucheries, charcuteries
	Épiceries, supérettes, supermarchés
	Banques, Caisse d'Épargne, DAB
	Stations-service
	Librairies, papeteries, journaux
	Coiffures
	Restaurants
	Fleuristes
	Maisons de services au public, relais de service au public
Sécurité	Centres de secours et d'incendie
	Police, Gendarmerie
Éducation/Formation	Écoles élémentaires/écoles maternelles
	Collèges
	Lycées
	Formation professionnelle (CFA)
	Écoles de conduite
Équipements culturels	Théâtres, cinémas, salles de spectacles...
Équipements sportifs	Bassins de natation, salles de sport, stades...



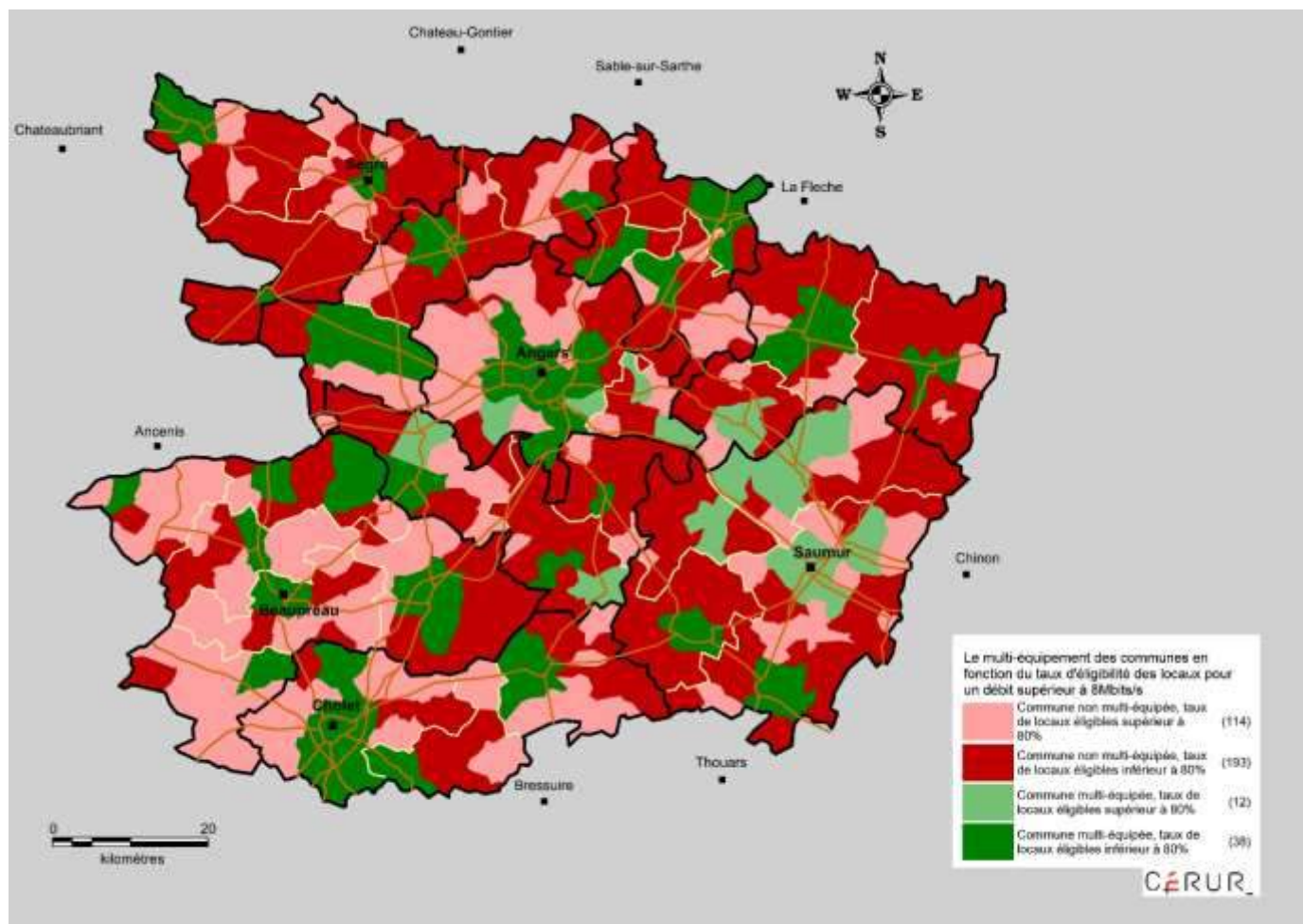
L'Atlas cartographique



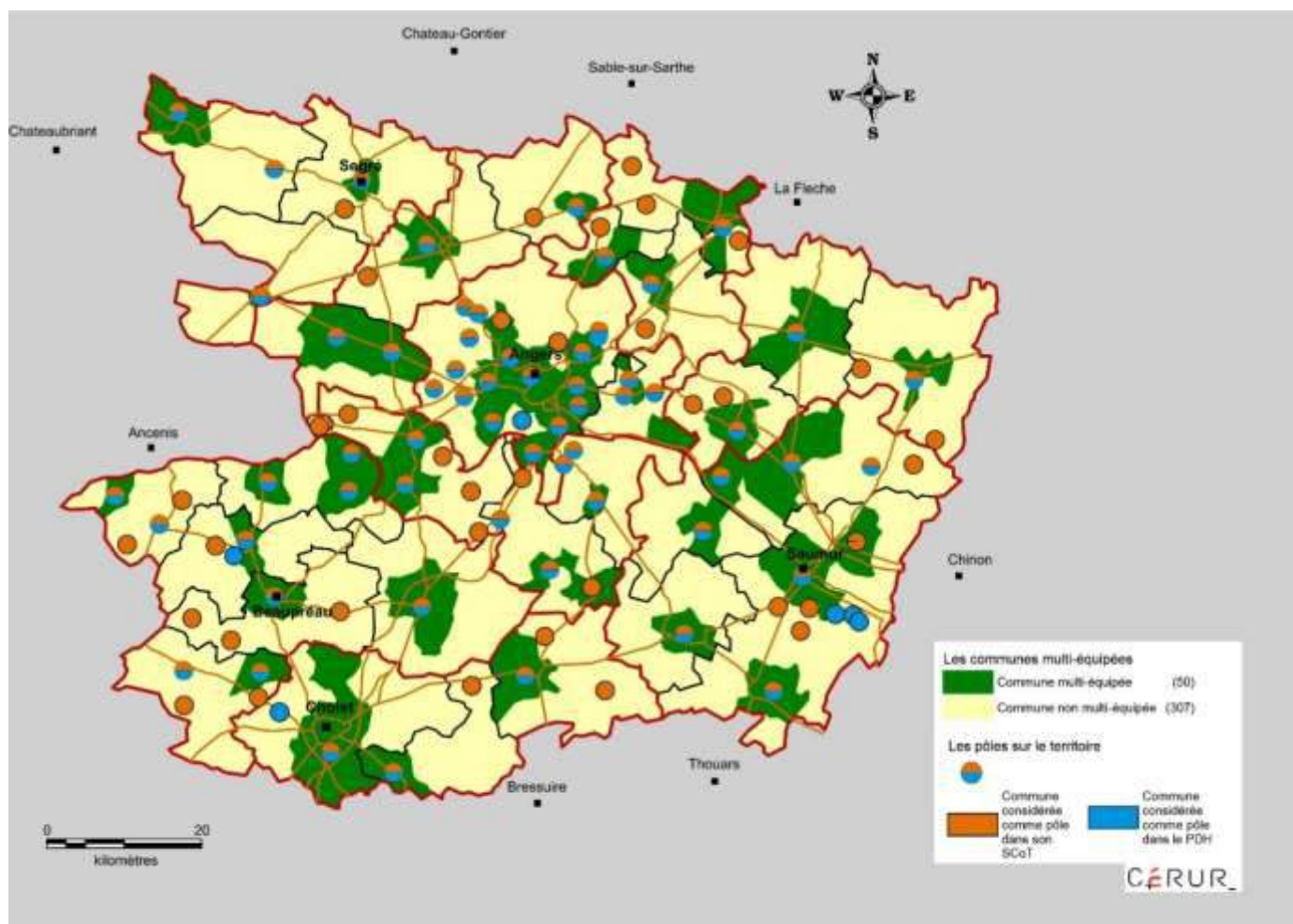
Les communes déficitaires



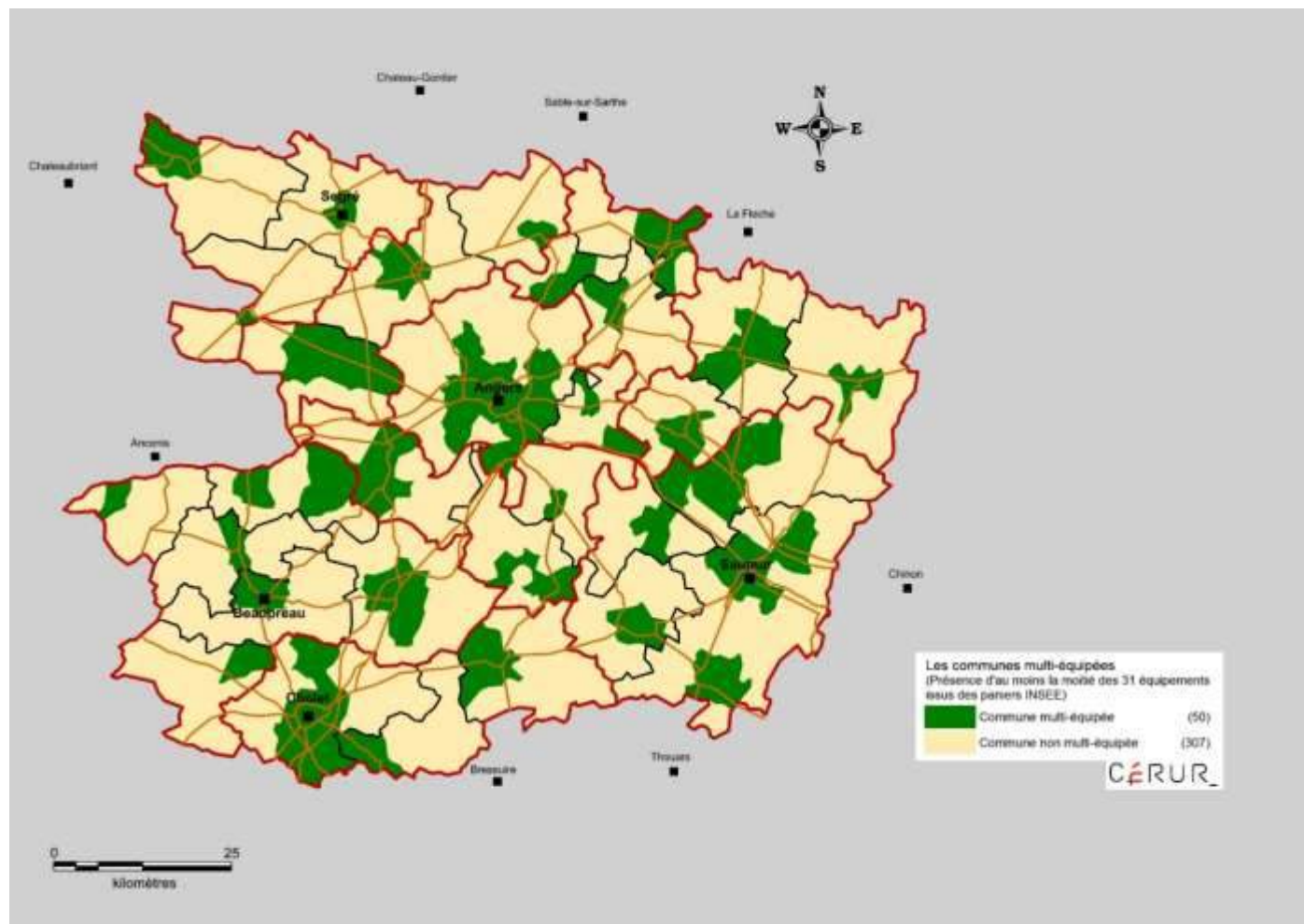
Le multi-équipement des communes en fonction du taux d'éligibilité des locaux pour un débit supérieur à 8Mbits/s



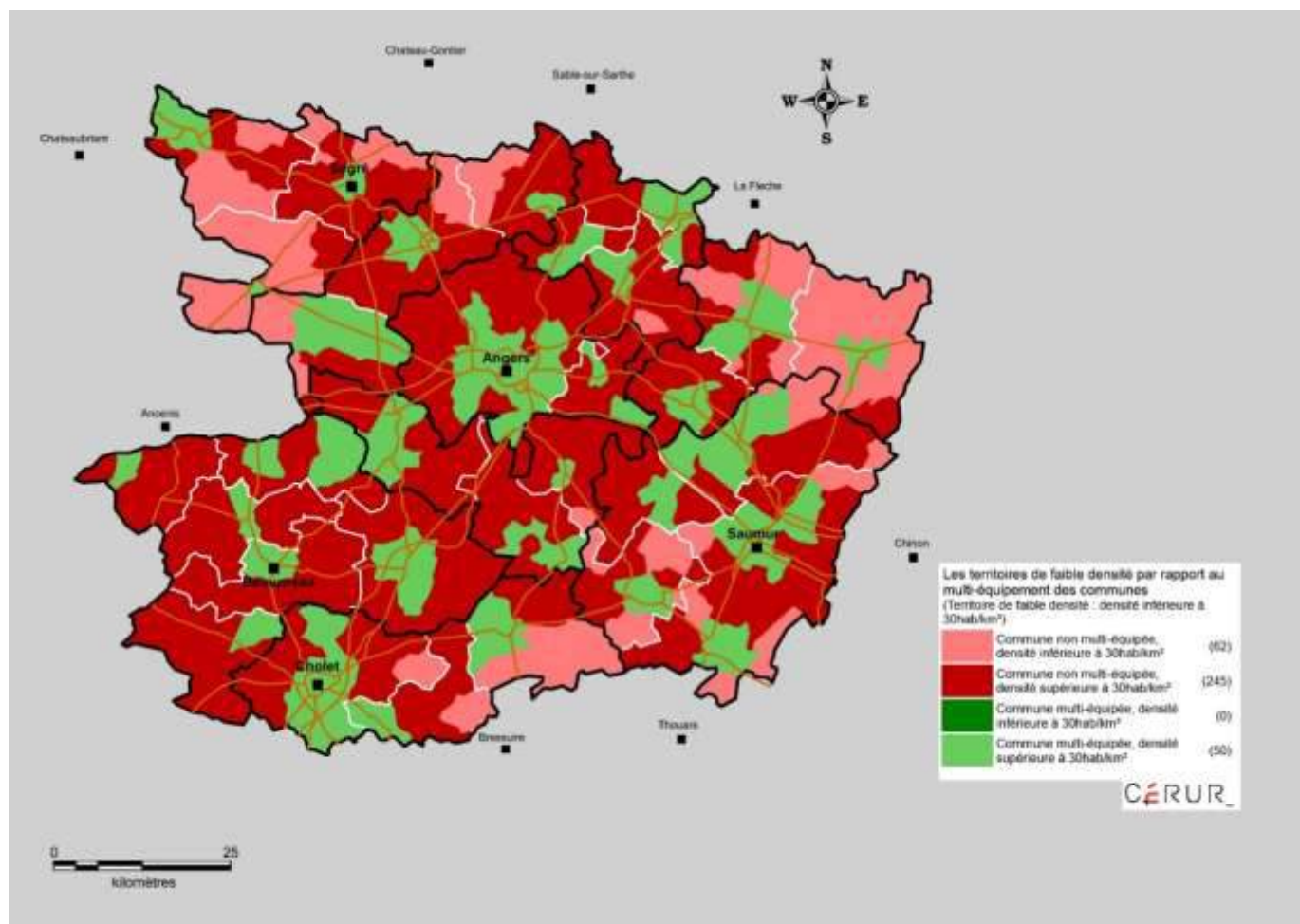
Les communes multi-équipées



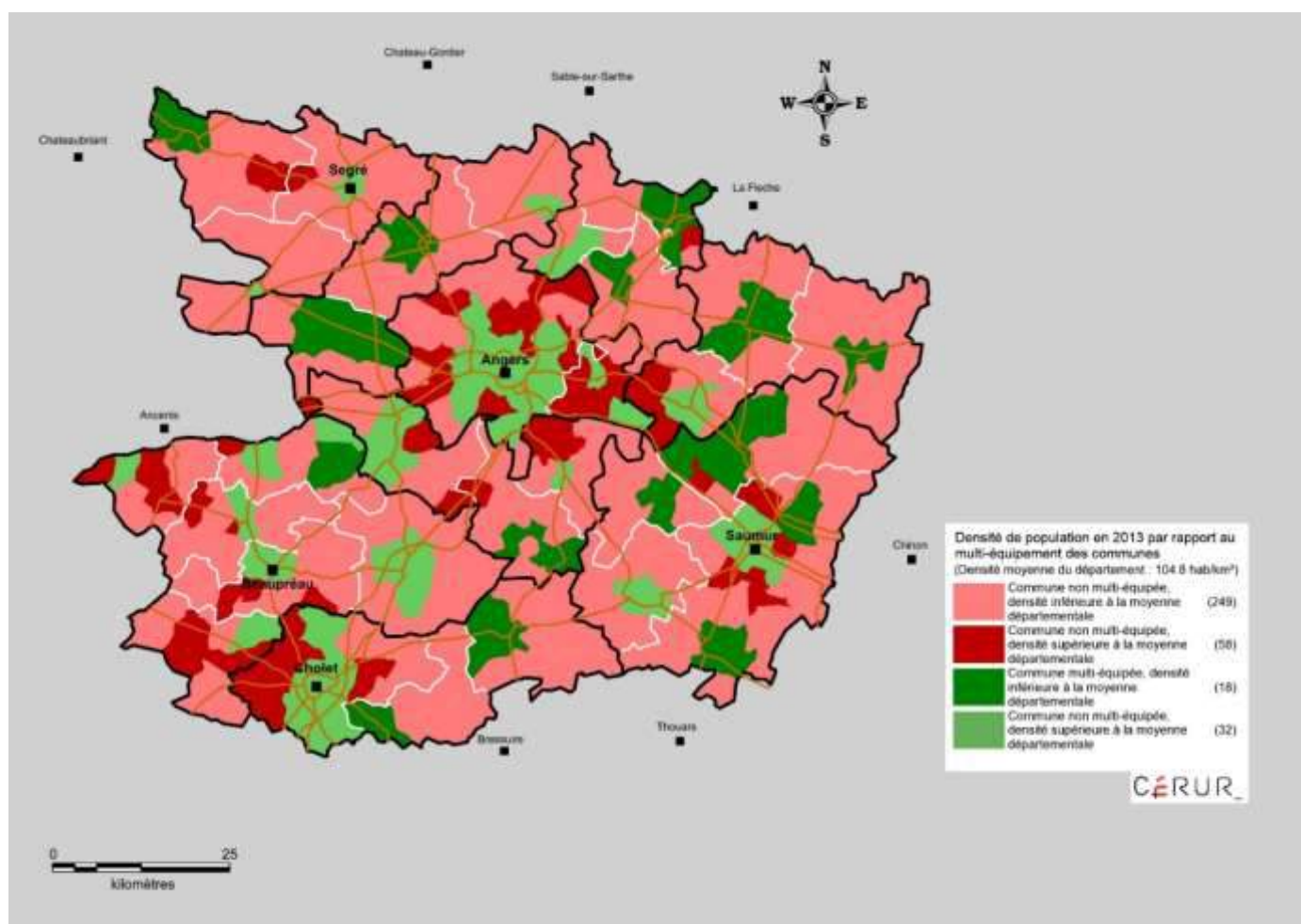
Les communes multi-équipées



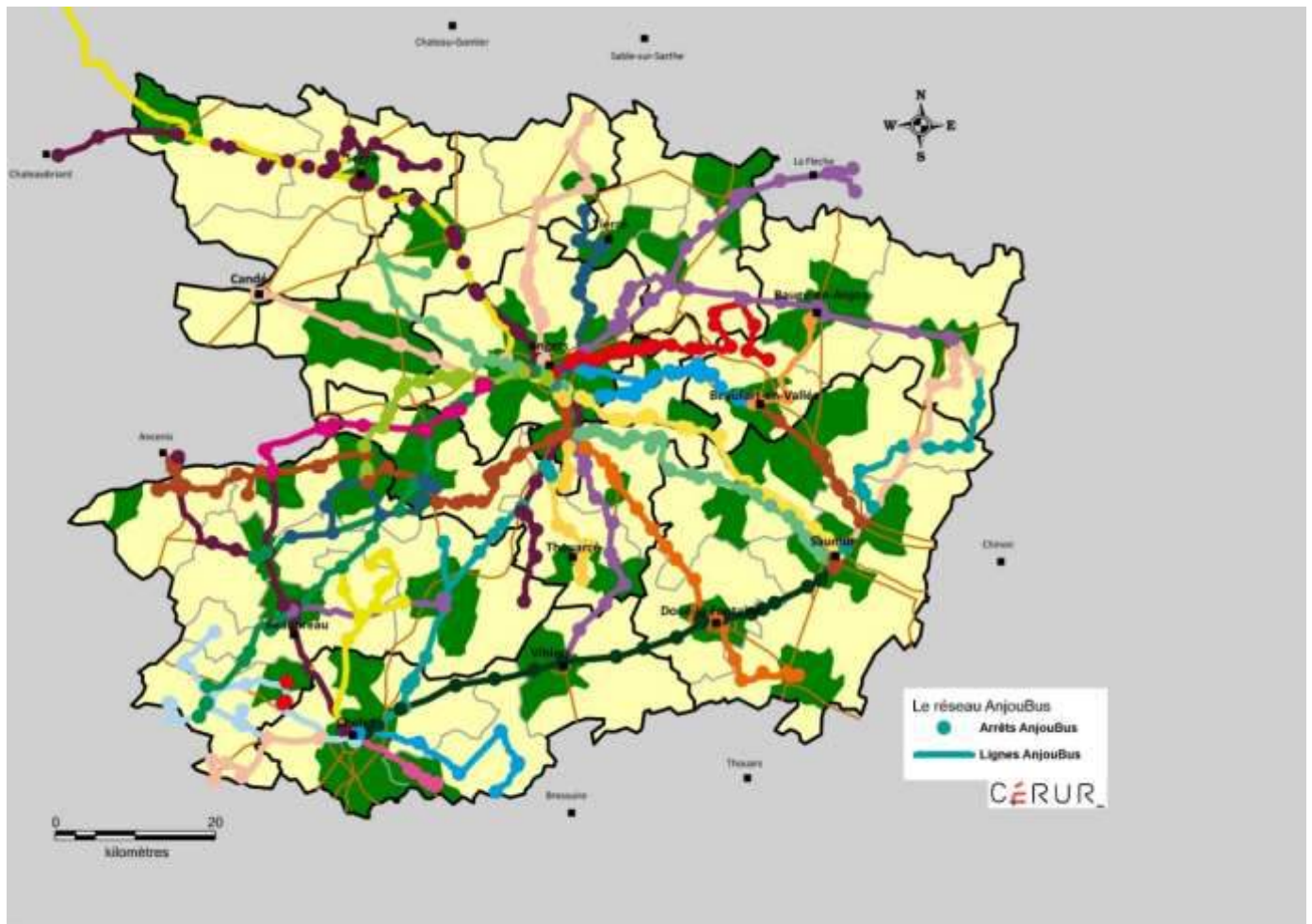
Les territoires de faible densité par rapport au multi-équipement des communes



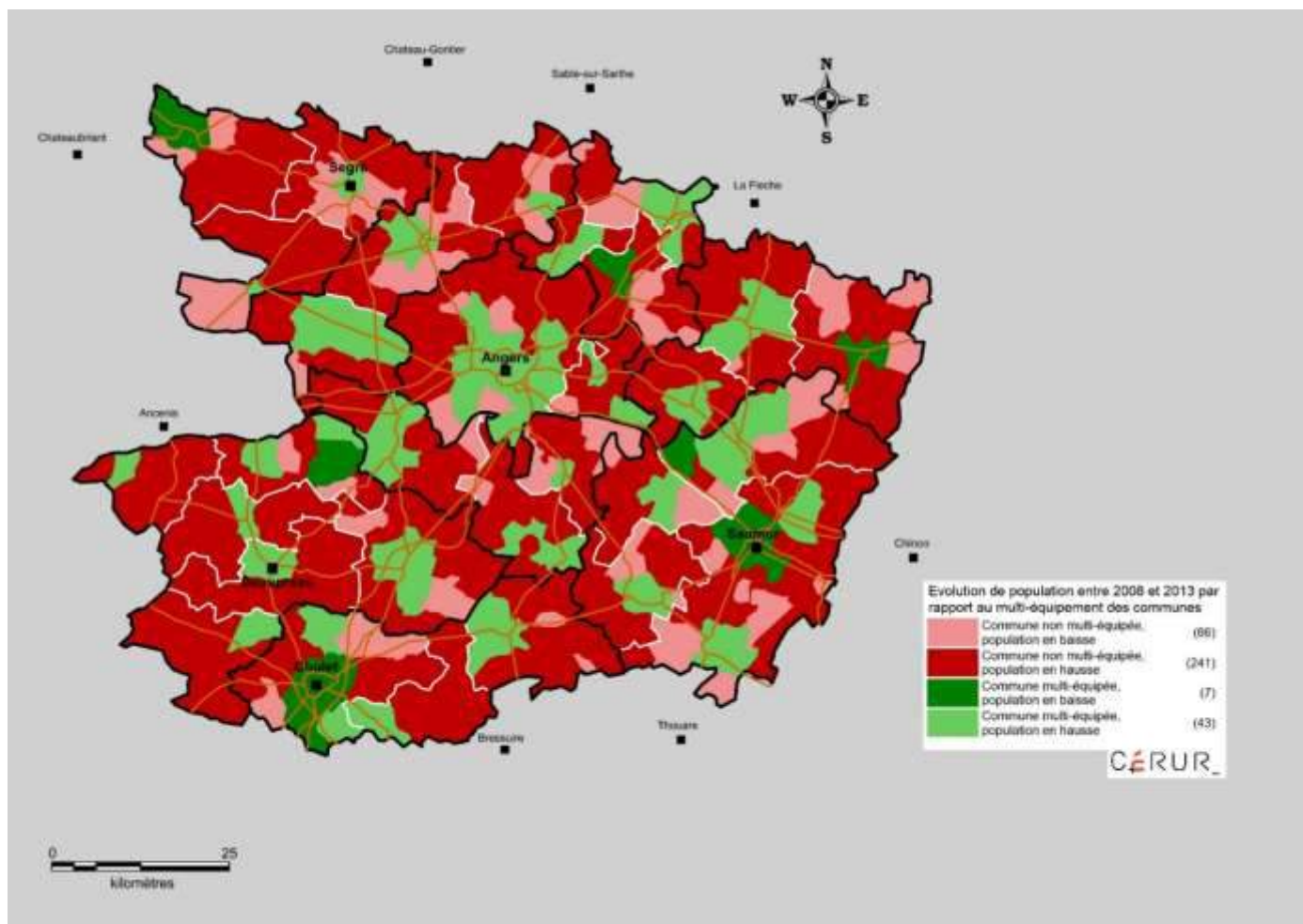
Densité de population en 2013 par rapport au multi-équipement des communes



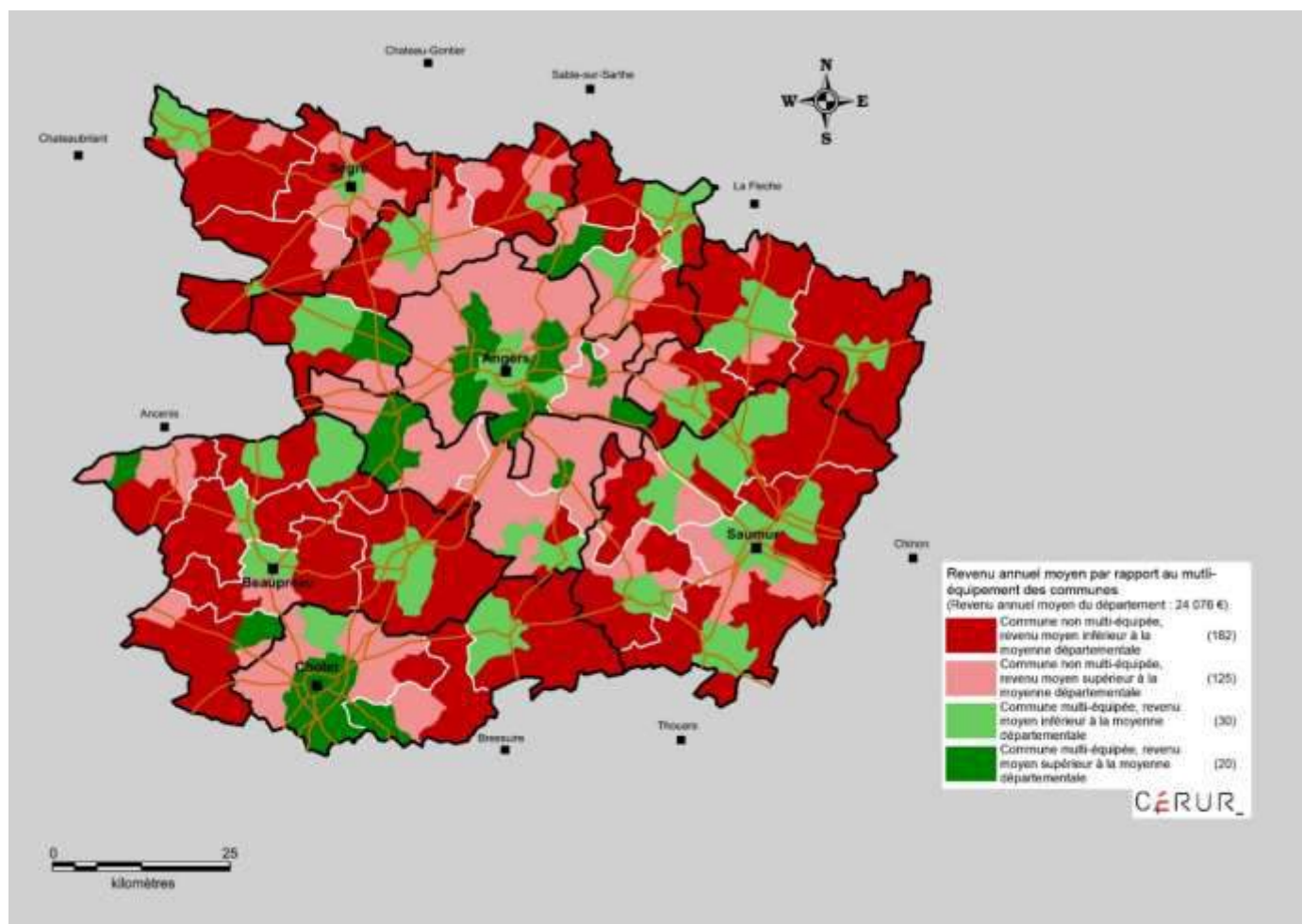
Le réseau AnjouBus



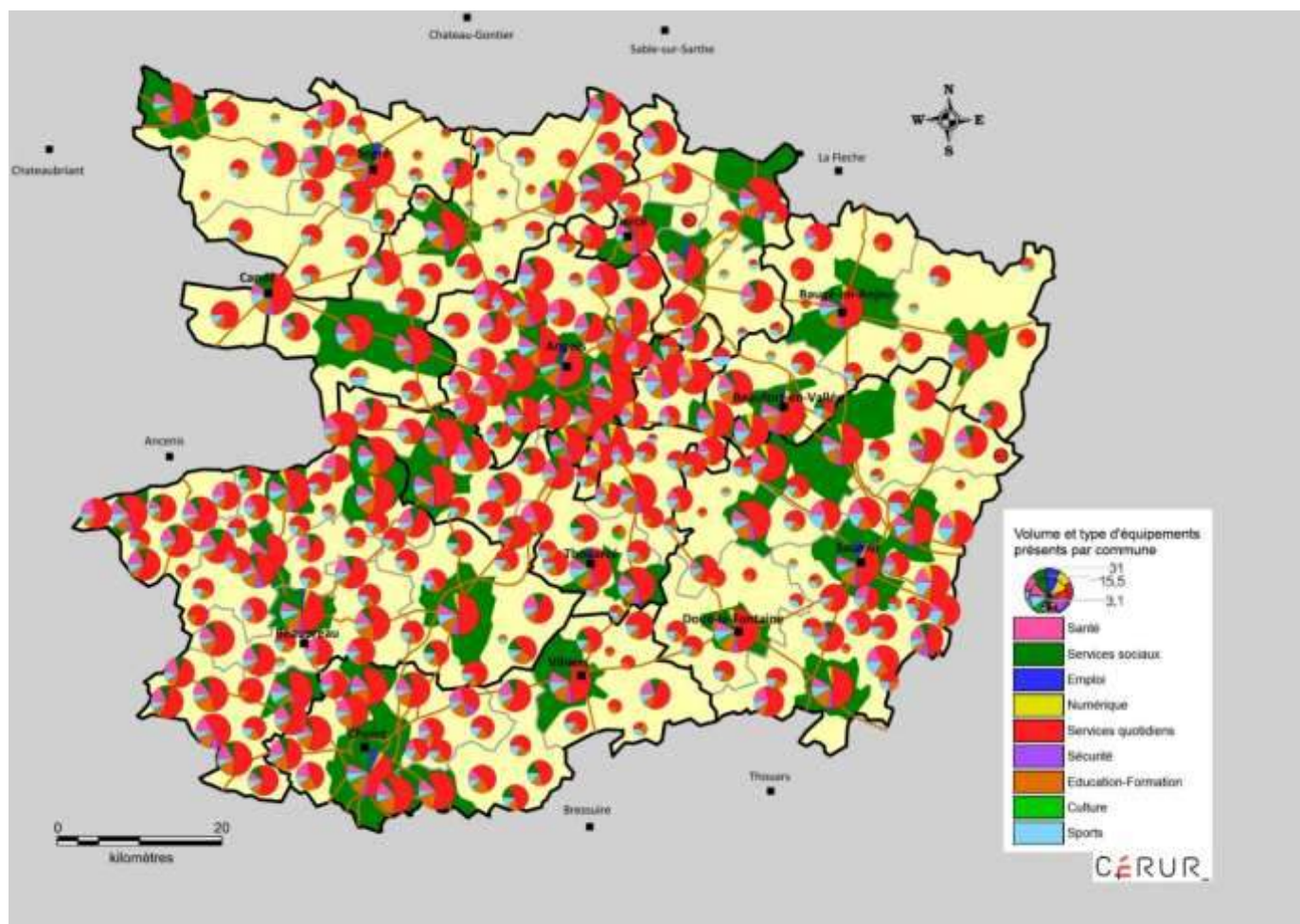
Evolution de population entre 2008 et 2013 par rapport au multi-équipement des communes



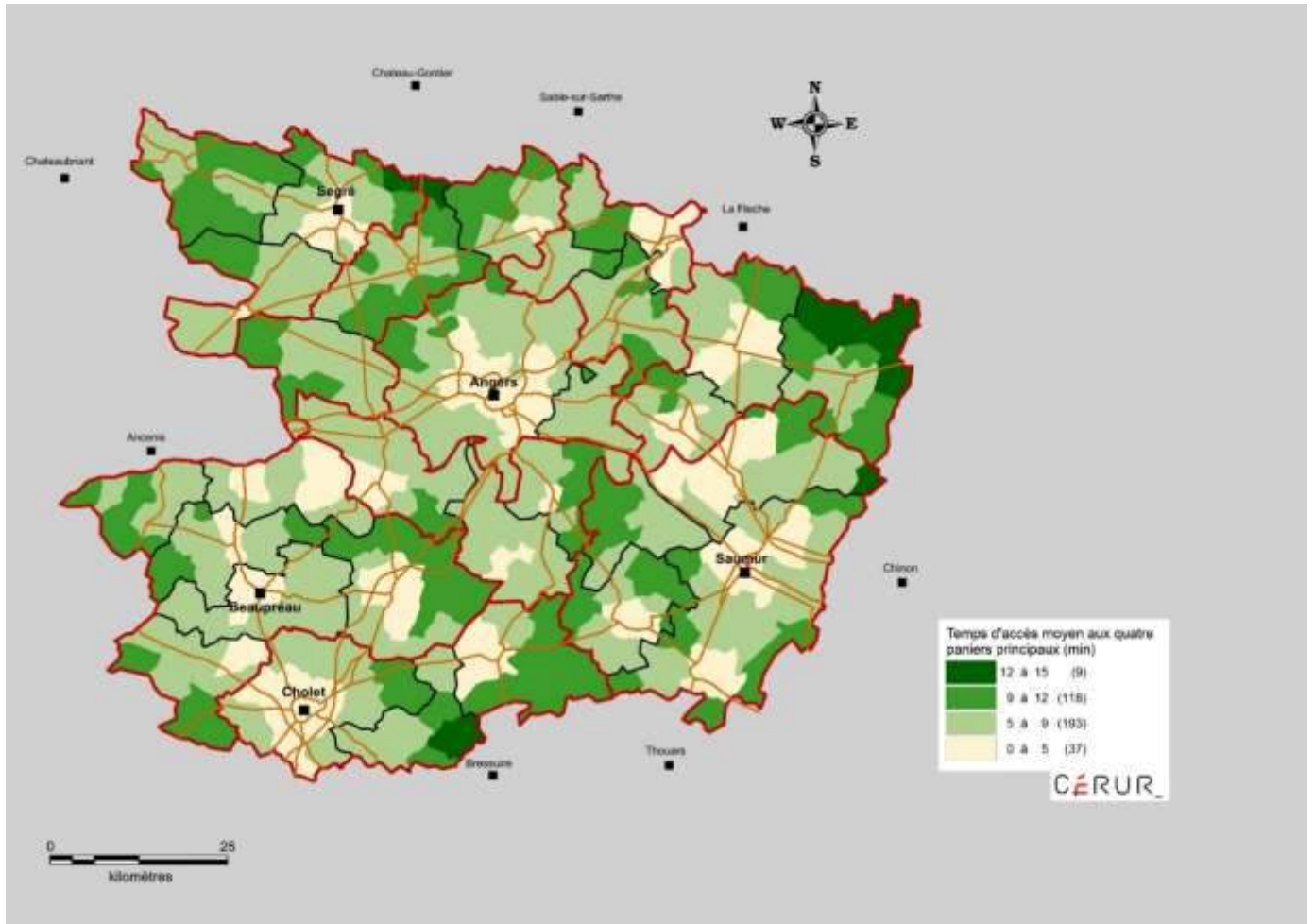
Revenu annuel moyen par rapport au multi-équipement des communes



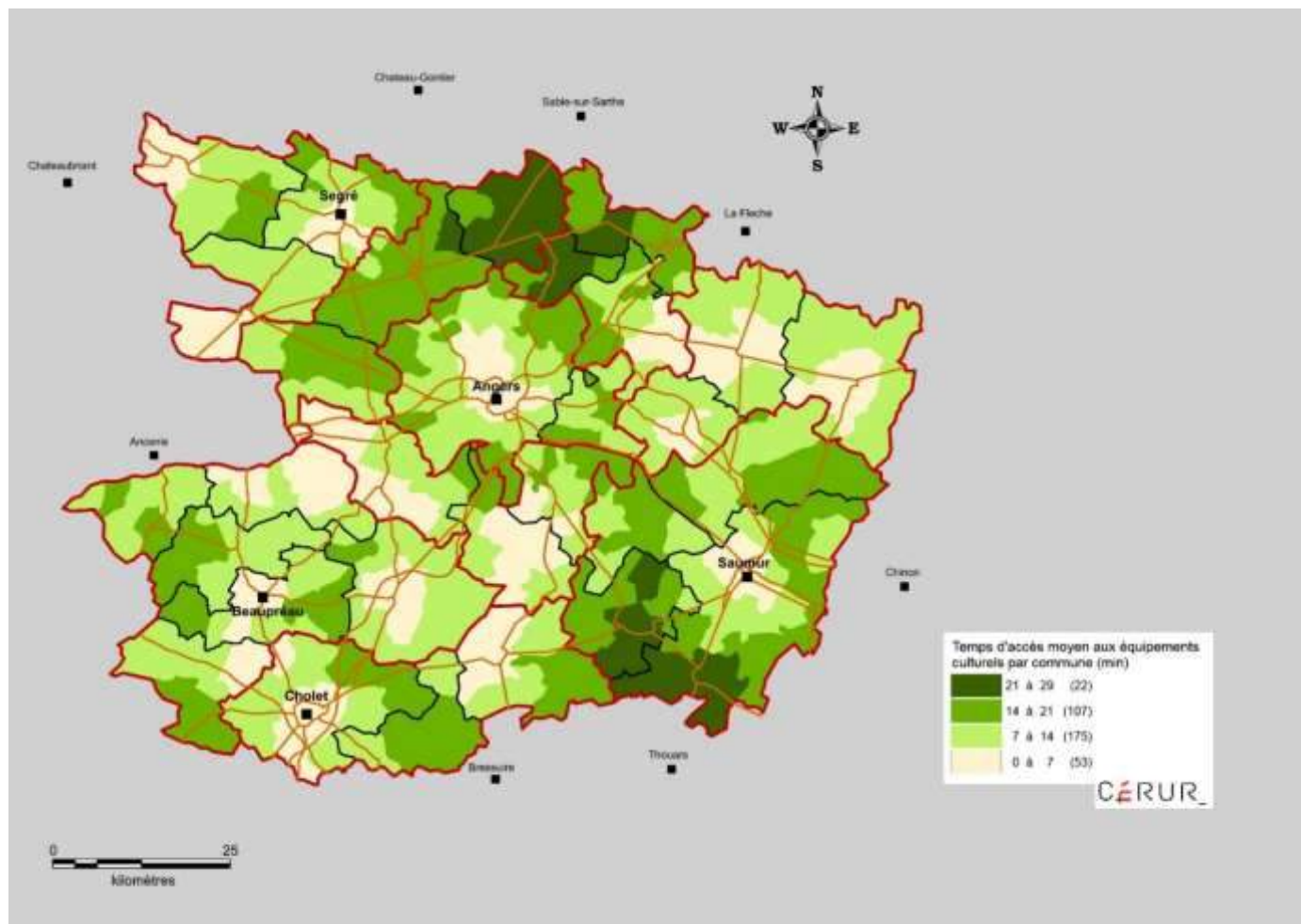
Volume et type d'équipements présents par commune



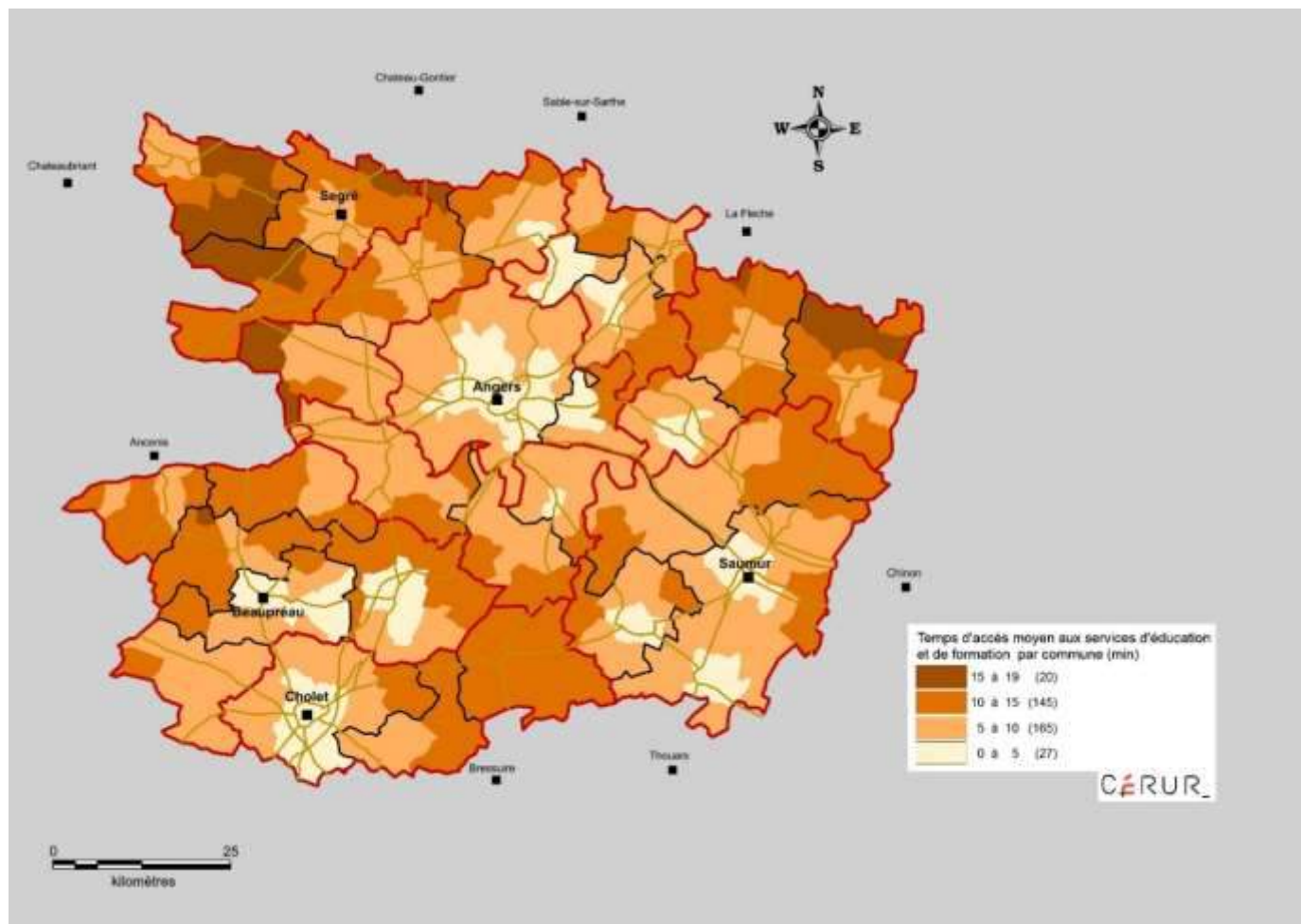
Temps d'accès moyen aux quatre paniers principaux (min)



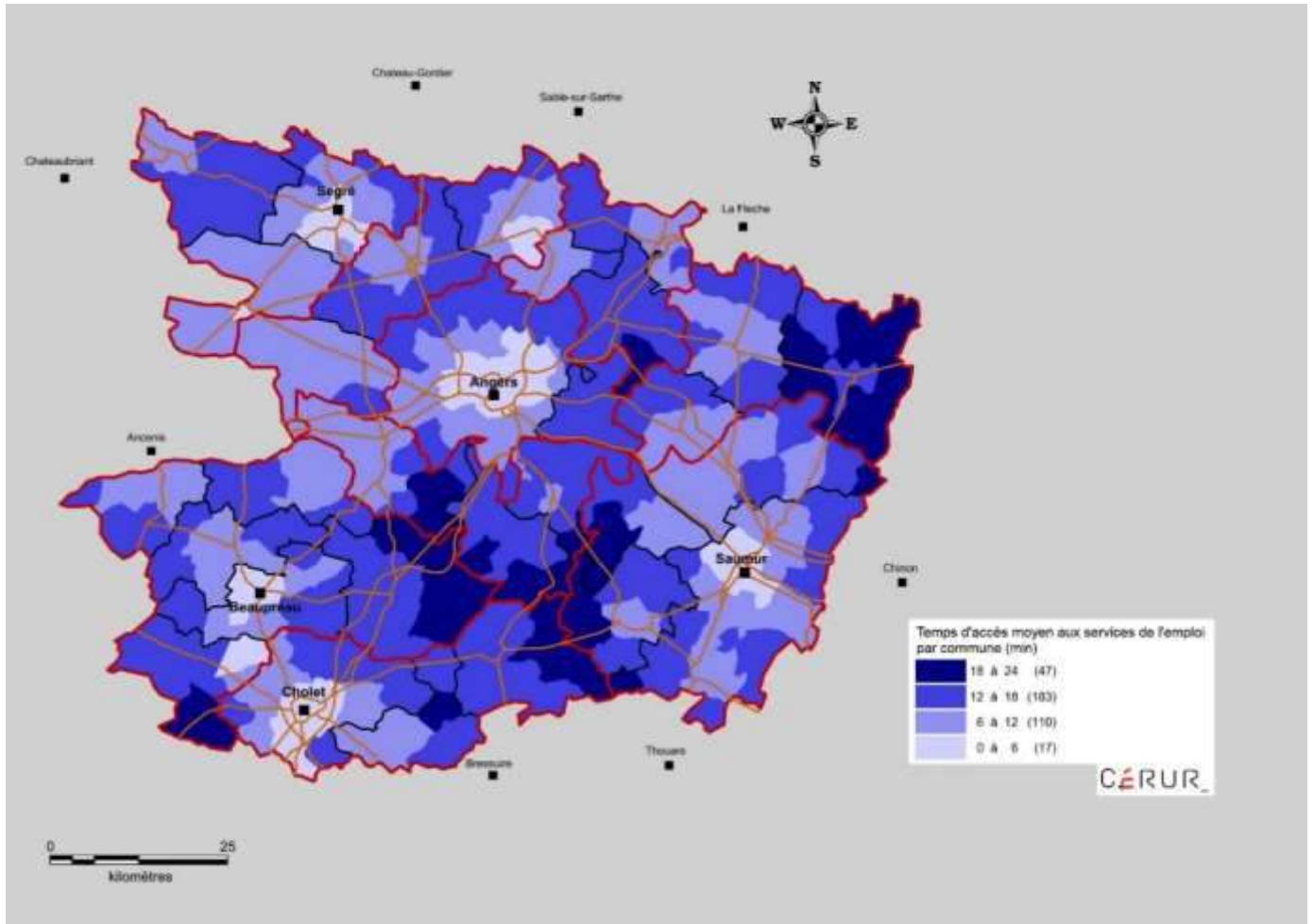
Temps d'accès moyen aux équipements culturels par commun (min)



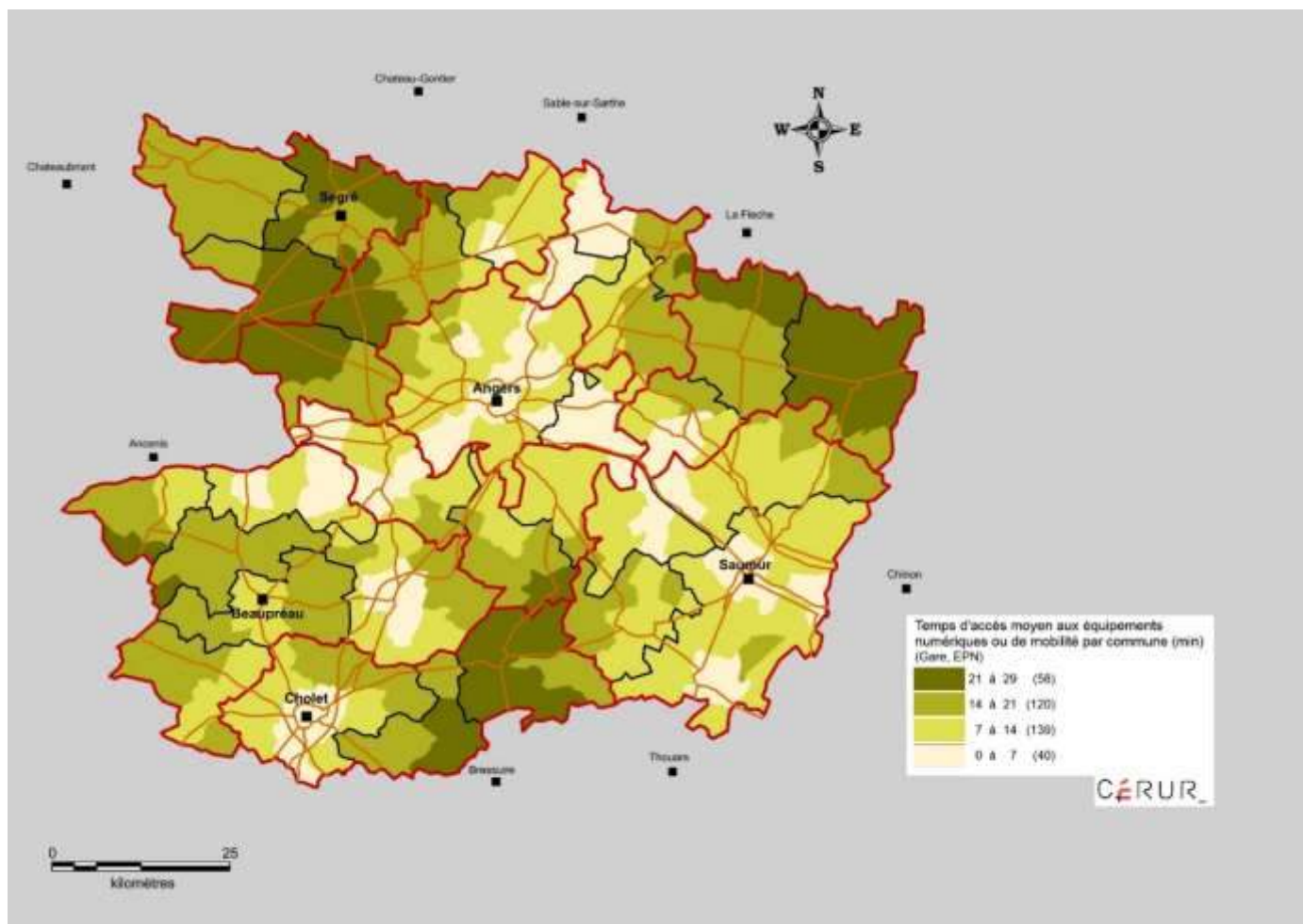
Temps d'accès moyen aux services d'éducation et de formation par commune (min)



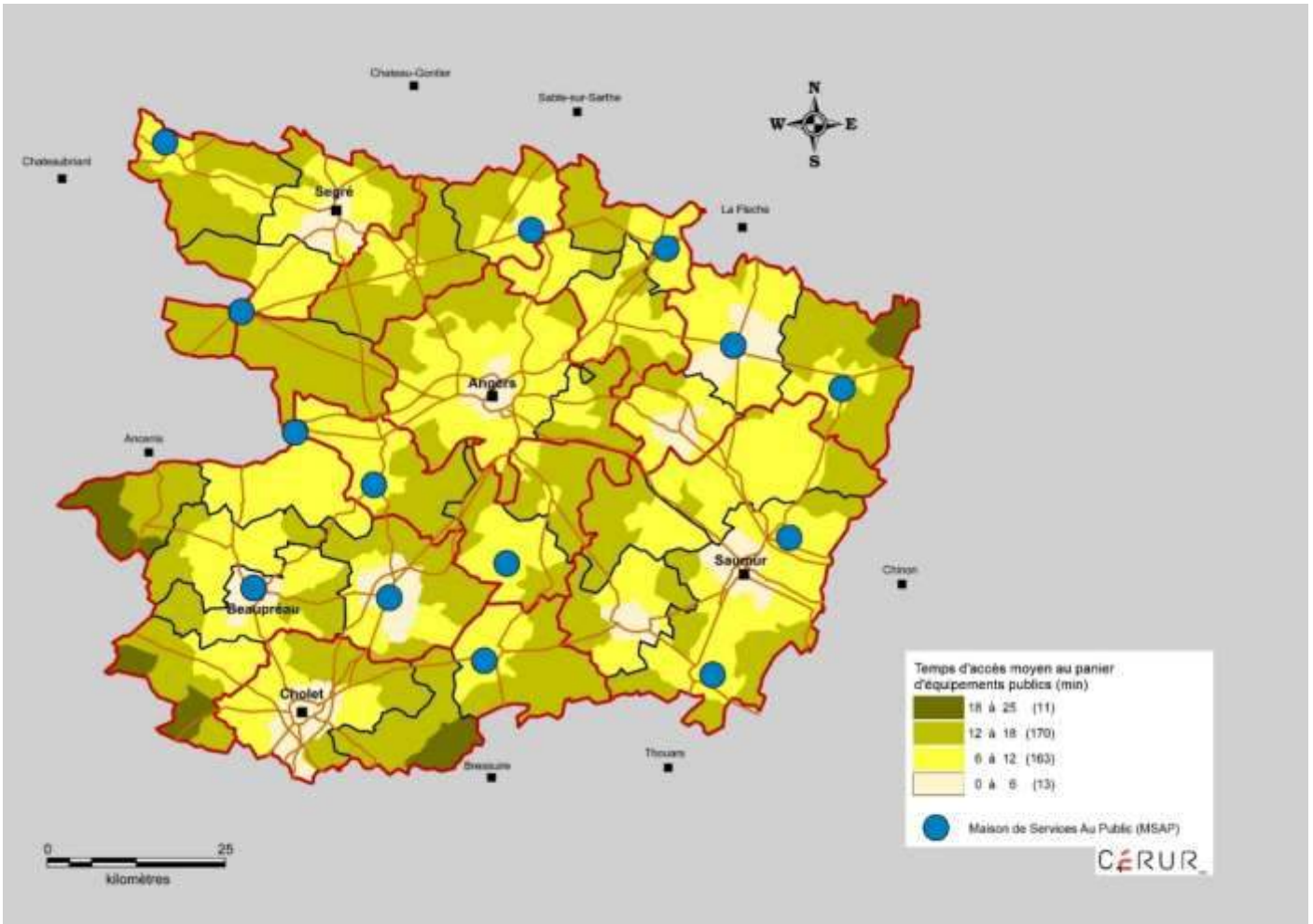
Temps d'accès moyen aux services de l'emploi par commune (min)



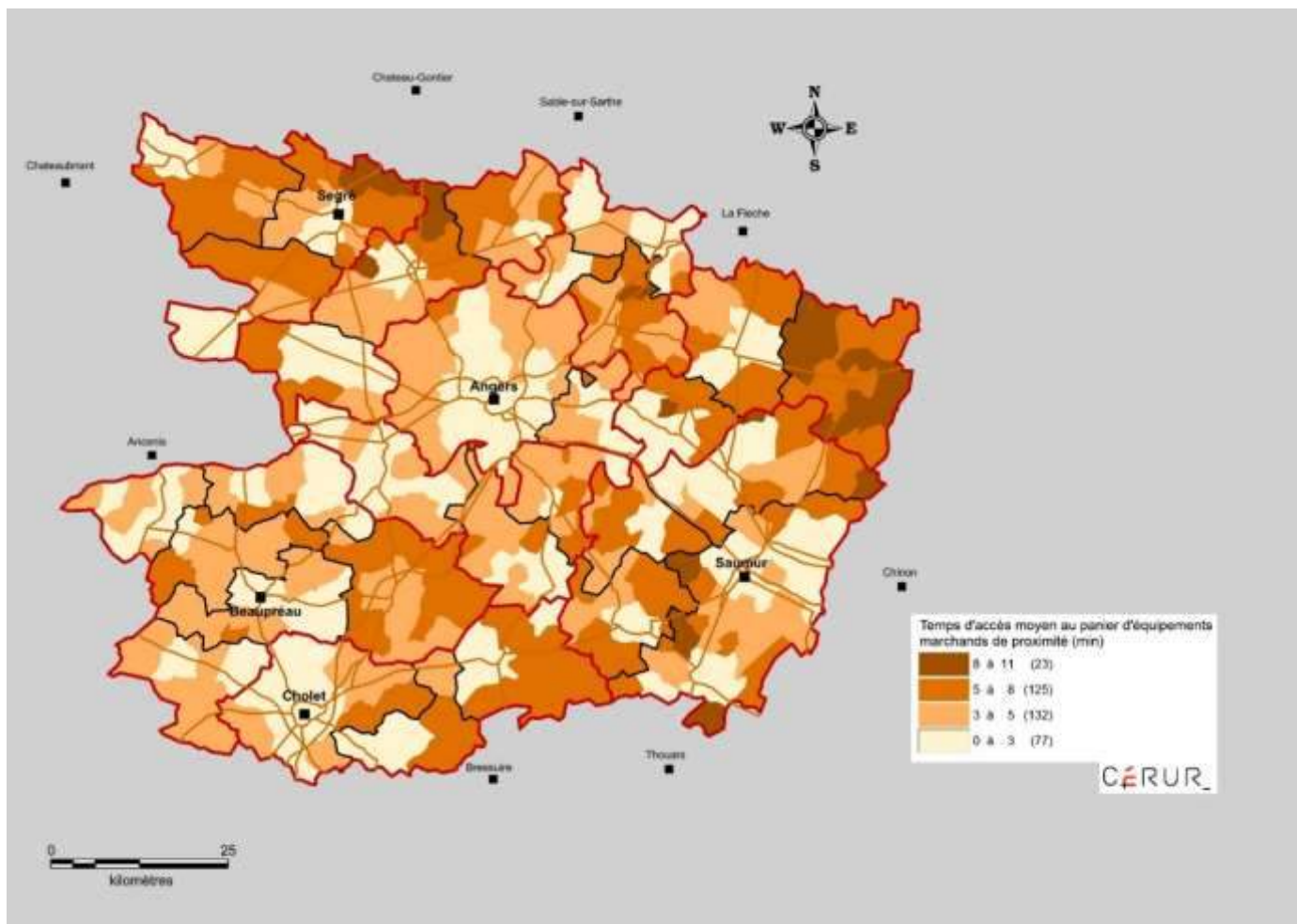
Temps d'accès moyen aux équipements numériques ou de mobilité par commune (min)



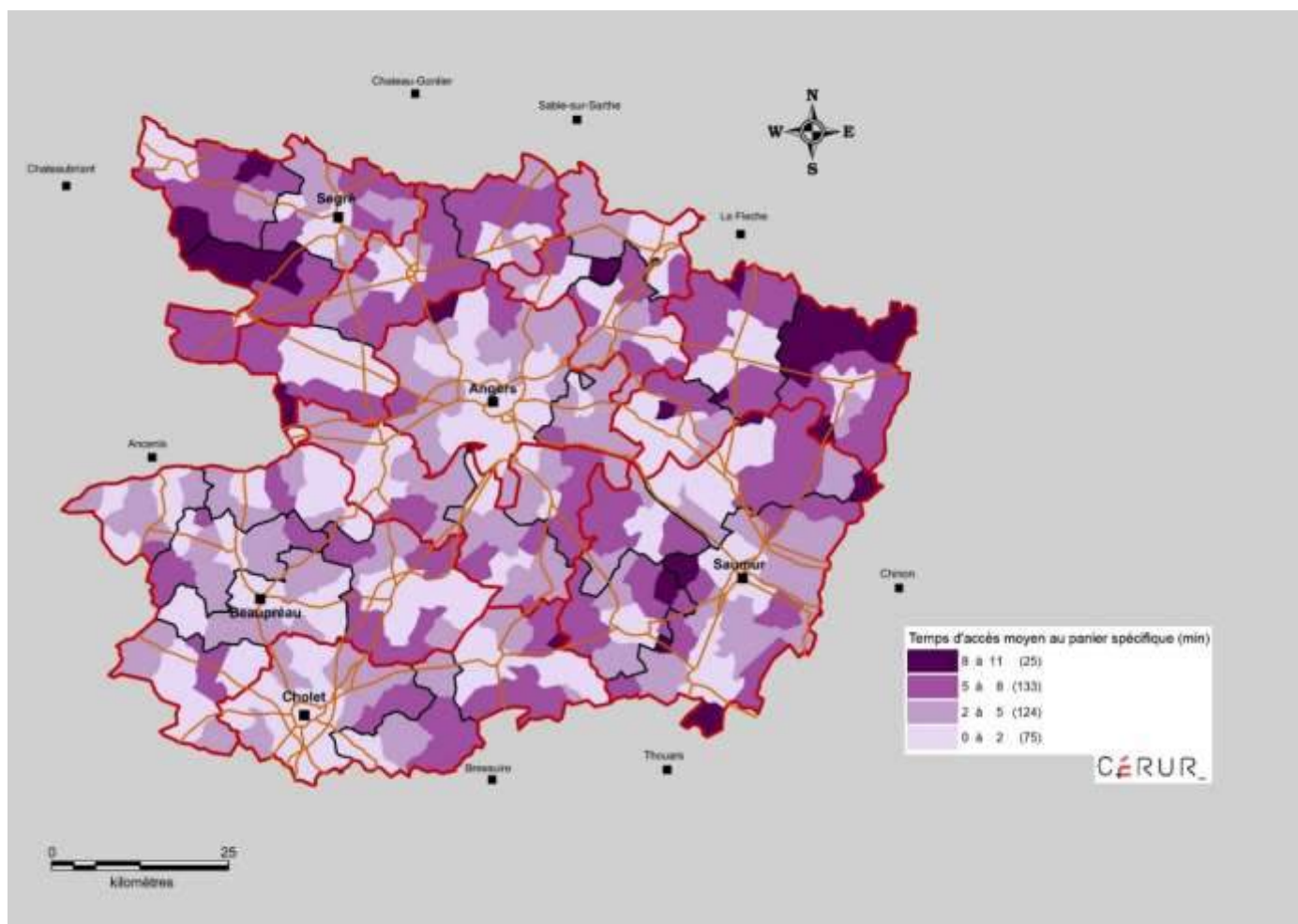
Temps d'accès moyen au panier d'équipements publics (min)



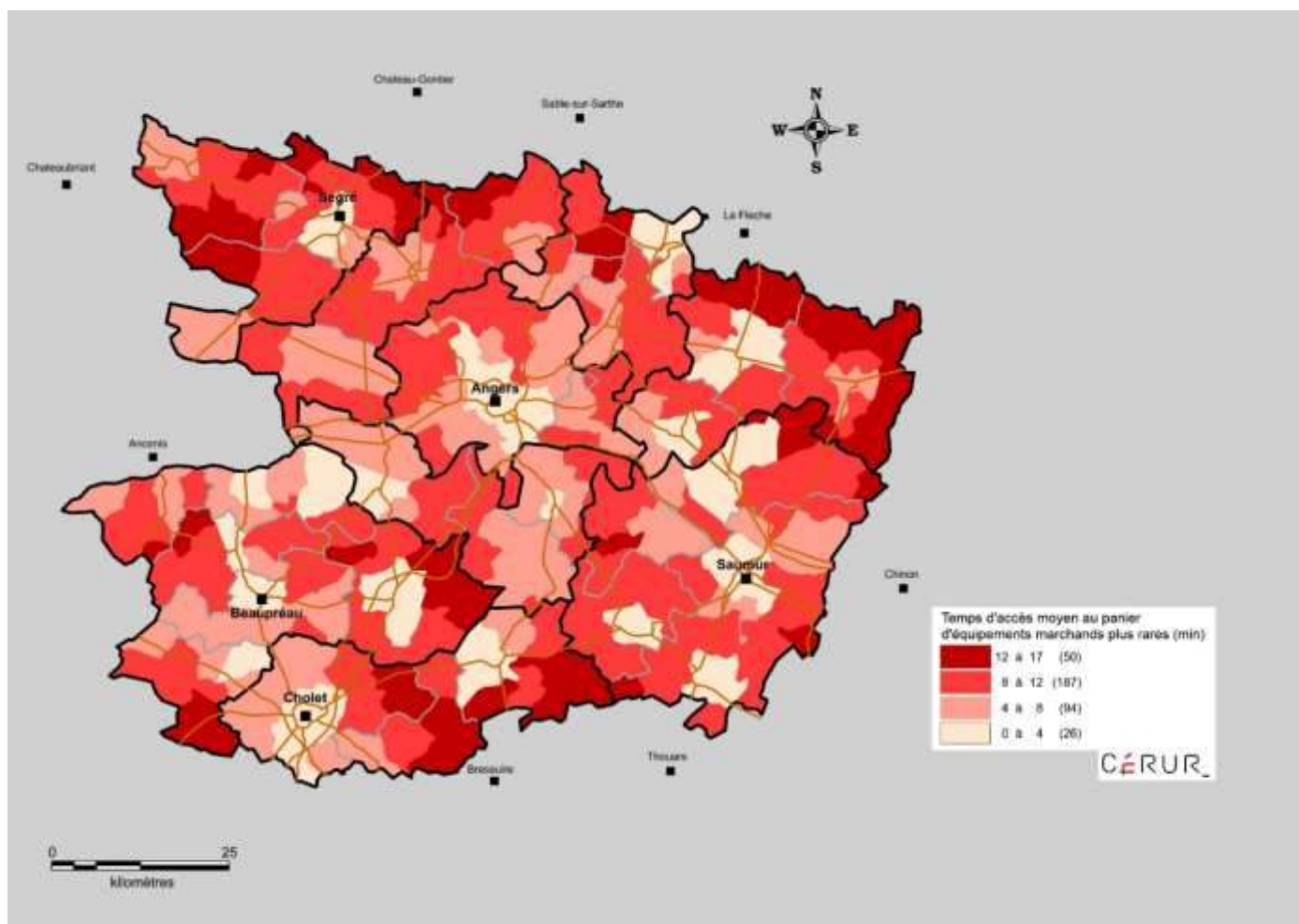
Temps d'accès moyen au panier d'équipements marchands de proximité (min)



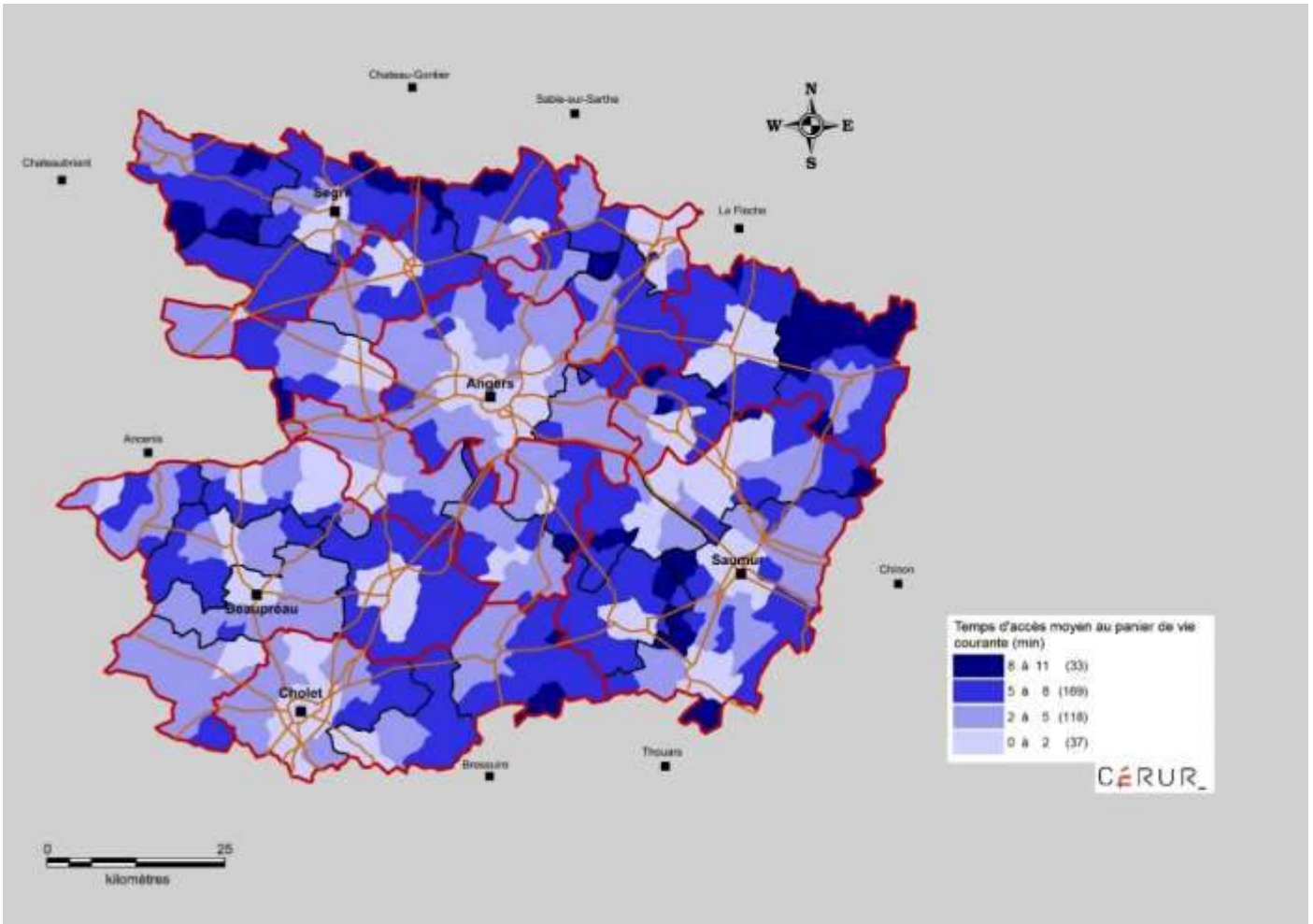
Temps d'accès moyen au panier spécifique (min)



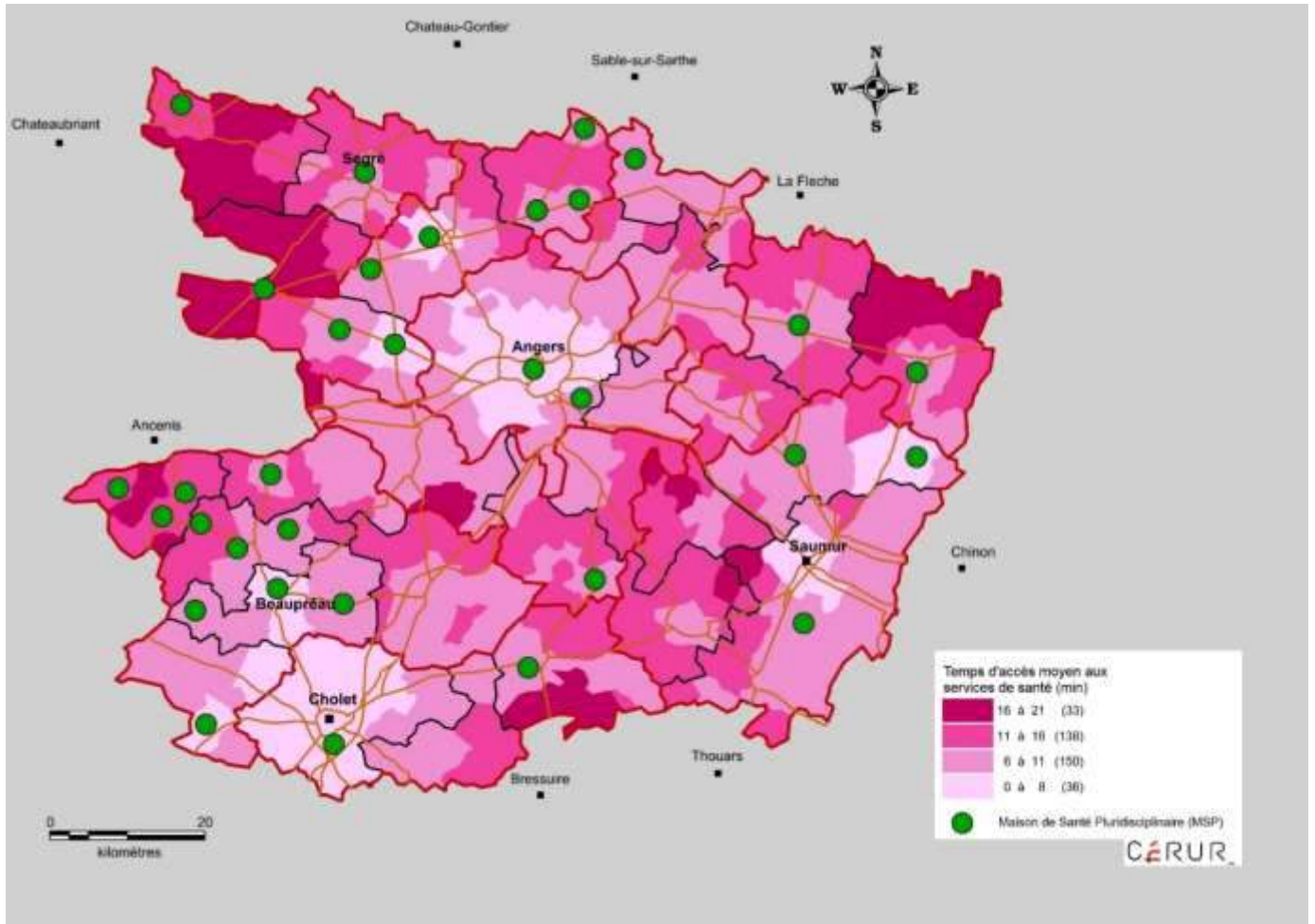
Temps d'accès moyen au panier d'équipements marchands plus rares (min)



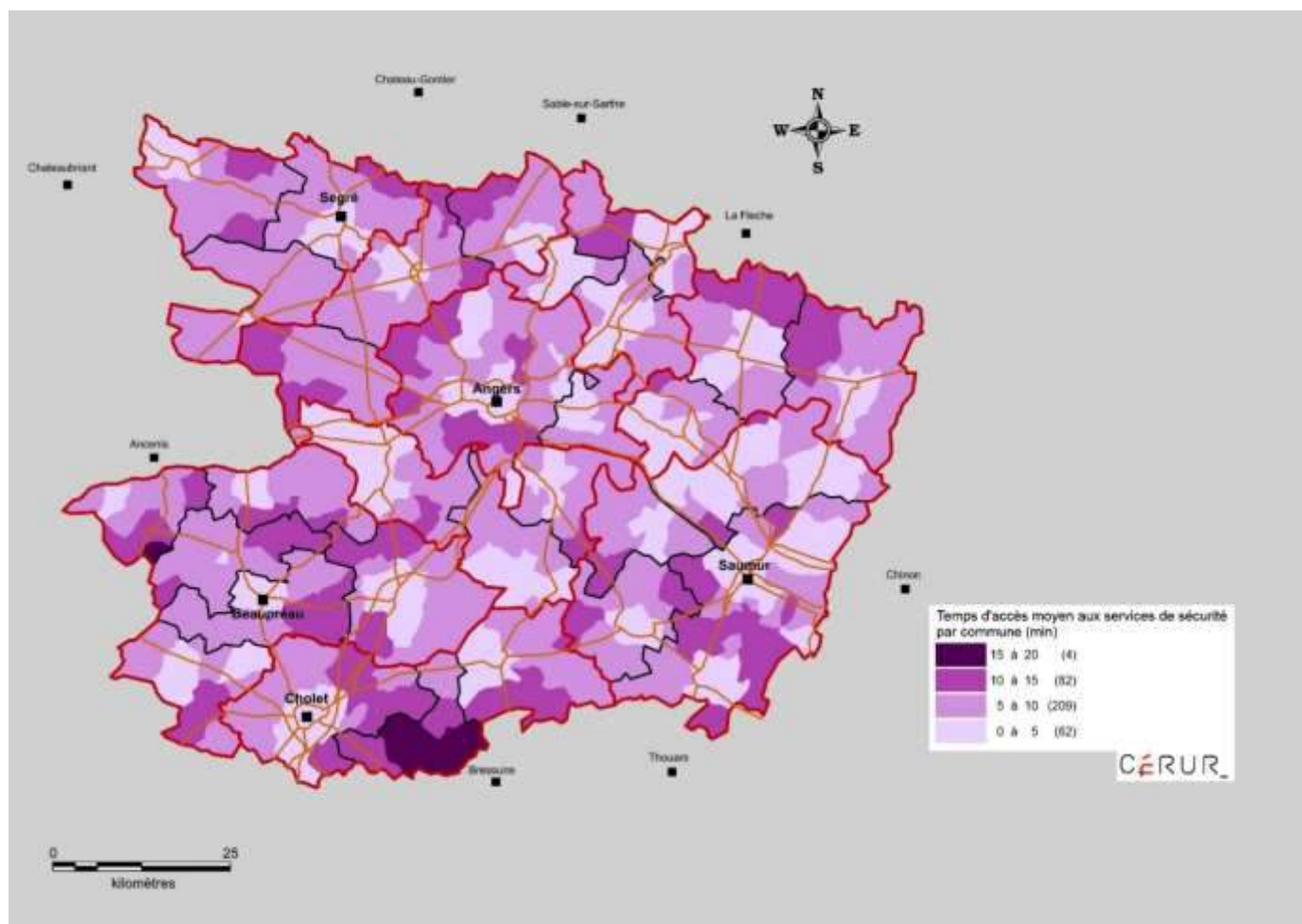
Temps d'accès moyen au panier de vie courante (min)



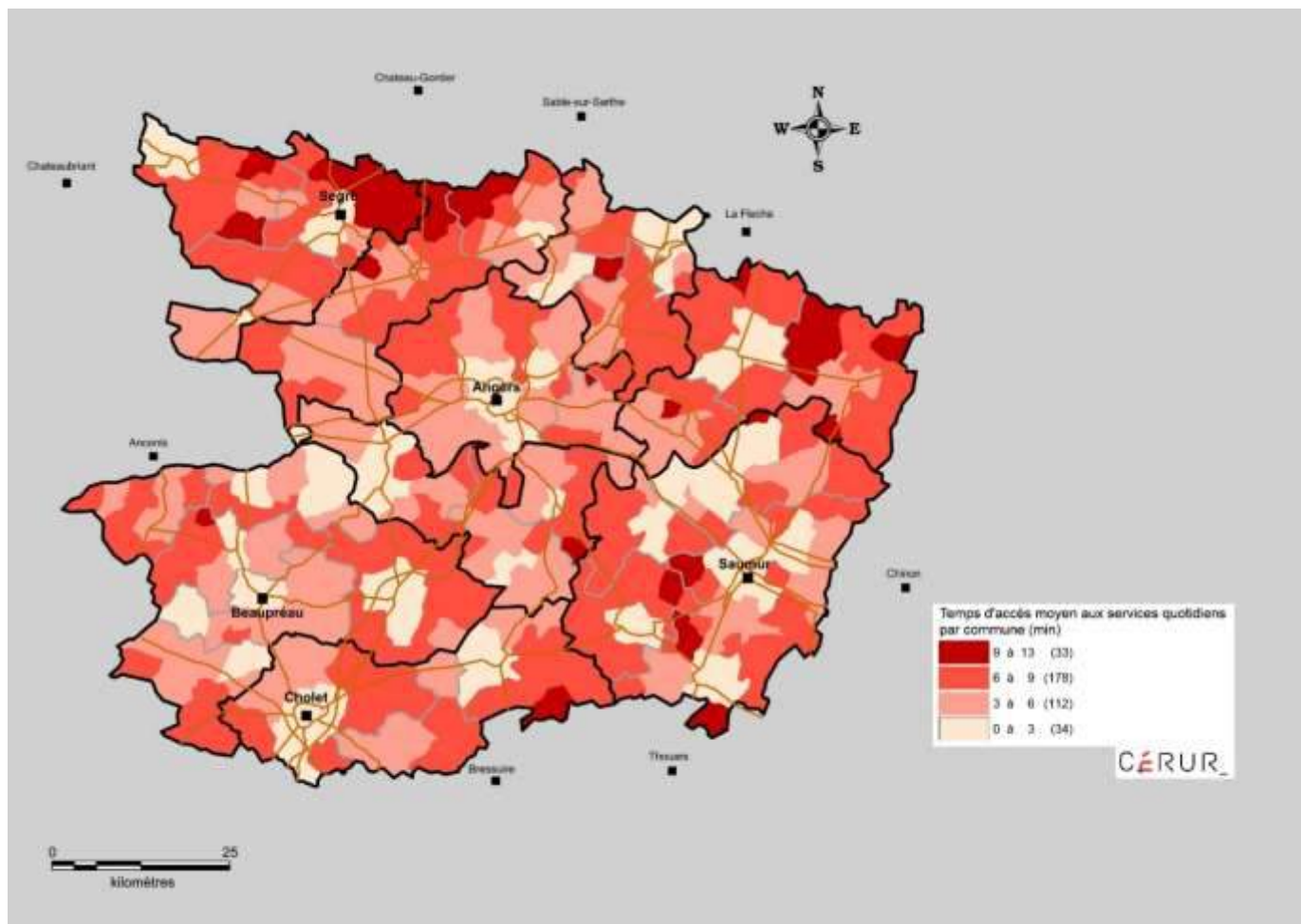
Temps d'accès moyen aux services de santé (min)



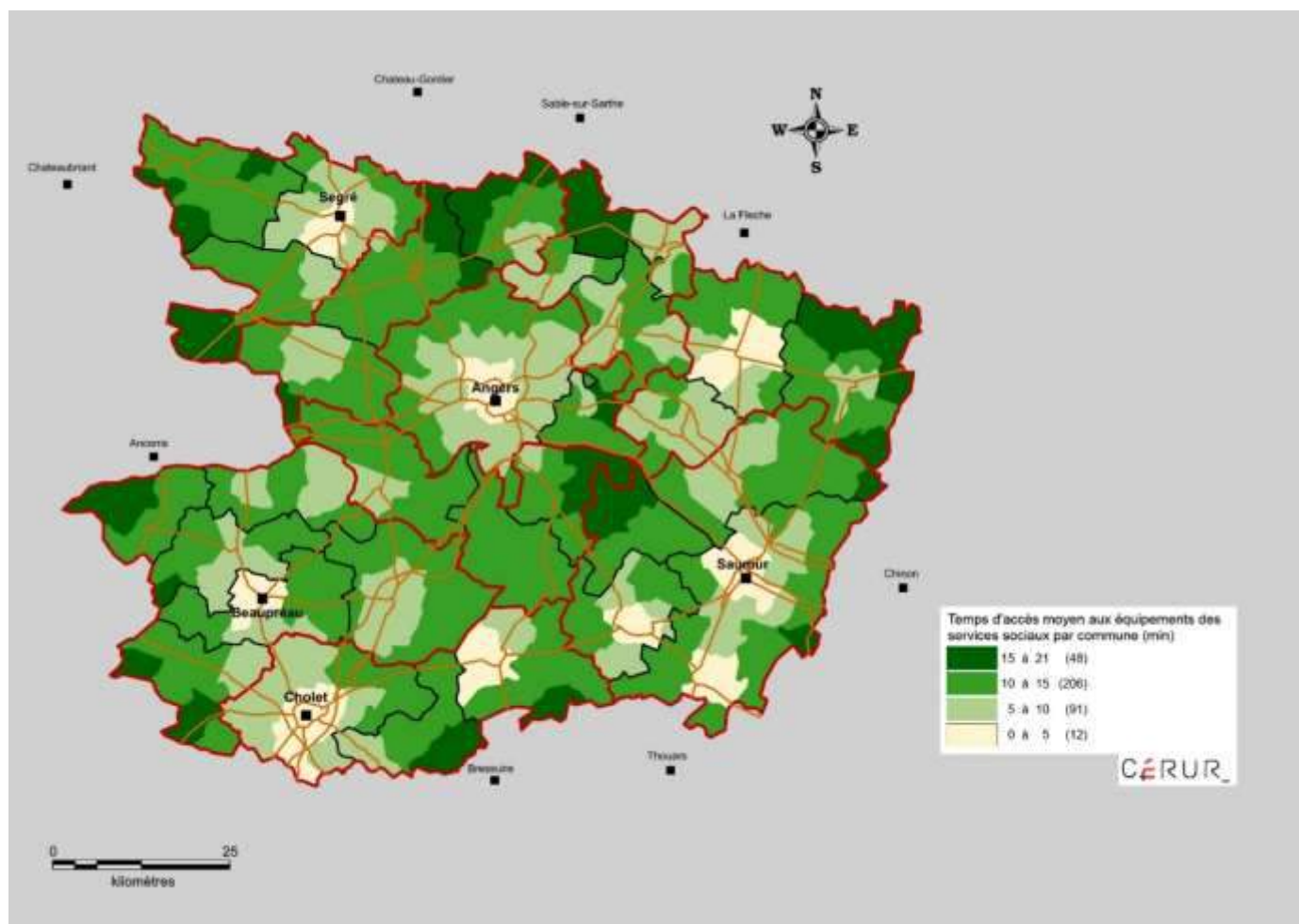
Temps d'accès moyen aux services de sécurité par commune (min)



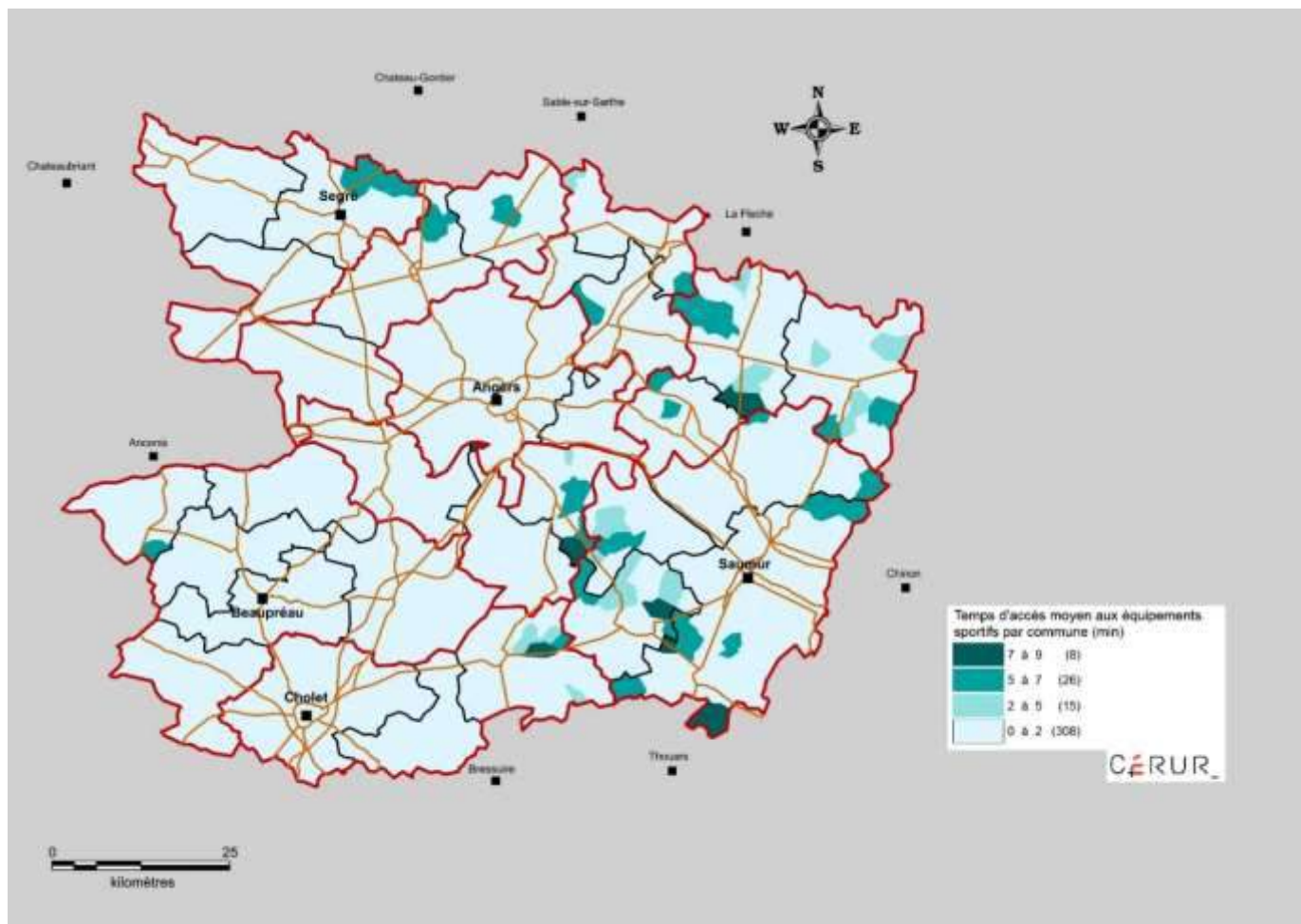
Temps d'accès moyen aux services quotidiens par commune (min)



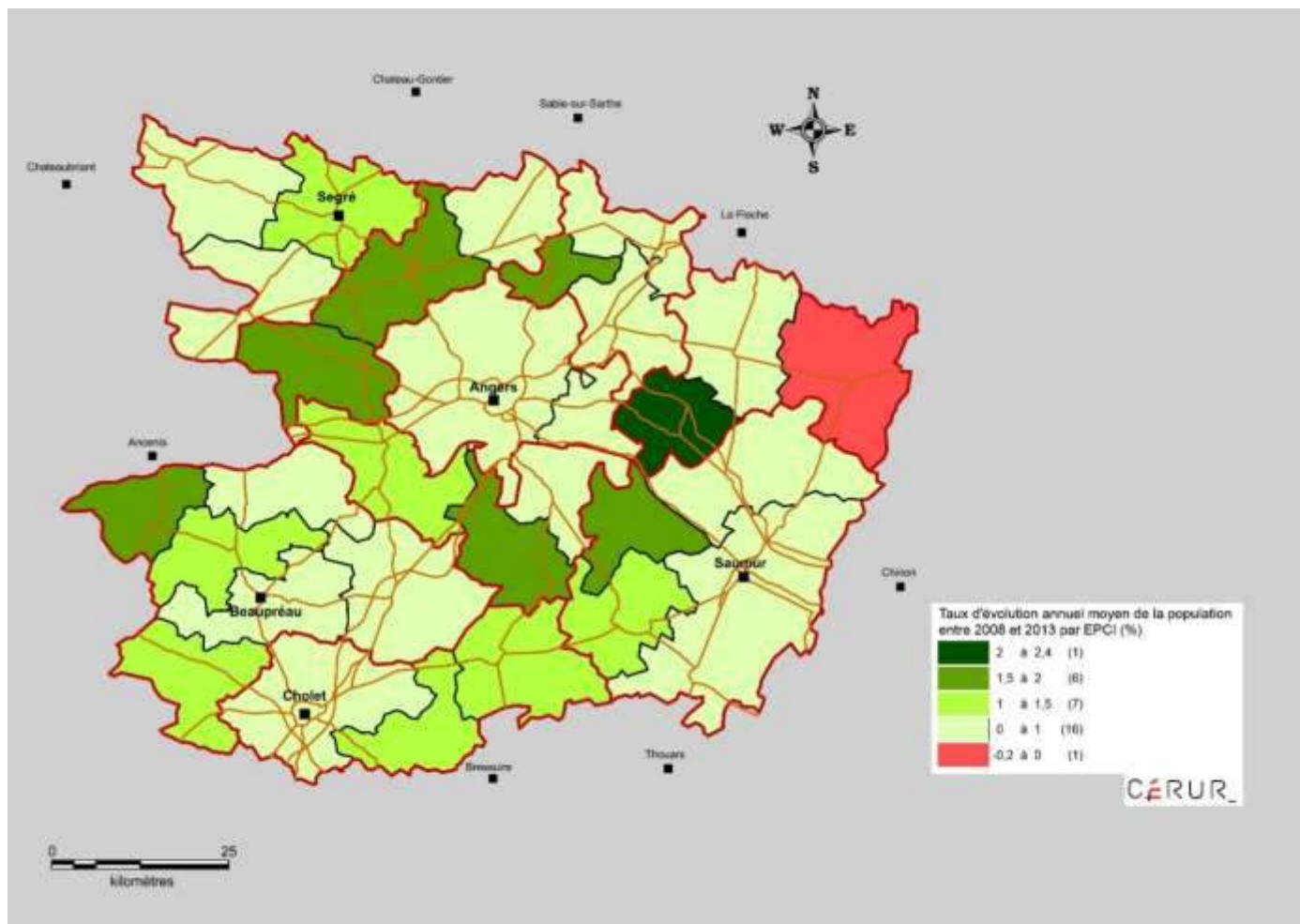
Temps d'accès moyen aux équipements des services sociaux par commune (min)



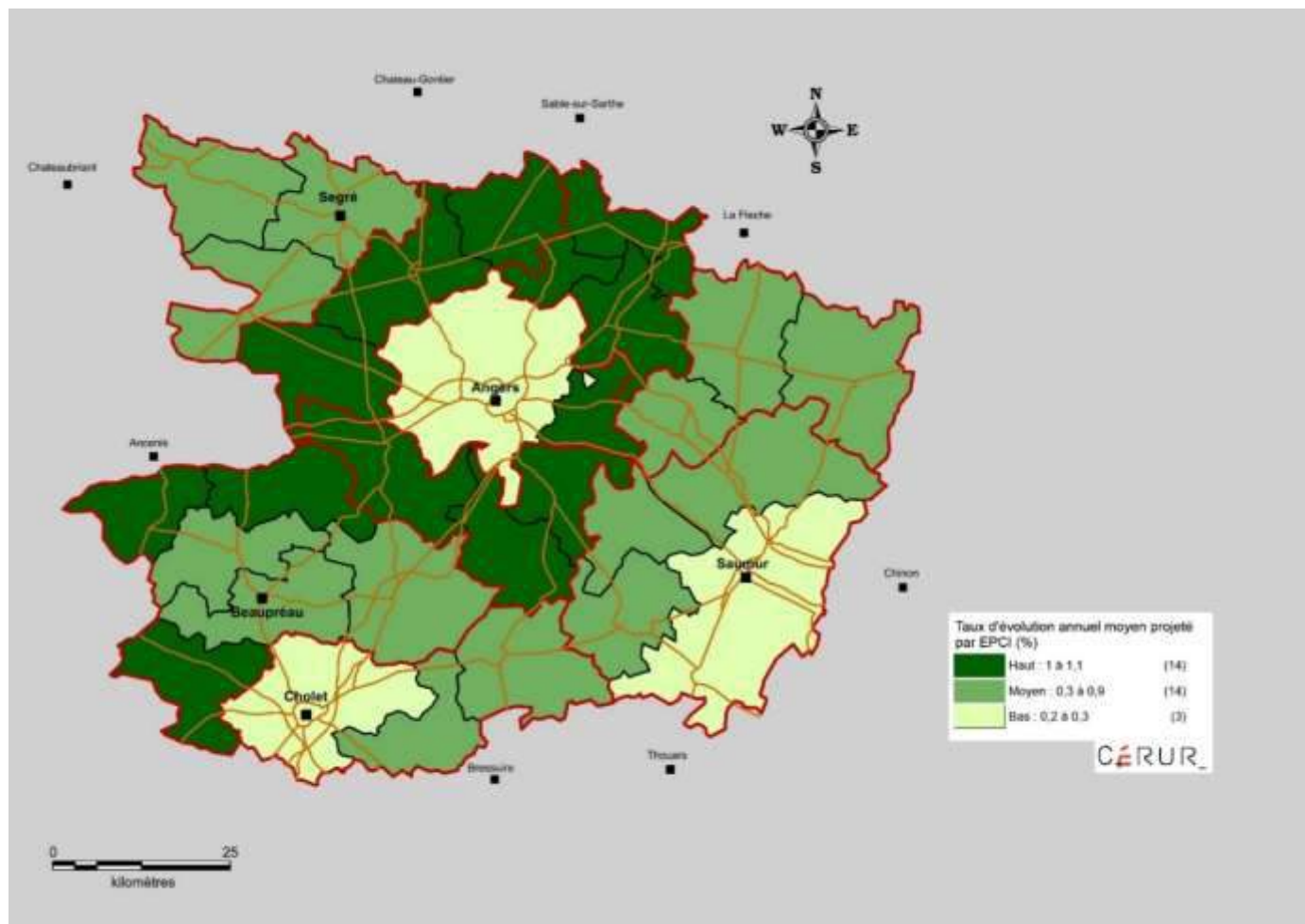
Temps d'accès moyen aux équipements sportifs par commune (min)



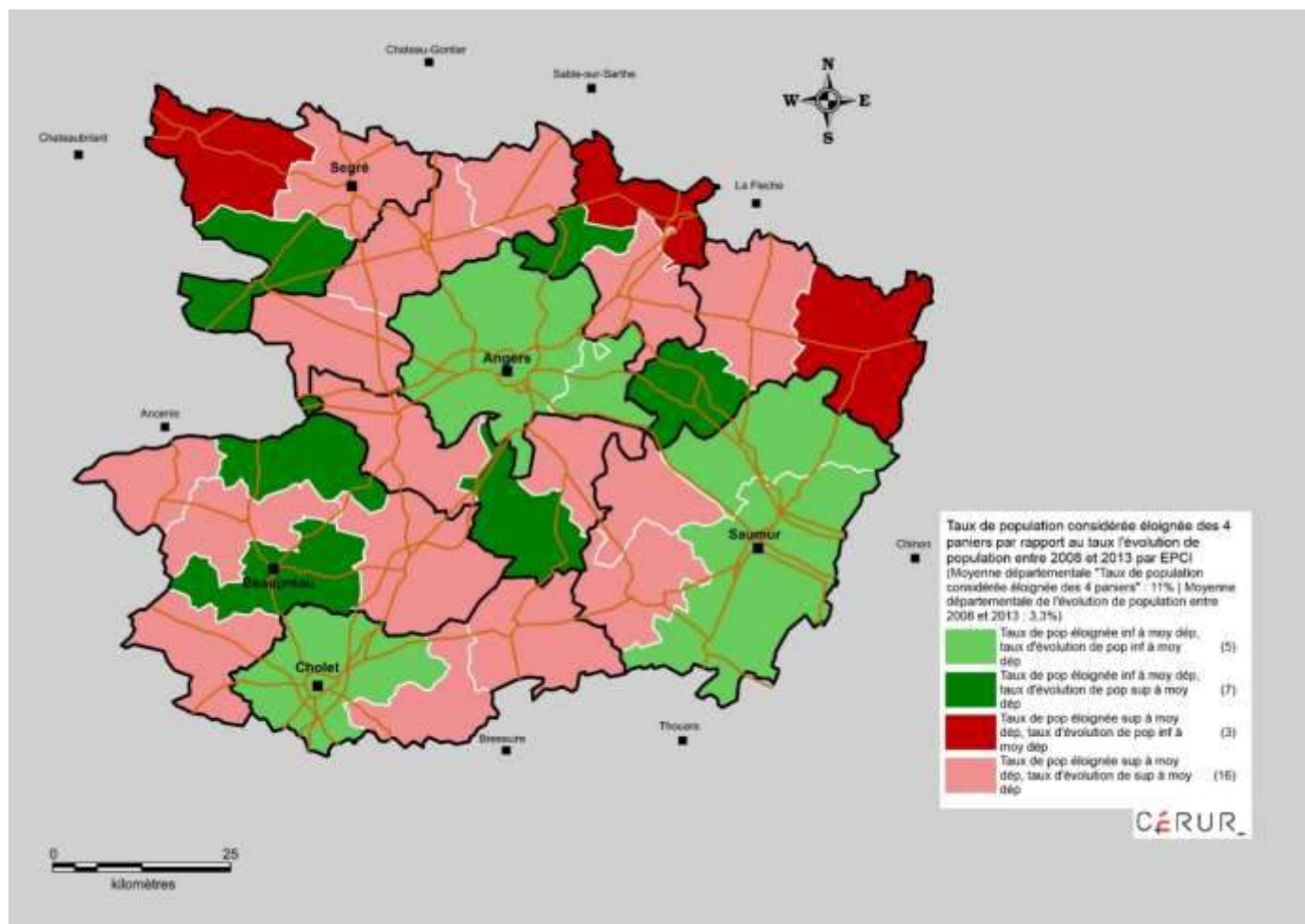
Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 par EPCI (%)



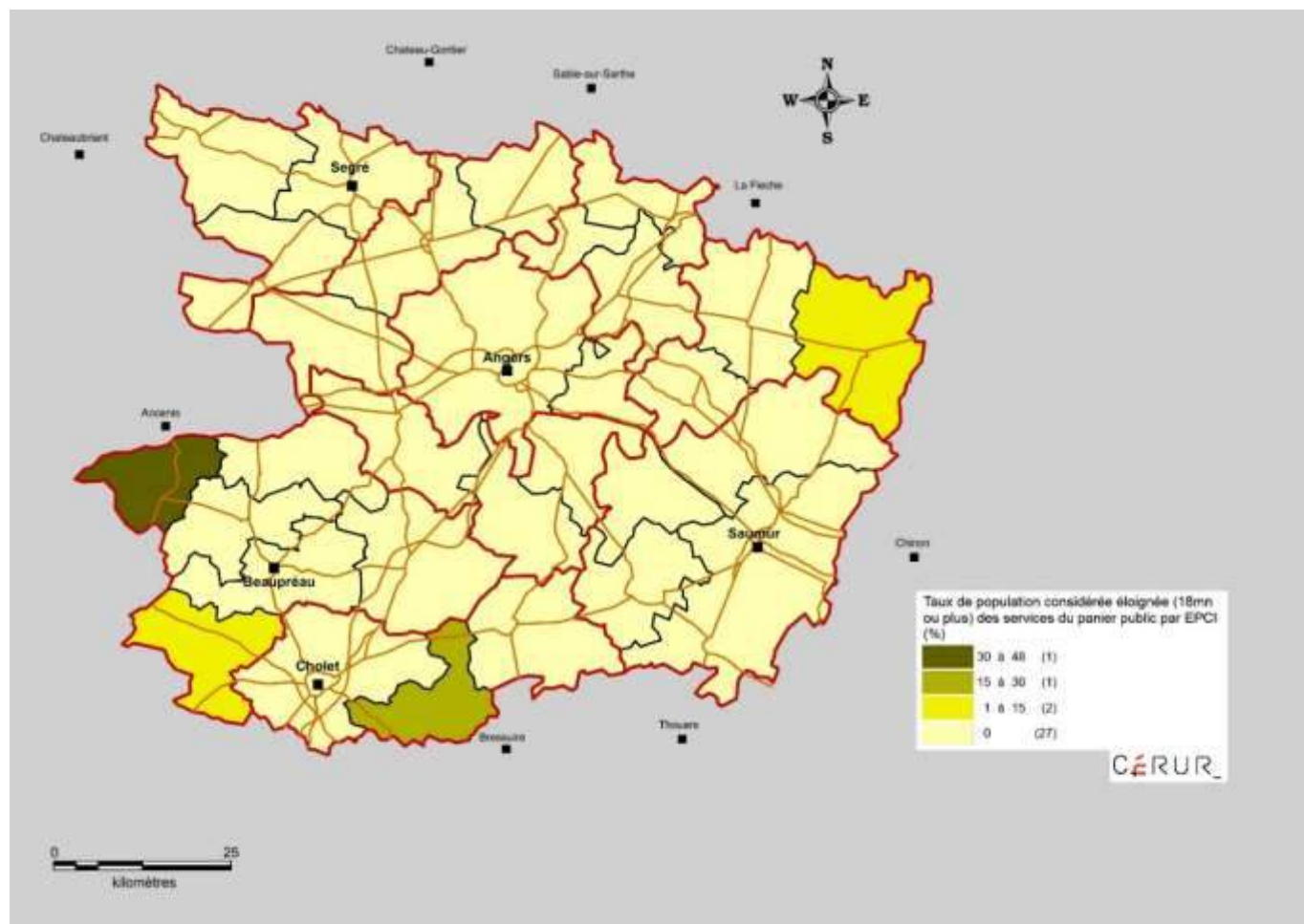
Taux d'évolution annuel moyen projeté par EPCI (%)



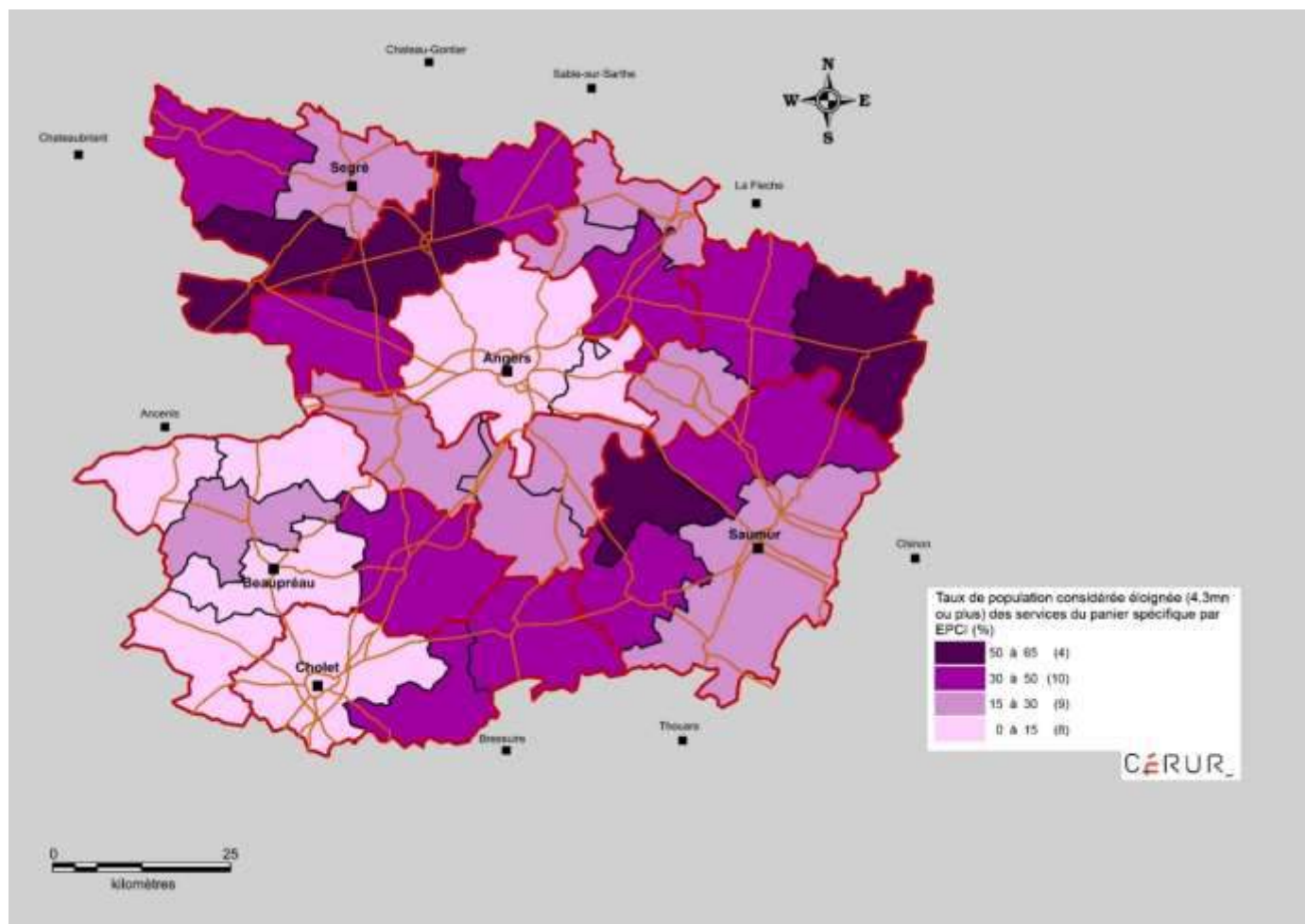
Taux de population considérée éloignée des 4 paniers par rapport au taux l'évolution de population entre 2008 et 2013 par EPCI



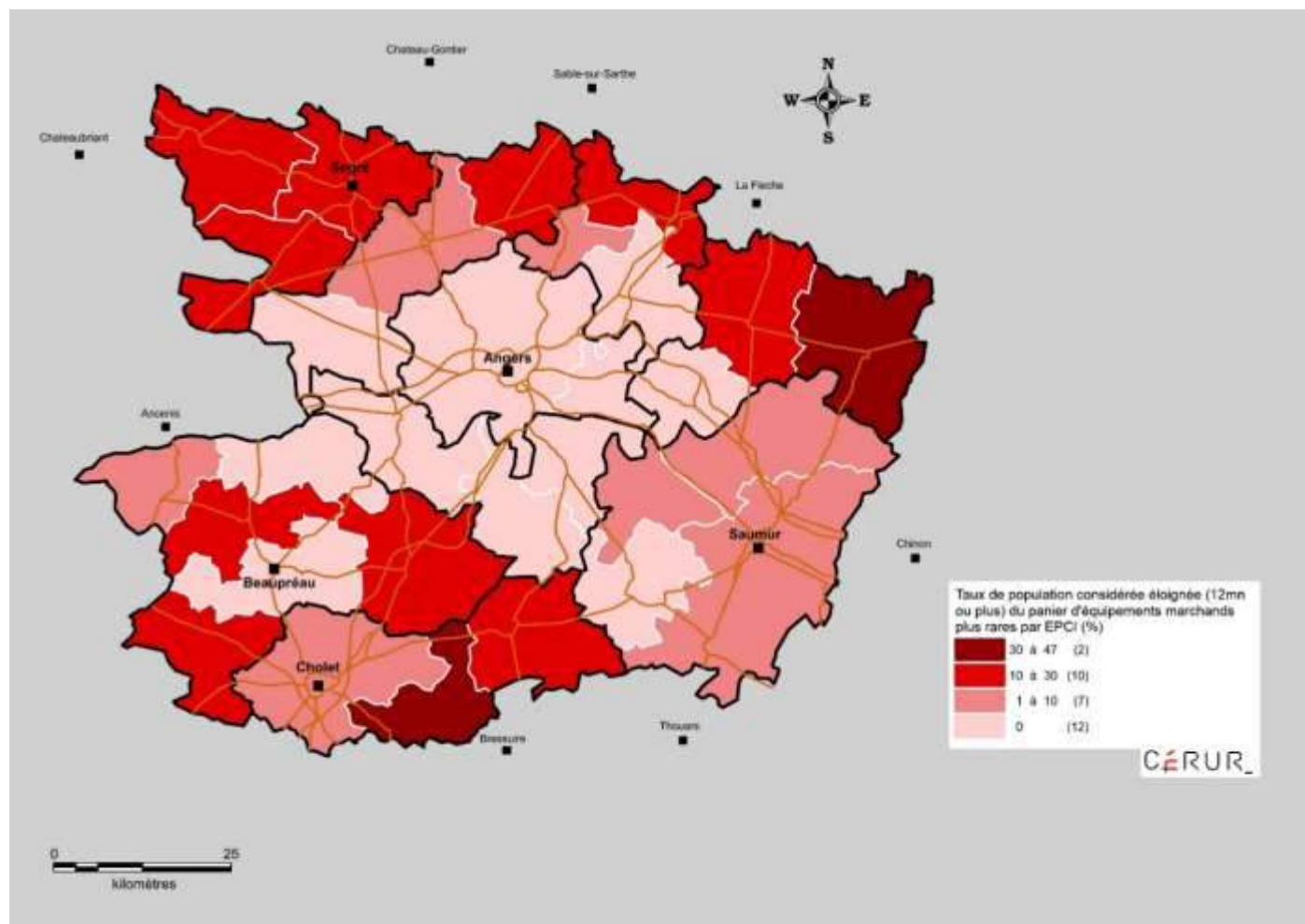
Taux de population considérée éloigné (18mn ou plus) des services du panier public par EPCI (%)



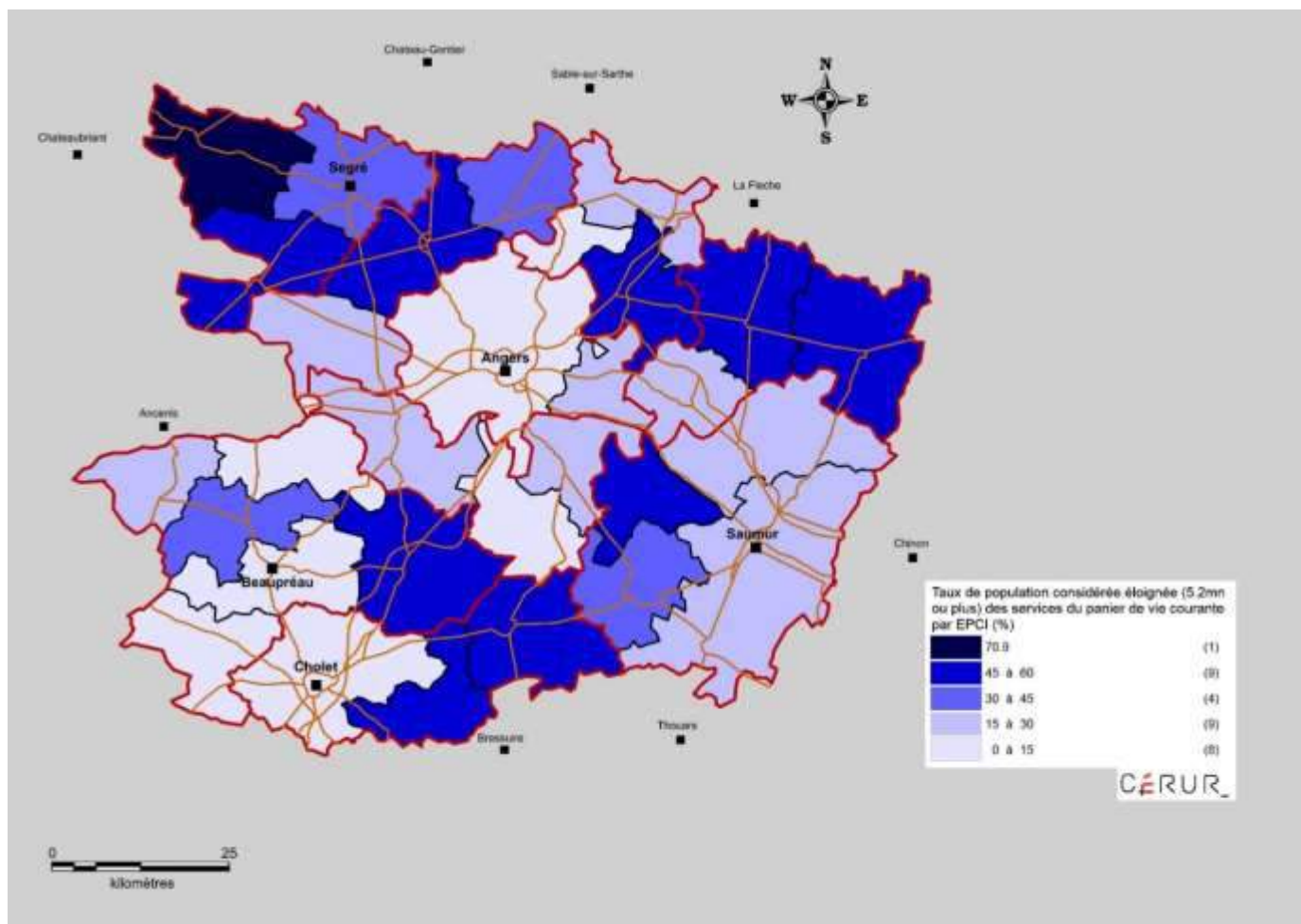
Taux de population considérée éloignée (4.3 mn ou plus) des services du panier spécifique par EPCI (%)



Taux de population considérée éloigné (12 mn ou plus) du panier d'équipements marchands plus rares par EPCI (%)



Taux de population considérée éloignée (5.2 mn ou plus) des services du panier de vie courante par EPCI (%)



Enquête auprès des opérateurs : innovations, mutualisation et perspectives d'évolution

NB : il s'agit ici de restituer les éléments tels qu'ils sont repérés par les opérateurs eux-mêmes.

Repérage d'innovations, d'expérimentations déjà à l'œuvre :

- **La Poste :**
 - **Bureau de Poste de Trélazé, avec la signature d'une** convention avec la Régie de Quartier de Trélazé pour la mise à disposition de « médiateurs » au sein du bureau de poste afin d'accueillir au mieux la clientèle « fragile ».
 - **Développement du réseau « agences Communales »,** équipées d'une tablette numérique.
 - **40 « La Poste Relais », s'appuyant sur des partenaires** informatisés et formés.
- **MSA :**
 - **Accompagnement vers l'usage des services en ligne avec des professionnels et un service civique** au siège.
- **CAF 49:**
 - **Sur les sites de Saumur et Angers depuis 2015, mise en place d'une offre d'information de premier niveau, articulée avec un accompagnement à la réalisation des démarches sur caf.fr :** accueil sur rendez-vous, soit dans le cadre de l'examen personnalisé des droits aux prestations (conseillers Caf), soit dans le cadre de l'accompagnement social (travailleur social). Si nécessaire, orientation complémentaire ou secondaire des usagers vers un autre partenaire (CCAS, MDS, Pole Emploi...).
- **CPAM :** différentes actions adaptées aux territoires sont mises en œuvre :
 - **Angers et Cholet :** mise en place d'un accueil pro-actif axé sur l'accompagnement aux téléservices et à l'accueil attentionné (accueil sur rendez-vous).
 - **Cholet, Doué la Fontaine, Beaupréau, Baugé en Anjou :** projet de partenariat inter-régime sur l'accueil de 1er niveau, accompagnement aux téléservices, mutualisation des locaux.
 - **Angers, Cholet et Saumur :** projet outil Multilingue sur les sites, permettant d'offrir une traduction certifiée en langues étrangères, en réponse aux questions les plus souvent posées (en Anglais, en Arabe et en Espagnol), par écrit et illustrées par des vidéos.



- **CARSAT:**

- **Maisons de santé (Vernoil le Fourrier, Bécon les Granits) :** les assistantes sociales de la Carsat y assurent des permanences hebdomadaires régulières, pour assurer une proximité avec les médecins traitants.
- **Foyer Adoma :** à destination des publics très précarisés, une action collective a permis de réunir des résidents de 3 résidences sociales d'Angers pour une information personnalisée sur l'accès aux droits et aux soins.
- **Partenariat avec l'Union Régionale des Missions Locales :** depuis 2015, action collective en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en situation de fragilité, dans les locaux des missions locales ou de la CPAM, réunissent un public habituellement très éloigné de la préoccupation santé.
- **A noter aussi que des actions communes sont menées par la Carsat (service social et service retraite) avec la CPAM,** auprès de publics (proches de la retraite ou déjà retraité) en situation de fragilité dans le domaine social et dans le champ de la santé. Les situations sont abordées dans une approche de prévention, de détection et d'accompagnement.

Repérage d'expériences de mutualisation entre services :

- **Les MSAP:**

- **Ingrandes/Loire :** seul exemple de MSAP au sein du bureau de poste dans le département.
- **Offre de Service MSAP/CPAM (Durtal, Ingrandes, le Fresne sur Loire) :** formation des agents des MSAP par les CPAM, mise à disposition d'une ligne téléphonique partenaire, mise en place d'accueil sur rendez-vous.
- **Intégration CARSAT au réseau des MSAP :** formation des agents MSAP, dans une logique de pouvoir apporter une information de premier niveau et réorienter si besoin vers un interlocuteur dédié.

- **Autres expériences :**

- **Mutualisation CPAM / MSA (facilitation pour les usagers de l'assurance maladie) :** permanence MSA au sein de la CPAM à Cholet, permanences CPAM dans deux agences MSA.
- **CPAM Angers, Cholet et Saumur :** mise à disposition auprès des assurés d'un portail multimedia avec accès aux sites internet de partenaires institutionnels (CAF, CARSAT, Pôle Emploi, MSA).
- **CAF 49 :** déploiement de partenariats de facilitation numérique et administrative (label « points relais Caf »).



Des projets et perspectives d'évolution de la couverture territoriale du département par les opérateurs :

- **La Poste :**
 - Création à venir d'un « La Poste Relais » dans le nouveau quartier d'Angers des Hauts de St Aubin.
 - Pas de fermeture totale des points de contacts, mais une perspective d'adaptation des services selon les territoires.
- **MSA :**
 - Maintien du siège et des agences territoriales.
 - Fermetures éventuelles de certains points d'accueil hors agence (aujourd'hui 9 points d'accueil, dont certains sont peu fréquentés).
- **CPAM:** La CPAM s'inscrit comme opérateur au sein des projets MSAP.
 - Réaménagement du plateau d'accueil du siège de la CPAM, avec mutualisation ELSM et Service Social Carsat.
 - Perspective de mise en place d'une nouvelle politique de maillage territorial pour les 5 années à venir.
- **CAF:**
 - Un maillage territorial cible a été voté, en cohérence avec les objectifs nationaux (doctrine d'accueil : pour chaque Caf, 1 point d'accueil physique avec l'intégralité de l'offre de service de la Caf et un point d'accès numérique par bassin de vie).
- **CARSAT:**
 - Suite à une décision du Conseil d'Administration CARSAT de juin 2015, le réseau de proximité des Agences est en cours de restructuration, afin que tout assuré puisse trouver un point d'Accueil Retraite ou une agence à 45 minutes maximum de son lieu d'habitation.

Des projets et perspectives de repositionnement de l'accessibilité des services :

- **La Poste:**
 - Processus d'adaptation des horaires d'ouverture pour tenir compte de la baisse tendancielle (6 à 7% tous les ans) de la fréquentation dans les Bureaux de Poste.
 - Au-dessous d'un certain seuil de fréquentation, concertation engagée avec les élus des communes pour transformer ces Bureaux de Poste en partenariat externe (avec la collectivité sous la forme de LP Agence Communale, ou avec un commerçant sous la forme de LP Relais, ou sous la forme de « Facteur-Guichetier » (ouverts environ 12h / semaine), permettant ainsi de ne pas fermer de points de contact.
 - Transformation à 3 ans d'une vingtaine de bureau de poste en agence postale



- **MSA:**
 - Promotion des services en ligne et développement des rendez-vous personnalisés permettant le « balayage » de tous les droits dans les situations complexes ou de changement.
- **CPAM:**
 - Développement des services en ligne (smartphone, tablettes...), en lien avec une stratégie multicanal; orienter et accompagner les clients vers le canal de contact le plus approprié.
- **CAF:**
 - Renforcement des accueils dans les 3 centres urbains et présence dans les bassins de vie par des permanences et de plus en plus de partenariat MSAP. Renforcement de l'utilisation du numérique et d'une approche multicanale.
- **CARSAT :**
 - Service social : Outre la possibilité de communiquer via ameli.fr, une réflexion est à mener sur la possibilité d'inscription en ligne des usagers aux réunions d'information collective.
 - Service retraite : Depuis mai 2017, une possibilité de faire sa demande de retraite en ligne est proposée, via le site www.lassuranceretraite.fr, sur lequel se trouvent déjà des informations générales et des services personnalisés en matière de retraite.



Enquête auprès des ménages

Enquête téléphonique réalisée auprès de 350 ménages en novembre 2016, illustrant la diversité sociologique du département de Maine-et-Loire.

Objectif :

- Recueillir l'avis des destinataires des services, en tant qu'utilisateur (effectif ou potentiel)
 - Pratiques et usages actuels des services
 - Le degré d'importance des différents types de services
 - Difficultés d'accès (physique / numérique) à certains services
 - Besoins mal satisfaits
 - Souhaits d'amélioration

Modalités :

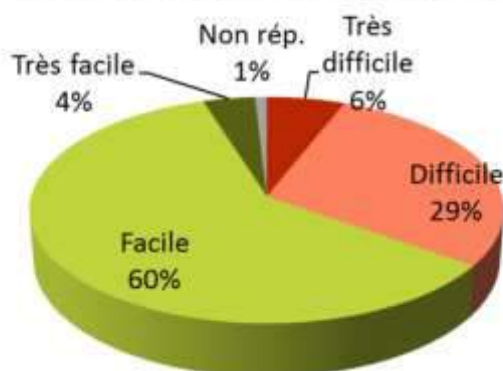
- Questionnaire (22 questions)
 - 15 questions fermées (réponses uniques ou multiples),
 - 2 questions ouvertes
 - 5 questions d'identification
- Echantillonnage sur 3 critères
 - Age de la personne : échantillon illustratif des différentes classes d'âge, conformément à la répartition existante dans le département
 - Niveau de revenus : échantillon illustratif des différents niveaux de revenus, conformément à la répartition existante
 - Temps d'accès moyen aux services dans la commune de résidence : enquêter prioritairement des ménages habitant les communes « déficitaires » (50% des enquêtes)

Un accès aux services difficile pour plus d'un tiers des enquêtés

Près des deux tiers des personnes enquêtées jugent que l'accès aux services dans le Maine-et-Loire est plutôt facile ou très facile.

Réciproquement, plus d'un tiers le considère comme difficile ou très difficile.

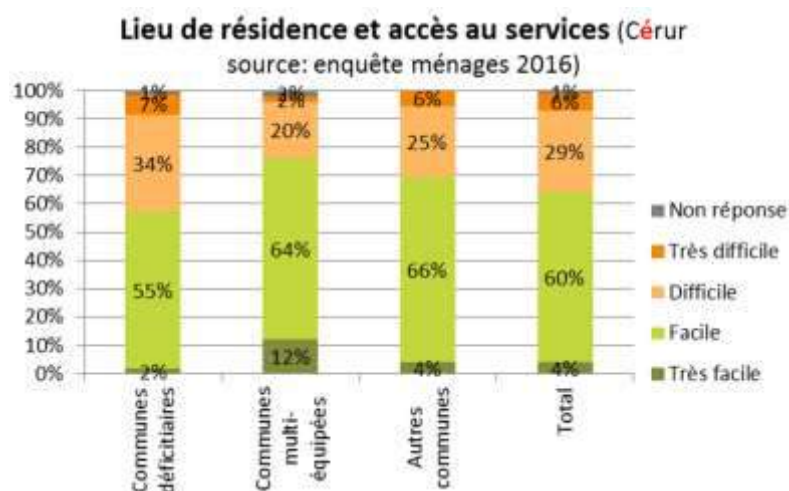
De manière générale diriez-vous que l'accès aux services est plutôt :



Perception services / lieu de résidence

La perception de la qualité d'accès aux services diffère selon le lieu de résidence. Ainsi, parmi les enquêtés habitant une commune déficitaire, 41% jugent l'accès aux services difficile, contre 34% en moyenne pour l'ensemble.

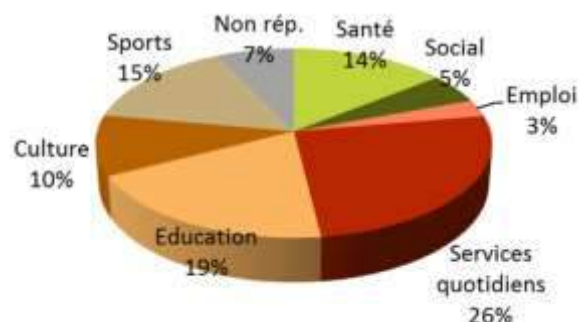
Inversement, seulement 24% des personnes enquêtées, habitant une commune multi-équipées ont indiqué trouver difficile l'accès aux services.



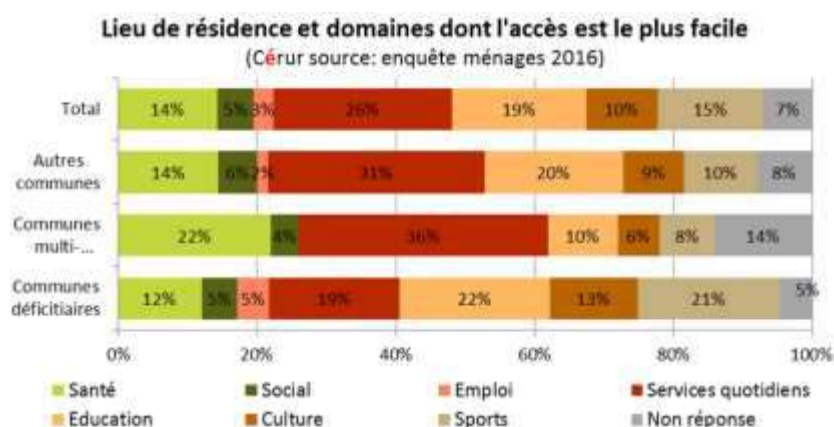
Services quotidiens et éducation : domaines jugés les plus faciles d'accès

L'analyse des réponses en fonction du profil des personnes enquêtées (cf. points ci-après) révèlent la corrélation entre le service cité facile d'accès et l'usage qu'en fait cette catégorie de personnes. On notera par exemple le poids de la réponse « sport » par les personnes les plus jeunes, celui de la « réponse santé » pour les personnes les plus âgées, ou encore l'importance de la réponse « services d'éducation » pour les couples avec enfants. Autrement dit, les personnes jugent la facilité d'accès des services en fonction de l'usage qu'ils en font personnellement.

Dans quel domaine l'accès aux services est le plus facile pour vous et au regard de vos besoins



Service facile / lieu de résidence

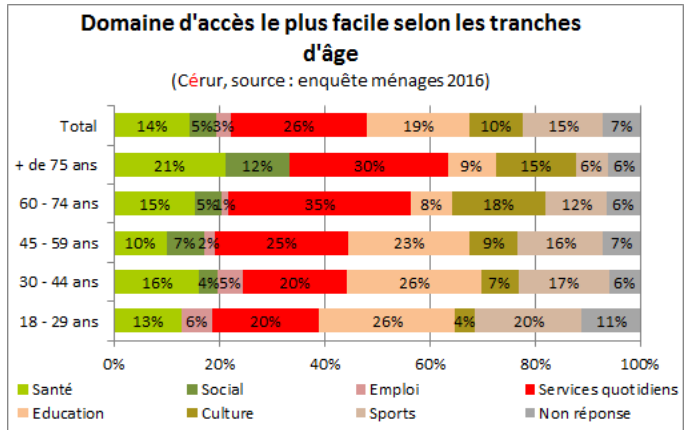


Dans les communes déficitaires, les domaines pour lesquels les personnes enquêtées jugent l'accès facile sont le sport et l'éducation. Dans les communes multi-équipées, sont d'abord cités les services de santé et services quotidiens, qui émergent comme des facteurs de différenciation, de singularité de ces communes équipées.

Service facile / tranche d'âge

La facilité d'accès aux différents domaines de services diffère selon les tranches d'âge.

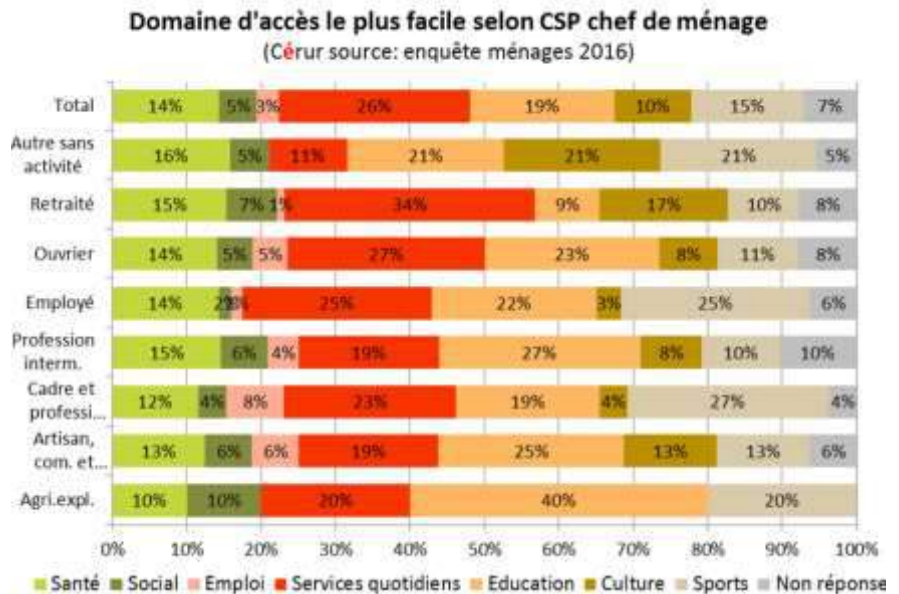
Le cap des 60 ans semble être une vraie phase de transition dans la perception de l'accès aux services. Jusque 60 ans, ce sont les services de sport et d'éducation qui sont jugés faciles d'accès. Au-delà, ce sont surtout les services quotidiens, la santé et la culture qui sont les plus fréquemment cités comme services faciles d'accès. Ces contrastes reflètent les différences de besoins et de centres d'intérêt en fonction des générations.



Service facile / CSP

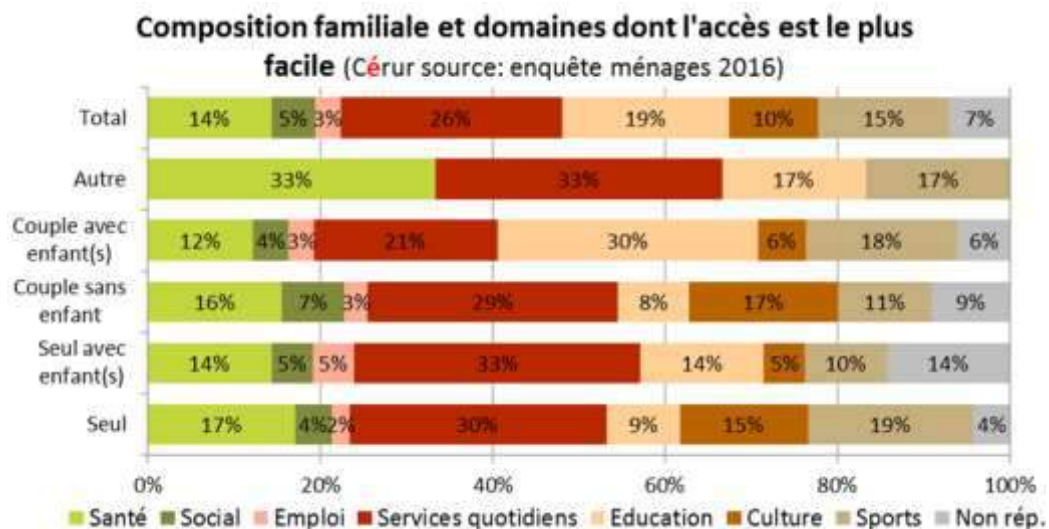
Certaines catégories professionnelles expriment des points de vue assez singuliers par rapport à la moyenne :

- Les agriculteurs estiment que les services d'éducation sont le domaine le plus facile d'accès ;
- Tandis que les cadres ont plus fréquemment cités le domaine du sport ;
- Et que les retraités mettent l'accès sur la facilité d'accès des services quotidiens et culturels.



Service facile / composition familiale

Les personnes seules, couples et familles monoparentales citent d'abord les services quotidiens comme premier service facile d'accès. Les couples sans enfants mettent également en avant les services culturels, tandis que les personnes seules citent plus fréquemment le sport. Les couples avec enfants se distinguent pour leur part par l'importance des réponses « éducation ».



Santé : 1er domaine en tête des services les plus difficiles d'accès

A lui seul, le domaine de la santé représente plus du tiers des réponses concernant le service jugé le plus difficile d'accès.

Les services quotidiens sont également jugés difficiles d'accès par une part importante des enquêtés (20%), alors qu'il émergeait aussi précédemment comme un des services les plus faciles d'accès.

Enfin, deux services publics font également partie des services jugés difficiles d'accès : les services du domaine social (17%) et celui de l'accès à l'emploi (14%).

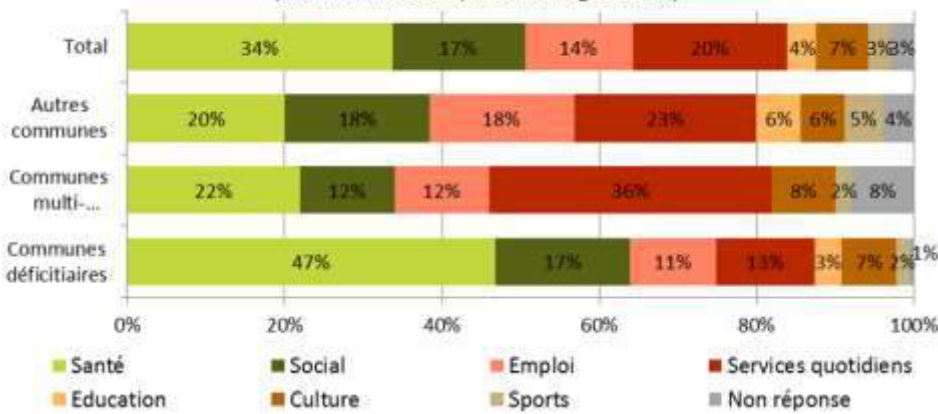


Service difficile / lieu de résidence

Le type de commune de résidence est un critère discriminant dans la perception des difficultés d'accès aux services.

Dans les communes déficitaires, près de la moitié des personnes enquêtées estiment que les services de santé sont, pour eux, les plus difficiles d'accès (contre 1/3 en moyenne). Pour les enquêtés sur les communes multi-polarisées, ce sont avant tout les services quotidiens qui sont jugés difficiles d'accès, pas tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif (horaires d'ouverture, diversité et qualité des offres proposées, ...).

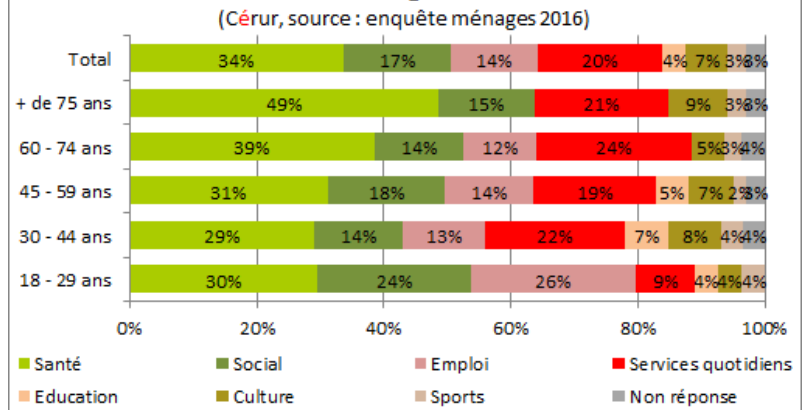
Lieu de résidence et domaines dont l'accès est le plus difficile
(Céur source: enquête ménages 2016)



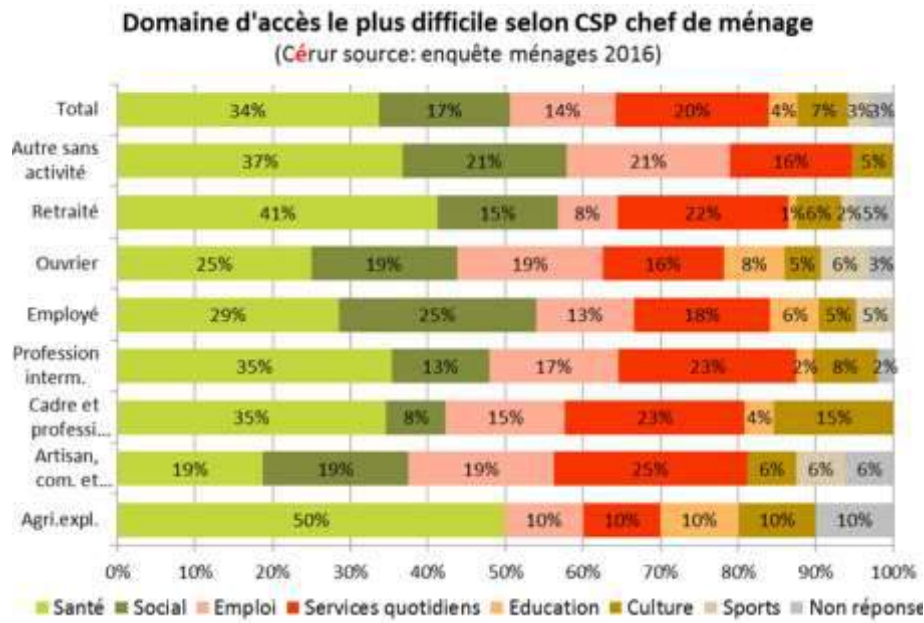
Service difficile / tranche d'âge

La perception de difficultés d'accès aux services dépend de l'usage et des besoins des tranches d'âge. Ainsi, les personnes âgées expriment avant tout des difficultés d'accès aux services de santé, mais pas aux services emploi dans la mesure où elles ne sont pas concernées, contrairement aux jeunes de moins de 30 ans qui considèrent, pour plus d'un quart d'entre eux, que les services d'emploi sont parmi les plus difficiles d'accès. Cette tranche d'âge semble en revanche porter peu d'attention à l'accès aux services quotidiens. A noter la part significative de personnes de la tranche 30-44 ans qui juge difficile l'accès aux services d'éducation (7%, contre 4% en moyenne).

Domaine d'accès le plus difficile selon les tranches d'âge

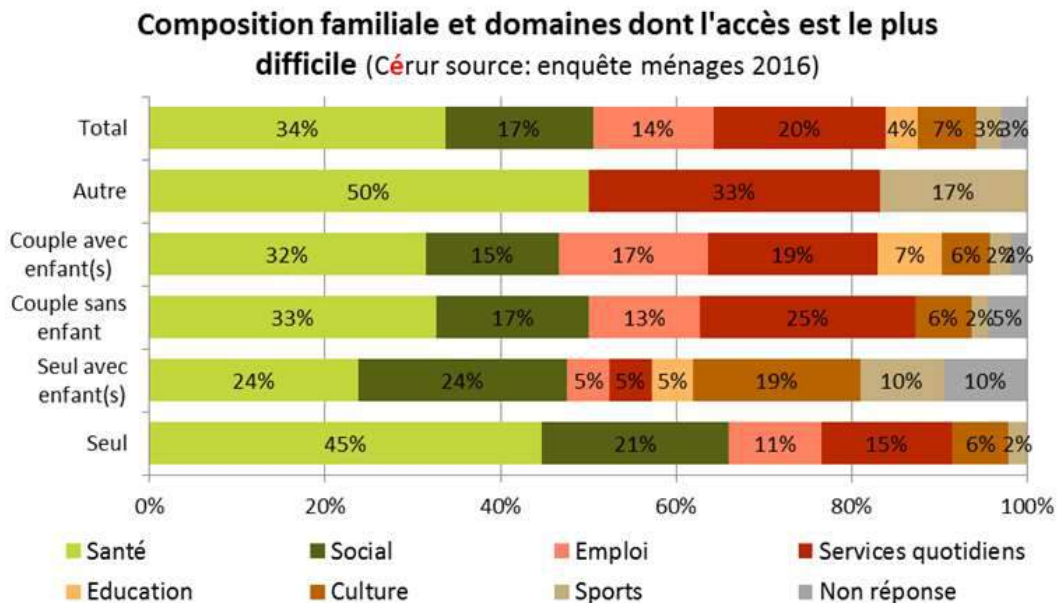


Service difficile / CSP



La moitié des agriculteurs interrogés estiment que la santé est le domaine de services le plus difficile d'accès, alors qu'ils ne sont que 19% chez les artisans commerçants qui mettent plus l'accent sur les difficultés d'accès aux services sociaux, de l'emploi et du quotidien. Au-delà, ce sont également les ouvriers et personnes sans activités qui déplorent des difficultés d'accès aux services d'emploi (respectivement 19% et 21%), alors que ce domaine est naturellement peu cité par les retraités (8%).

Service difficile / composition familiale



Les personnes seules estiment que les principales difficultés d'accès aux services concernent le domaine de la santé. A noter le poids des réponses concernant la culture de la part des familles monoparentales.



Des difficultés d'accès liées à des notions de « temps »

Trois principales raisons des difficultés d'accès

Temps d'accès physique : plus de la moitié des réponses

Délais d'attente : près d'un tiers des réponses

Horaires d'ouverture : près d'un quart des réponses.

Pour le 1er service: pourquoi le trouvez-vous difficile d'accès ?



des

Améliorations attendues :

1^{ère} amélioration attendue sur la réduction temps d'attente

Mais aussi sur les horaires d'ouverture : des créneaux plus larges, mais aussi plus cohérents avec le fonctionnement des ménages (lien avec le travail, ...)

Plus d'attentes sur l'amélioration du service téléphonique que numérique

Pour le 1er service: quelles seraient les améliorations à apporter ?

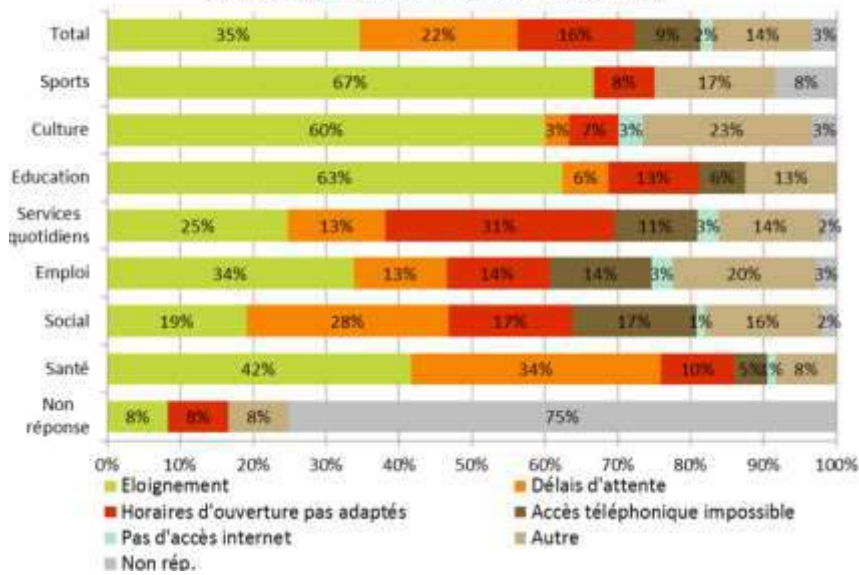


des

1er service difficile Pourquoi ? / nature service difficile



Premier service cité: pourquoi le trouvez-vous difficile d'accès? (Cérum source: enquête ménages 2016)



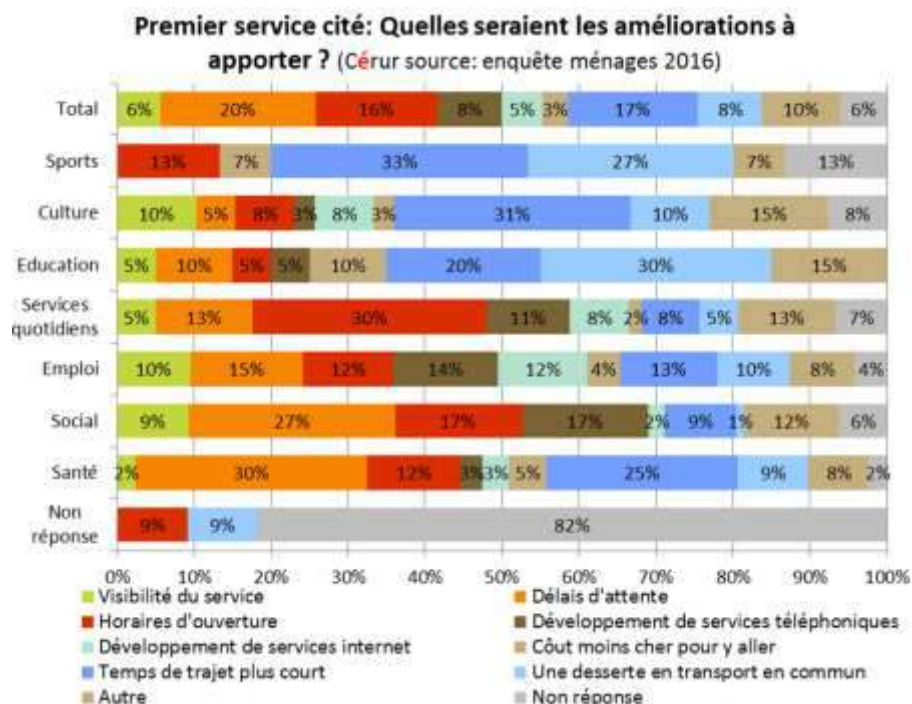
Dans les domaines du sport, de la culture, de l'éducation, et dans une moindre mesure de la santé, l'éloignement physique constitue très nettement le premier motif de difficulté d'accès aux services.

Dans les domaines des services quotidiens, les difficultés d'accès relèvent avant tout des horaires d'ouverture, jugés inadaptés.

A noter, dans le domaine du social, l'importance de la réponse liée à la difficulté d'accès téléphonique (17%, contre 9% en moyenne).



Améliorations à apporter sur 1er service / nature service difficile



Les réductions de délais d'attente constituent la première amélioration souhaitée, en particulier dans le domaine des services de santé et sociaux. Dans ce dernier domaine, se pose également de façon importante la question du développement des services téléphoniques.

Les horaires d'ouverture constituent un enjeu majeur pour les services quotidiens.

La question de la visibilité de l'offre de service concerne avant tout les domaines de l'emploi et de la culture.

La réduction du coût n'est citée de façon significative que dans le domaine de l'éducation.

Le temps de trajet et le développement d'une offre de transports en commun représentent un quart des réponses sur les améliorations à apporter, mais 41% dans le domaine de la culture, 50% dans le domaine de l'éducation, et jusque 60% dans le domaine du sport.

Une vraie pratique du numérique

Pour accéder aux services, le premier réflexe est de recourir à la consultation internet : 44%

Mais l'appel téléphonique demeure important : 38%

Et le déplacement physique non négligeable : 18%

En général, quand vous avez besoin d'un service, quel est votre réflexe pour y accéder ?

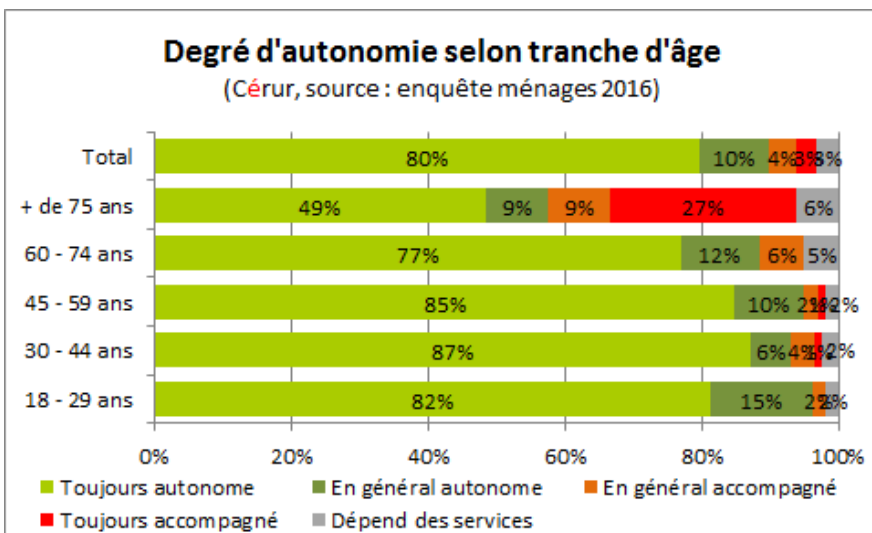


1 personne sur 5 ne peut accéder aux services de manière autonome

Si 80% des sondés disent être toujours autonome pour accéder aux services, à l'inverse, 20% des personnes enquêtées, soit une sur cinq, dit ne pas toujours pouvoir être autonome. Les problèmes d'autonomie dans l'accès aux services se posent de manière régulière pour une part non négligeable de ménages : 7% des personnes interrogées disent avoir besoin d'être accompagné en général ou toujours.



Autonomie / tranche d'âge

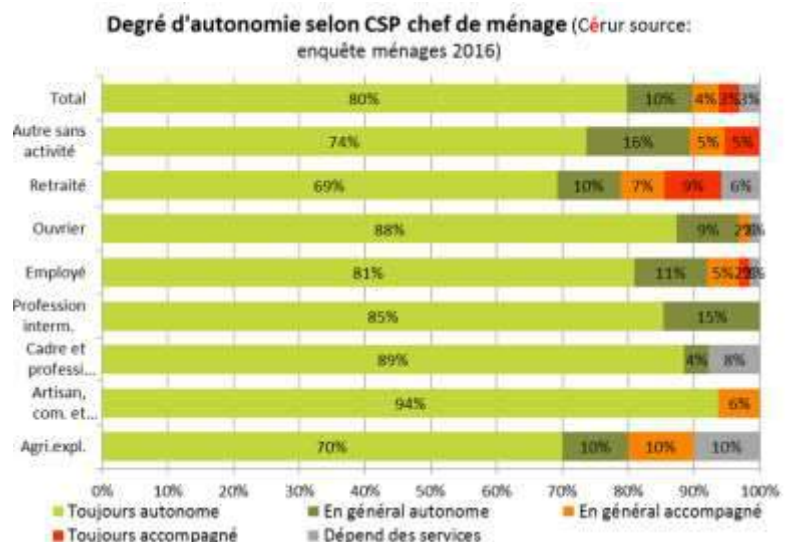


Si ces problèmes d'autonomie concernent bien entendu plutôt les personnes les plus âgées, il est à noter que ce sont également près de 20% des jeunes de moins de 30 ans qui disent ne pas toujours être autonomes dans l'accès aux services.

Autonomie / CSP et composition familiale

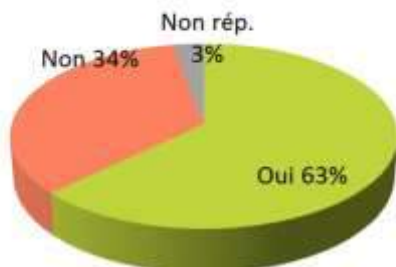
La part de non autonomes varie de 12-13% chez les cadres ainsi que chez les ouvriers, à 30% ou plus chez les retraités et les agriculteurs.

Elle varie également de 12% chez les couples avec enfants, à 45% pour les personnes seules, reflet à la fois des écarts générationnels, mais aussi d'un certain sentiment de vulnérabilité de la part des personnes seules.



Une couverture téléphonique et numérique encore insuffisantes ... qui favorise les déplacements

La qualité de couverture pour la téléphonie mobile est-elle satisfaisante ?



Si vous utilisez internet, la qualité du débit est-elle satisfaisante ?



La qualité de couverture n'est pas jugée satisfaisante par 34% des personnes interrogées pour la téléphonie, et par 37% des personnes pour internet (hors des 11% de sondés ne se prononçant pas, notamment faute de matériel informatique).

Ces couvertures médiocres sont sans doute à corrélérer au maintien d'une forte pratique de déplacement sur les sites où sont proposés les services : ainsi, si un service est accessible par internet ou à moins de 10 mn en voiture, 55% des personnes interrogées disent préférer se rendre sur place.

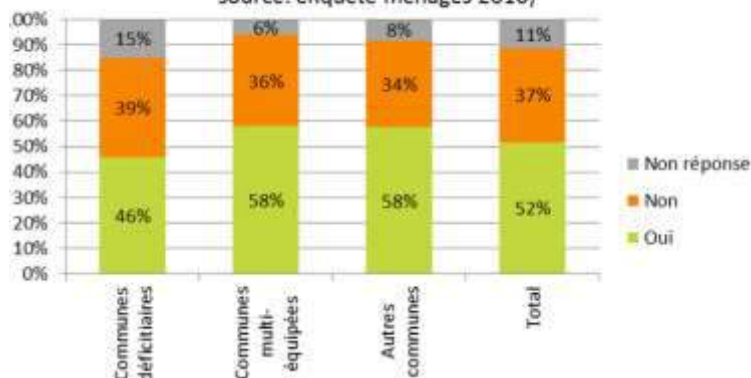
Si un service est accessible via internet et à moins de 10 minutes, vous préférez vous déplacer ?



Qualité débit internet / lieu de résidence

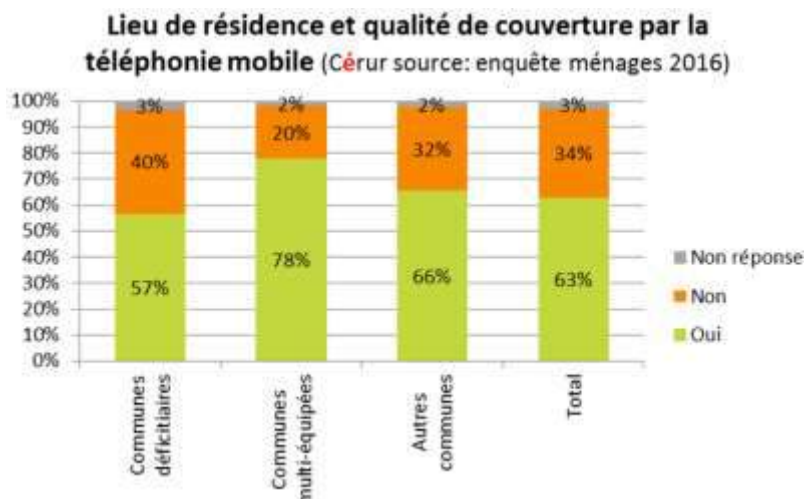
Le degré de satisfaction du débit internet varie selon le type de commune de résidence. Il est plus élevé dans les communes multi-équipées que dans les communes déficitaires. A noter notamment que ce n'est pas tant la part des insatisfaits qui différencie les types de communes, que le poids des non réponse, reflétant l'importance des non équipés de connexion internet dans les communes déficitaires.

Lieu de résidence et qualité du débit internet (Cérur source: enquête ménages 2016)



Qualité couverture téléphonie mobile / lieu de résidence

Pour la couverture téléphonique, un véritable écart s'observe entre d'une part, les communes multi-équipées, où près de 80% des personnes enquêtées se disent satisfaites du service, et les communes déficitaires où moins de 60% des sondés sont satisfaits de la couverture mobile.



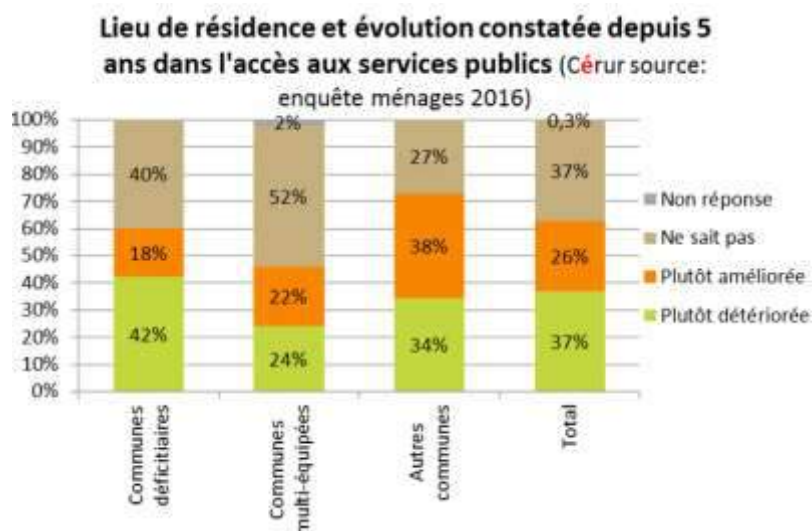
Des points de vue très contrastés sur l'évolution récente de l'accès aux services

Selon vous, depuis 5 ans, la situation d'accès aux services publics s'est plutôt améliorée ou plutôt détériorée ?



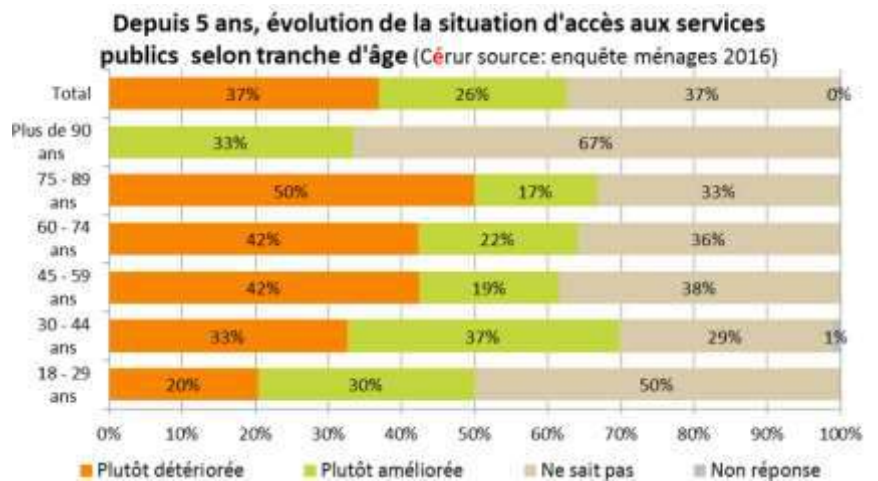
Evolution accès aux services / lieu de résidence

La perception de l'évolution de l'accès aux services fluctue également selon le type de communes de résidence. Si moins d'un quart des personnes enquêtées sur les communes multi-équipées estiment que la situation s'est dégradée, elles sont plus de 40% à le déplorer dans les communes déficitaires.



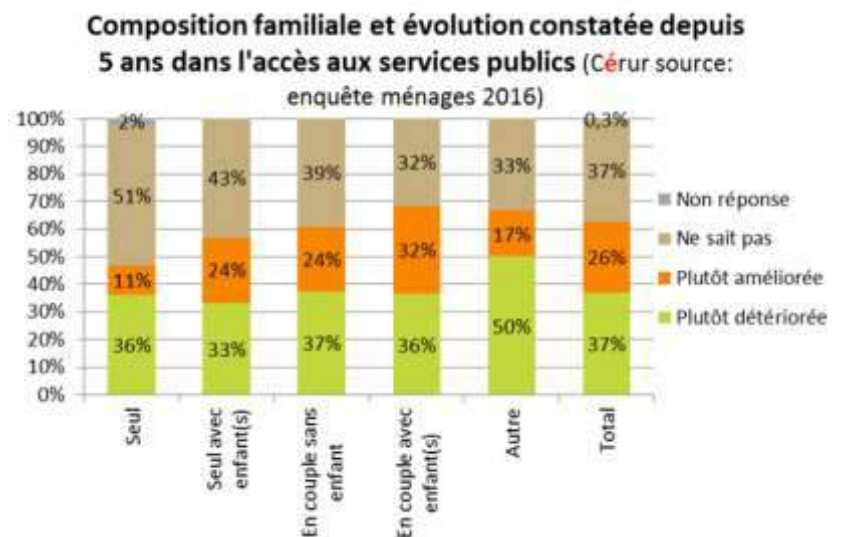
Evolution accès aux services / tranche d'âge

La perception de l'évolution de l'accès aux services s'avère très corrélée à l'âge : plus les personnes sont âgées, plus elles ont l'impression que la situation s'est dégradée.



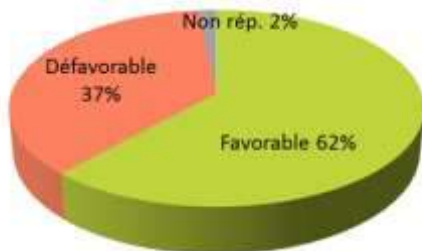
Evolution accès aux services / Composition familiale

Les couples avec enfants sont près de trois fois plus nombreux que les personnes seules à juger que l'accès aux services s'est améliorée depuis 5 ans.



Des interrogations concernant les bornes interactives

Seriez-vous favorable ou défavorable à la création d'un point d'accès sur votre territoire avec une borne interactive pour entrer en contact avec plusieurs services publics (CAF, CPAM, Impôts...)?



Si défavorable, pour quelles raisons ?



Plus de 60% des personnes enquêtées se disent plutôt favorables à la création d'un point accès internet avec borne interactive sur leur territoire.



Parmi les personnes qui n'y sont pas favorables, près des deux tiers ne formulent pas de raison particulière à cette opposition, 14% l'estime inutile, 11% estiment que ce serait au détriment du contact humain, et 7% craignent que ce service soit trop compliqué.



Colloque du 10 mars 2017 :

« L'organisation des services publics face à la métropolisation, l'évolution des modes de vie et la raréfaction de la ressource publique »

Conférence de M Didier Locatelli

Synthèse de la conférence

Nous continuons à concevoir que la vie quotidienne s'organise à l'intérieur d'un territoire bien identifié où la proximité physique des services par rapport au lieu de résidence constitue le marqueur de l'efficacité de ces territoires

« Ce qui est proche, c'est ce qui est près de l'endroit où j'habite. »

Ce territoire, « petite nation » avec ses groupes sociaux étanches et homogènes, aux appartenances sociales bien définies, vivent dans les mêmes temporalités.

La réorganisation de nos territoires en régions, intercommunalités et communes nouvelles, permet –elle de conjuguer réellement ces recompositions territoriales et cette exigence de proximité ?

Cette « petite nation » constitue une collectivité, un petit état jouissant du principe de libre administration, donc chaque échelon, qu'il soit communal, intercommunal, départemental ou régional, développe ses propres politiques spécifiques, avec sa propre organisation territoriale de proximité, autonome et parallèle à celles des autres « producteurs de service », créant ainsi « un foisonnement de proximités ».

D'abord cantonnée aux biens communs partagés entre communautés et collectivités, la sphère publique s'est progressivement appropriée la production et la gestion de tous les biens communs, selon un mode de production et de gestion standardisés autour de trois principes :

- le principe d'égalité ouvrant la voie à une couverture homogène du territoire,
- le principe de qualité,
- le principe de continuité.



Nous vivons un profond bouleversement de ce monde territorial « idéal », dû à trois facteurs fondamentaux :

1) La métropolisation ou la prise de pouvoir des villes sur les territoires

Il s'agit « d'un processus de transformation fonctionnelle et morphologique des grandes villes et des territoires dans un contexte d'hypermobilité à l'échelle mondiale des capitaux, des idées, des informations, des personnes et des biens. »

Il en résulte :

- une concentration des fonctions résidentielles, économiques et de décisions dans les grandes agglomérations,
- un rééquilibrage économique de plus en plus favorable aux pays à économie émergente,
- et une nouvelle révolution industrielle à l'échelle mondiale au détriment de nos vieilles nations développées, marquées par la production immatérielle, la mise en concurrence généralisée de l'innovation accélérée.

C'est dans les grandes métropoles que cette révolution se manifeste.

Il en résulte à l'échelle locale une spécialisation fonctionnelle des territoires par :

- une concentration de l'emploi productif immatériel dans les grands centres urbains,
- et en dehors des zones urbaines, des territoires portés par une économie résidentielle, (c'est à dire vivant de la consommation des habitants résidents dans ces secteurs ruraux), territoires ruraux de plus en plus dépendants des métropoles et éloignées de leur épiceutre.

C'est ainsi qu'en 2050 entre 66% et 75% de la population mondiale vivra en ville contre 54% aujourd'hui.

Emergent ainsi des villes-mondes (telles New-York ou Paris dont la puissance économique dépasse déjà celle des vieux Etat-nations avec d'autres évolutions :

- **Une évolution spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation ;**

Une dissociation croissante est constatée entre les lieux de résidence et les lieux de travail.

75% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence contre 52% en 1990 et 46% en 1982.

La distance lieu de résidence et les lieux de travail est :

- de 18km pour les cadres et de 40 km pour les ouvriers,
- de 24 km pour un habitant de pôle urbain,
- de 28 km pour un habitant de zone rurale,
- de 30 km pour un habitant de zone périurbaine.

70% de dépenses alimentaires sont réalisées dans les grandes surfaces alimentaires en périphérie des agglomérations. La distance moyenne du domicile aux commerces a augmenté de 30% en 15 ans.



- **Le développement du travail féminin**

86, 2% des femmes âgées de 25 à 54 ans ont un emploi ou en recherchent contre moins de 50% en 1970 ; les femmes représentent 49% de la population active contre 34% en 1960.

- **Un vieillissement de la population**, soit selon les projections de l'Insee pour 2060 : une personne sur 3 aura plus de 60 ans contre 1 sur 5 aujourd'hui

1, 5 actif pour 1 inactif, contre 2, 1 actifs pour 1 inactif aujourd'hui

- **Une diminution de la taille des ménages**

Elle est passée de 3, 1 personnes/ménage en 1968 à 2, 27 en moyenne aujourd'hui mais entre 2, 08 et 2,04, en 2030.

Il en résulte une société de plus en plus fragmentée.

2) *une évolution des modes de vie*

Elle se caractérise par :

- **Une dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation avec :**
 - **un développement des mobilités professionnelles** (en moyenne chaque année 18% des chefs de ménages changent d'emploi, contre 43% pour ceux salariés du privé) ;
 - **un développement des mobilités résidentielles** (1/3 des logements du pays ont connu un nouvel occupant au cours des 5 dernières années) ;
 - **elle se marque aussi de difficultés d'accès au logement**, (hausse du prix d'acquisition et baisse des surfaces d'habitation disponibles.) ;
 - **un temps de vie de moins en moins consacré au travail** (en Europe, moins de 10% de notre vie y sont consacrés.)
 - **une transformation des temporalités et l'individualisation des modes de vie :**

La journée de travail standard (8h-16h ou 9h-17h) ne concerne plus que 37% des actifs. Pour 71% des couples bi-actifs, moins d'une journée de travail sur deux est en moyenne concordante et la désynchronisation des temps sociaux touche en priorité les catégories socioprofessionnelles les moins aisées et leur rend de plus en plus difficile l'accès aux services publics.

Il en résulte une nouvelle configuration des territoires désormais construits et structurés par les flux de déplacement des actifs entre leurs lieux de résidence et de travail, couvrant des espaces de plus en plus importants



- **La fin de l'ascenseur social et le développement des inégalités :**

- **quant au niveau de revenus** (Avec des riches de plus en plus riches et des pauvres de plus en plus pauvres,)
- **quant à l'espérance de vie** (10 ans d'espérance de vie en moins pour un ouvrier/ un cadre)
- **quant à l'accès à la santé** (beaucoup ne peuvent bénéficier d'une couverture complémentaire santé, souffrent d'une obésité pour 6 , 1 % des enfants d'ouvriers contre 0, 6% des enfants de cadres., ou ne peuvent recourir régulièrement aux soins dentaires).
- **quant à l'accès à l'éducation** (poursuite des études, part minoritaire des enfants d'ouvriers aux classes préparatoires, redoublements, une minorité accèdent à un diplôme supérieur
- **quant à l'accès à l'emploi** 12,5% des ouvriers sont au chômage contre 4, 9% des cadres

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

La métropolisation et l'évolution des modes de vie ont pour conséquence de changer radicalement le fonctionnement de l'économie territoriale et des territoires.

A l'échelle locale elle entraîne une spécialisation fonctionnelle des territoires par :

- une concentration de l'emploi productif immatériel dans les grands centres urbains,
- et en dehors des zones urbaines, les territoires sont portés par une économie résidentielle, (c'est à dire vivant de la consommation des habitants résidents dans ces secteurs ruraux), territoires de plus en plus dépendants économiquement des métropoles tout en étant éloignés de leur épice,ntre,
- des territoires construits et structurés par les flux de déplacements résidence-travail avec :
 - o une vie quotidienne des individus qui déborde de plus en plus des territoires,
 - o une société qui s'organise en réseaux, d'où des impacts forts sur le rapport des personnes au territoire et à la proximité,
 - o -une hybridation des territoires croissante (le périurbain, figure de la métropole),
 - o des mécanismes de redistribution liés aux personnes impactant fortement le fonctionnement des territoires.

Et l'apparition de grands systèmes territoriaux interdépendants autour de grands centres urbains régionaux où se recréent des liens économiques et de solidarités forts, les zones périphériques profitant de la prospérité de la zone urbaine centrale, en termes de création d'emplois et de consommation qu'elle génère (ex. les 426 5351 emplois présents sur le territoire de Toulouse Métropole génèrent 14 066 014 962 € de masse salariale brute.)

L'ensemble de ces données bouleverse fondamentalement la vision traditionnelle de territoire, sur laquelle s'est greffée l'organisation administrative de la France

Ces données remettent en cause la logique habituelle de proximité géographique (*ce qui est proche, c'est ce qui est à proximité de mon domicile*) pour passer à une logique *de ce qui est proche, c'est ce qui m'est facile d'accès, là où je suis* (lieu de résidence, lieu de travail, de consommation, lieu de déplacements) *quand j'en ai besoins via les moyens qui me conviennent.*

D'où l'émergence d'une société à deux vitesses :

- « les mobiles » qui peuvent se déplacer facilement, géographiquement, socialement, économiquement,
- « les immobiles » qui ne bénéficient pas de ces facilités ou de cette culture.



Les conséquences sur l'organisation des services ?

En France métropolitaine se sont constitués 1 666 bassins de vie dont seulement 383 ont un indice de concentration d'emplois (rapport nombre d'habitants, nombre d'emplois occupés) proche ou supérieur à 1.

Parmi eux, 1 283 bassins de vie voient leur population se délester en journée de leurs actifs résidents.

Comment réduire le décalage spatial croissant entre la localisation des services et la présence des populations ?

Comment concilier une logique de proximité classique et une nouvelle logique d'accessibilité, marquée par l'individualisation des modes de vie ?

3) Des services à l'épreuve de la ressource publique

La sphère publique, gestionnaire habituelle des biens communs et de la défense de l'intérêt général, est désormais confrontée à un besoin accru de service public et à une ressource publique qui se raréfie.

Ce dilemme nécessite l'exploration de nouveaux modes de production des services et des politiques publiques, tels par exemple l'introduction de **l'économie collaborative combinée à l'apport du numérique**, sous réserve de pouvoir être transposés à la production d'une partie des services et des politiques publiques.

Par économie collaborative on entend à la fois des plateformes d'échanges de **biens et de services entre particuliers** sans recherche de profit et des plateformes d'offres commerciales. Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (co-voiturage, bricolage etc...) ou de connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc...), avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou sans échange monétaire (dons, troc, volontariat), par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Ce type de service est utilisable et se développe dans tous les secteurs d'activité (logement, transport, alimentation, équipements divers, habillement, services d'aide aux particuliers, culture, enseignement...). C'est une pratique qui prend de l'ampleur dans deux pays leaders les Etats Unis et la France (plus de 300 millions générés en France par ce type d'activités).

« A propos des services publics, on pourrait s'imaginer des solutions où les citoyens, au lieu de s'en remettre à des autorités nationales, régionales ou municipales, s'organisent sur le mode des communs pour assurer certaines tâches » (Benjamin Coriat)

Ce mode de production permet d'allier l'intervention d'un grand nombre d'individus soucieux de contribuer au bien commun, ingénierie complexe et révolution numérique.

D'autres modes de collaboration proches existent et sont expérimentées (un réseau de personnes, au Royaume-uni qui bénévolement s'engagent à prendre soin de personnes âgées ou malades, ou par le biais d'une convention à laquelle ils adhèrent, partagent la végétalisation d'un espace public avec d'autres habitants à Strasbourg.)



A l'issue de l'intervention de M Locatelli deux témoignages intéressants sur des expériences innovantes menées dans le Maine et Loire, ont été présentés aux participants sur le thème : comment concilier proximité et accessibilité

L'exemple d'un standard téléphonique sur la commune nouvelle de Montrevault-sur-Evre qui permet aux usagers qui appellent sur un numéro unique d'être orientés sur le service compétent parmi tous ceux existants sur la commune.

Autre exemple : mise en place d'une plateforme internet par la communauté de communes du Baugeois Vallée où il est possible de consulter toutes les offres et produits mis en vente par les commerçants installés sur ce territoire.



Diaporama



anjou

 PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

L'organisation des services face à la métropolisation, l'évolution des modes de vie et la raréfaction de la ressource publique

N° de contact : 02 47 42 38 32
 4 place du Commerce - 49100 Cholet
 Site : www.maine-et-loire.fr

Une action publique locale construite sur...

 ... un certain nombre de **représentations** du fonctionnement de la société et des territoires et ...

... sur un certain nombre de **principes** en découlant et fondant l'efficacité publique.

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire

Le territoire, une petite nation

- La vie quotidienne s'organise à l'intérieur du territoire
- Les fôis du développement macro-économique s'appliquent à l'économie territoriale (primauté de l'économie productive)
- Les territoires se vivent en concurrence les uns vis-à-vis des autres plutôt qu'en termes de complémentarité

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire

Le territoire, une petite nation

La société

La société, un ensemble homogène

- Des groupes sociaux étanches et homogènes
- Des appartenances sociales bien définies
- L'unité de lieu : les individus vivent dans les mêmes espaces
- L'unité de temps : les individus vivent dans les mêmes temporalités

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire

Le territoire, une petite nation

La société

La société, un ensemble homogène

La proximité

Un marqueur de l'efficacité territoriale

- Démocratie, économie, politiques, services... la proximité constitue le marqueur de l'efficacité territoriale.
- Dans le plupart des cas, la proximité est appréhendée essentiellement dans sa dimension physique, géographique et en lien avec le lieu de résidence : « ce qui est proche, c'est ce qui est près de l'endroit où l'habite »
- Régions étalées, intercommunalités XXL... communes nouvelles... une obsession partagée : comment conjuguer recomposition territoriale et proximité ?

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire

Le territoire, une petite nation

La société

La société, un ensemble homogène

La proximité

Un marqueur de l'efficacité territoriale

La collectivité

La collectivité, un petit Etat

- Autonomie juridique, organique, fonctionnelle...
- Principe de libre administration
- Chaque échelon développe ses propres politiques indépendamment des autres

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire	Le territoire, une petite nation
La société	La société, un ensemble homogène
La proximité	Un marqueur de l'efficacité territoriale
La collectivité	La collectivité, un petit Etat
L'autonomie	Le foisonnement « des proximités » <ul style="list-style-type: none"> Chaque « producteur de service » continue à déployer sa propre organisation territoriale de la proximité, de manière autonome et parallèle...

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire	Le territoire, une petite nation
La société	La société, un ensemble homogène
La proximité	Un marqueur de l'efficacité territoriale
La collectivité	La collectivité, un petit Etat
L'autonomie	Le foisonnement « des proximités »
Le monopole	Des biens communs préemptés par le public

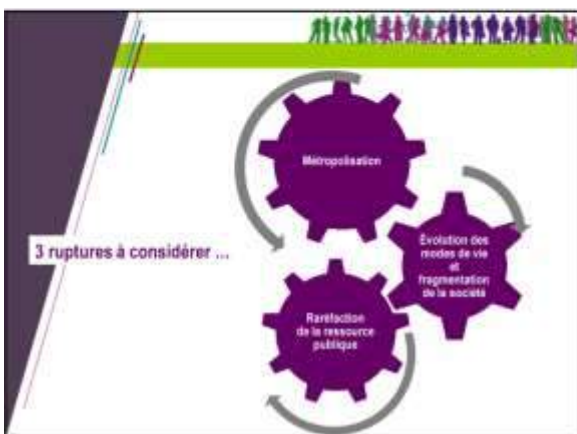
Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire	Le territoire, une petite nation
La société	La société
La proximité	Un marqueur de l'efficacité territoriale
La collectivité	La collectivité
L'autonomie	Le foisonnement « des proximités »
Le monopole	Des biens communs préemptés par le public

- Historiquement des biens communs partagés entre « communautés » et « collectivité »
- Progressivement, la sphère publique s'approprie la gestion de tous les biens communs
- Elle impose des « standards » de production de services des biens communs :
 - Principe d'égalité : d'une même couverture homogène du territoire en service
 - Principe de qualité
 - Principe de continuité

Représentations et principes de l'action publique locale

Le territoire	Le territoire, une petite nation
La société	<p><i>Ce monde territorial « idéal » existe-t-il encore ?</i></p>
La proximité	
La collectivité	
L'autonomie	
Le monopole	
Le monopole	



La métropolisation ou la **prise de pouvoir des villes** sur les territoires



La métropolisation

Qu'est-ce que la métropolisation ?

La métropolisation est un processus de transformation fonctionnelle et morphologique des grandes villes et des territoires dans un contexte d'hypermobilité à l'échelle mondiale des capitaux, des idées, des informations, des personnes et des biens...

La métropolisation

Qu'est-ce que la métropolisation ?

La métropolisation est un processus de transformation fonctionnelle et morphologique des grandes villes et des territoires dans un contexte d'hypermobilité à l'échelle mondiale des capitaux, des idées, des informations, des personnes et des biens...

Un processus stimulé par la **mondialisation**, un rééquilibrage économique planétaire et une nouvelle révolution industrielle

Une concentration des fonctions (résidentielles, économiques...) et des centres de décisions dans les grandes agglomérations

La métropolisation ou la prise de pouvoir des villes sur les territoires

La métropolisation

Un processus stimulé par la **mondialisation**, un rééquilibrage économique planétaire et une nouvelle révolution industrielle

REPARTITION DU PIB MONDIAL, (EN PPA)

Année	Economies avancées (%)	Economies émergentes et en développement (%)
1987	~65	~35
1997	~60	~40
2007	~55	~45
2017	~45	~55

Source : FMI, World Economic Outlook, janvier 2019 (projections à partir de 2017)

La métropolisation

Un processus stimulé par la **mondialisation**, un rééquilibrage économique planétaire et une nouvelle révolution industrielle

G7 : USA, Japon, Allemagne, UK, France

E7 : Chine, Inde, Brésil, Russie, France, Inde, Brésil

pwc

La métropolisation

Un processus stimulé par la **mondialisation**, un rééquilibrage économique planétaire et une nouvelle révolution industrielle

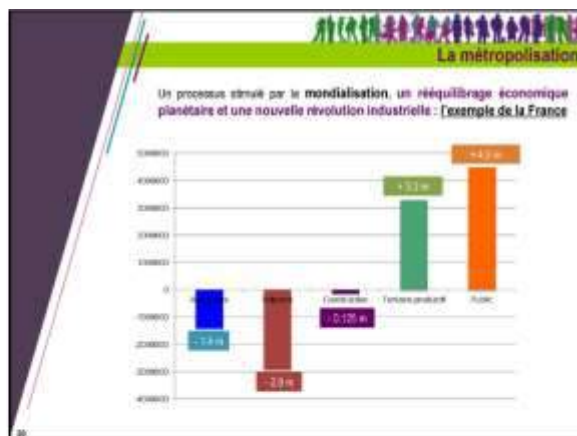
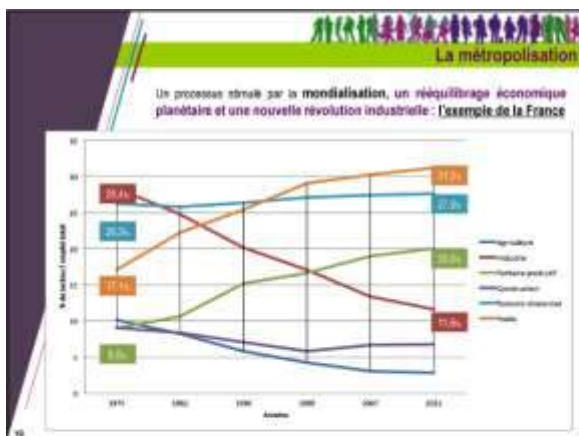
- On est entré, au début des années 80, dans une nouvelle révolution productive comme l'avait été celle de la révolution industrielle.
- Ce nouveau cycle est marqué par le déclin du mode de production matériel antérieur fondé sur une fabrication manufacturière utilisant de main-d'œuvre et d'énergie à bon marché.
- Le nouveau cycle qui émerge dans les années 80 est celui de la production immatérielle, de la mise en concurrence généralisée et de l'innovation accélérée.
- On constate l'émergence de pôles de croissance comme au XIX^e siècle : la croissance s'appartient pas partout à la fois. Elle se manifeste en des points ou des pôles particuliers : **les métropoles**

La métropolisation

Un processus stimulé par la **mondialisation**, un rééquilibrage économique planétaire et une nouvelle révolution industrielle : **l'exemple de la France**

1990-2000, 2000-2008, 2008-2013

Services, Construction, Commerce de gros et de détail, Industrie manufacturière, Commerce de détail

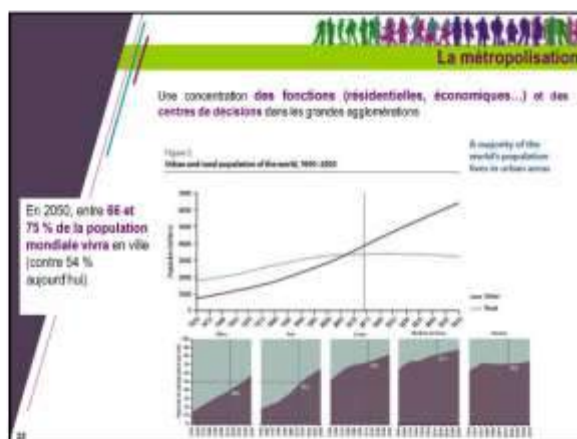


La métropolisation ou la prise de pouvoir des villes sur les territoires

A l'échelle mondiale, l'émergence de 2 échelles : les « villes-mondes » et les « Etats-continentes »

A l'échelle locale :

- La spécialisation fonctionnelle des territoires
 - Une concentration de l'emploi productif immatériel dans les grands centres urbains
 - Une économie des territoires non métropolitains portée par l'économie résidentielle
- Une interdépendance des territoires de plus en plus grande et une influence de plus en plus importante des métropoles sur des Hinterlands de plus en plus éloignés de leur épicentre

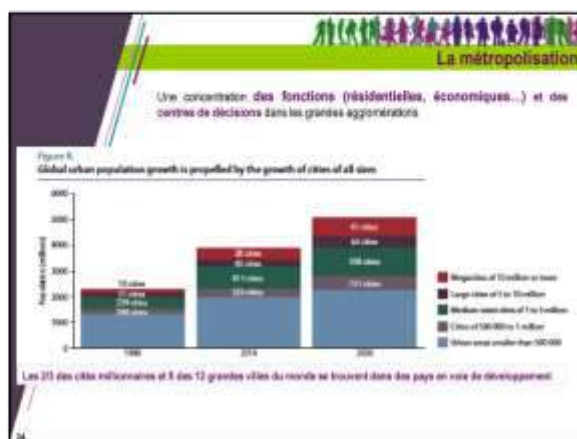


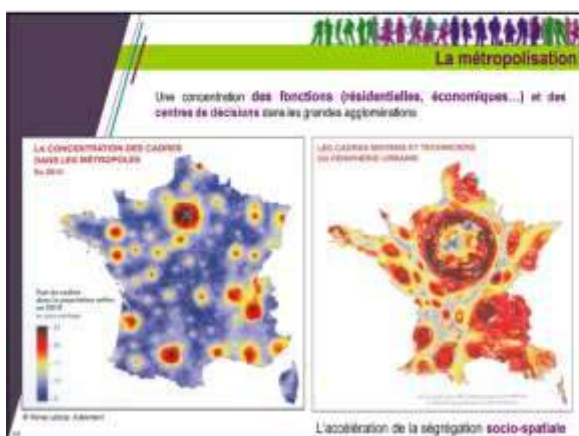
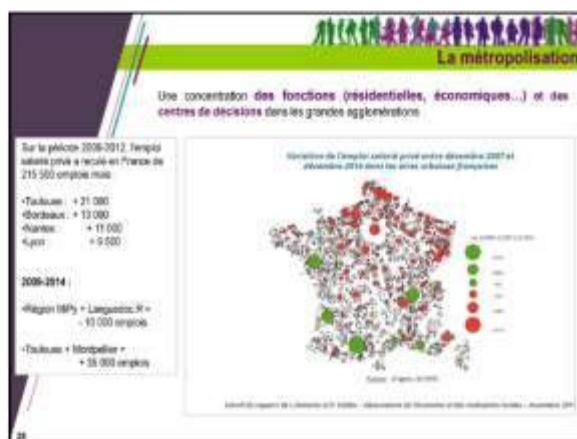
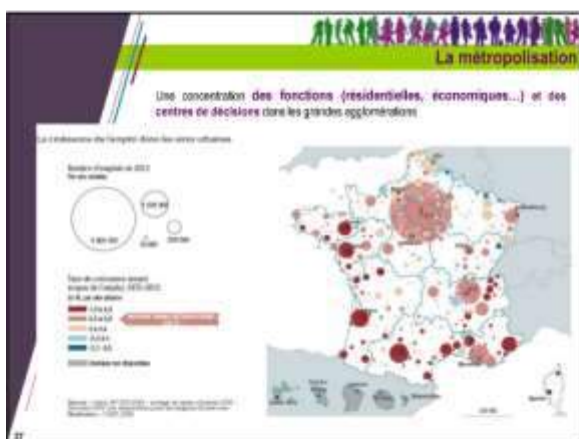
La métropolisation

Une concentration des fonctions (résidentielles, économiques...) et des centres de décisions dans les grandes agglomérations

L'apparition des villes multimillionnaires

Année	Millions d'habitants	Année	Millions d'habitants	Année	Millions d'habitants
1950		2010		2025	
New York	12.24	Tokyo	36.67	Tokyo	37.00
Beijing	11.27	Delhi	22.15	Delhi	38.17
London	8.36	San Paulo	25.28	Bombay	25.21
Paris	6.52	Bombay	26.08	San Paulo	21.65
		Mexico	19.40	Dhaka	30.24
		New York	18.43	Mexico	20.71
		Kolkata	18.38	New York	20.24
		Colombo	18.00	Colombo	20.17
		Dhaka	16.89	Shanghai	33.00
		Paris	10.43 (21)	Nairobi	14.73
		London	8.65 (20)	Paris	10.88 (21)





L'évolution des modes de vie ou le **grand débordement territorial**

L'évolution des modes de vie

Evolution des modes de vie

La société des années 2020 n'a plus grand chose à voir avec la société des années 80/90

L'évolution des modes de vie

Evolution des modes de vie

- Evolution des **structures familiales** et diminution continue de la taille des ménages
- Développement du **travail féminin** et du nombre de **couples de bi-actifs**
- Transformation des **temporalités, désynchronisation des temps sociaux** et **individualisation des modes de vie**
- Développement des « **mobilités** » **physiques, professionnelles, résidentielles**
- Dissociation spatiale** entre les lieux de **résidence**, les lieux de **travail**, les lieux de **consommation**
- Une **société de plus en plus fragmentée**

La société française comme toutes les sociétés des pays développés est une société « de » et « en » réseau.

L'évolution des modes de vie

La diminution de la taille des ménages

- la **taille des ménages** est passée de 2,1 personnes/ménage en 1968 à 2,27 en moyenne aujourd'hui
- Les **projections de l'Insee** :
 - 2020 : entre 2,16 et 2,14
 - 2025 : entre 2,13 et 2,09
 - 2030 : entre 2,08 et 2,04

81,8 % des ménages sont sans enfant

- 34,8 % des ménages composés d'1 personne dont 58 % de femmes
- 26,8 % des ménages composés de 2 personnes (sans enfant)
- 8,9 % de familles monoparentales (55 % de femmes)

L'évolution des modes de vie

La vieillissement de la population

- Les **projections de l'Insee pour 2060**
 - 10 millions d'habitants supplémentaires en France
 - 1 personne sur 5 de plus de 65 ans contre 1 sur 5 aujourd'hui
 - 22,3 millions de personnes âgées contre 12,6 en 2000 (+ 80 %)
 - 1,5 actif pour 1 inactif contre 2,1 actifs pour 1 inactif aujourd'hui
- A l'échelle de l'Europe : 49 millions de personnes en âge de travailler en moins (11 millions en Allemagne)

L'évolution des modes de vie

Le développement du travail féminin

- 66,2 % des femmes âgées de 25 à 54 ans ont un emploi ou en recherchent contre moins de 50 % en 1970
- Les femmes représentent 49 % de la population active contre 34 % en 1960
- On compte désormais 71 % de couples de bi-actifs contre 50 % en 1975

L'évolution des modes de vie

- Développement des mobilités « physiques »
 - En cinquante ans, le trafic aérien a été multiplié par 50, le trafic automobile par 25.
 - Dans les années 60 les Français parcouraient 5 km par jour en moyenne : aujourd'hui c'est 45 km.
 - Le « budget transport » des ménages a quintuplé depuis 1960, représentant en 2005, 15 % du budget du ménage moyen (5 140 €), devant celui de l'alimentation (4 960 €), alors qu'en 1960, il lui était 2,5 fois inférieur.

L'évolution des modes de vie

- La dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation
 - 75 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence contre 52 % en 1990 et 46 % en 1962
 - La distance moyenne entre lieu de résidence et lieu de travail est de **30 km** mais :
 - elle est de 18 km pour les cadres...
 - ... de 40 km pour les ouvriers
 - De 24 km pour un habitant de pôle urbain
 - ... de 28 km pour un habitant de zone rurale
 - ... de 30 km pour un habitant de zone périurbaine
 - 70 % des dépenses alimentaires sont réalisées dans les grandes surfaces alimentaires en périphérie des agglomérations. La distance moyenne du domicile aux commerces a augmenté de 20 % en 15 ans

18,5 % des actifs (4,5 millions) travaillent à plus de 30 km
10% des actifs (2,5 millions) travaillent à plus de 50 km

L'évolution des modes de vie

- La dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation

Une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail

Évolution du rapport lieu-résidence / travail et nombre d'actifs employés, 1962-1990-2012

Quelques points complémentaires
 Pour les zones en rouge (travail en moyenne de 1% de la population) par 10 mètres, 2012 qui pour les zones en bleu (travail en moyenne de 1% de la population) par 100 mètres, 2012.

L'évolution des modes de vie

- La dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation

Un trajet domicile-travail sur deux en 2005 est d au moins 10 km contre un trajet sur trois en 1962, tandis que ceux de 20 à 40 km ont doublé, atteignant 23 % du total.

À l'inverse, les trajets de moins de 5 km, qui représentaient la moitié des déplacements en 1962, ne représentent plus que 28 % de l'ensemble.

L'évolution des modes de vie

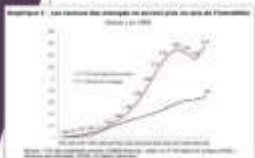
- La dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation
- Développement des mobilités « professionnelles »
 - Chaque année, en moyenne, 18 % des chefs de ménages changent d'emploi, mais les chefs de ménages salariés du privé sont 43 %.
- Développement des mobilités « résidentielles »
 - Le taux national de la mobilité résidentielle en 2012 était de 27 % contre 26,7 % en 2010
 - Un tiers des logements du pays a connu un nouvel occupant au cours des 5 dernières années avec une part croissante des migrations inter-régionales.

L'évolution des modes de vie

- La dissociation spatiale entre les lieux de résidence, de travail et de consommation
- Développement des mobilités « résidentielles »

L'évolution des modes de vie

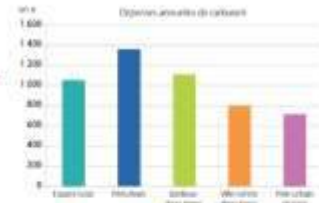
- **Dissociation spatiale entre lieu de résidence, de travail, de consommation**
- **Les difficultés d'accès au logement**
 - Le logement est aujourd'hui le premier poste de dépenses des ménages
 - 6 % du total des dépenses des ménages consacré au logement en 1960
 - 12 % en 1980
 - entre 25 et 28 % aujourd'hui en moyenne contre 12 à 15 % en Allemagne. En 2012, le prix au m² à l'achat en France était supérieur de 68 % à celui de l'Allemagne
 - les surfaces occupées : 28 m² par personne pour les ouvriers contre 38 m² pour les professeurs retraités



Source : INSEE, enquête sur les dépenses des ménages, 2012

L'évolution des modes de vie

- **Dissociation spatiale entre lieu de résidence, de travail, de consommation**
- **Un coût réel unitaire de la mobilité stable**




Source : INSEE, enquête sur les dépenses des ménages, 2012

L'évolution des modes de vie

- **La transformation des temporalités et individualisation des modes de vie**
- **En Europe, on travaille moins de 10 % de sa vie (87 000 h / 700 000 heures)**

Que faisons-nous en 24 h* ? L'usage moyen de temps en 2010 et son évolution depuis 2000



L'évolution des modes de vie

- **La transformation des temporalités et individualisation des modes de vie**
- **La journée de travail standard (8 h/15 h ou 9 h/17 h) ne concerne plus que 37 % des actifs.**
 - 35 % des salariés ont une durée de travail qui varie selon les jours de la semaine : plus de 60 % des salariés n'ont pas les mêmes heures d'entrée et de sortie au cours de leur semaine de travail
 - Pour les 71 % des couples bi-actifs, moins d'une journée de travail sur deux est en moyenne concordante.
 - Le temps partiel concerne aujourd'hui plus de 30 % des salariés, majoritairement des jeunes de - 30 ans. La proportion était de 8 % en 1994.
 - La désynchronisation des temps sociaux touche en priorité les catégories socio-professionnelles les moins aisées et leur rend de plus en plus difficile l'accès aux services publics.

L'évolution des modes de vie

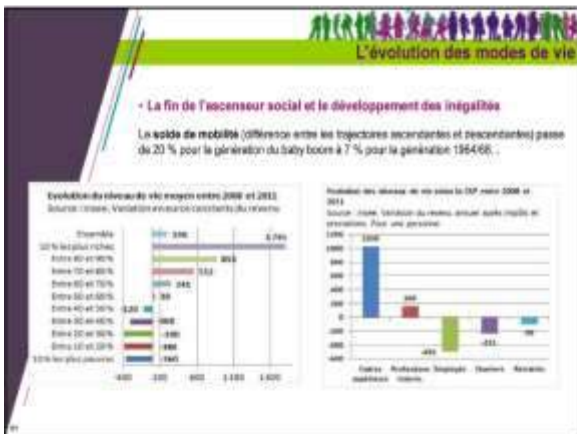
L'évolution des modes de vie ou le **grand débordement territorial**

- 61,6 % de ménages sans enfant
- 71 % de couples de bi-actifs
- 2 millions d'actifs qui travaillent à plus de 50 km de leur domicile
- 30 km de distance moyenne entre le domicile et le travail (40 pour les ouvriers, 17 pour les cadres)
- 86,2 % des femmes âgées de 25 à 54 ans ont un emploi ou en recherchent contre moins de 50 % en 1970
- 43 % des chefs de famille isolés du privé qui changent d'emploi chaque année
- 45 km par jour et par personne
- 28 % des ressources consacrées au logement contre 12 % en 80 et 6 % en 1960
- 30 % des actifs à temps partiel
- 1 journée sur 2 concordante pour les bi-actifs
- 37 % des actifs qui ont des horaires étalés

L'évolution des modes de vie

L'évolution des modes de vie ou le **grand débordement territorial**





L'évolution des modes de vie

La fin de l'ascenseur social et le développement des inégalités

Par rapport à l'espérance de vie :

- 10 ans d'espérance de vie en moins pour un ouvrier par rapport à un cadre. Un homme ouvrier sur 4 décède entre 35 et 65 ans contre 1 cadre sur 10.

Par rapport à la santé :

- 10 % des ménages les plus modestes ne sont pas couverts par une complémentaire santé contre 4 % des plus aisés.
- L'obésité touche 6,1 % des enfants d'ouvriers contre 0,5 % des enfants de cadres.
- Le pourcentage des personnes ayant un recours régulier à des soins dentaires est deux fois plus élevé chez les cadres que chez les ouvriers.

L'évolution des modes de vie

La fin de l'ascenseur social et le développement des inégalités

Par rapport à l'accès à l'éducation :

- 28 % des enfants d'ouvriers abandonnent leurs études avant 18 ans contre 5 % des enfants de cadres et professions libérales.
- 55 % des élèves de classe préparatoire sont enfants de cadres ou de professions libérales contre 9 % des enfants d'ouvriers (plus que 38 % des élèves de IP sont enfants d'ouvriers contre 16 % de cadres et professions libérales).
- 54 % des enfants dont le père n'a aucun diplôme ont redoublé avant d'entrer en 3^e contre seulement 14 % des enfants dont le père a un diplôme supérieur au Bac.

L'évolution des modes de vie

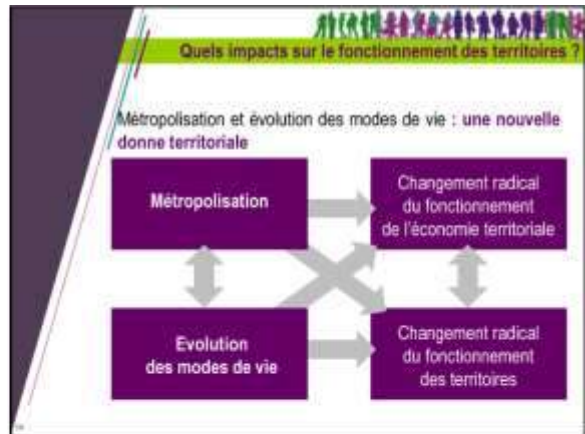
La fin de l'ascenseur social et le développement des inégalités

Par rapport à l'emploi :

- 12,5 % des ouvriers sont au chômage contre 4,5 % des cadres.
- 18,1 % des 15-29 ans sont au chômage contre 8,2 % des 30-49 ans et 7 % des 50-64 ans.
- Le taux de chômage des non diplômés est de 14 % contre 5,9 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.
- 72 % des 15-29 ans ayant un Bac+2 occupent un CDI contre 43 % des 15-29 ans sans diplôme.

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Métropolisation + évolution des modes de vie :
quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?



Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Métropolisation et évolution des modes de vie : une nouvelle donne territoriale

Changement radical du fonctionnement de l'économie territoriale → Des moteurs de croissance différenciés selon les natures de territoires

- Une spécialisation fonctionnelle des territoires de plus en plus prononcée :
 - Une concentration de l'emploi productif immatériel dans les grands centres urbains
 - Une économie des territoires non métropolitains portée par l'économie résidentielle
- Une interdépendance des territoires de plus en plus grande et une influence de plus en plus importante des métropoles sur des Interlands de plus en plus éloignés de leur épice

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Métropolisation et évolution des modes de vie : une nouvelle donne territoriale

Changement radical du fonctionnement des territoires → Des territoires construits et structurés par les flux

- Une vie quotidienne des individus qui déborde de plus en plus des territoires et une société qui s'organise en réseaux :
 - Changement du rapport au territoire
 - Changement du rapport à la proximité
- Une hybridation des territoires de plus en plus grande : le périurbain, une figure de la métropole
- Des mécanismes de redistribution liés aux personnes qui impactent très fortement le fonctionnement des territoires





Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Des mécanismes de redistribution liés aux personnes qui impactent très fortement le fonctionnement des territoires

- « les mécanismes compensateurs dont bénéficient les personnes (prestaos, prestations sociales, indemnités de chômage) combinés à la mobilité résidentielle ou quotidienne (navetteurs) ont des effets spatio-redistribués entre les territoires bien supérieurs aux mécanismes compensateurs organisés par l'Europe, l'État et les Territoires (fonds structurés, programme ANRU, DDU DETR) » : 600 milliards contre 15 milliards.

Laurent Davezies

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Le territoire

Le territoire, une petite nation

- La vie quotidienne organisée à l'intérieur du territoire
- Les lois du développement socio-économique s'appliquent à l'économie territoriale (primaire de l'économie productive)
- Les territoires se vivent en concourant les uns vis-à-vis des autres plutôt qu'en termes de complémentarité

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Le territoire

Le territoire, une petite nation

La société

La société, un ensemble homogène

- Des groupes sociaux étanches et homogènes
- Des appartenances sociales bien définies
- L'unité de lieu : les individus vivent dans les mêmes espaces
- L'unité de temps : les individus vivent dans les mêmes temporalités

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Le territoire

Le territoire, une petite nation

La société

La société, un ensemble homogène

La proximité

Un marqueur de l'efficacité territoriale

- Démocratie, économie, politiques, services... la proximité constitue le marqueur de l'efficacité territoriale.
- Dans la plupart des cas, la proximité est appréhendée essentiellement dans sa dimension physique, géographique et en lien avec le lieu de résidence « ce qui est proche, c'est ce qui est près de l'individu /habité »
- Régions élargies, intercommunalités XXL... comment reconstruire la proximité et la proximité ?

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Transformation des temporalités, déterritorialisation des temps sociaux

Développement des mobilités, physiques, professionnelles, résidentielles, affectives

Dissociation spatiale entre lieux de résidence, lieux de travail, lieux de consommation

Individualisation des modes de vie

Chacun a, désormais, UN territoire dans lequel il vit, DES territoires dans lesquels il vit

Chacun est en capacité de fabriquer son propre territoire au gré de ses besoins, de ses contacts et de ses temporalités particulières

Entre choix et contraintes chacun se construit une multiterritorialité qui lui est propre

Changement de rapport au territoire

- Une utilisation des territoires de plus en plus large (débordement territorial) et de plus en plus discontinue
- Un rapport de plus en plus consommateur au territoire qui devient un espace d'opportunité offrant une gamme d'équipements et de services

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

Transformation des temporalités, réorganisation des temps sociaux

Développement des mobilités, périploques, professionnalités, résidentielles, affectives

Dissociation spatiale entre lieux de résidence, lieux de travail, lieux de consommation

Individualisation des modes de vie

Chacun a désormais UN territoire dans lequel il dort, DES territoires dans lesquels il vit

Chacun est en capacité de fabriquer son propre territoire au gré de ses besoins, de ses contraintes et de ses temporalités particulières

Entre choix et contraintes chacun se construit une **multiterritorialité** qui lui est propre

Changement de rapport au territoire

Changement de rapport à la proximité

- D'une logique de proximité géographique « ce qui est proche, c'est ce qui est à proximité de nous dorénavant » à une logique d'accessibilité « ce qui est proche, c'est ce qui est facile d'accès à ce qui est lieu de résidence, lieu de travail, lieu de consommation, lieu de déplacements... quand j'en ai besoin (quand temporairement) via les moyens qui me conviennent (numérique) »

Quels impacts sur le fonctionnement des territoires ?

La fragmentation de la société

- Une individualisation des modes de vie
- Des trajectoires sociales de plus en plus différenciées

↓

L'apparition d'une nouvelle ligne de faille

« Les gens qui se réfugient dans les lieux versus les gens qui vivent dans les liens » Jean Vard

« Une société à 2 vitesses :

- Les « mobiles » (géographiquement, socialement, économiquement...) versus les « immobiles »
- « La mobilité est la grande question du XXI^e siècle comme l'avait été la question du travail au XX^e. Elle redéfinit toute la société, ses inégalités, ses injustices... » Martin Venier

Quelles conséquences sur l'organisation des services ?

Quelles conséquences ?

Les services face au grand débordement territorial

Des services territorialisés dans un monde qui s'organise en réseau

La France compte 1 695 bassins de vie (recapage Insee 2012)

Sur ces 1 695, seulement 382, ont un indice de concentration d'emploi proche ou supérieur à 1





Quelles conséquences ?

Les services face au grand débordement territorial

Des services territorialisés dans un monde qui s'organise en réseau

1 283 bassins de vie voient leur population se déléster en journée de leurs actifs résidents

Comment réduire le décalage spatial de plus en plus important entre la localisation des services et la présence des populations ?



Quelles conséquences ?

Les services face à la fragmentation de la société

Des gens qui se réfugient dans les lieux et des gens qui vivent dans les liens

↓

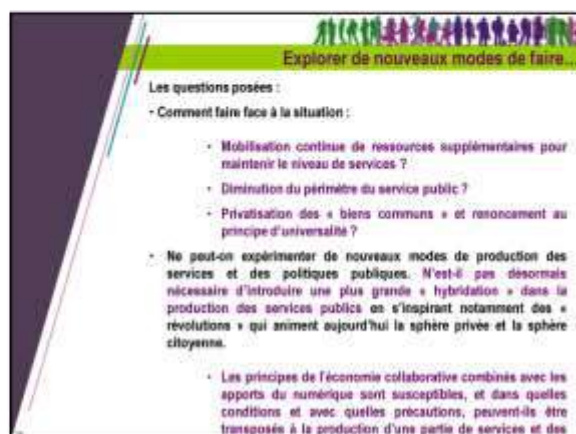
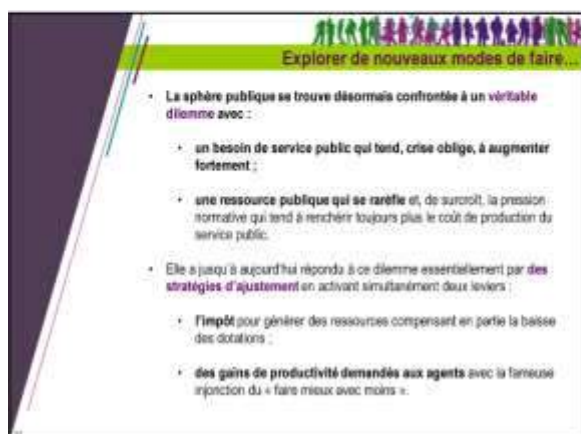
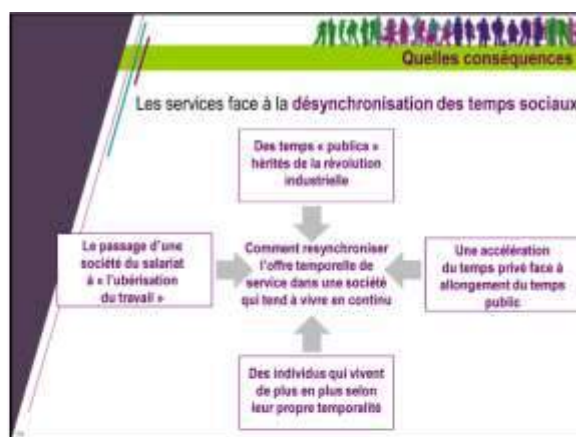
La proximité, une « promesse politique » forte qui génère une complexité de l'organisation des proximités

→

Comment combiner une logique de proximité classique et une logique d'accessibilité ?

↑

Le numérique modifie la répartition des rôles et supprime les intermédiaires



Explorer de nouveaux modes de faire...

Une sophistication de la conception du service et de la politique publique...

- Logique « producteur »
 - approche à partir des besoins.
- Logique « marketing public »
 - approche à partir des attentes
- Logique « co-design public »
 - approche à partir des usages

... mais un logiciel qui demeure identique.

- Des services territorialisés dans un monde qui s'organise en réseau
- Une double logique (flexibles à faire cohabiter)
- Un service qui demeure uniforme dans une société marquée par l'individualisation des modes de vie
- Une accélération du temps privé face à une décelération du temps public
- Un écart de plus en plus grand entre besoins et ressources disponibles

la question des modes alternatifs de production du service et de la politique publique

Explorer de nouveaux modes de faire...

Le « collaboratif » une approche aux confins de quatre révolutions

Explorer de nouveaux modes de faire...

Le « collaboratif » une approche aux confins de quatre révolutions

Le déclin du salariat et l'apparition de nouveaux modes de travailler

Numerique qui permet le développement des plateformes collaboratives

La crise de l'idéologie propriétaire le retour des communs

Le thème du « coût marginal zéro »

Explorer de nouveaux modes de faire...

L'économie collaborative recouvre, à la fois, des plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et des plateformes d'offres commerciales.

L'économie collaborative est une économie de pair à pair.

Elle repose sur le partage ou l'échange entre particuliers de biens (voiture, logement, parking, perceuse, etc.), de services (covoiturage, tricolage, etc.), ou de connaissances (cours d'informatique, communautés d'apprentissage, etc.) avec échange monétaire (vente, location, prestation de service) ou sans échange monétaire (don, troc, volontariat), par l'intermédiaire d'une plateforme numérique de mise en relation.

Explorer de nouveaux modes de faire...

L'économie collaborative se développe dans tous les secteurs d'activité :

- **Logement** : location entre particuliers, colocation, échange d'appartement, hébergement périodique
- **Transport** : location de véhicules entre particuliers, échange ou vente de billets de transport, covoiturage, livraison collaborative, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC)
- **Alimentation** : groupements de consommateurs, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), co-restauration
- **Équipement divers** : vente ou achat de matériel d'occasion, don, prêt, échange ou location de matériel ou appareil
- **Habillement** : location, don, troc, revente/achat de vêtements
- **Services d'aide entre particuliers** : courses, tricolage, gardiennage, soins aux animaux
- **Culture, enseignement** : cours en ligne, soutien scolaire, etc.

Explorer de nouveaux modes de faire...

Le collaboratif : une pratique qui sort de la marginalité

- Un marché mondial estimé à 15 milliards \$: 335 milliards \$ prévus en 2040
- Un marché européen estimé à 4 milliards € : 83 milliards € d'ici 2030
- Deux pays leaders au niveau mondial : les USA et la France
- En France, les revenus réalisés par les particuliers sur les plateformes dépassent les 300 millions €


Explorer de nouveaux modes de faire...

La co-production des services publics par ses bénéficiaires : une idée ancienne.

Deux origines


- Les utopies autogestionnaires (Pierre Joseph Proudhon)
- Les utopies libertariennes (Friedrich Hayek)

• Une idée réactualisée compte tenu du développement de l'économie du partage dans la sphère privée et citoyenne

Benjamin Coriat : « A propos des services publics, on pourrait imaginer des solutions où les citoyens, au lieu de s'en remettre à des autorités nationales, régionales ou municipales, s'organisent sur le mode des communes pour assurer certains services ».




Elvior Debrom, première lettre prix « Nobel » d'économie en 2009 pour des travaux sur l'organisation collective de la vie, sa théorie des biens communs.


Explorer de nouveaux modes de faire...

Idee 1 : chaque individu dispose de ressources non utilisées et facilement mobilisables.


Idee 2 : il est possible de susciter l'implication d'individus nombreux sans qu'ils en tirent un bénéfice personnel, juste pour la satisfaction de contribuer au bien commun (cf. « La révolution des gens ordinaires : émergence d'un nouveau besoin d'agir ensemble »).

Idee 3 : il est désormais possible de gérer la complexité organisationnelle liée à la production d'un service par des contributions parcelaires multiples grâce à une nouvelle ingénierie organisationnelle, de nouvelles gouvernances et surtout la révolution numérique.


Explorer de nouveaux modes de faire...

L'exemple du Royaume Uni : le programme Shared Lives Plus :

- Un réseau de personnes de bonne volonté qui s'engagent à prendre soin d'une personne vulnérable (personnes âgées, personnes malades...).
- Concrètement, les participants s'engagent à rendre visite régulièrement à des personnes vulnérables voire à les accueillir temporairement à leur domicile.
- 15 000 personnes accompagnées par Shared Lives Plus.



Explorer de nouveaux modes de faire...

La convention de végétalisation de l'espace public par les habitants à Strasbourg

- L'objectif est d'imaginer un espace public comme un espace servant à l'environnement, à la communication et au lien social dans une optique de fleurissement durable et d'une meilleure appropriation de l'espace public par les riverains.
- L'implication des habitants dans la végétalisation de l'espace public doit favoriser une relation créative et permettre de libérer la capacité individuelle à développer une relation avec l'environnement en général et l'espace public en particulier avec l'espoir de regagner une approche plus humaine de l'espace public.
- La convention précise les modalités de mise à disposition par la Ville de Strasbourg, à titre précaire et révoquant, d'espaces publics. Ces espaces sont mis à disposition d'une association pour une gestion harmonieuse, écologique et partagée de l'espace public.


Explorer de nouveaux modes de faire...

Des questions **en débat...**


Explorer de nouveaux modes de faire...

- L'évolution du concept de proximité versus le concept d'accessibilité ?
- Comment répondre simultanément aux besoins de ceux qui se réfugient dans les lieux et aux attentes de ceux qui s'inscrivent dans les liens ?
- Les services publics au révélateur de la révolution collaborative ?





CONTACTS



**Direction de l'Ingénierie
et de l'Accompagnement Territoires**
Département de Maine-et-Loire
tél. : 02.41.18.80.74

**Direction de l'interministérialité
et du Développement Durable**
Préfecture de Maine-et-loire
tél. : 02.41.81.81.01

